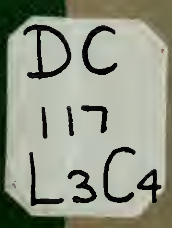

3 1761 07810468 4


DC
117
L3C4



PHILIPPI CAURIANÆ

DE

OBSIDIONE RUPELLÆ COMMENTARIUS

HISTOIRE

DU SIÈGE DE LA ROCHELLE

EN 1573

TRADUITE DU LATIN DE PHILIPPE CAURIANA

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LA ROCHELLE.

LA ROCHELLE,

TYP. DE A. SIRET, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 3.

—

1856

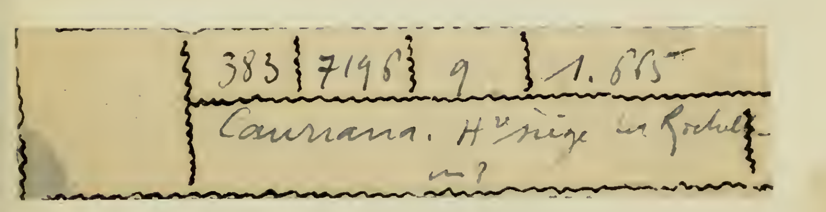
HISTOIRE

DU SIÈGE DE LA ROCHELLE

SOUS CHARLES IX.

—

1573



LA ROCHELLE. — TYP. DE A. SIRET.

PHILIPPI CAURIANÆ

DE OBSIDIONE RUPELLÆ COMMENTARIUS

HISTOIRE

DU SIÈGE DE LA ROCHELLE

EN 1573,

TRADUITE DU LATIN DE PHILIPPE CAURIANA,

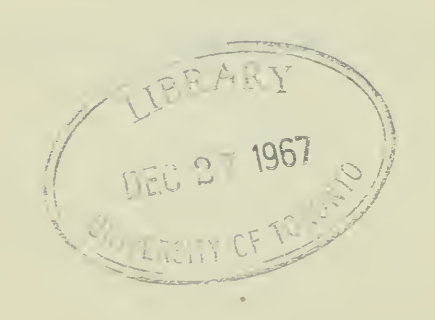
PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LA ROCHELLE

LA ROCHELLE,

TYP. DE A. SIRET, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 3.

—

1856


LIBRARY
DEC 27 1967

A LA MÉMOIRE

DE

Gabriel Delayant,

Né le 2 Août 1834,

Mort à seize ans, le 23 Décembre 1850.

Son Père,

L. DELAYANT.

Nous plaçons en tête de ce livre, et pour lui servir d'introduction, une notice sur Cauriana (1), comparé aux autres historiens du siège de la Rochelle en 1573. Nous n'avons donc ici qu'à dire comment nous avons compris notre tâche d'éditeur et de traducteur.

Le manuscrit de la Bibliothèque de la Rochelle, qui nous a servi pour cette édition, est plein de fautes. Il a été collationné, encore par une seule personne et à la hâte, sur le manuscrit n° 6211 du fonds latin de la Bibliothèque impériale ; mais celui-ci est évidemment lui-même une copie, et une assez mauvaise copie. Nous n'avons pu voir ni le manuscrit de la collection Dupuy, ni celui de Rome.

Nous ne pouvions donc publier qu'un texte incorrect, et cependant nous persistons à croire qu'une reproduction fidèle du manuscrit est le premier devoir d'un éditeur. Nous n'avons donc introduit de corrections que lorsqu'il nous a paru qu'elles étaient tout à fait nécessaires, et qu'il était facile de s'expliquer l'altération faite par le copiste. Même alors, nous avons le plus souvent donné en note la leçon du manuscrit.

Quand l'impossibilité de trouver un sens exigeait des corrections un peu plus hardies, nous avons traduit comme si elles étaient faites, mais sans les admettre dans le texte.

Il nous était impossible de ne pas établir la ponctuation, celle des manuscrits semblant mise au hasard. Mais nous avons peu touché aux fautes de grammaire, bien que sans nul doute elles soient sou-

(1) Nous avons douté, p. XXIV, qu'il fût à la Rochelle ; il y était sans doute s'il est le M. Cabrian (Cavriana, Cabrian), *médecin du duc de Nevers*, dont parle Brantôme (*Dam. gal.* Disc. IV, art. 2).

vent le fait des copistes. Tout lecteur pourra aussi bien que nous les rectifier, et ce n'est pas ici un livre classique.

Nous donnons presque un fac-simile du plan qui se trouve à la fin du manuscrit nº 6211, en lui conservant ses fautes et ses indications moitié latines moitié italiennes.

Quant au plan qui suit et qui reconstitue la Rochelle de 1573, en la rapprochant de la ville actuelle, c'est un travail complétement original de M. E. J., ornement de ce livre, qu'on trouvera sans doute plus intéressant que le livre lui-même.

Nous avons cherché à être traducteur fidèle comme éditeur exact. Ce livre nous paraît propre à faire apprécier les documents qu'on possède, bien plus qu'à y ajouter : nous devions donc nous efforcer de lui conserver toute sa physionomie. Nous avons tâché de ne pas ajouter à ses défauts, mais non de les pallier.

Le même esprit a dicté les notes ; nous n'avons voulu ni commenter ni discuter le récit de Cauriana, mais faire, autant qu'il était en nous, qu'on le comprît comme si on le lisait lui-même.

Toute cette réserve ne nous a pas mis à l'abri de fautes, même grossières. Nous indiquons ici les corrections qui ont quelque importance soit pour la topographie, soit pour l'histoire ; la première est évidente. Le lecteur jugera des autres.

Page 6, ligne 6, à *Prarum* du manuscrit nous avons substitué *Pratum ;* il faut certainement lire : *Pharum*, et traduire : *se termine à la tour du Phare* (de la Lanterne) *et à l'entrée du port.*

Même page, ligne 10, lire : *Quod non in orbem, sed triquetra ferme. Ea amplitudine* etc., et traduire : *par l'autre qui, au lieu d'être rond est à peu près triangulaire. Ils ont etc.*

Même page, ligne 29, rétablir le texte *ut etiam, accedente æstu alveoque excrescente,* et traduire : *que même, quand le flot vient et s'élève dans le chenal, elle reste* etc.

Même page, ligne 32, ajouter dans la traduction : *on la dérive également par plusieurs points dans la ville, pour etc.*

Nous avons, pages 21, 47 et ailleurs peut-être, rendu *alveum* par le *hâvre,* appliquant ainsi ce mot à toute la partie qui découvre à basse mer ; nos cartes ne l'appliquent qu'au port, tel qu'il est fermé par les deux tours. Au mot *hâvre* on peut substituer le mot *chenal*, et lire, p. 47 : *Voyant le chenal s'obstruer de jour en jour etc.*

Page 31, nous avons traduit *Inter ærarios referri nolle,* par *refuser certains impôts ;* on pense qu'il fallait dire, d'une manière moins vague et plus restreinte, *refuser le paiement de la taille.*

On ne nous a pas encore signalé les autres fautes.

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE SIÈGE DE 1573,

LUE A LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LA ROCHELLE,

LE 18 JUILLET 1855.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de la Rochelle, il se trouve une histoire, restée inédite, du siège de cette ville en 1573, mentionnée dans la Bibliographie Rochelaise sous le n° 263. Elle occupe les quatre-vingts premières pages du cahier in-quarto inscrit au catalogue général sous le n° 1996. Elle est écrite en latin et ne porte pas de titre ; mais une note qui la précède indique que c'est une copie d'un manuscrit provenant de la Bibliothèque de M. Colbert, aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale, où il est coté *Codex Colbert*, 3909 ; *regius*[33] 10335 : *fonds latin* 6211.

A la suite de cette note, on lit textuellement ces mots : « *Extrait de la table alphabétique de M. Dupuy :* Obsidio urbis Rupellæ, anno 1573. vol. 3 in-4°. *Au bas de la première page il y a : P. Dupuy, donné par le R. P. Viguier. C'est M. le*

Procureur général qui a les manuscrits de M. Dupuy, et celui-ci entre autres. » Ce Procureur général était M. Joly de Fleury, dont les manuscrits ont aussi passé à la Bibliothèque du Roi ; mais je n'ai pu sur cette désignation un peu vague ni retrouver l'indication prétendue de la table, ni retrouver la relation dans la collection des manuscrits de Dupuy, composée de 800 volumes, tous in-folio.

Enfin Lelong, dans la Bibliothèque historique de la France, 2e édition, nº 18205, nous apprend qu'il existe à la Bibliothèque du Vatican, entre les manuscrits du duc d'Urbain, nº 718, un autre exemplaire de cet ouvrage, dont il nomme l'auteur et donne le titre par cette désignation : *Philippi Caurianæ de obsidione Rupellæ commentarius. in-folio.* Le manuscrit nº 6211 ayant un grand nombre de fautes qui proviennent visiblement d'un copiste, sans même compter comme telles quelques endroits fort embarrassés, il faut chercher l'autographe de Cauriana, s'il existe, soit dans le manuscrit de Rome, soit dans celui de la collection Dupuy.

Pour me rendre compte de la valeur de ce document, j'ai dû le rapprocher des autres récits du même siège, soit de ceux qui sont les sources de l'histoire, soit de ceux des historiens qui ont comparé et fondu ensemble les relations originales ; c'est le résultat de ce travail que je consigne ici.

Je m'occuperai d'abord des écrivains contemporains, puis de ceux qui les ont plus ou moins compilés, jusqu'à Arcère ; puis enfin de cet historien et de ceux qui l'ont suivi. Toutefois je dois faire observer qu'en faisant ces rapprochements, je ne prétends pas concilier ces auteurs ni juger entre eux ; que je veux simplement indiquer l'objet des témoignages, non en discuter la valeur, faire œuvre de bibliographe, non d'historien.

I

Il n'y a pas, dans l'histoire de la Rochelle, d'épisode plus attachant que ce siège de 1573. Outre l'intérêt qu'éveille toujours une constante et vigoureuse résistance à de nombreuses et vigoureuses attaques, on y voit en jeu et en lutte toutes les passions du temps ; l'attachement aux traditions religieuses et l'amour de la nouveauté réformatrice, avivés par leur contraste même ; les haines ardentes émanées de cette source surexcitées par des défaites, des pillages, des massacres réciproques, et portées à leur paroxisme par un crime hors ligne, même dans ce siècle ; des haines cachées entre les princes d'une même famille et des haines ouvertes entre les factions politiques dans une même secte religieuse ; une monarchie qui veut être absolue et des institutions communales, encore vivantes, qui ne veulent qu'une obéissance conditionnelle ; dans la commune même, des prétentions héréditaires et des instincts populaires d'indépendance, l'orgueil du gentilhomme et l'orgueil d'une riche bourgeoisie égaux quoique différents ; du courage et de l'indiscipline ; d'étranges terreurs et des audaces inouïes ; et pendant que toutes ces passions qui se croisent, qui tantôt se secondent, tantôt se contrarient, amènent de fréquents changements de parti et de camp, des secours ou des dangers inattendus, c'est par une voie qu'aucune d'elles ne semble avoir ni préparée ni prévue que ce drame reçoit son dénouement.

Tous ces intérêts, tous ces mobiles vivent et s'agitent dans les écrivains contemporains ; mais chacun ne les voit pas, ne les montre pas tous.

Deux seulement de ces écrits sont des histoires particulières du siège, mais il occupe une telle place dans les histoires gé-

nérales de la dernière moitié du XVIe siècle, qu'il faut tenir compte de ces fragments comme de récits spéciaux. Ils sont assez nombreux, mais on peut les ramener à trois types originaux.

S. GOULART. — Le document protestant par excellence se trouve dans les tomes 1er et 2e des Mémoires de l'Estat de France, sous Charles neuvième, recueillis par Simon Goulart, et publiés en 1577; mais évidemment il est écrit auparavant, au jour le jour, par un des assiégés. Quant aux faits militaires, il garde la forme d'un journal, et les relate avec fidélité et avec détail, mais nécessairement tels qu'il les voit, c'est-à-dire avec peu de connaissance de ce qui se passe du côté des assiégeants, dont il nomme seulement, et encore assez rarement, ceux que leur rang met en saillie. Mais les exploits guerriers n'absorbent pas toute son attention : sans les détailler beaucoup, il laisse voir pourtant les dissensions qui avaient lieu entre le peuple de la Rochelle et les gentilshommes qui s'y étaient réfugiés, et au ton général de l'écrit il me paraît difficile de douter que le correspondant de Simon Goulart fût un de ces derniers. Il ne mentionne pas non plus les deux partis dont l'un avait pris pour chef Montgomery, l'autre Lanoue; il ne cache pas les difficultés inouïes que faisait naître pour ce dernier une position peut-être sans analogue dans l'histoire; toutefois il garde à cet égard de grands ménagements : ce n'est que par une allusion obscure qu'il indique l'extravagant outrage du ministre Laplace envers l'héroïque soldat; en général favorable à Lanoue, il ne lui fait pourtant pas un aussi grand rôle que nous le verrons faire par d'autres historiens, par Cauriana, par exemple. Mais ce qui donne à ce récit un intérêt tout spécial, c'est le soin avec lequel l'auteur a recueilli

tous les écrits, tous les discours où respirent si bien les passions du temps. Non seulement il reproduit toutes les lettres et, au moins en substance, tous les pourparlers qui, pendant ce siège, s'entremêlèrent constamment aux faits d'armes; mais il donne l'analyse des véhémentes paroles par lesquelles les ministres réchauffaient un zèle sans cesse refroidi par tant de dangers, par tant de pertes et par d'incessantes propositions de paix. Goulart nous a même conservé deux pamphlets, imprimés alors à la Rochelle, mais qu'il serait peut-être impossible de retrouver ailleurs. L'un a pour but de prouver qu'*il est loisible aux sujets de se deffendre contre le magistrat pour maintenir la religion vraiment chrétienne* — l'autre demande s'*il est licite sauver la vie aux massacreurs et bourreaux prins en guerre par ceux de la religion assiégés à la Rochelle*, et répond par la négative. Ces écrits ont été mentionnés par tous les historiens du siège; mais combien cette simple mention est loin de l'effet que produit leur lecture. Il semble d'abord que cette thèse qui fait un crime de la pitié doive être écrite avec tout l'emportement de la passion; on frémit bien davantage à la trouver calme, froide, ne se départant jamais des formes pédantesques d'une discussion théologique et s'étayant uniquement de nombreux passages de l'ancien et même du nouveau Testament. Dans son ingénieux roman de 1572, M. Mérimée a bien peint la canaille vociférant : au gibet les Papistes ! à la potence ! et vive Lanoue ! mais il n'a pas osé montrer un ministre du Saint-Evangile, blanchi dans les travaux ascétiques, enseignant méthodiquement, au nom du Dieu de charité, qu'il ne faut pas garder la foi promise; pas respecter ces droits de la guerre : vaincre ceux qui résistent et pardonner à ceux qui se rendent; pas faire aux ennemis comme nous voudrions qu'ils nous fissent. L'imagination la

plus vive est toujours au-dessous des horreurs de l'histoire. Cet effroyable écrit est sans doute encore un des crimes de la Saint-Barthélémy qui l'a inspiré, mais on se surprend à craindre que les hommes qui s'en plaignent ainsi ne fussent capables de la commander.

E. PHILADELPHE. — Quelque chose de ces passions respire dans le Réveille-matin des Français et de leurs voisins, par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite. Édimbourg, 1574, 8°. Quelque soit l'écrivain qui se cache sous ce pseudonyme (vraisemblamement Nic. Barnaud ou Bernaud, peut-être cependant H. Donneau ou Théodore de Bèze), il est contemporain et mêlé aux affaires de ce parti ; il écrit un des premiers, quoique, selon lui (Dial. II, p. 128), le *Discours du siège* fut déjà imprimé ; il faut tenir compte de sa narration. Ce n'est qu'un résumé rapide, passionné, tel qu'il convient à un pamphlet ; mais un résumé plein de vie et de saveur. (Dial. II, p. 130–144.) Ses jugements surtout doivent être pris en note. Il faut y joindre d'autres vues et des anecdotes éparses dans le dialogue. (p. 65, 91, 95, 100, 101.)

MERVAULT. — La lecture de ce qui concerne le siège de la Rochelle, dans les Mémoires de l'Estat de France, ne laisse pas douter que ces détails émanassent de la ville ; c'est ce qui fait comprendre comment ils ont pu être textuellement reproduits dans le Recueil de tous les Maires de la ville de la Rochelle, compilé par Pierre Mervault, cent ans plus tard, bien que cet écrivain annonce avoir extrait le siège de ladite ville l'an 1573, d'un vieux manuscrit. Peut-être en effet Mervault avait-il entre les mains le manuscrit dont la copie fut envoyée à Goulart. On remarque dans son récit un petit nombre

de paragraphes qui ne se trouvent pas dans le livre imprimé, et qui tous contiennent des particularités spéciales à la Rochelle. Mervault les a-t-il intercalées dans le récit primitif, ou Goulart les avait-il retranchées? C'est ce qu'il est aussi difficile qu'inutile de décider.

LAPOPELINIÈRE. — C'est au même type aussi, bien qu'il n'y soit pas identiquement conforme, qu'il faut ramener la narration de Lapopelinière dans son histoire de France de 1550 à 1577. Malgré quelques variantes, soit dans les noms propres, soit dans les détails, malgré quelques faits militaires de plus, quelques pièces officielles de moins, ce n'est certainement qu'une rédaction à peine différente des mêmes matériaux. D'Aubigné, qu'il est difficile d'accuser d'indulgence, reconnaît que Lapopilinière avait le premier, à force de soins et de dépenses, préparé l'histoire de son temps ; il proclame ce soldat plein de cœur, un historien exact et judicieux ; mais il ne dérogeait point à ces qualités en se servant, pour une histoire générale, d'un livre publié quatre ans avant qu'il imprimât le sien ; peut-être d'ailleurs avait-il des droits encore plus spéciaux sur ces documents relatifs à des lieux qu'il connaissait si bien, à des faits auxquels il avait pris part : peut-être ne faisait-il que rentrer dans son bien en y ajoutant.

Ce qu'il faut bien certainement ne compter pour rien c'est l'histoire de France mise sous les noms de Lefèvre et Piguerre ; c'est l'histoire des troubles que Jean Lefrère, de Laval, donne audacieusement sous le sien. L'insertion de quelques phrases d'une saveur plus catholique ne fait pas de ces œuvres autre chose que le plus impudent plagiat de celle de Lapopelinière.

AITSINGER. — Un document contemporain a, par son infi-

délité même, un certain intérêt ; il montre avec quelle rapidité les traditions s'altèrent, en traversant non seulement les temps, mais les lieux, et combien de précautions doit prendre l'historien. Dans un recueil de trente-cinq planches relatives aux guerres civiles de France, qui semblent faites d'après celles de Périssin, et exécutées dans les Pays-Bas, on trouve, sous le nº 34, une gravure prise dans la Description historique de la Belgique, de Michaël Aitsinger (p. 139), représentant une bataille devant la Rochelle, du 16 mars 1573, à minuit ; et vingt-quatre vers allemands, en style de complainte, exposent qu'après la Saint-Barthélémy, une foule de gentilshommes sont venus, avec les fils de l'Amiral et le seigneur Montgomery, camper devant la Rochelle et y ont battu l'armée royale commandée par le duc d'Anjou. On y voit, indiqués par des légendes, le duc d'Anjou conduisant une charge de cavalerie, le duc de Guise renversé de cheval, la flotte de Montgomery, et Montgomery lui-même à la tête d'un bataillon. Or en mars 1573, il n'y avait pas de camp protestant devant la Rochelle, et Montgomery était en Angleterre.

AMOS BARBOT. — J'ai dit que l'auteur, quel qu'il soit, de la relation publiée par Simon Goulart, me paraît être un des gentilshommes protestants réfugiés à la Rochelle, mais non pas un Rochelais ; on le voit à l'absence presque complète du sentiment municipal. C'était cependant au nom des privilèges communaux que les Rochelais avaient pu, légalement et sans manquer aux conditions de leur obéissance, fermer au gouverneur nommé par le Roi les portes de leur ville ; comme place de sûreté, elle n'avait été concédée aux réformés que pour deux années qui venaient de s'écouler. Ce n'est qu'avec peine que, chez Goulart, on retrouve en l'y cherchant l'action

du corps de ville ; les choses changent bien quand on ouvre le récit d'Amos Barbot.

Cet historien n'écrivit probablement que vers 1600 son Inventaire des titres, chartres &., de la Rochelle, resté, comme on sait, manuscrit : mais il avait été dans sa première jeunesse témoin de ces faits, qu'on n'oublie guère. Il pouvait juger et commenter par ses impressions et ses souvenirs les mémoires sur lesquels il écrivait, et ces mémoires, à coup sûr, étaient autres que les précédents. Il en diffère peu sur les faits militaires, bien qu'on puisse relever entre eux quelques contradictions sur des noms, sur quelques circonstances et sur quelques dates. Il n'en diffère même guère au fond sur les faits qui se passaient à l'intérieur de la ville ; mais ici, au lieu de montrer les choses comme s'étant faites d'elles-mêmes, il fait partout sentir l'action du maire, des échevins, des pairs ; on voit celle des bourgeois, celle des étrangers, tantôt s'y unissant, tantôt la contrariant, et sans déclamer sur ces dissensions, sans presque les énoncer, il en fait ou en laisse voir les causes, parce que seul il s'occupe de la police et des finances, deux choses sans lesquelles, autrefois sans doute comme aujourd'hui, toute résistance eût été impossible. C'est là que l'on sent bien la cruelle position des catholiques de la ville, contre lesquels s'éveillaient tant de méfiances et de haines; les luttes entre les Rochelais et les réfugiés pour qui la place n'était qu'un asile momentané, entre le peuple et les gentilshommes, plus volontiers prodigues de leur sang que de leur argent (p. 6, 26, 32, 85, 118, 173) : c'est là qu'on conçoit ce que constatent tous les récits, ces excessives défiances motivées par de continuelles trahisons, fléau égal dans les deux camps, défiances poussées à un tel point, que le capitaine Lafond, au retour d'une sortie où il avait tout massacré sans merci ni

rançon, est, malgré ce terrible gage, suspect et mis en prison.

On peut demander quel parti prend Barbot entre Lanoue et Montgomery. Il est difficile de le dire. Il interrompt rarement son récit par des réflexions; au moment même où Lanoue se retire de la Rochelle, il en fait l'éloge; en racontant la retraite au moins précipitée de Montgomery, il en apporte des excuses que lui-même semble contredire quelques pages plus loin (p. 104-107).

En somme son récit est de tous le plus complet, puisqu'il a seul des explications auxquelles rien ne peut suppléer, puisque seul il fait sentir la vie réelle de la ville, il en peint la physionomie à l'issue du siège : mais, pas plus que les précédents, il ne fait connaître suffisamment les désordres du camp des assiégeants, sans la connaissance desquels on ne peut comprendre la durée et le dénouement de cette lutte.

BRUNEAU. — On ne trouve dans les manuscrits connus sous les noms de Baudouin et de Bruneau, qu'un seul et même récit fort abrégé de ces événements. On y peut pourtant glaner quelques nouveaux détails; mais il est impossible de n'être pas frappé de la contradiction formelle qu'ils présentent avec Barbot, sur la manière dont, au mois d'août 1573, Jacques Henry reprit la mairie, devenue vacante par un événement inouï jusqu'alors, la mort dans les quatre premiers mois de l'année municipale (elle commençait à la Quasimodo, en avril) du maire et de ses deux co-élus.

PLAQUE DE CUIVRE. — Il faut encore citer, pour épuiser les documents Rochelais, le résumé qui avait été gravé sur une plaque de cuivre, que M. Richard Desherbiers avait donnée à la ville en même temps que sa bibliothèque (Arcère, I.

p. 641); mais qui s'est perdue ou a été détruite. Ce résumé, nécessairement très succinct, rapporte à Dieu la délivrance de la ville abandonnée lâchement d'une partie de la noblesse; une rancune implacable s'y fait sentir même sous l'impression du sentiment religieux. C'est indubitablement l'œuvre d'un ministre.

RELATION CATHOLIQUE. — Après le récit protestant, après le récit Rochelais, il faut aborder le récit catholique, qui, par la publication au moins, leur fut antérieur. Il n'y en a qu'un et il est peu explicite. Cette extrême sobriété contraste singulièrement avec la multitude d'écrits émanés du même parti en 1628. Il est vrai qu'alors la Rochelle avait été prise.

Le Discours et Recueil du siège de la Rochelle, en l'année 1573, à Lyon, chez Saugrin, 1573, pièce de 31 pages 8°, a été inséré en entier dans les mémoires de l'État de France, sous Charles IX, dont il occupe les feuillets 202 à 211 (tome 2e); c'est une relation purement militaire, écrite du point de vue des assiégeants, discrète sur leurs revers et surtout sur les causes qui les amènent, et ne nommant les assiégés que lorsque leurs adversaires ont été réjouis par les blessures ou effrayés par les sorties hardies de quelques-uns des plus connus d'entre eux. A sa sécheresse on dirait une publication officielle, quelque chose comme un article du *Moniteur*. Toutefois on y peut signaler des restrictions, non des mensonges, et c'est un point qui étonne que, dans une époque de passions si violentes, les narrateurs soient si peu en désaccord entre eux; il n'y a peut être pas de fait historique sur lequel on signalât moins de contradictions importantes que sur ce siège, le grand siège, comme l'appelle d'Aubigné. Il y en a une ici pourtant, mais elle ne porte que sur une appréciation, non sur

un fait. D'après le chroniqueur catholique, au mois de mars 1573, les Rochelais, étonnés de la canonnade qui les tuait jusque dans leur lit, se fussent rendus, *n'eust été les estrangiers.* Non-seulement la plaque de cuivre et Barbot, mais Lapopelinière et les Mémoires de l'État de France peignent au contraire le peuple de la ville comme le plus obstiné à la résistance, et nulle autorité ne peut balancer la leur. Mais il faut songer aussi qu'il y avait un parti de la paix dans la Rochelle.

Ce discours est terminé par la liste des chefs les plus remarquables de l'armée royale tués pendant le siège. Il en énumère 132.

On le voit, cet écrit, avec sa réserve, est loin de révéler tout ce qui se passait à l'armée catholique : mais cette époque est fertile en Mémoires, et beaucoup des gentilshommes de cette armée en ont laissé. Publiés tardivement pour la plupart, mais écrits à peu de distance des événements, ils sont riches en indiscrétions importantes. Les rapporter et les discuter, ce serait sortir de mon rôle de bibliographe ; je me borne donc à les énumérer. On trouvera parmi eux quelques auteurs protestants, mais qui tous servaient dans l'armée assiégeante.

MÉMOIRES DES CONTEMPORAINS. — Les additions de Le Laboureur, aux mémoires de Castelnau (t. 3e), contiennent des lettres de Catherine de Médicis et du Roi à l'ambassadeur de France, en Angleterre, qui entrent dans assez de détails et dont l'importance est incontestable ; il faut consulter aussi les lettres de Catherine au duc de Montpensier, dans la vie de ce prince par Nic. Coustureau. Les mémoires du duc de Bouillon, de Montluc, de Tavannes, renferment des anecdotes et

des jugements qu'on peut discuter, mais qu'il est impossible de négliger. De ces deux derniers toutefois il faut rapprocher ce que dit d'eux Brantôme, qui fournit d'ailleurs un assez grand nombre d'anecdotes caractéristiques, et dont quelques-unes porteraient à croire qu'un trouble étrange agitait plusieurs des officiers qui avaient pris une grande part à la Saint-Barthélémy. (Discours sur Montluc, sur M. d'Aumale, sur l'amiral de Châtillon, sur Tavannes, sur le maréchal de Biron. — 1er disc. sur les couronnels français. — Disc. VI, M. de Strozzi. — Disc. sur Lanoue. Dames galantes, 2e disc.) On peut aussi consulter Cheverny et Mergey et même Mathieu, qui écrit longtemps après l'événement, mais rapporte des confidences que lui ont faites quelques-uns des acteurs de cette guerre.

PIÈCES OFFICIELLES. — L'édit de paix se trouve dans Lapopelinière et dans ses copistes, dans d'Aubigné, dans les nombreux Recueils d'édits de pacification; mais je ne crois pas qu'aucun historien ait reproduit les « *ordonnances pour le faict de la police et reiglement de l'armée, estant au siège de la Rochelle* » publiées par le duc d'Anjou, peu de temps après son arrivée. On conçoit que les contemporains les aient négligées; mais elles sont pour nous un indice précieux des mœurs du siècle; elles montrent que les temps modernes peuvent justement s'enorgueillir de la discipline de leurs armées; et ce qui ajoute à leur intérêt, c'est qu'un document contemporain, mais récemment publié (la chronique de Langon, publiée en 1841, par M. de La Fontenelle de Vaudoré, livre 4e), nous apprend qu'elles furent efficaces. Il y a aussi quelque peu d'autres détails à prendre dans cette chronique.

Enfin si l'on veut s'assurer que le pouvoir avait dès lors des écrivains tout prêts à suppléer, gratis ou autrement, par leur

zèle ardent à la réserve imposée aux publications avouées comme officielles, on peut lire le Vrai discours des rebellions de ceux de la ville de la Rochelle, depuis l'an 1567 jusqu'à présent, où l'on s'indigne de la méfiance des Rochelais envers leur roi, le lendemain de la Saint-Barthélémy, et le Brief discours sur ce qui s'est passé sur mer, où, en racontant la vaine entreprise de Montgomery avec toute l'emphase du triomphe, on accuse les Rochelais de se donner à l'Angleterre et on prédit leur ruine.

LA GESSÉE. — C'est probablement le même esprit qui a dicté un poème, *La Rochelléide, contenant un nouveau discours sur la ville de la Rochelle, suivant les choses plus mémorables avenues en icelle, et au camp du Roi, depuis le commencement du siège jusqu'à la fin du mois de mars dernier : avec une louange des princes, grands seigneurs et chefs de l'armée.... par Jean La Gessée, mauvesinois.* Paris. 1573. in-8°. Mais je ne connais ce poème que par l'indication de Lelong, n° 18209, et du catalogue de la Bibliothèque impériale, Lb[33] 353*

Je n'ai pas vu non plus le siège de la Rochelle en 1573, manuscrit, qui se trouve dans les portefeuilles de pièces de M. de Fontanieu, à la Bibliothèque impériale, selon la Statistique de la Charente-Inférieure, page 71.

Quant au Discours sur le siège de la Rochelle, par un catholique, que cite Lelong, n° 18206, je pense qu'il ne diffère pas de celui dont j'ai parlé.

CAURIANA. — Et maintenant j'arrive à Cauriana ; quand a-t-il écrit? quelle place a-t-il prise parmi ces historiens?

Je ne trouve sur ce personnage que bien peu de renseignements. Né à Mantoue, il vint en France et y fut médecin de

Catherine de Médicis. Il y écrivit en latin deux ouvrages historiques, l'un sur le siège de Chartres en 1568, l'autre sur le siège de la Rochelle en 1573. Le premier de ces récits n'est pas mentionné par la Bibliothèque historique de la France ; mais il l'est par Roquefort, dans la Biographie universelle, et l'avait été bien auparavant par Arcère, sur la citation qu'en fait Cauriana lui-même, dans l'autre livre (page 132). Il retourna en Italie après la mort de Catherine et y accompagna, en 1589, par l'ordre d'Henri III, la princesse Christine de Lorraine, lorsqu'elle se rendit à Florence, pour épouser le grand duc de Toscane, Ferdinand Ier. Il y devint chevalier de l'ordre militaire de Saint-Étienne, et y occupa avec distinction la première chaire de médecine théorique à Pise.

Les ouvrages dont j'ai parlé sont tous deux restés inédits, mais il publia à Florence, en 1597 (Junte, 4°), des discours en italien, sur les cinq premiers livres de Tacite, dans lesquels il parle souvent des guerres civiles de France, et blâme, en rappelant la Rochelle (p. 20), la concession par les princes, de places de sûreté. On a encore de lui un discours adressé en 1600 à Marie de Médicis, lors de son départ pour la France (Florence, Tosi, 4°), qui a été traduit d'italien en français par G. Chapuys.

Dans ses discours sur Tacite, il flétrit la Saint-Barthélémy de l'épithète d'horrible, *horrendo fatto* (p. 93) : dans son histoire du siège de la Rochelle, il parle toujours en catholique, mais sans aucun fanatisme, et même sans beaucoup d'ardeur. La manière dont il peint les excès des ministres réfugiés à la Rochelle conviendrait tout autant à un protestant modéré. Il s'identifie toujours en parlant avec l'armée assiégeante ; pourtant il la juge avec sévérité ; il en relève les fautes ; il stigmatise rudement l'indiscipline de la noblesse, la mollesse et même

la lâcheté des soldats : il semble que les assiégés soient placés plus haut dans son estime. A juger sur ces impressions, on croirait volontiers entendre un de ces gentilshommes qui avaient quitté la Rochelle, mais qui conservaient sans doute de la sympathie pour leur ancien parti et pouvaient bien le combattre, mais non pas renoncer à l'aimer et le faire valoir. Cette pensée prend encore plus de force lorsqu'on vient à remarquer que le récit de Cauriana, sommaire et inexact pour le temps qui précède l'arrivée de Lanoue à la Rochelle, abonde en détails sur ce qui se passe dans la ville et en noms Rochelais, depuis le moment de cette arrivée jusqu'à celui du départ de ce grand chef; mais qu'il semble alors changer de point de vue, ne plus guère savoir que ce qui se passe au camp, et que s'il retrace encore une scène passée dans la ville, elle est relative à un autre transfuge, qui a pu venir la lui conter. Cauriana a-t-il donc reçu les confidences de Lanoue ou d'un des officiers qui l'accompagnèrent lorsqu'il sortit de la Rochelle, pour venir dans le camp du duc d'Anjou, ne plus suivre la guerre, ce semble, qu'en spectateur ? Aucun fait précis ne justifie cette conjecture, qu'il me semble pourtant difficile de ne pas former à la lecture de son histoire. Médecin, Cauriana, même s'il était à l'armée, n'a pu écrire que sur des documents qui lui ont été transmis : d'où les tenait-il? A coup sûr, aucun des assiégeants n'a vu aussi bien que lui dans l'intérieur de la ville. Peut-être, s'il était au camp, n'y était-il venu que tard, lorsque les maladies le désolèrent ; peut-être même n'y était-il pas venu. A la vérité, M. Genet, dans l'ouvrage dont je parlerai plus bas, le cite comme témoin oculaire (p. 2), mais sans preuve ; lui-même parle comme tel en un endroit (p. 126) : A la grande douleur du général et à la nôtre, nous vîmes.... *summo nostro et Imperatoris dolore, conspicati sumus....* mais

comme la première personne du pluriel est la tournure qu'il emploie toujours en parlant de l'armée royale, cette preuve peut être révoquée en doute, et lui-même s'exprime le plus souvent comme ayant appris des autres, *accepi*.

Quoiqu'il en soit, ce qui appartient sans contredit à Cauriana c'est la forme, et la forme, si indifférente dans les autres narrations, est dans celle-ci fort importante. C'est elle qui la caractérise, c'est elle qui en fait l'originalité. Les autres chroniqueurs écrivent pour satisfaire un intérêt ou une pensée personnelle, ou tout au moins un intérêt ou une pensée de secte ou de parti : Cauriana, lui, est un curieux, un artiste.

Aussi son histoire n'est-elle ni la plus complète, ni la plus exacte; les dates y sont souvent négligées, quelquefois confondues ou même interverties; il y a des altérations de noms, et il lui arrive une fois de prendre sinon le nom d'un port, du moins le nom d'un village pour un nom d'homme; il y a des détails faux et quelques-uns, je le crains bien, inventés. Mais en revanche, soit par effet de l'art, soit par suite de la vivacité des impressions, les faits sont bien choisis, bien présentés, bien groupés; nulle part les proportions ne sont aussi bien gardées, la physionomie générale aussi bien saisie; et le tableau n'est pas seulement vrai; malgré beaucoup trop de rhétorique, il est animé et vivant.

Dans tout ouvrage d'art, il faut une figure principale; Catilina n'occupait probablement pas dans la conjuration qui porte son nom toute la place que lui a donnée Salluste. La figure principale qu'a choisie Cauriana est plus aimable et plus belle; c'est Lanoue. La ville, ses habitants, son gouvernement, les partis qui y règnent ne semblent décrits que pour préparer le théâtre où il va venir; mais le pinceau de l'historien ne manque pas de force.

« Les Rochelais, s'étant d'eux-mêmes donnés au Roi de
» France, après avoir battu et chassé par ruse les Anglais
» auxquels ils obéissaient auparavant, en ont obtenu de
» grands priviléges, et semblent vivre dans une ville libre plu-
» tôt que sujette.... Ils ont toujours été hostiles à la noblesse,
» comme on le remarque souvent chez ceux qui, nourris
» dans une ville libre, se sont adonnés au commerce et s'y
» sont enrichis... La chose publique était alors aux mains de
» Jacques Henri, négociant, qui formé dans les guerres pré-
» cédentes à l'école de l'Amiral, lorsque celui-ci était venu à
» la Rochelle, avait acquis un grand empire sur l'esprit des
» bourgeois et du peuple. Cet homme, d'un esprit peu sagace,
» d'un caractère obstiné jusqu'à sa perte, de mœurs rudes,
» adversaire violent de la noblesse, se laissait guider par les
» conseils de Salbert, citoyen rochelais, qui, ayant dans les
» années précédentes administré la ville avec beaucoup de
» prudence, passait aux yeux de tous pour doué d'autant
» d'habileté que de courage... Telle était la crainte des habi-
» tants que même leurs auxiliaires étaient l'objet de violents
» soupçons, et ils se livrèrent souvent entre eux des luttes
» sanglantes pour la domination, qui resta pourtant jusqu'à
» la fin aux mains des Rochelais. » (Page 9 à 13).

Il me semble que ces traits, bien que hors de leur cadre et affaiblis par la traduction, ne sont pas sans vigueur. Il n'y en a pas moins dans le tableau des causes extérieures qui entretenaient la confiance des Rochelais.

« Plusieurs choses soutenaient leur espérance de garder
» leur ancienne indépendance et leur nouvelle religion : la
» grandeur des dettes que les malheurs des guerres civiles
» avaient fait contracter au Roi, qui le tourmentait fort et
» lui faisait trouver difficile de presser la guerre et d'épargner

» le trésor public ; les rivalités de nos princes, envieux de
» la gloire l'un de l'autre et jaloux du premier rang ; la mort
» de la Reine qui pouvait survenir ; la peste ; la famine ; la
» légèreté des hommes à commencer la guerre, leur mol-
» lesse pour en supporter les travaux ; l'esprit français si
» ami de la nouveauté ; la foi douteuse de nos soldats ; tous
» ces mobiles si nombreux et si divers du cœur humain,
» dont ils sentaient que l'ensemble ou même qu'un seul pou-
» vait sauver la République rochelaise. Ces motifs développés
» par les ministres, dans leurs discours, n'étaient pas un
» médiocre encouragement à braver les fatigues et les dan-
» gers. » (Page 21).

Il y a là des lieux communs et du rhéteur, n'y a-t-il pas aussi des observations et de l'historien ?

Sur ce théâtre, ainsi préparé, arrive Lanoue. Tous les historiens ont dit comment cet homme illustre, envoyé par le Roi pour décider les Rochelais à la soumission, finit par entrer dans leur ville pour organiser la résistance, commander les sorties et prêcher la paix. Cette situation étrange n'est pas encore assez dramatique pour Cauriana ; il faut que la scène soit plus saisissante. A l'entrevue qui a lieu au faubourg de Tasdon, les députés rochelais refusent de reconnaître Lanoue : « Celui qui nous a fait venir ici nous a dit que Lanoue vou-
» lait nous parler ; mais nous ne le voyons pas. » (Page 27). Je ne traduis pas ; non que la scène ne me paraisse vraiment belle, mais elle est partout. De Thou l'a prise à Cauriana ; je crois que je le montrerai d'une manière irréfragable ; et tous les écrivains postérieurs, historiens ou romanciers, l'ont prise dans de Thou. Oserai-je donc affirmer que Cauriana l'ait inventée ? Du moins est-il vrai que si elle est dans tous ceux qui ont écrit après lui, elle n'est dans aucun de ceux qui ont

écrit auparavant ou en même temps. Après tout, est-ce là de l'infidélité? Ceux-là seront-ils infidèles, qui pour caractériser l'énergie de la vieille garde à Waterloo rapporteront un mot célèbre qui n'a probablement pas été dit sur le champ de bataille? Idéaliser, est-ce mentir? Poète ou narrateur, Cauriana a donné à l'histoire une page immortelle. Il y a des hommes qui ont acquis à moins de la renommée. *Habent sua fata libelli.*

Lanoue une fois introduit devient le héros de Cauriana; on le rencontre toujours et partout : au conseil, entre deux combats; sur le champ de bataille, entre deux négociations; il prend part à tous les pourparlers, s'épuisant en efforts pour concilier d'inconciliables prétentions. Ce n'est pas que Cauriana lui prête un seul acte qui ne soit confirmé par les autres historiens; mais comme il supprime beaucoup de ces escarmouches quotidiennes, qu'il réunit quelquefois dans une seule les épisodes de plusieurs, qu'il abrége aussi le détail des débats intérieurs, son personnage principal paraît davantage. L'exactitude y perd, peut être au profit de la vérité et de la netteté de l'impression.

Partout Cauriana cherche la forme dramatique. Il prête à ses personnages des discours à la façon des anciens, et l'on y reconnaît, comme dans tout bon rhétoricien, de fréquentes réminiscences du *Conciones*. S'il veut peindre le caractère des chefs catholiques, il le fait juger dans les entretiens familiers des soldats des deux camps, assez rapprochés pour causer ensemble dans l'intervalle des combats; s'il veut résumer les jugements sur Lanoue, après avoir fait connaître les diverses opinions qu'on émettait sur sa conduite, il termine ainsi : « Quels étaient ses véritables sentiments et les mobiles » de ses actions, c'est ce que les replis du cœur, si nombreux

» et si obscurs, rendent difficile à dire. Ce qui est sûr, c'est
» que le général en chef (le duc d'Anjou) n'eut jamais de
» soupçon sur sa loyauté, car on lui a entendu dire dans
» l'intimité qu'il ne savait sur Lanoue qu'une chose, c'est
» qu'à aucun prix on ne pouvait l'amener à rien de contraire
» à l'honneur. Quant à Lanoue lui-même, quand Sainte-
» Colombe était prisonnier, il lui répétait souvent : Mon cher
» ami, je suis tourmenté. Si je sers le Roi, il faut perdre ces
» malheureux Rochelais, qui mettent leur confiance en moi;
» si je les sauve, je perds ma fortune et mes enfants. Aussi
» je voudrais qu'une balle me tuât, puisque je ne puis échap-
» per autrement au soupçon de trahison. » (p. 49.)

C'est encore l'importance de Lanoue qu'il relève, en peignant l'agitation du peuple, le trouble des ministres, lorsqu'il s'est décidé à quitter la ville; mais cette agitation est celle d'un peuple belliqueux, ce trouble est celui d'hommes résolus et ils éclatent en sorties audacieuses, en résolutions presque désespérées. Cauriana y oppose l'énergie calme et habile du Maire. Ailleurs, c'est par des faits qu'il caractérise le pouvoir étendu de celui-ci et l'usage hardi qu'il en fait, comme aussi les difficultés qu'il rencontre : « Ceux qui étaient venus avec
» Douarti demandèrent à parler à Bragneau, chef des gens
» de pied, qu'ils connaissaient depuis longtemps. Bragneau
» quitte son poste et, après les premières embrassades, fait
» apporter des mets et du vin, pour mieux recevoir les
» nôtres. Comme ils allaient partir, si vous voulez, dit-il,
» rester chez nous trois ou quatre jours, nous passerons gaie-
» ment notre temps dans les plaisirs et l'amour ; vous retour-
» nerez ensuite au camp, si vous voulez. Si vous l'aimez
» mieux, j'irai avec vous, pourvu que vous me donniez votre
» parole qu'il ne m'en arrivera aucun mal, et j'y passerai

» joyeusement une couple de jours. Choisissez. Pendant qu'ils » causaient ainsi, le Maire survient, ordonne à Bragneau de » rejoindre son poste, aux gentilshommes de sortir de la » ville, sous peine de mort, et s'indignant de ces longues » conversations, sans s'informer davantage, leur défend d'y » revenir dorénavant. » (P. 135.) Mais bientôt aussi il nous montre Bragneau passé dans le camp ennemi, et le plus ardent à exciter les royalistes, non sans quelque mépris pour eux, « à n'avoir pas peur, et à oser au moins repousser ces » squelettes épuisés par la faim. » (P. 141).

Chez Cauriana, les négociations manquent de netteté. Il est vrai qu'aucun auteur n'en a mis beaucoup dans l'exposition de ces pourparlers incessants, où il n'y avait peut-être de franchise d'aucune part. Sans entrer dans beaucoup de détails militaires, il décrit pourtant tout ce qui, en fortifications et en moyens d'attaque ou de défense, a quelque nouveauté; ses combats ont du feu : il s'est plu surtout à y montrer l'ardeur des femmes, par esprit de justice sans doute, et puis parce qu'elles ajoutent à l'effet du tableau. Il est sévère, je l'ai déjà dit, pour l'armée royale. Il montre les soldats reculant devant tous les travaux et prompts à prendre la fuite au combat; il montre les gentilshommes aussi indisciplinés que braves, s'occupant peu des ordres les plus directs de leurs chefs; mais il est favorable au duc d'Anjou, dont il développe les projets par les discours qu'il lui prête, qu'il peint habile, actif, impassible devant les balles dont le garantit imparfaitement le dévouement d'un de ses écuyers. Du reste il aime l'héroïsme, et pour en raconter les traits il sait trouver jusqu'à de la simplicité. « Étienne (Castriotto) rapporté dans sa tente, sur les épaules » des soldats, se mit d'abord à tracer sur un papier ce qu'il » avait vu des fortifications ennemies, leur forme, l'ordre

» dans lequel étaient rangées les troupes qui les défendaient ;
» puis, ayant chargé un soldat de le porter au Général en
» chef : Va, dit-il, et dis-lui que c'est là le dernier service
» que je puisse lui rendre ; car je suis blessé si grièvement
» qu'il faut donner ma cuisse à couper aux chirurgiens qui
» sont ici. Cela dit, il présenta sa cuisse et on la lui coupa
» sans qu'il poussât un gémissement. » (P. 123.) Il semble, comme dit Mme de Sévigné, qu'on lit l'histoire romaine. J'aimerais mieux dire : on sent qu'on lit l'histoire de France, si cela n'était encore injuste : Castriotto était compatriote de Cauriana.

Il n'y avait pas à s'occuper du style des chroniqueurs que j'ai passés précédemment en revue ; mais il faut parler de celui d'un homme de lettres comme Cauriana. Il y a, soit dans la composition, soit dans la rédaction, même en mettant les incorrections assez nombreuses sur le compte des copistes, des traces visibles de précipitation et de négligence, et pourtant on sent partout l'étude et l'imitation ; son latin ne manque pas d'élégance ; seulement il l'achète par l'inconvénient de tout travestir, choses, noms, dates. On ne voit pas sans sourire, le sixième jour avant les calendes de mai, le préteur remontrer aux édiles et au Sénat Rochelais que la poussière guerrière est sur le point de manquer. Tout ce qui concerne les armes à feu est singulièrement déguisé par la langue de Salluste. Comme il y a en tout des compensations, il en résulte celle-ci qui a, pour nous, des avantages, que quelquefois l'auteur décrit ce qu'il ne peut nommer, et ne nous en instruit que mieux.

Par ses qualités, et un peu par ses défauts, Cauriana frappe vivement ses lecteurs ; il devait avoir et il a eu une grande influence sur les historiens qui ont composé leurs récits sur des livres.

II

J'ai longuement insisté sur des historiens, originaux pour ce siège, dont deux sont restés inédits, dont les deux autres mêmes sont entre peu de mains ; quant à des écrivains à la fois plus répandus et moins importants, je puis me borner à une énumération en y joignant, au risque d'être tranchant, un jugement sommaire.

DE THOU. — Le premier en date comme en mérite, c'est de Thou. On a beaucoup discuté sur la valeur intellectuelle et morale de cet historien remarquable ; je ne sache pas qu'on se soit occupé des sources où il a puisé. J'ai dit que Cauriana est du nombre. Le rapprochement des deux ouvrages le prouve suffisamment. Les ressemblances verbales dépassent de beaucoup celles que peut amener la ressemblance des choses. Arcère (t. 1, note 2, p. 570) a cité, à l'appui de cette assertion, les deux passages relatifs à l'arrivée de Lanoue à la Rochelle : j'en ai rapproché six autres, et je ne me suis arrêté que parce que ma conviction était faite. Je les relate ici, comme moyen de vérification. (Description des fortifications de la Rochelle ; Cauriana, p. 2. De Thou, édition de 1626 ; pag. 918, liv. 55. — Chefs et forces des Rochelais, C. p. 12. Th. p. 919. — Caractère du maire J. Henri. C. p. 10, Th. p. 920. — Mort de Gregetto ; prise de Fiesque. C. p. 20, Th. p. 850, liv. 53. — Combat de Lafont, C. p. 36, Th. p. 853. — Indiscipline de la noblesse royaliste, C. p. 96, Th. p. 933, liv. 56.) Mais je n'en citerai que deux, qui me paraissent à eux seuls concluants. Cauriana avait dit que les deux tours du port sont

construites en briques : *Ejus faucibus binæ ingentes turres positæ sunt, quæ lateritio solidiori muro constructæ et fenestratæ mare spectant.* (*p.* 2). De Thou dit : *In cujus faucibus binæ turres ingentes erectæ sunt, lateritio solidiori opere structæ et fenestratæ in mare prospicientes* (*p.* 918). Or la description ainsi reproduite est une erreur. — Cauriana trace ainsi le caractère du maire J. Henri : « *Rempublicam tum gerebat* » *Jacobus Henricus mercator, qui superiorum bellorum tempo-* » *ribus Amiralli disciplina institutus, cum ille Rupellam* » *commigrasset, plebis et civium animos in quamcumque vellet* » *partem flectebat. Vir solerti minime ingenio, ac obstinato* » *ad perniciem animo, aggrestioribus moribus et nobilitatis* » *vehemens adversarius, Salberti civis Rupellani consiliis* » *utebatur, quum hic superioribus annis rempublicam pru-* » *dentissime administrasset, magnaque virtute et calliditate* » *ab omnibus esse crederetur* » (p. 10). On lit dans De Thou, » liv. 55, p. 920 : « *Rempublicam tunc gerebat Jacobus* » *Henricus mercator, superioribus temporibus Colinii præfecti* » *maris disciplina imbutus, homo non ita solerti ingenio, sed* » *ad extrema consilia obfirmato, duris moribus et nobilitati,* » *ad omnem favoris aulici auram, uti aiebat, mobili, valde* » *infestus. Is Salverti civis Rupellani consiliis præcipue* » *regebatur, qui, quod remp. superioribus bellis summa cum* » *prudentia administrasset, magna in auctoritate apud suos* » *erat.* »

On peut demander, il est vrai, si ce n'est pas Cauriana qui a copié De Thou. Mais même en ne tenant aucun compte de l'affirmation des biographes, qu'il a écrit ses deux morceaux historiques en France, c'est-à-dire avant 1589, la chose me paraît bien invraisemblable. Cette partie de l'histoire universelle parut en 1607. Cauriana était alors en Italie depuis dix-

huit ans : quelle raison pouvait-il avoir d'écrire une narration du siège de la Rochelle ? S'il se fut borné à faire, pour lui, un extrait du livre de De Thou, la ressemblance serait partout la même ; elle ne se trouve que dans quelques endroits ; il eût gardé les mêmes proportions, ou du moins il n'eût pas omis certaines circonstances d'un grand intérêt qu'il a omises ; il eût évité certaines fautes qu'il a seul commises ; il n'eût pas dit, seul entre les historiens, que Biron était suspect aux Rochelais, parce qu'il passait pour avoir été complice de l'assassinat de Coligny ; il n'eût pas dit que Duvigan qui fut attaqué par les soldats de Guiminière, au village de Cigogne, fut attaqué chez son ami Cigogne (il y avait en effet un gentilhomme de ce nom) ; quand il est notoirement différent de De Thou, il eût laissé voir l'intention de le réfuter : jusque dans le style et dans les passages mêmes que j'ai rapportés, on voit que De Thou corrige ce qu'il emprunte : par exemple, le barbarisme *amirallus* disparaît : enfin les emprunts faits par Cauriana à un livre si célèbre dès son apparition seraient le plus impudent plagiat ; tandis qu'on conçoit très-bien que De Thou, écrivant une histoire générale, prenne, avec beaucoup de faits, quelques phrases textuelles à un mémoire particulier, qui ne paraît pas avoir été destiné à la publicité, qui peut-être même avait été écrit spécialement pour lui, quoique je n'aie trouvé le nom de Cauriana ni dans l'histoire de De Thou, ni dans l'histoire de sa vie écrite par lui-même.

Du reste, en prenant beaucoup de choses dans Cauriana, De Thou s'en éloigne souvent, la plupart du temps en le rectifiant, quelquefois d'une manière peu heureuse ; il y ajoute plus encore qu'il ne lui prend. Il n'a qu'une infériorité : son récit dispersé dans ses livres 53, 55 et 56, sans cesse interrompu par des faits différents, ou, ce qui est peut-être pis,

par les faits analogues du siège de Sancerre, perd beaucoup de son intérêt et laisse au récit de Cauriana plus de physionomie.

D'AUBIGNÉ. — C'est également par fragment et dans les chapitres 6, 7, 9 et 18 du 1er livre du second volume de son Histoire universelle que d'Aubigné raconte le siège de la Rochelle. Il adopte presque en entier le récit de De Thou ; il y ajoute pourtant d'intéressants aperçus sur les causes de dissension qui existaient dans le camp royal, les pièces officielles, des détails plus clairs sur les opérations militaires et sur les fortifications ; sa manière de raconter est bien à lui ; on y retrouve quelque chose de la rapidité et de la fougue du hardi soldat qui entend battre la charge ; mais ce qui est plus que tout cela, c'est la valeur que sa position personnelle donne à son adhésion. Il connaissait bien les lieux, les choses, les hommes dont il parlait ; toutefois il n'était pas au siège, il écrivait près de quarante ans après ; il ne pouvait rien admettre d'invraisemblable, mais il pouvait bien ne pas voir toujours la vérité, et je suis plus disposé à l'en croire sur le jugement qu'il porte sur Lanoue que sur les circonstances de son premier accueil par les Rochelais, qu'il rapporte après et d'après De Thou et Cauriana.

HISTOIRE DU SIÈGE. MAILLÉ. — C'est par une erreur manifeste que Lelong a attribué à d'Aubigné une histoire du siège de la Rochelle, imprimée à Maillé, sur les ruines du Doignon. L'indication de ce lieu, Maillé, d'où il n'est sorti d'autre ouvrage que ceux de d'Aubigné, l'a trompé. Mais la phrase qui suit ferait croire que cette désignation n'est qu'une ironie. D'ailleurs, le titre complet qui parle du *temps que la Rochelle changea de sa vraie religion*, et de *ses insolentes re-*

bellions, montre assez que le livre est d'un catholique, ce que confirme au reste tout l'ouvrage. C'est un livre écrit lorsqu'on recommençait à parler d'un siège de la Rochelle, en 1621. Il est emprunté aux Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX et à la Relation écrite par un catholique, auxquels il joint cependant des détails que je n'ai pas trouvés ailleurs aussi explicites, sur la formation et les démarches de la flotte amenée par Montgomery devant la Rochelle. Il insiste assez fortement sur l'opposition entre ce chef et Lanoue.

Il faut remarquer que ce livre a été cité par Arcère sous ces deux noms : Histoire du siège de la Rochelle, à Maillé, et Histoire mémorable du siège de la Rochelle, qui est le titre courant au haut des pages. Enfin il cite aussi : l'Histoire des deux derniers sièges de la Rochelle, qui n'est, pour le siège de 1573, qu'une réimpression du livre imprimé à Maillé, sans autre changement qu'une transposition insignifiante. M. Genet s'est aussi laissé aller à cette distraction de citer un seul livre comme trois livres différents. (p. 3.)

AMYRAULT, etc. — En racontant la vie de Lanoue, Amyrault devait nécessairement toucher à l'histoire de la Rochelle. Il entre dans de grands détails sur les factions qui divisaient la ville, sur la rivalité de Lanoue et de Montgomery. Pour l'entrevue de son héros et des Rochelais en 1572, il reproduit le récit de Cauriana et de De Thou ; mais comme il écrit près de 90 ans après l'événement, en 1661, et qu'il ne cite jamais ses autorités, j'ignore tout à fait si cette adhésion a quelque valeur.

Il faut, à cause de l'importance de l'auteur, lire une page du duc de Rohan (Disc. polit., disc. IX) sur la comparaison des deux sièges de la Rochelle.

G. Sossius, dans sa vie d'Henri III (*De vita Henrici III lib.* IX, *inscripti Musæ;* 1628, 8°), a, sur les causes de la richesse de la Rochelle et sur celles de la paix, quelques détails qu'il ne faut ni accepter sans critique ni négliger. (Clio, p. 40-48.) Il vivait à Angoulême, au milieu de gens qui avaient pu être bien informés. Nous lui devrions d'ailleurs une mention, ne fût-ce que par reconnaissance de l'importance que, dans son hyperbolique emphase, il accorde à la Rochelle comme ville de commerce.

Davila a raconté avec quelque étendue notre siège; mais il n'a, quant aux faits, ni nouveauté, ni autorité. Ses opinions ont plus d'importance, mais il faut songer qu'il croirait déroger à son habileté italienne s'il ne voyait partout de la trahison.

Le récit de Mézeray est presque tout entier tiré de De Thou. Celui de Daniel n'offre rien de nouveau dans les faits, et n'a de spécial qu'une extrême dureté dans les jugements qu'il porte sur Lanoue et sur les Rochelais.

Ce sont là les derniers historiens qui aient donné une grande place à l'Histoire de ce siège de la Rochelle.

III

JAILLOT, ARCÈRE. — Jaillot et Arcère seront nécessairement, dans cette étude sur les historiens de la Rochelle, l'objet d'une mention spéciale, d'un examen attentif : c'est une raison de plus pour parler aussi brièvement que je le pourrai de leur récit du siège de 1573.

La gravité de l'événement et le point de vue sous lequel les

deux oratoriens envisageaient l'histoire qu'ils écrivaient s'accordaient pour le recommander à tout leur soin. Aussi fut-il l'objet d'un premier travail, publié sous leurs deux noms, dans le premier recueil de l'Académie, en 1747.

Cet essai, déjà intéressant, fut refondu avec beaucoup d'additions, beaucoup de rectifications et même avec une réfutation indirecte de certains passages, dans le 4e livre de l'histoire de la Rochelle, imprimé en 1756. On sait que, Jaillot étant mort en 1749, Arcère seul tenait alors la plume ; mais presque tous les travaux préparatoires avaient été faits par son collaborateur.

Ils ont tout vu, mais ils n'ont pas toujours choisi ; pourquoi, par exemple, traduire le long discours que Cauriana met dans la bouche de Lanoue? Ils ont trop négligé de motiver leur préférence entre des autorités différentes. Sur l'introduction de Lanoue à la Rochelle, ils adoptent le récit dramatique de Cauriana, sans même dire qu'il ne se trouve dans aucun autre des chroniqueurs contemporains, quoiqu'ils fassent des notes sur des points d'une moindre gravité et qu'il y en ait une en particulier sur Cauriana. Ils n'ont pas eu, ou du moins pas porté assez loin le grand art de mettre en leur jour les points saillants. Ils n'ont peut-être rien omis sur les dissensions de la ville ou du camp, sur l'action du maire, sur les détails financiers, et pourtant, lorsqu'après les avoir lus on ouvre Cauriana ou Barbot, il semble qu'on rencontre des faits nouveaux, et il faut les retrouver chez eux pour se convaincre qu'en effet on les y avait vus, mais sans les remarquer. Arcère a quelquefois oublié les matériaux qu'il avait lus, mais non recueillis lui-même ; il lui arrive, par exemple, d'opposer un passage de Cauriana à une phrase de De Thou, sans s'apercevoir que ce sont deux passages de Cauriana qu'il

oppose l'un à l'autre. Enfin quoiqu'il soit parfaitement fidèle dans l'analyse des pièces officielles, dans les extraits de ses originaux, plus d'une fois, tout en les alléguant, il les altère par une phraséologie molle et apprêtée. Un seul exemple justifiera ce reproche. J'ai rapporté les paroles que Cauriana met dans la bouche de Castriotte au moment où il va se faire couper la cuisse ; voici ce qu'elles deviennent dans Arcère : « S'a-
» dressant à un soldat, portez ce papier, dit-il, à notre
» général, et dites-lui que Castriotte, prêt à souffrir une
» cruelle opération et au désespoir de n'être plus en état
» de servir désormais un si grand prince, réserve principa-
» lement toute son affliction pour ce dernier malheur. » (I. p. 511.) On ne peut pas plus maladroitement substituer la platitude du courtisan à l'héroïsme du soldat.

Mais à côté de ce blâme, il faut articuler nettement cette déclaration : Dans le travail que je viens de faire, je n'ai pas trouvé une ligne que les savants auteurs n'eussent vue, transcrite ou analysée. Je ne crois pas qu'à cette partie de leur œuvre on puisse rien ajouter comme érudition ; il faut dire aussi : comme impartialité.

La tâche de leurs successeurs se réduisait donc sur ce point ou à les abréger, ou à peindre les mêmes choses de couleurs plus vives.

DUPONT. — Dupont, dont l'histoire de la Rochelle fut publiée en 1830, semble avoir voulu faire sentir surtout le rôle du peuple de la ville ; il cherche partout une forme plus dramatique ; on trouve même chez lui quelques détails propres à aviver la couleur locale qui ne sont pas dans Arcère, mais que je n'ai pas non plus trouvés ailleurs, et dont quelques-uns sont contraires aux témoignages très-précis de Bar-

bot et de Baudoin ; la violence, par exemple, par laquelle le sieur de la Maisonneuve s'empare de la mairie à la mort de Mignonneau (p. 252). Un littérateur qui fut d'abord le collaborateur de Dupont a depuis utilisé ses études pour tracer des scènes demi-historiques, demi-romanesques ; on dirait quelquefois que l'histoire elle-même s'en est ressentie.

MASSIOU, (1836).— Il n'y a rien de semblable chez M. Massiou. C'était surtout sur les parties de son œuvre que n'avait point abordées Arcère que cet historien avait porté ses efforts. Quant au siège de 1573, il est visible qu'il a vérifié les citations d'auteurs imprimés qu'avait faites son prédécesseur, que, rempli de confiance en le trouvant toujours exact, il n'a pas porté plus loin ses investigations, et qu'il s'est borné à refaire le même récit dans ses propres vues, avec son propre style. Il signale la résistance de la Rochelle comme un événement à jamais mémorable dans les fastes de la démocratie française ; réflexion juste, mais à condition de déterminer le sens, assez vague chez nous, du mot démocratie.

SISMONDI, (1835). — La position toute particulière de Sismondi m'engage seule à dire que dans son récit du siège de 1573 (*Hist. des Français*, t. XIX, ch. XXII), abrégé comme il convient dans une histoire générale, tout en lui gardant plus de place que les autres historiens modernes de la France, il n'a guère fait que suivre De Thou, en le contrôlant par Lapopelinière.

GENET, (1848). — Mais un écrivain plus récent encore, M. Genet, a publié, en 1848, dans le Spectateur militaire, une nouvelle relation du siège de la Rochelle. Capitaine du

génie, M. Genet étudie les événements sous le point de vue tout spécial de l'art de la guerre. En rapprochant Arcère des autorités qu'Arcère lui-même lui indiquait, il a retrouvé et suivi jour par jour les opérations militaires ; tout en les dominant par les secours de la science moderne, il les a jugées sur les lumières de la science contemporaine, et grâce à ce travail de critique, il remplace, à ce point de vue, tous les autres historiens, et les surpasse en clarté et probablement en exactitude. M. Genet est trop intelligent pour détacher la défense d'une ville assiégée de son administration intérieure ; il suit donc avec soin l'action du Maire, mais seulement dans son rapport avec la défense, et il ne faut pas s'étonner si, dans ce qui sort de sa spécialité, il laisse quelquefois commenter ses auteurs par son imagination. Parmi les écrivains militaires qu'il a pris pour guides, il cite Cauriana.

ROMANS. — Pour terminer cette revue, je n'ai plus qu'à signaler deux romans historiques, auxquels le siège de la Rochelle a fourni quelques grandes scènes.

C'est à la Rochelle que M. Mérimée place les derniers événements de son roman de 1572, et il emprunte à De Thou et à Amyrault, et, à son insu, par eux, à Cauriana, les traits sous lesquels il peint Lanoue et la difficulté étrange de sa position. Tout le monde sait quelle vie et quel charme il leur donne.

C'est le siége même qui est l'objet principal des Enfants perdus, le plus étendu des épisodes que M. Labretonnière a réünis sous le titre de *Cinq Époques*, chroniques rochelaises, et la fable n'y est que l'accessoire. Le roman ainsi conçu est soumis en quelque chose aux lois sévères de l'histoire, et d'ailleurs, la fiction elle-même a sa vérité. On pourrait soutenir

qu'en prenant tous ses héros dans une même division d'un seul parti, et dans celle qui admet le moins de nuances, l'auteur n'a pas été plus fidèle aux conditions de l'art qu'à l'exactitude historique. Mais cette discussion dépasse de beaucoup la sphère d'un bibliographe, et je m'y déroberai, malgré le plaisir qu'il y aurait à rendre justice à plusieurs tableaux bien observés et bien peints et au feu des descriptions. Je ne me permettrai qu'une observation ou plutôt une réclamation. Dans le roman, les populations ne se caractérisent pas par ce qu'on en dit, mais par les actions qu'on prête aux personnages qui les représentent. Or si la Rochelle n'eût offert d'autres types que la bonne vieille femme toujours tremblante, que le libertin parjure, espèce de M. Vautour, passé du vaudeville au mélodrame, les seuls Rochelais que le romancier ait mis en scène, il n'y aurait pas eu de siége de la Rochelle.

Que si, arrivé au bout de cette galerie un peu longue, je retourne au point de départ, si, me souvenant que je ne l'ai parcourue qu'à l'occasion et à cause de Cauriana, je cherche à réunir les observations qu'il m'a suggérées je crois qu'on peut avec confiance les résumer ainsi :

Cauriana n'est pas un chroniqueur naïf ; qu'il ait été ou non présent au siège, il n'a probablement écrit que sur des notes qui lui ont été fournies, mais par des témoins oculaires et des acteurs ;

De tous les catholiques, c'est le seul personnellement désintéressé ;

Ce n'est pas un historien de premier ordre, mais il ne manque ni d'art ni d'intérêt ;

Largement mis à contribution par De Thou et par Arcère,

il n'a plus que peu de choses à nous apprendre ; cependant les derniers venus l'ont encore proclamé utile à lire ;

Enfin ceux qui aiment à voir par eux-mêmes, qui croient que c'est peu de lire la déposition d'un témoin rédigée par le plus habile greffier, qu'il faut l'entendre et s'instruire par son accent, ceux-là jugeront toujours qu'il est nécessaire de consulter directement Cauriana.

HISTOIRE

DU

SIÈGE DE LA ROCHELLE

SOUS CHARLES IX.

1573.

PHILIPPI CAURIANÆ

DE

OBSIDIONE RUPELLÆ

COMMENTARIUS.

RUPELLA, Xantonum oppidum, ad oceanum in patenti planitie sita est, quæ paulatim tamen (ut vix sentiatur) in altitudinem assurgit. Oceanus, alveo facto sesquimille et amplius in longitudinem passus, mille vero in latitudinem, urbem alluens, portum efficit, qui adversus omnem tempestatem multis tum longis, tum onerariis navibus, tutissimum receptum præbet; et ejus faucibus binæ ingentes turres positæ sunt, quæ lateritio solidiori muro constructæ et fenestratæ mare spectant, scaphasque vel minimas alveum subeuntes tormentis instructæ summovent, atque is locus, quod catena utrinque ducta ingressum à mari prohibeat, Catena dicitur. His multa crassitudine murus jungitur, qui recta ductus, mediocri magnitudine, novo et in orbem exstructo propugnaculo occurrit, quod totius alvei imperium structura sua obtinere videtur, et vulgo Gabusium appellatur. Inde ad portam, quæ trans alveum ducit (vado autem hic transiri potest), productus est. Hæc propugnaculis compluribus altissimaque fossa directis lateribus munita, ingentis molis speciem refert a divoque Nicolao nomen habet.

HISTOIRE

DU

SIÈGE DE LA ROCHELLE

TRADUITE DU LATIN

DE PHILIPPE CAURIANA.

LA ROCHELLE, ville forte de Saintonge (1), est située sur l'Océan, dans une vaste plaine qui s'élève peu à peu, bien qu'insensiblement. L'Océan ayant creusé une baie de quinze cents pas et plus en longueur et de mille en largeur, baigne la ville et y forme un port qui peut recevoir en grand nombre et mettre en sûreté par tous les temps les navires longs comme les bâtiments de charge; à l'entrée s'élèvent deux grandes tours, solidement bâties en briques, garnies de créneaux, armées de canons, qui veillent sur la mer et écartent les barques même les plus petites de l'entrée de la baie, et, comme une chaîne tendue de l'une à l'autre tour empêche d'entrer de la mer dans le port, ce lieu s'appelle la Chaîne. A ces tours se joint un mur d'une grande épaisseur, qui va droit à un fort récent, d'une médiocre grandeur, de forme circulaire, qui par sa construction semble commander toute la baie et qu'on appelle ordinairement le Gabus. Delà il se prolonge jusqu'à une porte qui conduit au delà de la baie, qui, là, peut être traversée à gué. Celle-ci défendue par plusieurs forts et par un fossé profond à parois droites, offre l'aspect d'une masse immense et prend son nom de Saint-Nicolas.

(1) L'Aunis, dont la Rochelle est la capitale, était dès lors distinct de la Saintonge.

Murus deinde oblique paululum producitur, et propugnaculo quod à Matronis nomen accipit conjungitur. Tum introrsum ingens angulum facit à quo extrorsus, rectaque ad multos passus productus est. Mox, cubitu facto, ad alteram portam, quæ a Mariæ delubro Cunea dicta est, ad quam paululum ascendendo itur, pertinet. Hujus ce modi muri positus, cujus latera sese invicem spectent ac tueantur, a nostratibus Tenalia dicitur, quod ferreum forcipem patentem referat; atque eo tractu turris est longe maxima, ex quadrato lapide, quæ, in meridiem et orientem solem (1) spectans, patentibus fenestris multis quoquo versus tormenta emittit. Spatium hoc quod dictum est, una ex parte oceano vel (2) fossa, et æstuariis parando sali peridoneis aggereque circum vallatum, egregie admodum munitum fuit: at cum ad Cunæam portam ventum est, unde paulatim inchoat acclivis ascensus, fossa ad multum deinde spatium aquâ destituitur; nam scalpellis in rupe, in ea oppidi parte insidet (3), directis lateribus excavata fuit. At Mariæ porta, quæ Cunæa dicitur, hac arte extructa est, ut terreo, eoque acuto, propugnaculo contineatur, quam novæ ex quadrato lapide munitiones excipientes, ad pomerium introrsus ductæ, continenter muniunt. Quod opus Scipionis Vergani Forojuliensis studio et ante perfectum est (uti cætera, quæ demonstravimus) dum, superioribus bellis, Condeo principi operam suam navaret; has autem exteriori veteri munitioni eam ob causam adjecit, quod illi ut infirmo operi diffideret.

Delubri turris, studiose a civibus dejecto fastigio, murus exstat; cum imposita campestria tormenta in objectos campos egregie jaculantur, totiusque oppidi specula esse videtur. Hinc murus, aggere introrsus adjecto et extrinsecus ultima fossa, ad terreum propugnaculum, veteris Fontanæ nomine, oblique paululum ducitur (4): campos hoc (5) prospectat, et plateformam nostrates vocant. Deinde ad nobile Evangelii propugnaculum, veteris Ludæ comitis inventum, aggeris ac fossæ ductu minime mutato, secundum muros recta itur, ubi rursus fossam aqua complet. Evangelii molem frequentibus turribus inter-

(1) Mss. Sedem. — (2) Mss. Vero. — (3) Locus videtur corruptus. — (4) Mss. Dicitur. — (5) Mss. Hos.

Le mur ensuite se prolonge un peu obliquement et se joint au fort qu'on appelle des Dames. Là, il rentre en faisant un angle considérable, puis il ressort et s'avance droit sur une assez grande longueur; bientôt, faisant un coude, il se dirige vers une autre porte qui a pris de l'église de Sainte-Marie le nom de Cougne, à laquelle on arrive en montant un peu. Cette disposition des murs qui se regardent et se protègent l'un l'autre a reçu chez nous le nom de Tenailles, parce qu'elle ressemble à des pinces en fer ouvertes. Vers le même endroit est une tour en pierres de taille, de beaucoup la plus grande, qui regarde au midi et à l'orient et, par de grandes ouvertures, lance de tous côtés des projectiles. L'espace que nous venons de décrire est parfaitement défendu par l'Océan ou par des fossés pleins d'eau et des marais destinés à faire du sel, ainsi que par la muraille qui l'entoure : mais en approchant de la porte de Cougne, d'où le terrain commence à s'élever en pente, le fossé, pendant un long espace, est privé d'eau ; car il a été creusé à pic, par le fer, dans le roc sur lequel est assise cette partie de la ville. La porte de Notre-Dame-de-Cougne a été bâtie de manière à être enfermée par un ouvrage en terre, très-aigu, après lequel de nouvelles fortifications en pierres de taille, conduites jusqu'au retranchement intérieur, forment une défense continue. Ce travail a été fait anciennement, comme les autres choses dont nous avons parlé, par les soins de Scipion Vergano du Frioul, pendant que, dans les premières guerres, il était au service du prince de Condé ; il ajouta ces défenses aux anciennes fortifications, parce qu'il s'en défiait comme d'un côté faible.

De la tour de l'Église, dont les citoyens ont soigneusement abattu le faîte, il reste le mur ; on y a placé des pièces de campagne qui tirent merveilleusement sur les champs voisins, et il semble être pour toute la ville un lieu d'observation. De là, un mur, protégé au dedans par un rempart, au dehors par un dernier fossé, rejoint un peu obliquement un fort en terre, dit de la Vieille-Fontaine, qui a vue sur la campagne, et que les nôtres appellent plate-forme. Ensuite, le mur, qu'accompagnent toujours le rempart et le fossé, arrive droit au fameux boulevard de l'Évangile, œuvre de l'ancien comte du Lude ; là, l'eau recommence à remplir le fossé. Après le boulevard de l'Évangile, on trouve un mur flanqué de nombreuses tours, qui.

structus murus excipit, qui, angulo facto, oblique parum, at introrsus ad arcem extenditur, a qua ad eam portam itur quæ nova dicitur, quæ gemina fossa, et aqua plena, et æstuariis, ut reliquus insequens murus (magno insuper a Scipione adjecto propugnaculo) præmunitur (1). Hinc murus recta ductus, cubitu deinde facto, ad Deumolineam portam perducens, eamque constituens ad pratum (2) tandem et portus fauces desinit.

Deumolinea porta, si ulla alia, munitissima est, quæ duplici fossa constet, totidemque propugnaculis (3), quorum unum altero continetur, quæ non in orbem, sed triquetra forma (4), ea amplitudine singula extructa sunt, ut duarum cohortium præsidium facile capiant. In his fenestræ quibus globi emittuntur sibi invicem auxilio sunt, mediocrique magnitudine extructæ fuerunt ut hostes quoquo versus jaculentur.

Oppidi totius ambitus, trium fere millium passuum est, mutilati que corporis humani figuram refert, quæ proxime tamen ad quadrangulam accedit. Scalas muri et fossæ quibusdam locis altitudo prohibet, cuniculos vero æstuaria, uno tantum excepto loco, ac tormentorum ictus interiores, tum veteres, tum novæ, a civibus ductæ munitiones. Muri magna ex parte rupes pro fundamento est. Hæc fossæ exterius labrum æquat, ad quod paululum ascendendo itur, ut ab eodem oppidum contegi videatur. Cæterum murus, quantum is terræ tractus patitur qui a Cunea porta ad Evangelium perducitur, non solo, ut reliquus, sed rupi innititur, atque hic tantum cuniculi sub ipso muro agi possunt. At oceanus, simul atque portum attigit, secundum muros deflectens fossas delabitur: variisque deinde sese terræ spatiis insinuans, areas distinguit, quæ maximo oppidanorum emolumento sali parando sunt accommodatæ: aqua vero dilapsa in ea loca claustris ita retinetur, ut, etiam recedente (5) æstu alveoque decrescente (6), in iisdem ad non exiguam altitudinem retineatur. In oppidum autem et ad molas farinarias, et ad sordes abducendas, eadem arte variis locis derivatur.

Ita Rupella et natura et opere munitissima est, quæ durum et

(1) Mss. Præmuntur. — (2) Mss. Prarum. — (3) Mss. Propugnaculos. — (4) Mss. Forme. — (5) Mss. Accedente. — (6) Excrescente.

faisant un angle, se dirige un peu obliquement, mais en rentrant, vers le château, d'où l'on va à la porte nommée Porte-Neuve, qui est, ainsi que tout le mur à la suite, défendue par un double fossé, rempli par l'eau qui y arrive au flux. Scipion y a en outre ajouté un grand fort. De là, le mur, directement d'abord, puis en formant un coude, conduit à la porte des Deux-Moulins, et après l'avoir formée, s'arrête à un pré et à l'entrée du port.

S'il y a une porte fortifiée, c'est celle des Deux-Moulins, qui est défendue par deux fossés et par autant de forts, dont l'un est renfermé par l'autre; triangulaires, au lieu d'être ronds, ils ont été construits de telle grandeur que chacun peut contenir deux compagnies. Les ouvertures par où l'on tire le canon se soutiennent mutuellement; elles ont été faites de médiocre grandeur, pour qu'on puisse tirer de tous côtés sur l'ennemi.

Le circuit complet de la ville est d'environ trois mille pas; elle a l'aspect d'un corps humain mutilé, en s'approchant toutefois de la forme quadrangulaire. Elle est défendue contre l'escalade par la hauteur du mur et, en quelques endroits, du fossé; contre les mines, par l'eau qui y entre au flux, un seul lieu excepté; contre les canons, par les fortifications intérieures, anciennes ou nouvelles, qu'ont élevées les habitants. Les murs ont, en grande partie, la roche pour fondement. Elle s'élève jusqu'au bord extérieur du fossé, où l'on n'arrive qu'en montant, en sorte qu'il semble couvrir la ville. Du reste, le mur, dans tout cet espace de terrain qui s'étend de la porte de Cougne à l'Évangile, s'appuie, non pas comme ailleurs sur le sol, mais sur le roc, et c'est le seul endroit où la mine puisse être pratiquée sous le mur. L'Océan, dès qu'il atteint le port, se courbant le long des murs, en lave les fossés, et, s'insinuant dans différents endroits, choisit quelques aires (1), qui, au grand avantage des habitants, sont propres à faire du sel. L'eau qui y a coulé est retenue par des clôtures (2), de telle sorte que, même quand le flot se retire et que la mer décroît, elle reste dans ces endroits à une assez grande hauteur. On la dérive également dans la ville, pour y servir à la nettoyer et à moudre le blé.

Fortifiée ainsi par la nature et par l'art, la Rochelle nourrit une

(1) Area, aire. Ce nom est resté pour désigner un carré de marais salants.
(2) Les Écluses.

agreste hominum genus alit, mercaturæ maritimoque operi deditum, dives opum et natura superbum. Quamobrem, ut etiam loci natura fretum et libertati assuetum, regis imperium perpetuo contemnere visum est. Superiorum vero bellorum accessione, ad omnia facinora cæteris Gallis audacius evasit; Britannorum et Belgarum amiticia gaudet, quibus cum, negotiorum non modo causa, sed etiam novæ (quam vocant), religionis nomine conjunctum est. At Hispanæ et Lusitanæ naves, quæquæ ex Italia ad Britannos commeant, eo ut plurimum appellere consueverunt. Solum vini et salis ferax, salubris aer, opulenta rura; naves onerarias et actuarias multas, nauticum armentarium et peritos nautas habet. Ad ducendum vero bellum magnam habet opportunitatem, quod præpotens civitas valdeque munita sine ingenti classe obsideri nequeat. Cum finitimis, Pictonibus, Xantonibus, universaque Aquitania, arctissimo amicitiæ vinculo devincta est, quod novam religionem jam diu cum illis profiteatur.

Multarum vero nationum colluvie constat. Nam ex interiori Cantalabria, quæ Gallis subjecta est, extrema Aquitania, universaque oceani gallici ora plerique patrum familias servos habent, quibus rem familiarem et negotia sua credunt. Hos a parvulis eductos non famulorum sed liberorum numero ducunt, quibus interdum filias suas in Matrimonium collocant.

Unum tantum, sed bene admodum, regis in se imperium norunt, quod, Britannis, quibus antea parebant, per dolos cæsis et ejectis, Gallorum regi ultro se dederint; cujus rei causa magnas ab ipso immunitates tulerunt, ut magis in libera quam regi subjecta civitate degere videantur. Causas ille quidem omnes cognoscit, et jus dicit, at (1) neque præsidio imposito, neque arce exstructa, eorum corpus (2) unquam repressit, cum utrumque semper recusarint, vim autem facere minime expedire visum est; interdum etiam frustra tentatum accepimus. Maximum habet ex salinario (3) vectigali annuum proventum, quo tamen multis ab hinc annis se liberassent, nisi ab Anna Momorantio, magno equitum magistro, oppressi fuissent. Animo

(1) Mss. Ut. — (2) Verbum *corpus* mera conjectura est, quippe quod in mss. parisiensis legi non potuerit. — (3) Mss. Salmario.

race d'hommes rude et grossière, adonnée aux travaux du commerce et de la navigation, riche et naturellement orgueilleuse. Aussi, pleine de confiance dans la nature du lieu et accoutumée à la liberté, a-t-elle toujours paru dédaigner l'empire du roi. Jointes à cela, les guerres antérieures l'ont rendue, pour toutes sortes d'actions, plus audacieuse que le reste des Français. Elle jouit de l'amitié des Anglais et des Flamands, avec lesquels elle est liée non seulement par le commerce, mais encore par la religion réformée, comme ils l'appellent. Les navires espagnols et portugais qui vont d'Italie en Angleterre y touchent habituellement. Le sol est fertile en vin et en sel, l'air salubre, les campagnes opulentes; elle possède beaucoup de navires légers et de navires de transport, des magasins maritimes et des marins expérimentés. Ce qui l'aide encore beaucoup à soutenir la guerre, c'est que, puissante et fortifiée, elle ne peut être assiégée sans le secours d'une grande flotte. Une étroite amitié lui attache ses voisins du Poitou, de la Saintonge et de toute l'Aquitaine, parce qu'ils professent tous depuis déjà longtemps la religion réformée.

La population est formée d'un ramas de gens de nations diverses. Car la Cantabrie intérieure, celle qui appartient à la France (1), le fond de l'Aquitaine, et toutes les côtes françaises de l'Océan, fournissent aux chefs de familles des serviteurs auxquels ils confient leur patrimoine et leurs affaires. Ils les élèvent dès l'enfance, les regardent non comme des domestiques mais comme des enfants, et souvent leur donnent leurs filles en mariage.

Ils ne reconnaissent que la souveraineté du roi, mais ils la reconnaissent bien. Car ayant, par ruse, battu et chassé les Anglais, auxquels ils obéissaient auparavant, ils se donnèrent d'eux-mêmes au Roi des Français, et pour ce motif en obtinrent de grands priviléges, en sorte qu'ils semblent vivre dans une ville libre, bien plus que dans une ville sujette d'un Roi. C'est lui à la vérité qui connaît de toutes les causes et qui rend la justice, mais sans pouvoir mettre de garnison ni construire de citadelle, pour dominer leur corps de ville : ils ont toujours refusé l'un et l'autre, et l'on n'a pas jugé bon de le leur imposer par force, ce que nous savons même qu'on a quelquefois inutilement essayé. Le roi retire annuellement un

(1) C'est probablement le pays des Basques. Nous n'avons pas pu nous assurer que les idiotismes Rochelais portent des traces de Basque.

enim ad tumultuandum proclivi esse videntur, cujus rei sæpius jam periculum factum esse scimus. Qui inter ipsos maxime præstant ædiles sunt, et urbanus prætor, quem Majorem vocant. Annuus hic est magistratus ; eum qui gerit, veluti in republica princeps cæteris præest : necis ac vitæ in nullum jus habet, sed rempublicam tantum administrat, cum de iis rebus a regio præfecto, qui sine corporis custodibus civitati præest, cognoscatur. Ad urbem tamen (ita enim appellanda Lutetia videtur) provocare illis licet. Nobilitati semper infensi fuerunt, ut iis accidere sæpe numero vidimus qui, in libera civitate alti, mercaturæ operam dederunt et opibus aucti sunt.

Igitur Rupellani, Amiralli et sociorum ad urbem internecione perterriti, cum ad se illius casum pertinere arbitrarentur, a rege metuere cœperunt ; Philippique Strozzæ cohortes, quas, navigatione ad Indas, ut ferebatur, instituta, reipublicæ deinde turbulentis temporibus intermissa, in Xantonum et Pictonum finibus coegerat, civitatem intromittere noluerunt, eo minus quod Gardeum baronem, regiæ classis præfectum, universam Aquitanici et Xantonici maris oram cum triremibus onerariisque navibus occupasse videbant, ut terra marique obsiderentur. Itaque adversus omnes casus sese muniunt, auxilia accersunt, naves instruunt, commeatum comparant, muros reficiunt et Britannos sollicitare non desinunt, ut illorum opibus ac consilio adversus regem, si vim inferat, sese tueri possint.

Rempublicam tum gerebat Jacobus Henricus, mercator, qui, superiorum bellorum temporibus Amiralli disciplina institutus, cum ille Rupellam commigrasset, plebis et civium animos in quamcumque vellet partem flectebat. Vir solerti minime ingenio, ac obstinato ad perniciem animo, agrestioribus moribus et nobilitatis vehemens adversarius, Salberti civis rupellani consiliis utebatur, cum hic superioribus annis rempublicam prudentissime administrasset, magna que virtute et calliditate ab omnibus esse crederetur. Rupellam quam plurimi Xantones Pictonesque nobiles et eorum qui cum Strozza

revenu considérable de l'impôt sur le sel, dont toutefois ils se seraient délivrés il y a un grand nombre d'années, s'ils n'eussent été réprimés par le connétable Anne de Montmorency; car ils sont prompts à la révolte, comme nous savons qu'on en a souvent fait l'épreuve. Les premiers parmi eux sont les Édiles et le préteur de la ville, qu'ils appellent Maire. Cette magistrature est annuelle; celui qui l'exerce est le premier de la République et commande à tous; il administre la chose publique, mais il n'a sur personne droit de vie et de mort : ce genre d'affaires relève du Gouverneur pour le Roi, qui commande dans la ville, sans avoir de garde du corps. Cependant, ils peuvent en appeler à la grande ville : nous pouvons donner ce nom à Paris. Ils ont toujours été hostiles à la noblesse, comme il est ordinaire chez les hommes qui, nourris dans une ville libre, se sont adonnés au commerce et s'y sont enrichis.

Les Rochelais donc, épouvantés du massacre de l'Amiral et de ses compagnons, à Paris, persuadés que son malheur les menaçait, entrèrent en défiance du Roi, et ne voulurent point ouvrir leur ville aux troupes, que, dans le dessein, disait-on, d'une expédition aux Indes, interrompue par les troubles publics, Philippe Strozzi avait rassemblées sur les confins de la Saintonge et du Poitou; d'autant qu'ils voyaient que le baron de la Garde, chef de la flotte royale, occupait avec des galères et des navires de charge toute la côte de l'Aquitaine et de la Saintonge, en sorte qu'ils étaient assiégés par terre et par mer. Ils se fortifient donc contre toute occurrence, appellent des secours, arment des navires, entassent des vivres, réparent leurs murs, et ne cessent de presser les Anglais de se mettre en mesure de les soutenir de conseils et d'effets, si le Roi tente contre eux l'emploi de la force.

La Rochelle avait alors pour Maire Jacques Henri, négociant, qui, formé dans les guerres antérieures sous l'Amiral, lorsque celui-ci était venu à la Rochelle, tournait comme il voulait l'esprit du peuple et des bourgeois. Homme de peu d'esprit, d'un caractère obstiné jusqu'à sa perte, de mœurs rudes, tout-à-fait opposé à la noblesse, il se laissait surtout guider par Salbert, bourgeois de la Rochelle, qui, les années précédentes, avait administré habilement et était regardé par tout le monde comme plein de vigueur et de prudence. La Rochelle servit de refuge à un grand nombre de Saintongeois et de

Burdigalæ naves conscenderant cohortes non nullæ, novæ religionis præceptis imbutæ, perfugiunt, qui Amiralli interitu prudentiores facti, cum sibi cavere vellent, nullum haberent salutis suæ tuendæ commodiorem locum. Henricus Salberti suasu leges ferebat et civibus præerat; externis militibus, cunctæ nobilitati, cujus principes erant Rupenardius, Bellevilla, Anguillerius, Essarsius, Pictones, et Sanctefanius, Britone patre (1) natus, unum tantum erat oneris impositum, ut, cum opus esset, in pugnam prodirent, quod neque consiliis neque nocturnis murorum custodiis adhiberentur. Tantum enim oppidanos metus incesserat, ut vel auxiliorum non exigua suspicione tenerentur. Proinde cruento sæpe inter eos exitu de imperio certatum est, quod penes se tamen cives usque ad exitum retinuerunt.

Mille et trecenti milites pugnacissimi, cives bis mille, egregie armati et bello assueti, oppidi custodiam susceperunt; his plures fortissimi centuriones præerant, quidam incolæ, alii cives, exteri non nulli; Essarsius valde strenuus, et Challous, nobili apud Pictones genere, Normannus, ex Rothomago urbe, impiger dux, Silvagius, Mussa, Rupellani cives, Sala, Vadornius, Olimpettus, Campagnius, et complures alii externi, qui jampridem multa cum laude militarant. Eodem ænea tormenta muralia 15 numero contulerant: campestria 60 : Minora quæ moschettos vocant 100, eoque plura; ferrea infinita. Pulveris tormentarii, pondus ad centum et sexaginta millia, novum etiam quotidie parabant. At vini et omnis generis commeatus, nauticique præsertim, magna erat apud eos copia, frumenti vero perexigua.

Ac præter hæc omnia, quibus oppidum peregregie munitum videretur, centum et amplius novæ religionis professores (quos ministros vocant) eodem confugerunt, quorum voce, magis quam ducum imperio, strenue ab oppidanis pugnatum esse accepimus, qui crebris concionibus verborumque aculeis suos in officio contibenant. Horum omnium, maxime clari existimabantur Plancius et Nortius, honesto in Aquitania loco natus in arteque dicendi apprime versatus, qui, inopinatum Amiralli exitum perpetuo lugentes, pro nova religione et salute tuen-

(1) Mss. Pre.

Poitevins et à quelques compagnies de gens appartenant à la religion réformée, qui s'étaient embarqués à Bordeaux avec Strozzi, et qui, avertis par la mort de l'Amiral de se tenir sur leurs gardes, ne trouvaient nulle part d'asile plus sûr. Henri, avec les conseils de Salbert, faisait les réglements et commandait aux citoyens. Les soldats du dehors et les gentilshommes, dont les principaux étaient les Poitevins la Roche-Esnard, Belleville, l'Anguillier et Desessarts, et Saint-Étienne, d'une famille de Bretagne, n'avaient d'autre charge que de combattre, lorsqu'il en était besoin; ils n'étaient appelés ni aux conseils, ni à la garde des murs pendant la nuit; car telles étaient les craintes des assiégés, que leurs auxiliaires mêmes leur étaient suspects. Aussi se disputèrent-ils, et souvent même jusqu'à l'effusion du sang, le commandement, que pourtant les bourgeois conservèrent jusqu'à la fin.

La ville était gardée par treize cents soldats éprouvés et par deux mille bourgeois bien armés et accoutumés à la guerre; ils étaient commandés par des capitaines pleins de bravoure, les uns habitants, les autres bourgeois, quelques-uns étrangers; Desessarts, vaillant soldat, et Chaillou, d'une famille noble du Poitou; Normand, de la ville de Rouen, chef actif; Sauvage et Lamusse, bourgeois de la Rochelle; Lasalle, Vadorgne, Olimpet (1), Champagny, et plusieurs autres étrangers, qui avaient depuis longtemps fait leurs preuves. Ils avaient réuni, en canons de bronze, 15 pièces de rempart, 60 pièces de campagne, 100 plus petites, qu'on appelle mosquets, et au-delà : les canons de fer étaient innombrables. On avait 160 milliers de poudre, et on en fabriquait tous les jours de nouvelle : Le vin, les provisions de tout genre, surtout les provisions de bord, étaient en abondance; mais on n'avait que peu de blé.

Par dessus toutes ces ressources, qui semblaient si propres à défendre la ville, il y avait plus de cent prédicateurs de la nouvelle religion, auxquels ils donnent le nom de ministres, qui s'y étaient réfugiés, dont la voix, nous a-t-on dit, excitait mieux que le commandement des chefs, les citoyens à combattre vaillamment, et dont les fréquentes exhortations et les vives paroles retenaient chacun dans le devoir. Les plus célèbres parmi eux étaient Laplace et Denort, d'une bonne famille de Guienne, habiles dans l'art de la

(1) Canopet, selon De Thou.

da, non secus ac pro aris et focis dimicandum et extrema quæque tentanda esse docebant. « Quid enim, inquiunt, vobis plus cæteris timendum est, si ea lege nati sumus, ut moriendum aliquando sit! An vos alia manet quam sociorum impia cæde ereptorum conditio? Quasi vos fides publica aut fædera tueantur, nec præstet ante conjugum ac liberorum ora sub ipsis patriæ mænibus fortissime pugnando semel occumbere, quam semper cavendo perpetuo insidiarum metu cruciari? Quin, vos colligite et, dei auxilio freti, acceptæ calamitatis atque injuriæ eum sperate ultorem nobiscum fore. » Inde linguæ intemperantia provecti, multis regem nostrosque homines convitiis proscindunt. Sic Rupellanorum animi inflammati, ad omnia facinora audaciores redduntur.

Erat e regis tum dignitate tum commodo civitatem sine cæde recuperare, quod absque ingenti sumptu tormentis quati multorumque nece expugnari posse non videretur. Proinde Vigianium nobilem Pictonem, sibi et Rupellanis gratum, eo cum mandatis mittit, ut de sua in ipsos voluntate ac benevolentia moneat, doceatque Amiralli casum ad eos non pertinere. Nam cum ille regnum affectaret sibique necem pararet, tantam audaciam coercendam fuisse: quamobrem dederent sese, ut regium præsidium admitterent, quod sciret, non nullorum flagitioso consilio, Britannos sollicitari ut Rupellam veniant, eosque, si in Galliam semel descenderint, bonitate agri et veteri odio adductos novas turbas excitaturos. Quocirca si se incolumes velint, et si sapiant, proximis Strozzæ cohortibus ne portas occluderent. Hoc illis benevolo et pio animo consulere, quos salvos suisque immunitatibus perpetuo gaudere velit.

Adventanti Vigianio ut mandata exponeret, suburbiis, haud urbe, recepto, id unum (postquam hominis orationem audivissent) ædiles responderunt: liberam esse Rupellam, cum qua nihil commune rex habeat. Sed tamen, si ipsorum ita sit (ut videri cupit) studiosus, jubeat Strozzeanas cohortes ad extremos Galliæ fines deduci, et

parole. Déplorant sans cesse la fin inopinée de l'Amiral, ils s'écriaient que combattre pour la religion réformée et pour sa défense, c'était combattre pour ses autels et pour ses foyers, et qu'il fallait subir jusqu'aux dernières extrémités. « Et que pouvez-vous, disaient-ils, » craindre de plus que les autres, si nous sommes tous nés sous » cette loi, de mourir un jour? Attendez-vous un autre sort que » celui de vos frères enveloppés dans un massacre impie? La foi » publique et les traités vous rassureraient-ils? Ne vaut-il pas mieux » mourir une fois, en combattant en braves, sous les yeux de vos » femmes et de vos enfants, devant les murs de votre patrie, que » d'être perpétuellement tourmentés par la crainte de pièges inces- » sants? Mais revenez à vous plutôt: ayez confiance au secours de » Dieu, et croyez que, vengeur des désastres et des injustices que » nous avons éprouvés, il sera avec nous. » Ces discours enflammaient le cœur des Rochelais et accroissaient sans cesse leur audace.

Il était de l'honneur et de l'intérêt du Roi de recouvrer la Rochelle sans coup férir, car il faudrait beaucoup de frais pour la canonner, beaucoup de sang pour la prendre. Il envoya donc Duvigean, gentilhomme Poitevin, bien vu de lui et des Rochelais, avec la commission de les assurer de son amour et de sa bienveillance pour eux, et de leur dire que le fait de l'Amiral ne les menaçait en rien; car celui-ci visant à la royauté et projetant la mort du Roi, il avait bien fallu réprimer tant d'audace; qu'ils n'avaient en conséquence qu'à se soumettre et à recevoir la garnison royale; qu'il savait que, par les perfides conseils de quelques-uns, on pressait les Anglais de venir à la Rochelle; mais que, si une fois ils descendaient en France, animés par la bonté du sol et par leur vieille haine, ils exciteraient de nouveaux troubles; qu'il valait donc mieux, s'ils tenaient à leur sûreté et s'ils étaient sages, ne pas fermer leurs portes aux troupes de Strozzi, qui étaient près d'eux; qu'il le leur conseillait par bienveillance et par amitié, voulant les préserver de mal et les laisser jouir à perpétuité de leurs priviléges.

Duvigean étant arrivé pour exposer sa commission fut reçu dans les faubourgs et non pas dans la ville, et les échevins, après avoir écouté son discours, lui répondirent d'une seule voix que la Rochelle était libre, et n'avait rien de commun avec le Roi (1); que cependant

(1) Arcère, p. 415, relève justement l'invraisemblance de ce discours.

classem, quæ jam diu Xantonicam oram quasi de composito prædabunda tenet, alio navigare. Hoc si fecerit, tum demum, se quid ad postulata respondeant deliberaturos.

Re infecta Vigianus redibat, cum decem a civitate passuum millibus in Ciconii amici sui ædes divertit; apud quem cum pernoctaret, obsessa domo effractisque foribus, qui cum eo erant interficiuntur: ipse multis vulneribus exanimatus relinquitur. Cujus facinoris culpam plerique in Rupellanos conjiciebant, qui non Vigianum, sed Ciconium, hac cæde vulneratum petebant, in quem, ut communis desertorem, essent male animati. At Vigianius noctis interventu casuque gravissime affectus est.

Cum priori legatione rex nihil profecisset, aliam instituit, cujus princeps erat Bironius, rei tormentariæ præfectus, vir callidus, et belli scientia clarus : hunc Rupellanis notum, civitatis præfectum jam diu rex designarat. Igitur Rupellanorum animos tentaturus, urbem intromissus non est, cum eum maximo odio prosequi viderentur; nam Amiralli internecionis conscium et consiliarium fuisse existimabant. Id cum intelligeret, per Foream, Sebotonium, ambos Pictones eosque nobiles, Rupellanis hospitii jure conjunctos, rem agit. Eadem illi quæ Vigianius referunt, addunt omnia apud illos integra fore, modo regis imperium agnoscant, de religione nihil immutari; orant (1) ut Bironium, cum non nullis in civitatem recipiant; revocant in memoriam Britannici regis de Rupellanorum perfidia et crudelitate vindicandis sanctissimum jusjurandum, cui si se rursum dederint, fore haud sero ut tantæ ipsos inconstantiæ pœniteat. Obfirmatos ad defectionem animos verba non commovent. Tentata denuo provincia, idem prorsus quod antea per eosdem audiunt, contumelias insuper ita graves in regem addunt ut ad sanitatem redituros unquam desperaret. Et sane Gardæus baro iisdem diebus, in insula Rhea, Rupellæ objecta, hostili more prædas egerat, bisque naves commeatu onustas, ipso Rupellæ alveo deprehensas abduxerat, ut non ad conciliandos regi Rupellanos, sed deterrendos potius, Bironius ab urbe missus videretur.

(1) Mss. Orare.

s'il était leur ami, comme il voulait le paraître, il n'avait qu'à faire conduire les troupes de Strozzi à l'autre bout du royaume, et faire naviguer partout ailleurs la flotte qui semblait depuis longtemps ravager de parti pris les côtes de Saintonge. Que, cela fait, ils délibéreraient sur ce qu'ils avaient à lui répondre.

Duvigean revenant sans avoir rien fait s'arrêta à dix mille pas de la ville, dans la maison de son ami Ciconius (1). Pendant qu'il y passait la nuit, la maison est attaquée, les portes brisées; ceux qui l'accompagnaient sont tués, et lui-même, couvert de blessures, est laissé pour mort. On imputait généralement cet acte aux Rochelais, qui dans ce massacre auraient cherché non pas Duvigean, mais Ciconius, auquel ils en voulaient comme déserteur de la cause commune. Mais la nuit et le hasard firent retomber ce mal sur Duvigean.

Le Roi n'ayant rien gagné par une première négociation, en entama une autre, à la tête de laquelle était Biron, grand maître de l'artillerie, homme habile et illustré dans la guerre. Il était connu des Rochelais, et le Roi l'avait depuis longtemps désigné pour leur gouverneur. Venu donc pour sonder les esprits, il ne fut point introduit dans la ville, où il rencontrait une haine violente; car on croyait qu'il avait été un des conseillers et des complices du meurtre de l'amiral (2). Voyant cela, il traita avec les Rochelais par l'intermédiaire de Forée et de Sebotonius (3), deux gentilshommes Poitevins, unis avec eux par les liens de l'hospitalité. Ceux-ci leur tiennent les mêmes discours que Duvigean; ils ajoutent que, pourvu qu'ils reconnaissent l'autorité du Roi, on ne touchera à rien chez eux, qu'on ne changera rien quant à la religion; ils les prient de recevoir chez eux Biron avec une faible escorte; ils leur rappellent que le roi d'Angleterre a juré solennellement de se venger de la perfidie et de la cruauté des Rochelais, et leur annoncent que s'ils se donnent de nouveau à lui ils ne seront pas longtemps sans se

(1) Au village de Sigogne, près la Jarrie. Il y a un autre Sigogne, du côté de Marans. Cauriana a pris ce nom pour le nom d'un gentilhomme qui était en effet alors à la Rochelle.

(2) Cauriana est ici en contradiction avec tous les auteurs.

(3) Noms altérés. Il semble qu'il s'agisse ici de Laforest et Boisseau, dont parle Arcère, I, 410. Peut-être Boisseau était-il de la maison de Chef-Boutonne, dont M[me] de Biron était dame, et Sebotonius est-il une altération de ce mot.

His de rebus certior factus rex, qui clementer agere cum Rupellanis constituerat, vi agendum esse duxit : confestim igitur delectum habet et Helvetiorum legionem unam e pagis deducendam curat. At hi, sive quod jam pridem a Rupellanorum sociis Genevensibus corrupti essent, sive quod legionem in Galliam accersiri existimarent, ut cæteri qui novam religionem profiterentur et cum hæreticorum pagis compluribus in amicitiam venerant trucidarentur, segnius multo quam pro more nomina dabant, nec defuere qui tot hominum millia educenda prohiberent, ac, præ cæteris, Bernenses, Basilienses. Ænea tormenta muralia quæ canones vocant 40, pulverem bellicum, globos ferreos, et alia quam plurima evertendis muris idonea, ab urbe Rupellam vehi jubet.

Quæ cum administrarentur, Rupellani, amicorum litteris et fama ipsa permoti, quid sibi agendum esset senatu habito decernunt. Disputationibus re extracta, hæc tandem constituunt. Animos ad libertatem obfirmare, pacis aut deditionis omnes cogitationes abjicere; civitate catholicos expellere, eorumdem bona venundare, ut belli sumptibus sufficiant; senes, puberes, impuberes et quoscumque bello inutiles ejicere; novem ad summum vicos et oppida munire; his expugnatis, tum demum in civitate omnes copias recipere, eam que, ut fortunarum suarum extremum, nisi cum vita non dimittere; vastare undique agros, suburbanas ædes villasque diruere; pabulum, vinum, frumentum, commeatus omne genus in oppidum conferre, si quid sit reliquum igni corrumpere, ut longe lateque omnia pateant : Anguillerium ad auxilium petendum in Britanniam mittere ; Soram, Normannum insignem prædonem, eos Vascones, Britones, Norman-

repentir d'une si grande inconstance. Ces paroles ne peuvent rien sur des cœurs endurcis dans leur défection. Leur mission se termine par une réponse semblable à la précédente et l'on y ajoute même de tels outrages contre le Roi qu'il y avait à désespérer de les voir revenir au bon sens. Il est vrai que ces jours là même, le baron de la Garde avait pillé, comme pays ennemi, l'Ile-de-Rhé, en face de la Rochelle, et avait deux fois enlevé, dans le hâvre même de la Rochelle, des barques chargées de vivres; en sorte que Biron semblait envoyé de Paris pour apporter aux Rochelais bien moins la réconciliation que la terreur.

Informé de cela, le Roi, qui avait résolu d'employer la clémence, vit qu'il fallait avoir recours à la force. Il fait donc aussitôt faire des levées et venir des cantons une légion de Suisses. Mais ceux-ci, soit qu'ils eussent d'avance été corrompus par les Génevois, alliés des Rochelais, soit qu'ils crussent qu'on appelait une légion en France pour massacrer le reste de ceux qui professaient la religion réformée et qui avaient des alliances avec plusieurs cantons hérétiques, étaient bien plus lents que d'ordinaire à s'enrôler : il y en eut même qui s'opposèrent à la sortie de tant de milliers d'hommes, surtout ceux de Berne et de Bâle. Le Roi fit transporter de Paris à la Rochelle quarante de ces pièces de rempart, en bronze, qu'on appelle canons, de la poudre, des boulets, et tout ce qui est propre à renverser des murailles.

Pendant qu'on faisait ces préparatifs, les Rochelais, émus par les lettres de leurs amis et par les bruits publics, rassemblent leur conseil et délibèrent sur ce qu'ils doivent faire. Après une longue discussion, ils résolvent d'affermir tous les cœurs dans l'amour de la liberté, de rejeter toute pensée de paix ou de capitulation, de chasser de la ville les catholiques, de mettre leurs biens en vente pour fournir aux frais de la guerre, de faire sortir les vieillards et les enfants et toutes les personnes inutiles pour la défense, de fortifier avec soin neuf places et bourgs ; une fois ces lieux pris, de faire rentrer toutes les troupes dans la ville, de la défendre comme leur dernier refuge et de ne l'abandonner qu'avec la vie ; de ravager partout les champs, d'abattre les maisons de campagne et de plaisance ; d'apporter en ville fourrage, vin, froment, provisions de tout genre, de brûler ce qui resterait, et de faire au loin un désert ;

nos Gallosque cogere, qui a communi internecione fuga servati fuerant, ut Britannis conjuncti Rupellam veniant. Varia enim, sed fera admodum, ut minime spernenda consilia illis occurrebant, ut iis usu venire solet qui, nullam unquam cum hoste aut pacem aut salutem sperantes, de rerum summa summa desperatione contendunt. Intelligebant enim, si in Xantonicam oram Britannica classis descendisset, ibique diutius commorari potuisset (ad quam adducendam cum 400 expeditis militibus Anguillerius mittebatur), fore ut mille et amplius Pictones Xantonesque nobiles pro ipsis certarent, et Blajam, maritimum oppidum, sibi perpetuo addictum, mox Rupellanorum partes et signa secuturum. Id si accidisset, haud dubie de Aquitaniæ meliori parte actum fuisset.

Ad spem item veteris imperii et novæ religionis retinendæ, etiam si bello premerentur, hæc accedebant: magnum æs alienum, in bellorum civilium calamitatibus a rege necessario conflatum, quo vehementer laborabat; bellum autem gerere, et ærario parcere, difficillimum hoc tempore videbatur; mutuæ inter nostros regulos contentíones, dum alterius gloriæ et laudibus quisque invidet primas que obtinere studet; reginæ obitus, qui intervenire poterat; pestis, fames, hominum ad suscipiendum bellum levitas, et in laboribus perferendis mollities; Gallorum ingenia, rerum novarum cupida; dubia nostrorum militum fides; humani cordis (1), tam (2) multi et tam varii, quorum omnium aut unius tantum interventu conservandam Rupellanam rempublicam intelligebant. Hæc vero a ministris in concionibus jactata non mediocriter omnes ad labores tolerandos confirmabant.

Dum hæc parant, Petrus Paulus, Thosingus, Florentinus, vetus dux, cum Paulo Æmilio Flisco, et Gregeto Justiniano, Genuensibus (3), ad Rupellæ situm et portum explorandum, cum duabus triremibus mittuntur; quem ut de proximo cognoscerent, regias litteras, tanquam internuntii, per suos perferendas curant. In Rupellæ conspectum post meridiem venerunt; Thosingus procul magis a civitate jactis anchoris substitit: Flistana terrenis propius accessit, et alveum

(1) Mss. Carnis. — (2) Mss. Tum... tum. — (1) Mss. Genevensibus.

d'envoyer l'Anguillier demander du secours en Angleterre; de charger le Normand de Sore, corsaire fameux, de réunir Gascons, Bretons, Normands, Français, tout ce qui aurait échappé par la fuite au massacre général, pour venir à la Rochelle se joindre aux Anglais. Ils s'arrêtaient à mille pensées diverses, mais violentes, comme il arrive toujours à ceux qui, n'attendant de leur ennemi ni paix ni merci, mettent leur dernière espérance dans leur désespoir. Ils pensaient que si la flotte anglaise, que l'Anguillier devait leur amener avec 400 hommes de troupes légères, pouvait faire une descente sur la côte de Saintonge et y rester longtemps, cela amènerait dans leur armée plus de mille gentilshommes de Poitou et de Saintonge, et que la ville maritime de Blaye, attachée à eux pour toujours, suivrait bientôt leur parti et leurs drapeaux. Et si cela fût arrivé, sans aucun doute, c'en était fait de la meilleure partie de la Guienne.

D'autres motifs accroissaient encore leur espoir de garder leur ancienne indépendance et leur nouvelle religion, même si la guerre tournait contre eux : la grandeur des dettes que, dans les calamités des guerres civiles, le Roi avait été forcé de contracter, et qui le gênaient beaucoup ; car il paraissait alors bien difficile de faire la guerre et de ménager le trésor ; les rivalités de nos princes, dont chacun, jaloux des succès et de la gloire des autres, veut s'assurer le premier rang ; la mort de la Reine qui pouvait subvenir ; la peste, la faim, la légèreté des hommes à entreprendre la guerre et leur promptitude à se lasser de ses fatigues, le caractère français toujours avide de nouveautés, la fidélité douteuse de nos soldats, les passions du cœur humain si nombreuses et si diverses, dont ils sentaient que l'ensemble ou même une seule pouvait assurer la conservation de la république Rochelaise. Tout cela mis en avant par les ministres dans leurs harangues encourageait fortement tout le monde à la patience.

Sur ces entrefaites Pierre-Paul Thosinghi, vieux général Florentin, accompagné de Paul-Émile de Fiesque et de Gregeto Justiniani, tous deux Génois, est envoyé avec deux galères pour explorer la situation et le port de la Rochelle. Pour l'examiner de plus près, ils font remettre, comme parlementaires, des lettres du Roi. Ils vinrent après midi en vue de la ville. Thosinghi jeta l'ancre et s'arrêta plus loin ; mais la galère de Fiesque s'approcha plus de la terre et entra dans le hâvre. Gregeto, expérimenté dans la guerre, se mit à

subiit. Gregettus, vir belli peritus, Rupellam stylo pingere cæpit, dum scapha sui ædilibus litteras deferunt. Quibus redditis et in senatu recitatis, Rupellani nostros de composito ad noctem usque detinent, cujus crepusculo qui litteras attulerunt dimittuntur. Fliscus, scapha expectata, aliquid adversi suis accidisse ratus, sollicito erat animo, jamque recessuro et ventus validissime ingemens et tenebrosa nox discessum prohibuerant, cum actuariæ naves minores, circiter duodecim, littus legentes repente a vigile conspiciuntur. Vela, summissa voce inquit, vela. Consurgunt hac voce omnes, somno sepulti, et arma expediunt. Remigibus trierarchus imperat ut altum petant et Remigium incitent. Hostes libertatem exclamant, et vocem congeminant, qua audita, remiges sublatis remis constitere. Vento et æstu conflictati, remis destituti, multis tormentorum ictibus naviumque numero oppressi nostri (ut in rebus plane desperatis accidere solet) audacissime pugnant. Gregettus dux fortissimus, dum, accepta bipenne, e prora hostes depelleret, glande plumbea trajicitur : Fliscus, duplici vulnere leviter affectus, capitur : triremis multis ictibus quassata cum remigibus abducitur, qui deinde libertate donati sunt. Thosingus, qui longius aberat, cum suis mature ferre opem non posset et hostibus impar esset, tierarchi consilio usus, conversis velis continentem (1) adnavigavit.

Bironi legatione cum nihil profecissemus, Noëi (2), qui, Montensi deditione ab Albano missus, Cameracum se retulerat, regem subiit recordatio ; per hunc sperat omnia sine cæde confici posse : nam Rupellani, uno excepto Amirallo, etiam si cæteri reviviscerent (3), huic magis sese credidissent : erat enim belli peritus, animi virtute atque constantia illustris. Itaque Longavillio regulo, Picardiæ legato, scribit, quoniam in proximo sit, Noeum ad se venire jubeat. Longavillii litteris acceptis, Noeus iter arripit, apud quem, ut veterem amicum, commoratus, de profectione ad urbem admodum sollicitus, sæpe Longavillium consulebat, an regem conveniret ; vereri (4) enim inquiebat se regis et plebis iram, quæ, recenti cæde cruenta, in superstites insaniret. Ille nihil certi polliceri, sed tamen sperare tutum fore aditum, tutumque recessum : proinde integrum illi esse

(1) Mss. Colinentem. — (2) Mss. Noeï Bironis. — (3) Mss. Reminiscerent. — (4) Mss. Veteri.

dessiner la Rochelle, pendant que les siens, dans un canot, portaient les lettres aux échevins. Celles-ci ayant été remises et lues dans le conseil, les Rochelais retiennent à dessein les nôtres jusqu'à la nuit, et ne renvoient qu'au crépuscule les porteurs des lettres. Fiesque, qui attendait le canot, s'inquiétait, craignant qu'il ne fût arrivé malheur aux siens, et songeait à se retirer, mais la violence du vent et l'obscurité de la nuit l'en empêchaient, lorsque la vigie aperçut environ 12 péniches, qui rasaient le bord. Des voiles, dit-il à demi-voix; des voiles. Tous se lèvent à ces mots; ils secouent le sommeil, dégagent leurs armes. Le capitaine ordonne aux rameurs de gagner la haute mer et de forcer de rames. Les ennemis les appellent à cris redoublés à la liberté. A ces cris, les rameurs, la rame déjà levée, s'arrêtent. Les nôtres ayant contre eux le vent et le flot, dépourvus de rames, accablés par le feu et le nombre des navires, combattent avec le courage du désespoir. Gregeto, tandis qu'en chef intrépide, une hache à la main, il repousse les ennemis de sa proue, est frappé d'une balle; Fiesque, atteint légèrement de deux blessures, est pris: la galère, fortement endommagée, emmenée avec les rameurs, qui reçurent ensuite la liberté. Thosinghi, qui était trop éloigné pour venir à temps au secours des siens et qui n'était pas de la force de l'ennemi, suivit le conseil du capitaine de sa galère et regagna le continent.

La mission de Biron n'ayant servi à rien, le Roi songea à François de Lanoue, qui, renvoyé par le duc d'Albe après la reddition de Mons, s'était retiré à Cambrai. Il espérait, par son moyen, tout terminer sans effusion de sang. Car, à l'exception de l'Amiral, c'était, eût-on rendu la vie à tous les morts, l'homme auxquels les Rochelais se seraient fiés le plus volontiers : il n'était pas en effet moins renommé par sa vertu et sa constance que par son habileté dans la guerre. Le Roi écrit donc au prince de Longueville, son lieutenant en Picardie, de faire venir auprès de lui Lanoue, puisqu'il est dans son voisinage. A la réception des lettres du duc de Longueville, Lanoue se met en route, et demeurant auprès de lui comme chez un vieil ami, il lui demandait souvent avec inquiétude s'il devait aller à Paris trouver le Roi; il craignait, disait-il, la colère du Roi et celle du peuple, qui, ensanglanté par un récent carnage, haïssait jusqu'au délire les survivants. Le duc, sans prendre d'engagement, lui faisait pourtant

quid faceret. Multa cum illius animo observarentur, vicit liberorum suorum, quos Lutetiæ in litteris alebat, pietas, et Rupellanorum futurum excidium, si ipse non intercessisset: ita, fide publica accepta, ad urbem venit, Albertique Gondii, comitis Retensis, apud regem gratiosissimi, hospitio exceptus, hunc ipsum et reginam una, remotis arbitriis, quam potuit demississime allocutus est. Tunc rex : Noee, inquit, quod meo beneficio hodie vivas, dignitas, bona, patria, liberique tibi sint integra, hoc magis meam gratiam ac benevolentiam egregio aliquo facinore te promereri æquum est. Quam sis Rupellanis gratus, quantaque illis necessitudine ac benevolentia conjunctus, quorum bona et causam egregie semper tuitus fueris, compertum habeo. Te, quem virum bonum et mihi fidelem existimo, accersiri jussi, ut Rupellanos convenias; cum illis ita agas velim ut sese dedant, nec patiantur aliquid me crudelius ob eorum pertinaciam in ipsos constituere. Da itaque operam ne absque ulla misericordia in illos sævire cogar. Recusare primum Noeus provinciam cœpit, qui diceret, si eo mitteretur, fore ut a Rupellanis detineretur; barbarum esse hominum genus, qui obstinate res omnes agerent; non facile iis persuaderi posse ut a rege benignum aut clemens aliquid expectarent. Proinde, ne dubia apud utrosque fides sit si præter opinionem aliquid acciderit, hac provincia liberari se cupere. Rex contra magis urgere ut proficiscatur. Victus tandem, fidelem operam præstiturum pollicetur, modo ad proditionem ejus studio ac opera non uteretur: hoc enim facturum se nunquam affirmabat; quod si fidem servaturum se rex sponderet, iturum.

Publica igitur a rege fide accepta abiit, Rupellamque venit, quam minime tamen ingressus est, quod piaculum ad illum accedere ministrorum suasu omnes arbitrarentur. Constans enim fama Rupellam dudum pervagaverat, ipsum missæ sacrificio interfuisse, quod novæ religionis hominibus execrandum est. Itaque Tado, pago civitati proximo, hospitio usus, magno demum labore hac se suspicione libe ravit, parumque abfuit quin a ministris incitata plebs in eum impetum facerent. Cum eo venisset, audiri ab ædilibus postulat, quibus

espérer que l'accès et le retour lui seraient également sûrs et qu'en conséquence il aurait toute liberté du choix. L'esprit tourmenté par une foule de considérations, il céda à l'amour pour ses enfants qu'il faisait élever aux lettres à Paris, et à la pensée de la ruine qui menaçait les Rochelais, s'il n'intervenait pas. Ayant donc reçu un sauf-conduit, il vint à Paris, et reçu chez Albert de Gondi, comte de Retz, un des favoris du Roi, il y vit sans témoin ce monarque et la Reine, et leur parla le plus humblement qu'il put. Lanoue, lui dit alors le Roi, puisque c'est par mes bienfaits que vous vivez aujourd'hui, que vous recouvrez intacts votre rang, vos biens, votre patrie, vos enfants, il est juste que vous vous montriez par quelque service signalé digne de ma bienveillance et de ma faveur. Je sais quelles liaisons intimes vous avez avec les Rochelais, quel crédit vous avez sur eux, vous qui avez toujours si bien défendu leurs intérêts et leur cause. Vous tenant pour homme d'honneur et fidèle à mon service, je vous ai fait appeler pour vous envoyer vers eux ; il faut que vous les ameniez à se soumettre, à ne pas me contraindre par leur opiniâtreté à prendre contre eux des mesures trop dures. Faites donc en sorte que je ne sois pas forcé de les traiter sans pitié. Lanoue commença par refuser cette mission, alléguant que s'il venait à la Rochelle on l'y retiendrait ; que c'était une population barbare, obstinée en toutes choses, à laquelle il serait mal aisé de persuader qu'elle pût attendre du Roi quelque bonté ou quelque clémence ; que si quelque chose d'inattendu arrivait, sa fidélité serait suspecte aux deux partis, et qu'il demandait d'être dispensé de cet office. Le Roi au contraire insiste pour qu'il parte. Cédant enfin, il promet tous ses soins, pourvu qu'on ne se serve pas de ces soins et de son zèle pour quelque trahison ; car il proteste qu'il ne s'y prêtera jamais : mais si le roi s'engage à garder sa parole, il ira.

Ayant donc reçu du Roi un engagement formel, il partit et vint à la Rochelle, où pourtant il n'entra pas, les ministres ayant persuadé à tout le monde que c'était un sacrilège de l'aborder ; car le bruit s'était répandu à la Rochelle qu'il avait assisté au sacrifice de la messe, qui est une abomination pour les hommes de la religion réformée. Ayant donc couché à Tasdon, bourg très voisin de la ville, il n'écarta qu'à grand peine ce soupçon, et peu s'en fallut que le menu peuple, excité par les ministres, ne se jetât sur lui. De là il

oppido egressis fit obviam, eosque cum salutasset, exposuit qua de causa et cujus mandato venisset, longaque usus oratione petere tandem ut in senatu ejus postulata referrentur, a quibus hæc responsa tulit: Qui nos evocavit Noeum adesse dixit, qui nobiscum colloqui cuperet, at nemo est, vel ubi ipse sit compertum minime habemus. Proinde bene vale, mi vir. Videre ille tunc hominum impudentiam cœpit, atque an sani essent etiam atque etiam petere. Hoc amplius cum impetrare non posset, abeunt.

Biduo post, eosdem ad colloquium evocat. Vocati vix convenere. Proponere eadem quæ nudius tertius petierat, ut ad senatum referrentur, eademque tunc respondent. Indignari tamen Noeus cœpit quod contemneretur, et quanta mox illorum causa pericula subiisset, ut etiam altero brachio mutilatus esset, exprobravit, nec se biennio tantum immutatum inquit ut ipsius oris tam cito obliviscerentur, proinde has nænias mitterent et serio de re tanta secum agerent, cui, nisi illius urbis calamitate permoveretur, eo minime venire non fuisse difficile. Tunc ædiles : qui olim nobis conjunctissimus Noeus nomine fuit aliam gessit quam tu personam ; nam causam nostram, quæ illi communis erat, magno studio ac fide perpetuo defendendam susceperat, nec pretio corruptus inani nos spe aluit, aut interposito per fidem colloquio proditionem molitus est : illius tu quidem os, at voluntatem nequaquam refers. Quamobrem ad tuos te penates recipe. His dictis cum abitum adornarent, orare atque obtestari cœpit ut manerent, male eos de se ipso sentire, atque id injuria. Quo enim vultu hæc proferre audetis, inquit, ei (1) qui reipub. vestræ causa tot annos bella gessit, ita vobis semper favit ut vestra salute ac libertate nihil antiquius habuerit? an quæ propono proditionem sapiunt? an vestram calamitatem accerso? Num, si conditiones accipere recusatis, urbem ego ingredi flagito? Quocirca ne hoc, quæso, fingite. Incitati ædiles: An nos, aiunt, rerum ita imperitos esse arbitrare, ut te Noeum esse et regis largitione corruptum minime agnoscamus! sed quantum de pristina tua erga nos voluntate remisisti, tantumdem latentis odii cumulum, in te factum esse percipimus, qui utinam adversariorum nostrorum insidias et te miserum esse sentias, ne fortunæ levitate,

(1) Mss. Si.

demande à être entendu des Échevins ; à leur sortie de la ville, il va au-devant d'eux, les salue, leur fait connaître par quel motif et sur quel ordre il est venu, et après un long discours demande enfin que ses propositions soient rapportées au conseil. Il ne reçut d'eux que cette réponse : Celui qui nous a appelés ici, nous a dit que nous y trouverions Lanoue, qui désirait avoir avec nous un entretien : mais il n'y a personne, nous ne pouvons du moins voir où il est. Adieu donc, Monsieur. Frappé de leur impudence, il leur demande à plusieurs reprises s'ils sont dans leur bon sens. Mais ils se retirèrent, sans qu'il en obtînt rien de plus.

Deux jours après il leur demande une autre entrevue : ils ne s'y rendirent qu'avec peine. Il renouvelle ses propositions, et demande qu'elles soient soumises au conseil ; il reçoit la même réponse. Il s'indigne cependant du mépris qu'on lui montre, il leur rappelle dans ses reproches les dangers qu'il a bravés pour leur cause, le bras qu'il a perdu ; deux ans ne l'ont pas tellement changé qu'ils aient oublié les traits de son visage ; qu'ils cessent donc ce jeu et traitent sérieusement avec lui de si grands intérêts, puisque, s'il n'eût été ému du désastre de cette ville, il lui eût été facile de n'y pas venir. Alors les députés : Celui qui, sous le nom de Lanoue, fut autrefois tant notre ami, avait un tout autre rôle que le vôtre ; il voulait défendre à toujours, avec autant de zèle que de fidélité, notre cause qui était la sienne ; il ne venait pas, gagné à prix d'argent, nous nourrir de vaines espérances, ou, sous prétexte d'une entrevue, préparer des trahisons. Vous nous rappelez son visage, mais non pas sa pensée. Retournez donc chez vous. Comme après ces paroles ils se préparaient à s'en aller, il les prie et les supplie de rester, de ne pas penser de lui si mal et si injustement. Car de quel front, dit-il, osez-vous imputer cela à un homme qui a pendant tant d'années combattu pour vous, qui a toujours montré qu'il n'avait rien de plus cher que votre salut et votre liberté ? Est-ce que mes propositions sentent la trahison ? Est-ce que je prépare votre ruine ? Est-ce que, si vous rejetez les conditions que j'apporte, j'insiste pour entrer dans votre ville? Cessez donc de feindre, je vous prie. Ainsi pressés les députés répondirent : Nous croyez-vous donc assez aveugles pour ne pas bien voir que vous êtes Lanoue, et corrompu par les largesses du Roi ? Mais cet ancien amour pour nous, auquel vous avez renoncé,

quæ tibi in præsentia arridere videtur, in gravissimum discrimen imprudens (1) incidas. Qua enim de causa præ cæteris servatus es, nisi ut, tua opera in nostrorum perniciem abutendo, dignum mehercule tua perfidia fructum, sica aut securi ab illis referas. Itaque nostras calamitates atque plagas, quas sanare tuo adventu velle præ te feras, in præsens mitte; deus vindex omnia pro sua pietate curabit. Nam quam his fiduciam unquam habebimus, qui, omni fœdere atque sacramento violato, deos hominesque inexpiabili perjurio neglexerunt? plura dicentibus, hac se mente in eum locum venisse respondit Noeus ut sine ullo studio contentiones componeret. Proinde postulata sua, ad senatum referre ne gravarentur. Orati, id se facturos dixerunt, atque ita abeunt.

Prætori quæ audierant renunciant. Renuentibus complurimis aditum, urbe tandem acceptus, multos ibi dies omnibus invisus fuit, qui cum ignominia Amiralli et sociorum necem illi sæpe numero objiciebant; fieri enim non posse dicebant ut, cum ipse incolumis esset, Thelligneo, non modo affine suo, sed etiam armorum ac belli socio, quod apud Gallos arctissimum gravissimumque est amicitiæ vinculum, per cædem sublato, tot unica die amicis ac necessariis suis crudelissime cæsis, quin ejus opera ad cæteros superstites cum Rupella prodendos rex uteretur, cujus gratiam cum hac perfidia iniisset, nece, ut cæteri, perfidiæ pretio postremo compensaretur. Ipse cum tantam infamiam sustinere et iratæ plebis animos demulcere non posset, vehementer cruciabatur. Igitur deum testatus suæ religionis dogmata rejecturum (2) communemque causam minime deserturum, id tamen unum præ se ferebat regis adversarium esse nolle, cui fidem dederat non defuturum et daturum operam, si quid posset, ut res ex æquo componerentur. Tum ædiles hominem amplexati: si communem, inquiunt, nobiscum fortunam privatus ferre vis, en tibi ædes, prædia, dignitatesque quas tenuis nostra respublica præbere potest : si imperium mavis, cuncta nobilitas militesque te ducem eligunt, cujus auspiciis et consilio rem strenue gerent; quod si his

(1) Mss. Impendens. — (2) Negationem deesse satis patet.

nous voyons bien qu'il s'est changé en une haine secrète. Et plût à Dieu que vous vissiez la perfidie de nos ennemis et votre malheur! Vous n'iriez pas, séduit par la fortune qui paraît vous sourire aujourd'hui, vous jeter dans les graves dangers qui vous attendent. Car pourquoi avez-vous été sauvé de préférence aux autres, sinon pour être l'instrument de notre perte et trouver ensuite une récompense, bien juste en vérité, de votre perfidie, sous leur poignard ou sous leur hache. Laissez donc là pour le présent nos malheurs et ces plaies que vous prétendez vouloir guérir par votre venue; la miséricorde du Dieu vengeur y pourvoira. Car quelle confiance pourrions-nous jamais avoir en ceux qui, au mépris de tout traité et de tout serment, ont bravé Dieu et les hommes par un parjure que rien ne saurait expier? A ces discours et à d'autres, Lanoue répondit qu'il était venu pour s'employer sans passion à apaiser les différents; qu'il les priait donc de porter ses demandes au conseil. Ils dirent qu'à sa prière ils le feraient, et s'en allèrent.

Ils rendent compte au Maire de ce qu'il leur a dit. Malgré l'opposition de plusieurs, Lanoue fut enfin reçu dans la ville, et y resta plusieurs jours, en butte à la haine de tous, car on lui rappelait souvent avec insulte le meurtre de l'Amiral et de ses compagnons: on disait qu'il était impossible qu'il eût été épargné, tandis que Théligny, non seulement son beau-frère, mais son compagnon d'armes et de dangers, ce qui chez les Français est le plus fort et le plus étroit de tous les liens d'amitié, avait été assassiné, et que dans un seul jour tant de ses amis et de ses frères avaient été si horriblement massacrés, si le Roi n'eût voulu se servir de lui pour trahir la Rochelle et tous ceux qui avaient échappé, et que, lors qu'il aurait acheté sa faveur par cette perfidie, il en recevrait pour dernière récompense une mort semblable à celle des autres. Ne pouvant ni supporter tant d'outrages, ni adoucir l'esprit d'une plèbe irritée, il était violemment tourmenté. Prenant donc Dieu à témoin qu'il était loin de vouloir renoncer aux dogmes de sa religion ni déserter la cause commune, il alléguait seulement qu'il ne voulait pas devenir l'ennemi du Roi, à qui il avait juré fidélité, et qu'il ferait tous ses efforts pour amener, s'il était possible, un arrangement équitable. Alors les membres du corps-de-ville l'embrassaient et lui disaient: Voulez-vous partager, comme particulier, notre fortune? Voici des maisons, des terres, les

minime contentus abitum paras, conscende quamcumque navem, eaque instructa, te ad socios in Britanniam transportandum curabimus. Primum cum minime probaret, postremum nimis miserum duceret, quod alieno solo exteri plerumque male excipiantur, ablegatusque si in Britanniam videretur, secundam conditionem accipit, ut regis voluntati commodius inserviret, tametsi hanc quoque provinciam invitus suscipere videretur, ne a nostris perfidiæ insimularetur. Ministrorum tamen importunitate et sermonibus victus est, qui insidias a nostris, si rediisset, illi parari dicebant, idque productis litteris deforis se rescisse confirmarent.

Interea Johannes Baptista Gadagnius, Florentinus, qui cum Noeo reginæ mandato venerat, et apud Bironum in proximo diverterat, civium voluntatem exploraturus (quod ingrediendi copia facta non esset), Noeum evocat; ille egreditur; obstinato esse animo Rupellanos docet, et vix quicquam se profitere posse demonstrat. Postea abiit. Triduo post ad colloquium ab eo evocatur; egressuro interminari cives, multa illi adversa a nostris ominari, itaque colloquendi facultatem, quam ipsi ad proditionem pertinere existimabant, ægre impetrat. Cum Gadagnio diutius locutus, tametsi dura cervice Rupellanos esse diceret, tentaturum tamen si quid amplius posset demum pollicetur. Sed eos in sententia persistere, neque præsidium neque arcem velle, inter ærarios referri nolle, novi nihil petere, ea tantum postulare quæ a regis proavis, amplissimis diplomatum testimoniis, majores sui impetrarint, ejusque (1) se religionis quam ab aliquot annis profitentur Normani immutari nunquam esse passuros; cætera regis voluntati permissuros. His dictis recessit. Rupella rursus egressurus, ut cum eodem ageret, ab ædilibus exitu prohibetur, qui (2) frequentis cum italo homine, reginæ familiari, colloquii causam proditionis suspicionem populo parere dicerent : ejusque deinde mores factaque omnia per appositos homines cautius observare cœperunt.

(1) Mss. Eam. — (1) *Qui* deest in Mss.

dignités que peut conférer notre pauvre république. Aimez-vous mieux avoir le commandement? Tous les gentilshommes et tous les soldats vous élisent pour chef, prêts à combattre vaillamment sous vos auspices et sous vos ordres. Rejetant ces deux offres, aimez-vous mieux vous en aller? Choisissez un navire, nous l'armerons et nous vous ferons transporter chez nos alliés, en Angleterre. De ces partis, il rejetait le premier, et le dernier lui semblait trop triste, car on est en général mal reçu sur une terre étrangère, et il ne serait en Angleterre qu'un exilé. Il accepta le second, pour être mieux en position de servir les desseins du Roi, quoi qu'il parût ne l'accepter encore qu'avec répugnance, dans la crainte que les nôtres ne l'accusassent de perfidie. Mais il céda à l'importunité et aux discours des ministres, qui assuraient que, s'il retournait parmi nous, des pièges l'y attendaient, et qui montraient des lettres par lesquelles ils disaient qu'on les en assurait du dehors.

Cependant Jean-Baptiste Gadagne, Florentin, qui, par l'ordre de la Reine, avait accompagné Lanoue, et qui avait été loger dans le voisinage, auprès de Biron, voulant connaître les dispositions des citoyens, qui ne lui avaient pas permis d'entrer dans la ville, fait demander Lanoue. Celui-ci sort, déclare que les Rochelais s'opiniâtrent et qu'il aura bien de la peine à rien obtenir. Puis il retourne. Trois jours après il est rappelé pour une nouvelle entrevue; les citoyens s'opposent à ce qu'il sorte, lui présagent toutes sortes de maux de la part des nôtres, et ce n'est qu'avec peine qu'il obtient de pouvoir se rendre à un entretien auquel ils ne voient pour but que la trahison. Dans de longs pourparlers avec Gadagne, tout en insistant sur la tête dure des Rochelais, il finit pourtant par promettre d'essayer encore s'il peut faire quelque chose. Mais il déclare qu'ils persistent à ne vouloir ni garnison, ni citadelle, à refuser certains impôts; ne demandant rien de nouveau, mais seulement ce que les ancêtres du Roi ont, comme le prouvent amplement leurs priviléges, accordé à leurs pères; qu'ils ne se laisseront jamais détourner de cette religion que depuis quelques années on professe dans le Nord; que pour tout le reste ils s'en remettent au Roi. Cela dit, il se retira. Lorsqu'il voulut de nouveau sortir de la ville, pour traiter avec ce même homme, les magistrats s'y opposèrent, en disant que ces colloques répétés avec un Italien de la maison de la Reine faisaient naître chez

Cæterum Bironus (de quo ante dictum est quod per Foreum et Sebotonium de deditione cum Rupellanis egerat) cum irrita omnia colloquia videret, Bellovaci, qui pagus in Nerdiensi agro, pridie nonas decembris, copias omnes lustrat. Expeditorum sclopetariorum, quibus Philippus Strozza antiquo suo pedestris militiæ imperio præerat, 14 cohortes repertæ sunt, equitum vero perexiguus quidem numerus. His coactis copiis, de belli gerendi universa ratione ab eodem consilium est habitum, quod ipsi, ut præfecto designato, Rupellanæ expeditionis initia, donec aliud novi decerneret, a rege fuerant commissa. Eo consilio deliberatum est ut Rupellam ipse cum Strozzeanis et tormentis muralibus, Marannum vero, Rupellanorum municipium, Ludeus comes, Pictonum præfectus, proficisceretur (1).

Hunc locum Normannus, dux factiosus, trium cohortium et equitum 50 præsidio tenebat, quem obsidendum minimeque munitum esse cum intelligeret deserit Rupellamque contendit, et Bironi copiis inopinato fit obviam, quibus cum impar esset, nullo contracto certamine, in proximas Rupellæ ædes (Sarninoderias nomine) muro et fossa munitas se suosque conjicit : indici per tubicinem Bironus jubet ut portas aperiat, secus oppugnaturum locum minatur. Tibicinem Normannus irridet, fit oppugnatio, turris quæ pro foribus posita est diruitur. Normannus, fossa superata, noctis beneficio, per paludes quibus locus cingitur profugit. Virolletus dux, qui cum Normanno venerat, mane cum suis captus est.

Inde digressus Bironus ad Sancedrium pagum, tertio a Rupella lapide, castra ponit, ubi ænea tormenta quadraginta, pilas ferreas, pulverem bellicum, nitrum aliaque multa vel diuturnæ suffectura oppugnationi collocat, valloque et fossa locum munit. Strozza vero ad Pilboreum pagum, altero ab urbe lapide, castra metatus est. Hæc IV nonas decembris acta sunt, quo tempore primum obsideri Rupella cœpta est.

(1) Mss. Proficiscantur.

le peuple des soupçons de trahison, et depuis ils firent soigneusement épier par des hommes apostés ses habitudes et ses actions.

Du reste Biron, dont nous avons dit qu'il avait employé Forée et Sebotonius (1) pour engager les Rochelais à la soumission, voyant l'inutilité de tous ces pourparlers, passa la revue de ses troupes, le 4 décembre, à Beauvais, bourg de la campagne de Niort (2). Il s'y trouva 14 compagnies de troupes légères armées d'arquebuses, que commandait Philippe Strozzi, en vertu de son titre ancien de colonel général de l'infanterie, et un très petit nombre de cavaliers. Ayant réuni ces troupes, il tint conseil sur la conduite générale de la guerre; car en sa qualité de gouverneur désigné de la Rochelle, il devait, jusqu'à un nouvel ordre du Roi, diriger cette expédition. On décida qu'il marcherait lui-même contre la Rochelle, avec les troupes de Strozzi et les canons de rempart, et que le comte du Lude, gouverneur du Poitou, irait prendre Marans, ville de la dépendance des Rochelais.

Ce lieu était occupé par Normand, un des chefs des rebelles, avec trois compagnies et 50 cavaliers; voyant qu'il y serait assiégé, et qu'il ne pourrait s'y défendre, il l'abandonna et se retira sur la Rochelle. Ayant rencontré à l'improviste les troupes de Biron, trop faible pour elles, sans engager de combat, il se jeta avec les siens dans un château voisin de la Rochelle, nommé la Grimenaudière (3), défendu par un mur et un fossé. Biron le fait sommer par un trompette d'ouvrir ses portes, le menaçant de l'assiéger. Normand se moque du trompette; on l'attaque; la tour qui est placée devant les portes est abattue. Normand passe le fossé, et à la faveur de la nuit, s'échappe à travers les marais dont ce lieu est entouré. Le capitaine Virolet, qui était venu avec Normand, fut pris le matin avec les siens.

De là Biron vint prendre position à Saint-Xandre, à trois milles de la Rochelle, où il réunit quarante canons de fonte, des boulets, de la poudre, du salpêtre, et toutes les munitions nécessaires pour un siège, même long; il se fortifia par un retranchement et un fossé. Strozzi campa à Pilboreau, village à deux milles de la ville. Cela se

(1) Voir la note 3 de la page 17.

(2) Le latin *Nerdiensi* est probablement altéré. Arcère, I, p. 432.

(3) Latin *Sardinoderias*, nom altéré. Arcère, I, p. 433.

Pro ea quotidie pugnabatur, et modo nostri, hostes modo, superiores discedebant, cum Rupellani neque pugnandi studio et arte neque audacia a nostris vincerentur, et sic accidit ut, cum levioribus iisque tumultuariis pugnis identidem certaretur, pauci ex hostibus, ex nostris plures, aut desiderarentur aut caperentur. Hoc autem ea ratione contingere videbatur quod viarum ignari nostri cluderentur, dum hostes, humilioribus viis, dumetis undique contectis, in insidiis collocati, nostros ad pugnam provocarent, mox astute pedem referentes in abdita illa ac depressa loca recederent, e quibus globulis plumbeis trajicerentur qui audacius præcurrerent. His si cæteri opem ferre voluissent, magna glandium procella mœnibus emissa propellebantur. Nam longius ab oppido non discedebant quam curulis tormenti globus emissus pertingeret, quod ab equitatu nostro cæderentur si longius processissent. Quod si equites bis centum habuissent (vix enim 60 in civitate erant), magna me hercule nobis fuisset ab illis accepta contumelia, cum ad imperatoris tabernaculum usque tuto pervenire et in oppidum deinde sese recipere potuissent. Angustæ enim illæ viæ et obliquæ, vinetis circumscriptæ, tutissimum receptum dabant, ut hostes aut exeuntes aut venientes, donec militum tentoria attigissent, perspicere non possemus. Hac de causa multi rapti sunt qui, locorum ignari, videndi studio ducti, temere obambulabant: lixæ multi, multi calones, dum aquatum aut pabulatum in equis proficiscerentur; ad hæc incommoda militaris æstus accessit; quod ipsi iisdem nobiscum insignibus de industria usi multos deciperent, et cum nostris deambulantes quid a nobis ageretur circumspiciendo et interrogando cognoscerent; qua fallacia Sancta-Columbius, Aquitanus centurio fortissimus, captus est.

Bironus castra metatus est: non nullos post dies quam eo ventum est, molas farinarias quæ vento circumaguntur quinque numero exussit, homines quadraginta interfecit, quos audacter repugnantes offendit; his ut egregie resisterent, donec opem ferrent, oppidani de muris exclamant, tametsi nullam tulerunt. Eadem ratione humiliorem turrim quæ molem farinariam continebat tormentis adactis evertit; nam ex adverso Evangelii propugnaculi extructa, magno erat impedi-

tit le dix décembre (1), et ce fut de ce jour que commença le siège de la Rochelle.

On combattait tous les jours, et l'avantage restait tantôt aux nôtres, tantôt aux ennemis, les Rochelais ne nous le cédant ni en ardeur guerrière, ni en habileté, ni en audace ; et il résulta de ces rencontres et de ces escarmouches qu'il y eut de tués ou pris, un petit nombre des ennemis, un plus grand des nôtres. La cause en était que les nôtres ne connaissant pas les routes se laissaient entourer, tandis que les ennemis se plaçant en embuscade dans des chemins creux, couverts de tous côtés de buissons, les provoquaient au combat, puis se retirant par ruse, les attiraient dans ces lieux bas et obscurs où ceux qui s'avançaient trop hardiment tombaient sous les balles. Si les autres voulaient leur porter secours, ils étaient repoussés par une grêle de projectiles lancés des murailles ; car ils ne s'éloignaient jamais de la ville, hors de la portée des pièces de campagne, parce que notre cavalerie les eût taillés en pièces. Et si ils eussent eu 200 cavaliers (il y en avait à peine 60 à la Rochelle), nous eussions sans doute reçu un grand affront, puisqu'ils auraient pu sans danger arriver jusqu'à la tente du général et rentrer ensuite en ville. Ces chemins étroits et serpentant dans les vignes leur offraient une retraite sûre ; et soit qu'ils sortissent, soit qu'ils vinssent à nous, nous ne pouvions les voir que lorsqu'ils touchaient à nos tentes : ce fut la cause de la prise de beaucoup d'hommes qui, ignorants des lieux et voulant voir, s'avançaient témérairement ; de beaucoup de valets et de palefreniers qui s'en allaient à cheval chercher de l'eau ou du fourrage. Ces désavantages s'accrurent par la ruse des soldats qui, revêtant à dessein les mêmes insignes que nous, trompaient beaucoup des nôtres et en se promenant avec eux voyaient et apprenaient en causant ce que nous faisions. Cette ruse causa la prise de Sainte-Colombe, de la Guienne, très-brave officier.

Biron assit son camp ; quelques jours après, il brûla cinq moulins à vent, et tua quarante hommes qui lui résistaient vigoureusement. On leur criait des murailles de tenir jusqu'à ce qu'on leur portât secours ; mais on ne leur en porta pas. Il abattit aussi à coups de

(1) Le texte dit le 4 avant les Nones, ce qui donnerait le 2 décembre, date inconciliable avec ce qui précède : j'ai traduit comme s'il y avait le 4 avant les Ides.

mento ad Rupellæ situm ea parte cognoscendum. In qua spectata belli virtute præ ceteris duo nobiles fuerunt, Giminerius alter, Pictonus genere, Sanctefanius alter. Hi sive Rupellanæ militiæ pertæsi, sive quod rem civibus male cessuram prospicerent, oppido relicto, magna militum ac nobilium manu, Bironum conveniunt, a quo humaniter suscepti in patriam rediere. Qua re Rupellani vehementer commoti sunt; erat enim Santefanius vir manu promptus, qui, postremo bello civili............liardium fuderat ac fugarat impedimentisque omnibus exuerat.

Vario utrinque exitu quotidie pugnabatur, cum illi perpetuis eruptionibus nostros lacesserent, et Sanmartinus ex agro Aureliensi, egregius peditum dux, ab hostium equitatu circumventus, 20 de suis desideratis et 40 ferme captis, qui in ædes quasdam confugerunt, vix servatus est; quam calamitatem pari de hostibus edita cæde paulo post compensavit. His tumultuariis certaminibus, Campettus, nobilis Rupellanorum dux, captus est, et Neordium in custodiis missus profugit.

Est in Rupellæ conspectu perennis aquæ purissimæ fons; sexcentis ab ea passibus abest, subterraneisque tubis in civitatem derivatur. Hunc cum avertere nostri non possent, disrumpunt rivos; occupatos in opere oppidani, eruptione facta, aggrediuntur; committitur prælium; sex continenter horas, ultro citroque glandibus emissis cum pugnassent, hostes quinquaginta, de nostris pauci ceciderunt; at centurionibus duobus ab hostibus captis, Salio et Follio, Pictone, certamen nox diremit; in civitatem illi redeunt, qui postridie egressi quod effractum fuerat reficiunt. Supervenientes nostri omnia funditus evertunt, ubi cruento certamine, cum de hostibus amplius quadraginta recidissent, deletus fons, dirutæque sunt quam plurimæ ædes, quæ pulcherrimum prospectum civitati præstabant.

Constructa itidem a nostris duo castella, quæ utrinque alvei ad mare sita fauces munirent, et naves ingressu et recessu prohiberent. Alterum a loco Corellia dictum (1); cui Gasius, peditum tribunus, e

(1) Mss. Ductum.

canon une tour basse qui servait de magasin. Car étant construite en face du boulevard de l'Évangile, elle gênait beaucoup pour connaître de ce côté la situation de la Rochelle. Là se trouvèrent deux gentilshommes distingués par leur bravoure, Guiminière, du Poitou, et Saint-Étienne. Lassés du service des Rochelais, ou convaincus que la chose tournerait mal pour eux, ayant laissé la ville, avec une grande troupe de gentilshommes et de soldats, ils vinrent trouver Biron, qui les reçut avec bonté, et retournèrent chez eux. Cet incident contraria vivement les Rochelais. Car Saint-Étienne était un bon soldat qui, dans la dernière guerre civile, avait battu pleinement Puy-Gaillard (1), et lui avait enlevé ses bagages.

On combattait chaque jour avec des succès variés, et les assiégés fatiguaient les nôtres par de continuelles sorties. Saint-Martin, de l'Orléanais, officier d'infanterie distingué, entouré par la cavalerie ennemie, perdit vingt des siens, en laissa prisonniers près de quarante qui s'étaient réfugiés dans une maison, et ne s'échappa lui-même qu'avec peine ; mais peu après il prit sa revanche et fit à peu près le même mal aux ennemis. Dans un de ces combats, Campet, un des bons officiers Rochelais, fut pris et envoyé en prison à Niort ; mais il se sauva.

Il y a en vue de la Rochelle une source intarissable de très-belle eau : elle en est éloignée de six cents pas, et l'eau en est conduite dans la ville par des canaux souterrains. Les nôtres ne pouvant pas les détourner, se mettent à briser les tuyaux ; mais pendant qu'ils sont à l'œuvre, les habitants font une sortie et tombent sur eux. On se bat, on échange des balles pendant six heures de suite ; il tombe cinquante des ennemis, peu des nôtres ; mais deux capitaines y sont pris, La Salle et Fouillou, du Poitou ; la nuit interrompit le combat. Ils ne rentrent dans la ville que pour en sortir le lendemain et refaire ce qu'on avait brisé. Les nôtres surviennent pour tout bouleverser, et après un combat sanglant, où périrent plus de quarante des ennemis, la fontaine fut détruite et l'on renversa un grand nombre de maisons qui donnaient à la ville le plus bel aspect.

Les nôtres construisirent aussi deux forts, situés près de la mer,

(1) Nos manuscrits ne donnent que la fin d'un nom : je ne trouve dans les personnages du temps que Puy-Gaillard se prêtant à cette terminaison, et pour cet exploit de Saint-Etienne que l'affaire de Sainte-Gemme. (De Thou, l. XLVII.

Delphinatum agro, præerat. Alterum ad littus, cum prætoriis cohortibus, cui Fortenovum nomen fuit, Cossinus Aquitanus, militum tribunus, defendendum susceperat. Inter utrumque oneraria navis ingens, a Sora de Venetiis mercatoribus superioribus annis per fallacias capta, medio alveo constituta fuit, quæ Carraca nomine; prora mœnibus objecta, militibus et tormentis completur, ut adventantes naves arceat, quas idem Sora undique coactas advehebat; ab eadem certo semper ictu pilæ in oppidum emittebantur, quibus aut tecta diruebantur aut homines interficiebantur. Hæc autem ejaculatio majorem longe metum quam incommodum oppidanis afferebat; nam feminis rei domesticæ, viris autem negotiis intentis, repentino et inopinato pilæ casu concussis, ubi tuto cum liberis consisterent nisi in cellariis non haberent. Navigii genus est carraca structura militari, quadrataque forma ad omnem tormentorum et tempestatis (1) injuriam perferendam idoneum, quorum (2) magna copia instructum, iis præsertim, quæ ad libellam summæ aquæ per fenestras dejiciuntur, naves quæ ad se expugnandam accedunt disjicit et deprimit. Hostes quoniam humilia sunt alvei vada ad carracam de secunda vigilia accessere, ut missili igne, cujus sunt peritissimi, eam comburerent; sed amissis 15 ex suis, in oppidum inani exitu citatoque cursu redeunt.

His constitutis rebus, Henricus et Franciscus Valesii, regii fratres, ille Andegavensium, hic Alenconiorum duces, cum ad ipsos Rupellæ victoria et provincia spectaret, ad eam expugnandam cum magnis copiis contendunt. Andegavensis, qui superioribus annis cum hostibus felicissime bis prælio certasset Galliaque pacata magnam apud omnes virtutis opinionem adeptus esset, exercitus imperator a rege creatus est. Hunc secuti sunt Navarræ rex, regis sororis vir; Melitensium equitum in Gallia princeps, Henrici regis nothus; Condœus princeps; ferme omnes ætate pares : Montpenserius cum filio; Longavillius; Ludovicus Gonzaga, Nivernensium dux; Omalius, Guisius Meneus-

(1) Mss. Tempestis. — (2) Deesse aliquid videtur.

des deux côtés du hâvre, pour en garder l'ouverture et empêcher les navires d'entrer ou de sortir. L'un, qui prit du lieu où il était le nom de Coureilles, était commandé par Du Gast, du Dauphiné, colonel d'infanterie; l'autre, sur le rivage opposé, nommé Fort-Neuf, était défendu par le colonel Cossin, de Guienne, avec les compagnies des gardes. Entre les deux, au milieu du hâvre, on plaça un grand navire de charge que quelques années auparavant De Sore avait enlevé par ruse à des marchands Vénitiens; on l'appelait la Carraque; on la tourna la proue vers les murs de la ville, et la remplit de soldats et de canons, pour écarter à leur arrivée les navires que ce même De Sore allait chercher partout pour les amener. On en lançait à coups sûrs contre la ville des boulets qui ruinaient des maisons ou tuaient des hommes. Mais ces décharges faisaient aux habitants encore plus de peur que de mal, car les femmes au milieu des soins domestiques, les hommes au milieu des affaires, effrayés tout-à-coup par la chute inattendue d'un boulet, ne savaient où se mettre en sûreté avec leurs enfants ailleurs que dans leurs caves. La Carraque est un navire de construction militaire, de forme carrée, très propre à supporter toutes les injures du canon et de la tempête. Garnie de toutes sortes de munitions, de celles surtout qu'on lance par les sabords au niveau de l'eau, elle repousse ou coule les navires qui viennent pour l'attaquer. Les ennemis, profitant du peu de profondeur de l'eau dans le hâvre, s'approchèrent de la Carraque, vers neuf heures du soir, pour la brûler avec des artifices, dans lesquels ils sont fort habiles : mais après avoir perdu quinze des leurs sans avoir rien fait, ils rentrèrent dans la ville au pas de course.

Tel était l'état des choses, lorsque deux frères du Roi, Henri et François de Valois, l'un duc d'Anjou, l'autre duc d'Alençon, ayant mission de prendre la Rochelle, vinrent l'attaquer avec de nombreuses troupes. Le duc d'Anjou qui, les années précédentes, avait gagné deux batailles, et à la paix avait laissé chez tout le monde une haute opinion de son courage, fut chargé par le Roi du commandement de l'armée. Avec lui étaient le roi de Navarre, beau-frère du Roi, le prieur des Chevaliers de Malte de la province de France, bâtard du roi Henri, le prince de Condé, tous trois à peu près du même âge; le duc de Montpensier et son fils; le duc de Longueville; Louis de Gonzague, duc de Nevers; le duc d'Aumale; le duc de

que, ejus nepotes, et Bullonius, illustres reguli, ac præter hos alii qui virtute bellique peritia et claris natalibus erant perinsignes; Cossæus marecialius; Antonius Crusolius Uzetius dux; Franciscus Ursinus Capella, Ursinorum familia ortus; Michael Seura, Melitensium equitum in campania princeps; Savinæus; Monslucius, Aquitanus, quo nemo fuit in exercitu plurium stipendiorum dux, nec belli peritia superior; ac complures alii egregii viri; minorum item ordinum duces plurimi ad exercitum profecti sunt. Nam Gallica nobilitas, armorum studiosa, proficiscentem impigrum imperatorem sponte secuta est, qui, sacris christianorum ritu Neordii factis Deique ira assumpto ejus sanctissimo corpore placata, Rupellam contendit.

Cum primum ad castella appropinquavit, ingentibus tormentorum bombis honoris causa a nostris exceptus imperator salutatus est; cujus præsentiam agnoverunt hostes. Mox Rupellam, cum paucissimis ad sclopeti ictum ipsa die circumveniens, intrepide speculatur, ejusque exemplo cæteri reguli. Inde tribunis advocatis, de belli gerendi ratione cum egisset, provincias sigillatim cuique tradidit, leges castrenses tulit, et copias omnes lustravit, quæ peditum quinque millium, equitum vero mille numerum explebant, qui tamen postea aliis in dies adventantibus auctus est. Multos cum haberet consiliarios principes viros, his tamen familiarissime utebatur, Gonzaga, Omalio, Villequerio, comite Retensi, Monslucio, et Birono.

Erat in Britannorum opibus et auxiliis una Rupellanis salutis spes posita, quorum classem in civitatem admittere constituerant, cum se æstus incitasset; hanc si aditu nostri prohibuissent confectum bellum videbatur. Igitur alvei obstruendi provincia Gonzagæ ab imperatore tradita; triremes etiam aliquot attributæ sunt, quæ deprimenda navigia remulco traherent, Gallatiæque comiti et nonnullis imperat ut, Marannum versus navigantes, naves ad hunc usum conquisitas advehant. Studiose cum ab omnibus agi omnia viderentur, segniter tamen, non sine maximo sumptu ac contentione, administrabantur, nonnullorumque voces exaudiebantur, qui, conceptam ex hoc opere victoriæ spem maligne extenuantes omnemque illum conatum inanem interpretantes, ministris omnia infeliciter evenire cupiebant.

Guise et le duc de Mayenne, ses neveux, et le duc de Bouillon, princes illustres; d'autres encore, renommés par leur courage et leur expérience de la guerre comme par leur naissance, le maréchal de Cossé; Antoine de Crusol, duc d'Uzès; François Ursin, de la famille de Lachapelle des Ursins; Michel Seure, prieur des chevaliers de Malte de la province de Champagne; Sauvigny; Montluc, de Guienne, sur qui personne dans l'armée ne l'emportait par la longueur des services et l'expérience de la guerre; et plusieurs autres hommes distingués. D'autres officiers d'un rang inférieur accoururent aussi à l'armée, car la noblesse française, amie des armes, suivait spontanément un chef énergique. Celui-ci ayant entendu la messe à Niort et apaisé la colère de Dieu en recevant son sacré corps, se dirigea sur la Rochelle.

Dès qu'il approcha des forts, on lui rendit les honneurs dus au général, en le saluant à grand bruit de canons, ce qui fit connaître son arrivée aux ennemis. Le jour même, suivi d'une faible escorte, il fit le tour de la ville, à portée d'arquebuse, et l'examina avec calme, et les autres princes suivirent son exemple. Ensuite, ayant convoqué les colonels et discuté le plan de campagne, il assigna à chacun son poste, rendit une ordonnance sur la police du camp (1), et passa en revue les troupes qui se montaient à cinq mille hommes de pied et mille cavaliers; nombre qui s'augmenta dans la suite par des arrivées quotidiennes. Ayant pour conseillers beaucoup d'hommes d'un haut rang, il consultait pourtant de préférence Gonzague, d'Aumale, Villequier, le comte de Retz, Montluc et Biron.

Les Rochelais mettaient leur principale espérance dans les forces et les secours de l'Angleterre, dont ils avaient résolu de faire entrer la flotte dans leur port à la première grande marée. Si on pouvait les en empêcher, il semblait que la guerre fût terminée. Le général chargea donc le duc de Nevers d'obstruer le hâvre, et lui donna dans ce but quelques galères pour remorquer les navires qu'on devait couler; il donna ordre au comte de Gallatie (2) et à quelques autres de naviguer du côté de Marans, pour en amener de propres à cet usage. Bien que tout le monde semblât mettre du zèle, les choses se faisaient pourtant mollement, avec de grandes dépenses et de grands

(1) Voir à la fin du volume l'ordonnance du 15 février 1573.
(2) Nom que je ne reconnais pas.

Gonzaga, mandatis acceptis, coactas quod potuit ad eam rem naves carracam proxime in longitudinem collocat; lapidibus repletas et perforata carina eo ordine triginta sex demergit ut agger videretur, qui a proximo ad alterum littus perduceretur, cum mali (1) tantum summa aqua extarent. Lapides autem adversus maris fluctus congesti fuerant, ne si aquæ major vis se incitasset navigia disjicerentur; hos non duris subventionibus adveximus. Itaque decedente æstu, constratus eo loco alveus videbatur, ut vallo e navibus facto transire conantes prohiberentur. Quod opus quanta molestia perfectum fuerit hi intelligant qui bello interfuerunt, cum nemo esset qui aut parere vellet aut operi manum studiose admoveret.

Triremibus etiam et navibus non nullis ut altum peterent imperatum est : adventantium enim Britannorum fama exercitum pervaserat, quibus obviam ire antequam in Rupellæ conspectum venissent expedire videbatur. In his plerique nobiles ex Imperatoris familia, qui extra ordines merebant, certatim impositi sunt, qui magna alacritate et contentione pugnam deposcebant.

Deprimendarum navium opere vix inchoato, cum plena luna esset, quo tempore maximi in oceano æstus esse consueverunt, Rupellamque ex Britannia navigantibus secundi tunc venti flarent, sex naves, speculatoriis minores, alvei littus et carracam prætervectæ (2), secunda jam inita vigilia, in portum plenis velis appulere, quas majorum tormentorum a carraca et castellis emissæ pilæ nec deprimere unquam nec remorari potuerunt, cum ventorum impetus eas in civitatem compulisset. Hæ commeatu advecto oppidanos ad aliquot dies inopia levarunt. Qua re nequaquam leviter commotus Imperator, navales socios ea nocte in statione cum triremibus collocatos gravissime accusavit, qui ne lapidem quidem in hostes conjecissent. Sed breve fuit oppidanorum gaudium. Nam qui in civitatem pervenerant octoginta erant omnis generis, ætatis nautæ, piraticam in ea ora exercentes.

(1) Mss. Mala. — (2) Mss. Præternectæ.

débats, et il ne manquait pas de gens pour amoindrir malignement les espérances de victoire qu'on avait conçues, annoncer que tous ces grands efforts n'aboutiraient à rien et souhaiter malheur à ceux qui les dirigeaient.

Pour obéir aux ordres qu'il avait reçus, le duc de Nevers ayant réuni le plus qu'il put de navires, les place en long auprès de la Carraque, les remplit de pierres, en perce la cale, en coule ainsi trente-six, de manière que les mâts seuls s'élevaient au-dessus de la haute mer, et en fait une sorte de digue qui s'approchait de l'autre rivage. On avait entassé des pierres pour résister au flot, de peur qu'une trop grande force de la mer ne dispersât ces embarcations. On les avait apportées sans trop rudes corvées. Ainsi à la basse mer le hâvre semblait comblé en cet endroit, et un retranchement fait de navires arrêtait ceux qui auraient voulu entrer. Ceux qui ont vu la guerre comprendront ce que coûta de peine un pareil ouvrage dans un camp où personne ne voulait obéir ni mettre franchement la main à l'œuvre.

Les galères et plusieurs vaisseaux reçurent ordre de gagner la haute mer, parce que le bruit s'était répandu dans le camp que les Anglais arrivaient, et qu'on trouvait utile d'aller à leur rencontre avant qu'ils fussent en vue de la Rochelle. On y vit monter à l'envi la plupart des gentilhommes de la maison du duc d'Anjou, qui servaient en volontaires, qui tous demandaient à grands cris le combat.

Comme on ne faisait encore que commencer à couler les navires, par la pleine lune, temps où ont lieu dans l'Océan les plus grandes marées, par un vent favorable pour venir d'Angleterre à la Rochelle, six navires, plus petits que des avisos, ayant glissé le long du rivage et de la Carraque, vers neuf heures du soir, entrèrent à pleines voiles dans le port sans être ni coulés ni arrêtés par les boulets que leur envoyèrent les plus fortes pièces de la Carraque et des forts, poussés qu'ils étaient dans la ville par la force du vent. Ils apportaient des vivres qui diminuèrent pour quelques jours la disette chez les assiégés. Cet incident irrita vivement le général, et il en fit de graves reproches aux officiers de marine qui, cette nuit-là, faisaient la garde sur les galères et qui n'avaient pas lancé même une pierre aux ennemis. Mais la joie des habitants fut de courte durée, car il n'était entré dans la ville que 80 marins de toute sorte et de tout âge, qui exerçaient la piraterie sur ces côtes.

Illius diei nocte Omalius et Guisius castellum a loco Branda nomine, Evangelii propugnaculo objectum, 400 a civitate passibus, præsente imperatore, construere cœperunt, ut oppidanorum ea parte eruptiones prohiberent, quibus nostrum exercitum infectabant et ad mare commeantes intercipiebant. Ita arctius (1) multo obsideri Rupella cœpit.

Cum in opere nostri versarentur, ne telum quidem unum in milites a mœnibus emissum fuit. Quin, interrogati hostes de nostris regulis lenissime respondebant, ut futuræ deditionis spem omnibus certam facerent. Ea nocte enim de nostris quidam, hostem joci causa alloquendo, inquit : Heus ! qui in statione, heus ! inquam, excubitor, quid deliberastis? num deditionem cogitatis? Nequaquam respondit hostis. Quid, inquit noster, de nostris regulis vobis videtur? Recte, respondit ille. Quid de Navarræ rege? Recte, ait ; elegans est et egregius adolescentulus. Quid de Condeo ! Tantumdem. Quid vero de Guisio? vir, inquit, bonus est, regis studiosissimus, et plus æquo pontifici addictus. Quid si ipsum cepissetis ? ait noster. Nihil, inquit alter, adversi a nobis illi accideret, atque utinam deus nobis det, quod ipsi optamus. Cum noster : Ad nuptiasne denuo vos in urbem advocabimus ? In malam rem hujusce modi nuptias, respondit hostis, quibus socios amisimus. Hic jocis utrinque agebatur, dum productis vimineis vasibus, caveæ speciem referentibus, munitiones construuntur.

Sed quod nullum in nostros tormentum disploderetur, non defuerunt qui bellici in civitate pulveris penuriam incusarent (2); illum enim nocturnis ejaculationibus temere consumere inconsultum videbatur, atque id Noco acceptum referebant, qui Montensi obsidione multa hujus modi didicerat. Nam ex quo ille in civitatem ingressus fuerat, alia quam consueverant ratione a Rupellanis bellum geri cœptum est, qui non temere, neque confertim, ut antea, sed opportune rarique, neque quotidie prodirent, eoque interdum præeunte erumpebant. Prudenter certe factum, cum in militum paucitate (soli enim erant præsidiarii) quam paucissimos amittere sapientis sit ducis.

(1) Mss. Auctius. — (2) Mss. Recusarent.

Dans la nuit de ce jour, les ducs d'Aumale et de Guise commencèrent, en présence du général en chef, la construction d'un fort qui prit du lieu où il s'élevait le nom de la Brande, situé en face du boulevard de l'Évangile, à 400 pas de la ville, destiné à empêcher de ce côté les sorties par lesquelles les Rochelais fatiguaient notre armée et enlevaient ceux qui se rendaient près de la mer. Ainsi la ville commença à être serrée de plus près.

Tandis que les nôtres étaient au travail, pas un projectile ne leur fut lancé des murailles. Bien plus, les ennemis interrogés sur nos princes répondaient d'une manière fort douce, qui donnait à tout le monde une ferme espérance d'une prochaine reddition. Cette nuit-là en effet un des nôtres, s'adressant en plaisantant à un des ennemis : Ohé ! dit-il, factionnaire, oh ! sentinelle, à quoi songez-vous ? Vous rendez-vous bientôt? — Nenni, répondit l'autre. — Eh bien ! que vous semble de nos princes ? — Rien de mal. — Et le Roi de Navarre. — Fort bien, gentil garçon, aimable jeune homme. — Et Condé. — De même. — Et Guise ? — Brave homme, dévoué au Roi, un peu trop docile au Pape. — Si vous l'aviez pris ? — Nous ne lui ferions aucun mal, répondit la sentinelle, et puisse Dieu nous donner ce que nous désirons pour lui. Mais notre homme ayant ajouté : Vous inviterons-nous bientôt aux noces à Paris ? — Que le diable emporte vos noces qui nous ont coûté tant de nos camarades, répondit le soldat ennemi. C'est ainsi qu'on passait le temps des deux côtés, tandis qu'en avançant des paniers d'osier qui avaient l'air de cages, on construisait les fortifications.

Comme on ne tirait pas sur nous un seul coup de canon, il ne manquait pas de gens qui en concluaient qu'il y avait dans la ville disette de poudre, et qu'on ne voulait pas la perdre par des décharges de nuit faites au hasard ; c'était là, selon eux, une habileté de Lanoue, qui avait appris au siège de Mons bien des choses de ce genre. Car depuis qu'il était entré dans la ville, les Rochelais nous faisaient la guerre d'une tout autre manière qu'auparavant ; ils ne faisaient plus de sorties chaque jour, au hasard et en masse, mais au moment opportun, et en petit nombre, quelquefois sous son commandement. Conduite prudente, car lorsqu'il a peu de soldats, et il n'avait que la garnison, un général est sage d'épargner leur sang.

Producta castelli munitione, quam hostes multa luce conspicati sunt, cum advesperasset, facem in summa turre (appropinquantium navium ea est nota) exponi animadvertitur. Nostros metus, hostes spes torquebat, quod Britannicam classem appropinquare utrinque crederetur. Naves ubi Rupellanum sinum intrarunt, demissis ex more velis et explosis de more duobus tribusve ad salutationem globis, regiæ esse cognoscuntur. Confestim qui facem extulerat speculator eamdem indignabundus retrahit. Erant enim onerariæ naves aliquot, quas ab extrema Aquitania vicecomes Usattius, rei nauticæ peritissimus, adduxerat.

Hostes cum (1) alveum in dies obstrui viderent, nocte intempesta, carracam denuo arte laborato opere comburere constituunt. Id Gonzagæ per exploratores renunciatum est, qui delecta nobilium manu ad mare convolat, et carracam hostes expectans conscendit. Ibi phaselos (2) quatuor sclopetariis complet, et ad lapidis jactum carraca procul pro custodiis collocat. Guisius, cum Melitensi Henrici regis notho, de secunda vigilia ad littus venit, ut, si opus fuisset, Gonzagæ affini suo, quemadmodum pollicitus fuerat, suppetias ferret; sed nullis repertis scaphis, quibus ad carracam transportaretur, abiit. Rupellani (3), sive quod secundi venti flare desiissent, sive quod Gonzagam in carraca excubare audiissent (quod de nostrismet eos rescisse compertum fuit), sive alia ratione id acciderit, ea nocte non erumpunt.

Tum maritimo operi diligentius incumbere Gonzaga, cum Normannorum et Aquitanorum naves qui a communi cæde nono calendas septembris facta servati fuerant ad Bellinsulam convenire accepisset, quæ, idoneam navigandi tempestatem nactæ, Rupellanis opem ferre decreverant; tametsi ab Usetio vicecomite aliisque navarchis essent propulsandæ, ne omnino, aut certe non integræ ad civitatem pervenirent. Multo studio ac militum labore vix perfectum est opus, quod aliunde adduci naves, militesque et nautas qui parerent conducere necesse esset; nam qui aderant, cum $\overset{m}{x}$ jam stipendium illis deberetur, ducum imperia recusabant. Imperator modo interdiu, modo noctu, jam ad maritima castella, jam vero ad Gonzagæ opera, alias

(1) Mss. Cum in alveum. — (2) Mss. Phasleos. — (3) Mss. Rupellam.

La construction du fort était avancée, lorsque les ennemis la virent au grand jour : le soir, on remarqua une torche allumée au haut de la tour, ce qui est signe que des navires approchent, et ce qui excita vivement la crainte chez les nôtres, l'espérance chez les ennemis; car des deux côtés on était persuadé que c'était la flotte anglaise. Mais dès que les navires furent entrés dans la baie de la Rochelle, à les voir baisser leurs voiles, à les entendre saluer par deux ou trois coups de canon, on reconnut qu'ils étaient au Roi. Aussitôt le gardien retira avec colère la torche qu'il avait élevée. C'étaient en effet quelques bâtiments de transport que le vicomte d'Uza, habile marin, avait amenés du fond de la Guienne.

Les ennemis, voyant leur hâvre se combler tous les jours, résolurent de profiter d'une nuit de mauvais temps pour exécuter un projet savamment combiné et brûler enfin la Carraque. Ayant appris cela par ses espions, Gonzague court à la mer avec une troupe choisie de gentilshommes et monte sur la Carraque pour y attendre l'attaque. Il remplit quatre canots d'arquebusiers et les place comme gardes à un jet de pierre en avant de la Carraque. Guise, avec le prieur de Malte, bâtard du roi Henri, vint à neuf heures au bord de la mer pour porter au besoin, comme il l'avait promis, secours à Gonzague, son parent; mais n'ayant pas trouvé d'embarcation pour le transporter à la Carraque, il se retira. Les Rochelais, soit que le vent favorable fût tombé, soit qu'ils eussent appris que Gonzague veillait dans la Carraque, et on a découvert qu'ils l'avaient su des nôtres mêmes, soit toute autre raison, ne sortirent pas cette nuit là.

Le duc de Nevers se mit alors à presser plus vivement ses travaux maritimes, ayant appris que des Normands et des Gascons, qui avaient échappé au massacre du 24 août, réunissaient à Belle-Ile des navires qui n'attendaient qu'un temps favorable pour porter secours aux Rochelais; bien que le vicomte d'Uza (1) et les autres capitaines de la flotte dussent les repousser et empêcher qu'ils ne parvinssent tous ou du moins en bon état à la ville. Malgré tout ce zèle et un grand travail des soldats, l'ouvrage ne s'achevait qu'avec peine; car il avait fallu faire venir d'ailleurs des navires, des soldats et des marins disposés à obéir : ceux qu'on avait, à qui l'on devait déjà dix

(1) Je lis *Usatius* au lieu d'*Uselius*. Il y avait un duc, non un vicomte d'Usez.

ad Brandæ castellum, commeabat, ut consilio non minus quam opere nostris prodesset, omniaque cum circumspiceret, tormentorum tamen globos imperterritus evitabat, qui crebri tunc a mœnibus emittebantur.

At mirabantur omnes qua arte Noeus uteretur. Nam quod in pugnam cum oppidanis prodiret, aciem duceret, præsidiariis imperaret, nobilitati præesset, muros restauraret, ipsiusque arbitratu bellum gereretur, pro Rupellanis stare videbatur; quod vero in commutandis captivis maxima facilitate uteremur, iidemque menstruo stipendio persoluto dimitterentur, honeste de nostris regulis loquerentur, nullæ in nostros nisi jocosæ contumeliæ jacerentur, globi illignei interdum non ferrei emitterentur, sæpe numero ne telum quidem in nostros jacularetur (1), regis causam agere existimabatur, ut quam integerrima essent ad pacem omnia, si leniter se gessissent. At non defuerunt qui Noeum perfidiæ carperent, cum alii prudentiam ejus laudarent; nam ad Rupellanorum ac militum captandam benevolentiam cum iis prodire necesse erat, ut, eam consecutus, eos ad deditionem adduceret. Verum quid ipse tunc sentiret et qua fide omnia egerit, ut sunt obscuri ac multi animi excessus, dictu facile non est: illud tene, Imperatorem de illius integritate hactenus suspicatum nihil esse, cum familiaribus aliquando dixerit, hoc se unum de Noeo perpetuo secum reputasse, nulla conditione adduci posse, ut nefarii quicquam admitteret. At Noeus Sanctæ-Columbæ captivo (2) sæpe numero dicere solitus erat: Vehementer, mi suavissime amice, excrucior (3); si enim regi faveo, miseros Rupellanos, qui meam fidem implorant, perdere cogor; si servo, liberos et fortunas meas omnino perdo. Itaque glande in certamine confodi malim, quum aliter non possum perfidiæ suspicionem evitare.

(1) Mss. Jacularentur. — (2) Mss. Sancta-Columbæ captiva — (3) Mss. Excrucier.

mois de solde (1), n'écoutaient pas les ordres des chefs. Le général allait sans cesse, de nuit comme de jour, tantôt aux forts du rivage, tantôt aux travaux de Gonzague, tantôt au fort de la Brande, aidant tout le monde de ses conseils comme de sa surveillance. Dans ces inspections, il bravait, sans en être atteint, les boulets qu'on lançait alors en grand nombre.

Cependant la conduite de Lanoue étonnait tout le monde. A le voir faire des sorties à la tête des habitants, les diriger dans la bataille, commander la garnison, guider les gentilshommes, faire réparer les murailles, conduire enfin toute la guerre, on le jugeait tout dévoué aux Rochelais. Mais quand on remarquait que nous trouvions les plus grandes facilités pour l'échange des prisonniers, que même on nous les renvoyait après leur avoir payé la solde du mois, que les ennemis parlaient convenablement de nos princes, qu'ils ne proféraient contre nous d'autres injures que des plaisanteries, qu'ils ne nous envoyaient quelquefois que des boulets de bois au lieu de boulets de fer, que souvent même ils ne tiraient pas du tout sur nous; on pensait qu'il servait les intérêts du Roi et que par cette douceur de conduite il laissait des ouvertures faciles à la paix. Il ne manquait pas de gens prompts à l'accuser de perfidie, tandis que d'autres louaient sa prudence; car il fallait bien qu'il prît part aux sorties pour s'attirer de la part des Rochelais et des soldats une bienveillance dont il userait ensuite pour les porter à la soumission. Quant aux pensées mêmes de Lanoue et au véritable degré de sa fidélité, il est difficile de les connaître au milieu des passions si diverses et si obscures du cœur humain. Voici ce qu'il y a de certain; le duc d'Anjou n'avait aucun doute sur son honneur, puisqu'il disait un jour à ses familiers : qu'il n'avait jamais eu sur Lanoue qu'une opinion bien arrêtée, c'est qu'à aucun prix on ne l'amènerait à rien faire de déloyal. Lanoue lui-même répétait souvent à Sainte-Colombe, pendant que celui-ci était prisonnier: Mon cher ami, je suis violemment tourmenté. Si j'obéis au Roi, il faut que je perde ces malheureux Rochelais qui ont recours à ma foi; si je les sers, je perds mes enfants et ma fortune. Aussi je voudrais attraper une bonne balle dans un combat, puisque je n'ai pas d'autre moyen d'échapper au soupçon de perfidie.

(1) J'interprète ainsi le sigle $\overset{m}{x}$ du texte.

Cæterum hostes, qui carracam jam bis comburere infelicibus auspiciis tentarant, eamdem tertio aggrediuntur. Igitur actuariis navibus minoribus octo (quas sua lingua patarchias vocant) catena arctissime revinctis, gravi flante austro, æstu accedente, ab oppido intempesta erumpunt. Appropinquantes ab excubitoribus cognoscuntur. Illico tormenta admoto igni disploduntur, catena ictibus disrupta disjiciuntur naves, quæ, limato agmine facto, carracam subeunt extremumque tentant. Sed crebis tormentorum globis lapidibusque conjectis rejiciuntur. Ita, amissis navibus, in oppidum vado reperto perfugiunt.

Erat pridie idus februarii, cum neque vallum neque oppugnatio fieri cœpta erat. Aquitanorum enim copiæ ab illius provinciæ legato mittendæ nondum venissent. Has autem jam diu expectabamus, quod in tam exiguo nostrorum militum numero satis multos ad valli custodiam constituere non licebat. Quin, gravissime accusabantur hi qui, munitionibus nondum inchoatis, tormentis ad oppugnationem nondum dispositis, exercitu ad obsidionem periguo coacto, præpropera diligentia et celeritate, ad expeditionem Imperatorem evocarant.

Quamobrem de inchoando vallo Imperator agit. Hanc provinciam, quæ periculi plena et perito duce digna esset, æque omnes ambiebant; præ cæteris sibi tradi Gonzaga cupiebat, qui, cum totum quinquennium ex vulnere superioribus bellis accepto in lectulo decubuisset, egregio aliquo facinore testatam suam erga regem fidem atque industriam relinquere optabat. Ex adverso Omalius, qui cæteros regulos ætate antecedebat, dux fortissimus et rerum gestarum gloria clarus, eam sibi deposcebat. Bironus, qui hactenus omnia præstiterat, privato sibi jure eam vendicabat, ne tot laborum gloria illi e manibus eriperetur. Puygaladæus, castrorum magister, suo ipse quoque jure petebat. In tanta tam illustrium virorum contentione, quæ magnum rebus omnibus momentum allatura erat, Imperatori placuit ut omnes uni operi, at diversis locis, vacarent. Ita cum Omalio Mompenserius, Guisius, Longavillius, Bullonius duces, comes Retensis et Bironus valli initium facere; Gonzagæ Mænensis Marchio, Guisii frater, Savignæus, Seura, Melitensis eques, Monslucius, et complures veteres

Du reste les ennemis, qui avaient deux fois fait des efforts malheureux pour incendier la Carraque, préparent une troisième tentative. Ils rassemblent donc huit navires légers, de petite dimension, que dans leur langage ils appellent Pataches; ils les lient serrés entre eux par des chaînes, et par un fort vent de Sud, à la venue du flot, ils sortent silencieusement de la ville. A leur approche ils sont reconnus par les gardes qui veillaient; on met le feu aux canons; la chaîne est rompue par les décharges; les bâtiments dispersés se reformant en ligne (1) s'avancent sous la Carraque pour tenter un dernier effort, mais les balles qu'on leur lance, les pierres qu'on leur jette les repoussent, et laissant leurs pataches, ils rentrent en ville en fuyant par les gués.

On était au 12 février et l'on n'avait commencé ni tranchées ni attaques; les troupes que devait envoyer le gouverneur de Guienne n'arrivaient pas et nous les attendions avec impatience, car le petit nombre de nos soldats ne permettait pas de mettre une garde suffisante aux tranchées. On se plaignait même gravement de ceux qui, sans que les travaux fussent entamés, sans que les canons fussent placés pour l'attaque, sans qu'on eût réuni des troupes en nombre convenable, par un zèle prématuré, avaient appelé le duc d'Anjou à la tête d'une telle expédition.

Ce général s'occupait donc de faire ouvrir les tranchées. Cette mission pleine de périls et digne d'un chef expérimenté était l'objet de toutes les ambitions. Gonzague surtout la réclamait, désirant, après avoir été cinq ans entiers retenu au lit par une blessure qu'il avait reçue dans les guerres précédentes, laisser par quelque service signalé une preuve de son dévoûment au Roi et de son habileté. D'un autre côté, le duc d'Aumale, le plus âgé de tous les princes, connu par sa bravoure et par ses exploits antérieurs, ne le demandait pas moins. Biron, qui avait tout fait jusque là, soutenait qu'elle lui appartenait et qu'on ne pouvait pas lui ôter des mains la récompense de tant de travaux. Puygalade, maître de camp, prétendait qu'elle entrait dans ses fonctions. En voyant entre ces hommes si illustres un débat qui pouvait avoir tant d'importance dans les affaires, le

(1) Je rends ainsi *limatum agmen*, texte obscur et douteux, et plus bas *tormentorum globis* par *des balles*, ne comprenant pas le rôle des canons d'aussi près.

præfecti adjuncti sunt, qui castellum ex vetusta macerie construendum suscipiunt, ad quod productum vallum pertinebat.

Abest hoc a Cunea porta passibus 150, fossa vero 120. Priori tamen nocte Gonzaga cum Monslucio, Birono, Omalio, comite Retensi locum inchoando operi idoneum delegerat, fossæque mensus altitudinem omnia observarat, tametsi canum latratu, quos in ejusdem solo margineque ad excubias collocarant, eorum significaretur adventus, atque in eo etiam magna contentione a nostris disputatum est, cum alii alium locum deligendum ducerent. Vicit nihilominus peritorum opinio, qui muros quam proxime inchoandum vallum censebant, ut tutius intra ipsum consistere, et omnia administrare nostri possent. Hoc vero ad oppidanos deterrendos plurimum faciebat.

His ab Imperatore constitutis, colloquium totum biduum cum hostibus a nostris habitum est. Noeus, Morterius, causarum patronus turbulentissimus, et Morissonius, mercator satis opulentus, prima die pro civibus egrediuntur. His altera die Rupenardius et Essarsius adjecti sunt, Bironus, Retensis comes, Strozzius, et Gadagnius pro rege conveniunt. Ab opere utrinque non cessatur; quin etiam levioribus præliis certatur. Quod antea de Noeo Gadagnius audierat, idem cives repetunt, petunt insuper ut cæteri suæ sectæ homines iisdem conditionibus quibuscum his transigitur frui possint (1); et sane his colloquiis Morissonius ab æquo non discedebat, Noeus suæ religioni (quam omnino integram cupiebat) addictus nimis videbatur; eam confirmare studebat, ut cuique quod vellet sentire liberum esset, neque quam ob causam id tam serio ageret curaretque non constabat. Posteriori colloquio, quæ utrinque acta fuerant ut civibus ac præsidiariis (2) exponi commode possent, biduum Morissonius sibi concedi voluit atque impetravit; ita in oppidum cum suis redit. Biduo post,

(1) Mss. Possunt. — (2) Mss. Præsidiarii.

général en chef crut devoir les employer tous à la même œuvre, mais dans des lieux différents. Il chargea donc le duc d'Aumale, avec les ducs de Montpensier, de Guise, de Longueville, de Bouillon, le comte de Retz et Biron, d'ouvrir la tranchée. Gonzague, auquel furent adjoints le marquis de Mayenne, frère de Guise, Savigny, de Seurre, chevalier de Malte, Montluc et plusieurs autres vieux capitaines, dut construire, des débris d'une vieille muraille, une redoute où tendait le prolongement de la tranchée.

Elle est éloignée de la porte de Cougne de 150 pas, du fossé de 120. Cependant la nuit précédente, Gonzague, avec Montluc, Biron, d'Aumale, le comte de Retz, avait choisi le lieu propre aux premiers travaux, mesuré la hauteur du fossé et tout observé, malgré les aboiements des chiens de garde qu'on avait placés sur le bord même du fossé et qui signalaient leur venue. Ce fut encore l'objet d'une grande discussion entre nos généraux, chacun voulant choisir un lieu différent. On finit cependant par se ranger à l'opinion des plus habiles, qui pensaient qu'il fallait commencer la tranchée au point le plus rapproché des murs, qui offrirait la place la plus sûre pour s'y arrêter et pour tout diriger. Cela était très propre à effrayer les assiégés.

Lorsque le Général eut pris ces résolutions, on employa deux jours tout entiers en pourparlers avec les ennemis. Le premier jour, vinrent de la part des habitants, Lanoue, Dumortier, avocat très-turbulent et Morisson, négociant assez riche ; le second jour, La Roche-Esnard et Desessarts se joignirent à eux. Biron, le comte de Retz, Strozzi et Gadagne y étaient pour le Roi. On n'interrompait cependant les travaux d'aucun côté, et même on se livrait de légers combats. Les Rochelais répètent ce que Lanoue avait dit à Gadagne, ils demandaient en outre que les autres hommes de leur secte pussent jouir des conditions auxquels ils traiteraient. Dans ces conférences, Morisson ne s'éloignait pas de l'équité ; Lanoue semblait trop dévoué à sa religion pour laquelle il ne voulait rien céder et qu'il s'efforçait de fortifier, en demandant pour tout le monde une entière liberté de penser. On n'ignorait pas ce qui lui inspirait ce soin et ce zèle si sérieux. Dans le second colloque, Morisson demanda et obtint deux jours pour soumettre à loisir aux bourgeois et à leurs magistrats ce qui s'était fait des deux parts. Il rentra donc en ville avec les siens ;

cum ad locum ab utrisque designatum ventum esset, et de conditionibus quibus componi omnia possent diu inter se egissent, cæteris civibus sese renunciaturos dixerunt, eodemque cum responso redituros.

Insequens dies, qui fuit ad IX calendas martias, magnum habuit certamen, quod licet tumultarium fuerit, amissis tamen centurionibus et signiferis octo, cæsis de legionariis quinquaginta, vulneratis amplius centum, quorum non nulli aulici Imperatori et Alenconio gratissimi viri nobiles fuerant, funestum nostris extitit. Hoc autem incommodum non tam virtuti hostium, quæ insignis fuit, quam loci iniquitati et nostrorum audaciæ acceptum referetabur, qui ad pugnam incomposite ruebant.

Nam cum equites circiter 30, pedites vero expeditissimi ferme 300, Noco duce, Cunea porta exissent, qui conferta et instructa acie ad fontem contendebant, quo Strozzei et Cossini cohortes pridie venerant, ut ipsarum virtutum periculum facerent, Imperator vero ad fontem substitisset, confestim hostes conspicati nostri in eos impetum faciunt. Erat secunda a meridie hora cum pugnæ initium factum est. Pedites nostri agmine facto hostes excepturi consistunt. Mox hostilis equitatus agmen a læva circumire cœpit, ut ad pugnam alliciendo ordines turbaret : nostri acie non excedunt; quod cum hostes animadverterent, pedites immittunt, qui tormentis rem gerunt, et mœnibus interea nostris minime parcebatur. Nam toto eo tempore quo manus conserebantur, quod sex omnino horarum fuit, tormentis campestribus disclusis, nil nisi fumus et pulvis conspiciebatur. Peditibus pedites, equitibus equites occurrunt, quibus numero magis quam virtute nostri superiores erant. Rursus peditibus equites objecti, ut incerto pugnæ genere certaretur. Cum ab emittendis ultro citroque glandibus cessatum nunquam esset, nec pedem hostis referret, sauciis de nostris non nullis fortissimis viris, Cossinus, dirutas quasdam ædes fossæ proximas transgressus, hostem pellit. Huic non nulli sclopetariorum integri manipuli ab oppido occurrunt, ipsumque subsistere et intra ædium ruinas sese recipere cogunt. Ille hostium corona cinctus in summo vitæ periculo versabatur, cum recentes jam fessis ab Imperatore summissi hostes in fugam vertunt et in oppidum redire compellunt.

deux jours après, étant revenus au lieu désigné et ayant discuté longtemps les conditions auxquelles tout pouvait s'arranger, ils dirent qu'ils allaient les porter aux autres citoyens et qu'ils reviendraient avec une réponse.

Le lendemain, qui était le 21 février, eut lieu un grand combat, qui, bien que ce ne fût qu'une rencontre, devint funeste aux nôtres, puisqu'il nous coûta huit capitaines ou cornettes, cinquante soldats tués et plus de cent blessés, dont plusieurs étaient des gentilhommes, favoris du duc d'Anjou ou du duc d'Alençon. On attribuait ce revers moins au courage des ennemis, qui fut remarquable, qu'au désavantage du lieu et à l'audace des nôtres, qui s'élançaient sans ordre au combat.

En effet, environ 30 cavaliers et 300 hommes d'infanterie légère étant sortis, sous la conduite de Lanoue, par la porte de Cougne et se dirigeant en bon ordre et en rangs serrés vers Lafont, où les compagnies de Strozzi et Cossein étaient venues la veille pour faire l'épreuve de leur courage et où le Général s'était arrêté, dès que les nôtres les virent ils se jetèrent sur eux avec ardeur. Il était deux heures après midi lorsque le combat s'engagea. Nos fantassins serrent leurs rangs et s'arrêtent pour recevoir l'ennemi. La cavalerie ennemie tourne et se présente sur leur gauche pour les engager à rompre leur ligne; mais ils restent formés en bataille. Les ennemis voyant cela font avancer de l'infanterie, qui se sert de l'arquebuse, pendant que des murailles on ne nous épargnait pas. Car pendant tout le temps qu'on fut aux mains, et il dura six heures (1), les pièces de campagne ne cessèrent de tirer et on ne voyait que poussière et fumée. On était piétons contre piétons, cavaliers contre cavaliers, et les nôtres l'emportaient plus en nombre qu'en courage. La cavalerie vint de nouveau charger les fantassins, en sorte que c'était un genre indéterminé de combat. Comme on ne cessait de tirer de part et d'autre, que l'ennemi ne reculait pas, que quelques-uns des plus braves des nôtres étaient blessés, Cossein, franchissant quelques maisons ruinées voisines du fossé, repousse l'ennemi. Mais quelques pelotons d'arquebusiers qui n'avaient pas donné, sortant de la ville, le forcent de

(1) Ceci prolonge le combat jusqu'à huit heures du soir, le 21 février. Peut-être faut-il plus haut, au lieu de *a meridie*, lire : *ante meridiem*, deux heures avant midi.

Hoc die supra quam dici potest egregie pugnatum est, nam imberbes etiam tyrones, bellici decoris avidi, in veteranum hostem, a decem omnino passibus tormentis iterum atque iterum audacissime disclusis, ad extremum rem gladiis gesserunt. Quæ omnia cum in conspectu Imperatoris agerentur, quod vel strenue vel ignaviter fieret latere non poterat. Exceperunt honesta vulnera Guisius (1), Imperatoris stabuli magister ejusdemque turmæ signifer; Mola, Alenconiorum regulo gratissimus, ambo ex Provincia; Raguius, vir claro apud Sequanos genere et magnis opibus, miles voluntarius; Auxius, Imperatoris a cubiculo; Grillonius, Avenionensis, qui fortissime pugnans secundum frontem glande plumbea ictus est; Sirilliacus, Aquitanus, peditum præfectus, saucius ad tentorium relatus fuit, qui, strenuo quodam hostium duce cæso (2), cum centurionis sui ulturus mortem non vulgari virtute miles accurreret et venabulo secundum cervicem adacto Sirilliacum stravisset mortemque multis verbis minaretur, ignorare se respondens Sirilliacus an tunc esset moriturus, gladio stricto consurgens, militem transfodit. Obiere, præter legionarios complures, Rubaffius et Nausius, peditum duces. Eodem certamine Noei equus plumbea glande transfossus concidit, qui, inermis ut oppido fuerat egressus, cum Nausio tamen congressus, equum quem secundo conscenderat cum illius equo conjungit, minori qui (3) tormento primum, deinde gladio alterum conficere tentavit; ita strenue uterque se gessit.

Ea nocte, quæ cædi et pugnæ finem fecit, vallum erectum est, cujus hæc fuit ratio.

Coactis quam plurimis fossorum centuriis, mensi prius solum quod fodiendum erat, ligonibus terram exhauriunt, quam adversus hostem conjiciunt. Hanc insuper materiam injiciunt, rursus aggerem immittunt, subinde materiam, donec vicissitudine ista intertextum

(1) Vide quæ in versione notavimus. — (2) Mss. Cæco. — (3) Mss. Que.

s'arrêter et de se retirer derrière les débris des maisons. Là, entouré d'un cercle d'ennemis, il courait grand risque de la vie, lorsque des troupes fraîches, remplaçant, par l'ordre du général en chef, ses troupes fatiguées, forcèrent l'ennemi de fuir et de rentrer dans la ville.

On combattit ce jour-là avec une bravoure au-dessus de toute expression. Des débutants sans barbe, avides de gloire militaire, s'attaquant à des vétérans, après avoir audacieusement tiré à dix pas leurs coups de pistolet, en vinrent enfin au combat à l'épée. Comme tout se faisait sous les yeux du Général, ni courage ni faiblesse ne pouvaient rester cachés. Là furent honorablement blessés Devins (1), grand écuyer du duc d'Anjou, et enseigne de son régiment; La Mole, favori du duc d'Alençon, tous deux Provençaux; Ragny, d'une famille illustre de la Franche-Comté, fort riche et qui servait en volontaire; d'Auchy, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou; Grillon, d'Avignon, qui reçut, en combattant vaillamment, une balle à la tête; Sirillac, de Guienne, colonel d'infanterie, fut rapporté blessé dans sa tente; il avait tué un des plus braves chefs des ennemis, lorsqu'un soldat accourant avec un courage peu vulgaire pour venger la mort de son capitaine, le frappa d'un épieu auprès du cou et le renversa en se répandant en menaces et lui annonçant la mort. Sirillac se releva en lui répondant qu'il ne savait pas si c'était l'heure de sa mort, et le transperça de son épée. On compta parmi les morts, outre beaucoup de soldats, Boubas et Nancy, officiers d'infanterie. Dans ce même combat, Lanoue eut son cheval tué d'une balle; sorti de la ville sans armes (2), il n'en combattit pas moins contre Nancy, et amena le cheval qu'il monta en second lieu contre le cheval de celui-ci qui, après avoir tué le premier d'un coup de pistolet, essaya de tuer le second d'un coup d'épée. Tous deux se conduisirent ainsi bravement.

Dans cette nuit, qui mit fin au combat et au carnage, le retranchement fut élevé. Voici la marche qu'on suivit.

Ayant réuni le plus grand nombre possible de pionniers, on mesura

(1) Le texte *Guisius* est évidemment une faute de copiste. Ce nom et quelques-uns des suivants ont été rétablis d'après De Thou.

(2) Cette circonstance est inexplicable, et malgré le changement que j'ai fait au texte, ce combat entre Lanoue et Nancy est peu clair. Il y a probablement une altération ou une omission du copiste.

vallum ad decem pedum altitudinem attollatur, cujus radicem latiorem longe quam fastigium instituunt. Hujus operis tanta est firmitudo, si recte paretur, ut nec introrsum rumpere, nec maximis immissis globis trajici, nec igni comburi, nec disjici possit. Et mehercule in tantam longitudinem vallum ea nocte produximus ut mirandum esset, cum præsertim materia aliunde asportaretur; caret enim arboribus iste tractus, in quo munitiones ereximus.

Hæc dum administrarentur, expeditorum militum tria millia ad omnes casus in armis excubare jussa sunt.

Qua parte castellum Gonzaga erexit, maceries fuit ex vetere domicilio bello diruto; hanc pro vallo constituit. Ante ipsam duæ altissimæ foveæ in orbem ductæ, ad summum fossæ labrum attollendum a civibus institutæ, cum ab illis terra hauriretur, sclopetariorum duas centurias continebant, quos hostes videre non poterant. His importunas illorum a fossa eruptiones, quæ nobis incommodæ semper fuerunt, compescebamus, cum præsertim eo loco nostros incaute ad pugnam prodeuntes vulnerarent.

Gonzagæ castello Bironi vallum jungebatur, quod muralia tormenta ad oppugnationem disposita continebat; quæ ut tuto loco essent, viminei corbes maximi, ex veterum ducum consuetudine, ad valli altitudinem recto sese ordine contingentes et terra completi, solo figendi et ante tormenta ponendi erant; quæ ut globos disclusa emitterent, inter vimineos corbes patere aliquod intervallum necesse erat quod tormentariam fenestram efficit. At Bironus, Scipionis Vergani consilio usus, qui pace facta regi operam suam dicarat et in hanc expeditionem missus fuerat, novam et inusitatam munitionem erexit, quæ quidem ad celeritatem peridonea, ad firmitudinem vero minime utilis videbatur. Pro vimineis cratibus eodem quo consuevimus ordine et altitudine collocatis, ex densissimis tabulis quadrata vasa in anteriorem partem angustiora, in posteriora multo latiora, disponit; has ligneis laminis ferreisque clavis introrsum revincit : deinde terra

d'abord le sol qu'il fallait creuser; on enlevait la terre avec le hoyau et on la rejetait du côté des ennemis ; dessus on jetait des fascines, puis de nouvelle terre, puis encore des fascines, jusqu'à ce que le parapet formé de ces couches alternatives s'élevât à une hauteur de dix pieds ; il était beaucoup plus large à la base qu'au faîte. Ce genre de travail, lorsqu'il est bien fait, est d'une force telle qu'il ne peut ni crever en dedans, ni être traversé par les boulets du plus fort calibre, ni être incendié, ni être renversé. Et, sur ma parole, la tranchée fut conduite cette nuit là sur une si grande longueur, que c'était admirable, d'autant plus qu'il fallait apporter d'ailleurs les fascines, le terrain sur lequel on élevait ces fortifications étant entièrement dépourvu d'arbres.

Pendant ces travaux, 3,000 hommes avaient reçu l'ordre de veiller sous les armes, pour être prêts à toutes circonstances.

Du côté où Gonzague élevait sa redoute, il y avait une muraille, reste d'une vieille maison détruite par la guerre ; il en fait son retranchement. Au-devant étaient deux profondes cavités circulaires, creusées par ceux de la ville, qui y avaient puisé de la terre pour élever le bord du fossé ; on y mit deux compagnies d'arquebusiers, que les ennemis ne pouvaient voir, et qui arrêtaient leurs fâcheuses sorties par les poternes qui furent toujours si gênantes pour nous, d'autant plus que de là ils blessaient les nôtres quand ils s'avançaient sans précaution pour le combat.

A la redoute de Gonzague aboutissait la tranchée de Biron, où étaient les canons de rempart tout disposés pour l'attaque : pour les couvrir, les anciens ingénieurs se servaient de grandes corbeilles d'osier, de la hauteur du retranchement, placées en ligne et se touchant, remplies de terre pour adhérer fortement au sol et mises ainsi devant les pièces ; pour laisser passage aux boulets lors de l'explosion, il fallait ménager entre ces corbeilles un intervalle qui constitue l'embrasure. Par les conseils de Scipion Vergano, qui à la paix avait offert ses services au Roi et avait été envoyé à cette expédition, Biron employa un mode de fortification inusité et nouveau, d'une exécution prompte, mais peu solide. Au lieu des claies d'osier, il plaça dans l'ordre habituel et à la même hauteur, des coffres quadrangulaires, étroits à la partie antérieure, beaucoup plus larges par derrière, faits de planches épaisses liées au-dedans par des traverses de bois et des

complet; post ipsa tormenta collocat, intervalloque relicto tormentarias fenestras instituit. Munitiones in speciem pulcherrimæ, quæ a peritioribus ducibus vituperabantur, paulo post quem usum præstarent intelleximus.

Sed priusquam murus verberaretur, magna etiam contentione ab Omalio, Birono, Monslucio et Gonzaga disputatum fuit. Hostes enim, cum in eam muri partem quæ ab (1) Evangelii propugnaculo ad Cuneam portam ex primo impetu tormenta et acies nostras deferendas crederent, illam egregie munierant (2), at non tanto studio quin vitium alicubi deprehenderetur. A Brandæ igitur castello Evangelii molem quatiendam esse constitutum fuerat. Ea re per (3) exploratores, quorum non exiguus fuit numerus, civibus delata, mox aliud propugnaculum ex glebis intra pomerium veteri Fontanæ proximum erigunt, a quo illud egregie tegebatur. Ex eo perpetua erat in illam partem glandium emissio, nostris usque adeo infesta ut certo semper ictu aliquem peterent. Porro novum hoc propugnaculum evertere difficile erat, cum oppidi situs ejus modi sit ut antiqua etiam mœnia ab exteriori fossæ latere contegantur : ita si æquo solo tormenta collocentur, verberari illa nequeunt; paulo vero altius librata, aut muros globi transvolant, aut iniquo loco et hostium ictibus exposita rotis dejiciuntur. Novi autem propugnaculi tormentariæ fenestræ ea arte extructæ erant, ut unde globi emitterentur cernere non possemus, nullum vero nobis certo ictu in ipsum emittere liceret.

In his difficultatibus constitutis nostris, Gonzaga denuo lustrato oppido et frequenti hostium ejaculatione observata, ut in quam partem globi ferrentur agnosceret, animadvertit in novo propugnaculo vitium subesse, quod nisi (4) per rectam lineam ab eo offendi possent qui maceriem occuparent. Igitur animo secum reputans, si noxam depellere et delubri turrim diremere possemus, fore ut reliquus murus commodissime verberaretur, suam hac de re sententiam in concilium defert. Mittuntur qui hæc videant; vitium agnoscunt et sententiam approbant. Tunc Imperator quati turrem, et novum propugnaculum de Brandæ castello verberari deinde mandat, qua re nullius

(1) Mss. Ob. — (2) Mss. Munierat. — (3) *Per* deest in mss. — (4) Legimus, in vertendo : *non nisi*.

clous de fer. Il les remplit de terre et mit derrière ses canons en laissant un intervalle pour former l'embrasure. Malgré leur bel aspect, ces épaulements étaient blâmés par les chefs les plus expérimentés, et nous vîmes bientôt quels services ils pouvaient rendre.

Mais avant que le mur fût battu, il y eut une discussion, vive même, entre d'Aumale, Biron, Montluc et Gonzague. Les ennemis persuadés que la première attaque de nos canons et de notre armée porterait sur cette partie des murailles qui s'étend du boulevard de l'Évangile à la porte de Cougne, l'avaient très bien fortifiée, non pas si bien pourtant qu'on n'y trouvât quelque côté faible. On avait donc résolu que, du fort de la Brande, on battrait le bastion de l'Évangile. Des espions, dont le nombre était grand, en ayant informé les assiégés, ils se hâtent d'élever, en dedans des remparts, auprès de la vieille fontaine, un autre ouvrage en gazons qui le défendait très-bien et d'où partait une grêle de balles très funeste aux nôtres, dont elles ne manquaient jamais d'atteindre quelqu'un. Or il était difficile de renverser ce nouveau retranchement, la situation de la place étant telle que même les vieilles murailles sont couvertes par le bord extérieur du fossé; de sorte que si on place les canons au niveau du sol, ils ne peuvent les atteindre; si on les élève, ils font passer leurs boulets par dessus les murs, ou, trop découverts et exposés aux coups des ennemis, ils sont renversés de leurs affûts. En outre, les embrasures de ce retranchement avaient été construites avec un art tel que nous ne pouvions ni voir d'où l'on nous lançait les boulets, ni en envoyer avec précision.

Pendant que ces difficultés arrêtaient tout le monde, Gonzague ayant fait le tour de la ville et observé de nombreuses décharges des ennemis, pour reconnaître où elles portaient, remarqua que leur nouveau retranchement avait ce défaut que, excepté en ligne droite, il ne pouvait atteindre ceux qui occupaient la muraille. Réfléchissant donc que si nous pouvions écarter cet obstacle et abattre la tour de l'église, le reste du mur serait très commodément battu, il ouvre cet avis devant le conseil. On envoie vérifier la chose; le défaut est reconnu, et son avis est appuyé. Le Général ordonne donc qu'on démolisse la tour et qu'ensuite on tire du fort de la Brande sur le nouveau retranchement; ce qui rendait de nul usage les canons que l'ennemi y avait placés; car on les brisait en lançant d'un lieu plus

usus hostilia tormenta in eo collocata reddebantur; nam ab editiori loco æneis pilis ad ejusdem fenestras emissis perfringebantur, nemoque eo loco consistere poterat (1). Itaque decem ænea muralia tormenta, postridie in ordinem disposita fuerunt, valido ac firmo ex pedalibus tignis et crassioribus asseribus tabulato substrato, ne illorum onere ac crebra intermissione recessu depresso solo collimantibus incommodarent.

Hostes prima luce erumpentes, ut quid operum exercitus noster ea nocta struxisset agnoscerent, ad vallum procurrunt. Nostris arma expedientibus, ac tum Guisio una cum Gonzaga cæterisque regulis audacter prodeuntibus, mox illi in oppidum redeunt, seque ita ex proximo inclusos agnoscunt ut minime tuto quemadmodum antea erumpere possent.

Hora ab ortu solis tertia, templi turris, cujus fenestras ad belli usum cemento cives obstruxerunt, verberari primum cœpta est. Hanc cum centesimo ictu diruere nostri se posse existimarent, ne ducentesimo quidem dejecerunt: ex veteri enim cemento, duriori lapide, laminisque ferreis murum arctissime introrsum revincentibus extructa. Oppidani qui ad custodiam positi fuerant, tormentorum (2) fragore audito, prodire in ipsisque mænibus ad contemptum choreas ducere cœperunt. Repetita ejaculatione tormentarius magister, quem a turri in nostros displodentem et rursus tormenta retrahentem cernebamus, ad octogesimum usque ictum audacissime constitit: sed propugnatoribus tandem nudatam, nutantibusque tormentis et concidente illius summa parte, deserit. Nec vero oppidani suo muneri desunt, qui ab humilioribus latentibusque propugnaculis et a vetere Fontana nostros sævissime vexabant. Adversus enim Scipionis novam munitionem directis validissimis colubrinis, perpetua emissione concussa vasa hiscere cœperunt; ita nudatis munitione ac pluteo tormentis, et tormentarii magistri vulnerabantur et tormenta rotis dejiciebantur. Atque ita inusitatam hanc munitionem tunc primum vitiosam esse sentimus. Savignæus etiam dum ad vallum iret de muris vulneratur: hujus nepos Rovillus eodem ictu brachium amisit; proximus ipsi nobilis quidam vir interficitur, cum insequens illæsus, quartus gravissime affectus esset. Hujus mali culpam in vallum parum studiose

(1) Mss. Ferat. — (2) Mss. Tormentore.

élevé des boulets sur ses ouvertures, et personne ne pouvait y tenir. C'est pourquoi le lendemain on rangea dix canons de rempart en fonte qu'on posa sur un fort et solide plancher fait avec des poutres d'un pied et d'épais madriers, de peur que le sol déprimé par leur poids et par un recul fréquent ne devînt incommode aux pointeurs.

Au point du jour, les ennemis sortant pour reconnaître à quel point notre armée avait amené ses travaux pendant la nuit, marchent sur la tranchée. Mais les nôtres ayant pris les armes et Guise accompagné de Gonzague et des autres princes s'avançant courageusement, ils rentrent bientôt dans la place et reconnaissent qu'ils sont serrés de trop près pour pouvoir, comme auparavant, faire facilement des sorties.

Trois heures après le lever du soleil, on commença à canonner le clocher dont les fenêtres avaient été bouchées en maçonnerie pour l'usage de la guerre. Les nôtres avaient cru qu'en cent coups ils l'abattraient; mais au deux-centième même ils ne l'avaient pas fait, car les murs étaient construits avec un vieux ciment plus dur que la pierre et fortement reliés à l'intérieur par des crampons en fer. Ceux des assiégés qui étaient chargés de sa garde, au bruit de ces détonations, sortirent et se mirent, en signe de mépris, à mener des danses sur les murailles mêmes. Lorsqu'on eut repris le feu, le maître canonnier que nous voyions du haut de la tour alternativement tirer sur les nôtres et rentrer ses pièces, resta audacieusement jusqu'au quatre-vingtième coup; mais voyant les soldats balayés, les canons chancelants, le haut de la tour même éboulé, il l'abandonna enfin. Ceux de la ville ne manquaient pas non plus à leur tâche; des forts plus bas et plus cachés et de celui de la vieille fontaine, ils faisaient grand mal aux nôtres. Ayant pointé de puissantes coulevrines contre la nouvelle construction de Scipion, par un tir continu ils firent éclater les coffres, et les canons se trouvant ainsi dépourvus de tout parapet et de toute défense, les canonniers étaient blessés et leurs pièces renversées de leurs affûts. C'est là ce qui fit sentir le vice de ce mode inusité de fortification. Savigny fut aussi blessé du haut des murs en se rendant à la tranchée; son neveu Roville perdit un bras du même coup; un gentilhomme qui était auprès de lui fut tué, sans

extructum omnes conjiciebant, quod commeantes eo loco qui apertus erat et ictibus expositus cæderentur. Qua re a prudentioribus animadversa, vimineis deinde cratibus appositis munitus est.

Imperator, qui ante lucem eo venerat et operi insudarat, multo post meridiem vallo excessit. Vix ad Pictonum venerat, cum repente pedites et equites oppido erumpentes ad tormenta convolant : concurritur ad arma. Guisius cum Meneo fratre, qui ex instituto ea die vallo præerant solique ex regulis fuerant relicti, bipartito in hostes feruntur, consilioque et opere ea die provident ne, absente imperatore, aliqua recipiatur contumelia. Pugnatur utrinque strenue, levique commisso prælio, Rupellani in oppidum incolumes revertuntur : nos Montium, Aquitanum, primariæ (1) Strozzæ cohortis legatum, supra quam dici potest fortem, ex moscheti globo dextræ alæ incusso, amisimus. Chimeroldus, fratrum suorum natu minimus, vir nobilis, ex familia domini; Sancti-Agnani comes, ex Blesensi agro, Alenconiorum ducis legatus; Monsleverinus comes, Bullonii frater, et Montigneus, ex Bria provincia nobilis, ea die cum quam plurimis vulnerantur.

Altera vero dies colloquio et indiciis dicta fuit. Munitionibus nostri, illi oppido prodeunt, colloquuntur inter se, et quam plurimi invicem noti sese amplexantur. Matres familias cæterique oppidani toto se undique muro circumfundunt, nec tamen acie hostes exeunt, quam pro fossa constituta præfecti deambulantes in officio continebant. Ita neque nos fossam, neque illi munitiones nostras introspicere poterant, sed mutuis sermonibus suavissimisque verbis se excipiunt.

Interea dum Noeus cum Merissono et Mortiero Imperatorem ad fontem conveniunt, quorum loco Strozza fidei obses in oppidum missus est, ab his nihil amplius, quam quod antea acceperat Imperator; quin, dum sermones serunt, quæ ad oceanum a nostris adminis-

(1) Mss. Primario.

que le suivant fût touché, tandis qu'un quatrième était gravement atteint. On s'accordait à rejeter la faute de ces pertes sur la mauvaise construction de la tranchée, qui étant découverte et sans défense exposait ceux qui y venaient aux coups et à la mort. Avertis par là, des gens plus prudents firent poser des gabions d'osier pour la protéger.

Le duc d'Anjou qui était venu à la tranchée avant le jour et avait pris grande part aux travaux, ne la quitta que longtemps après midi. A peine était-il rendu au quartier des Poitevins, que des troupes de pied et de cheval, sortant de la ville, volent vers les canons. On court aux armes. Guise et son frère Mayenne, qui étaient commandés ce jour-là pour être de tranchée, et seuls des princes y étaient restés, se portent de deux côtés sur les ennemis et empêchent par leur prudence et leur activité que l'armée, en l'absence du général, ne reçoive un affront. On combat courageusement des deux parts, et après cette escarmouche les Rochelais rentrent sans perte dans la ville. Pour nous, nous perdîmes Dumont, de la Guienne, lieutenant de la première compagnie de Strozzi, officier d'un courage au-dessus de tout éloge, d'une balle de mousquet qu'il reçut à l'aisselle droite. Chémerault le jeune, gentilhomme de la maison du duc; le comte de Saint-Agnan, dans le Blésois, lieutenant du duc d'Alençon; le comte de Montlévrier, frère du duc de Bouillon, et Montigny, gentilhomme de la Brie, furent blessés ce jour-là, avec beaucoup d'autres.

Le jour suivant avait été marqué pour une trêve et pour des conférences. Les nôtres sortent donc des retranchements, eux de la ville; on s'entretient et beaucoup de gens qui se connaissaient s'embrassent mutuellement. Les femmes et les habitants se répandent de tous côtés et couvrent les murs. Cependant les ennemis ne quittent pas leurs rangs, et leurs officiers, se promenant le long du fossé, les maintenaient dans le devoir; en sorte que nous ne pûmes pas examiner leurs fossés, ni eux nos lignes: mais on causait ensemble et l'on échangeait de douces paroles.

Cependant Lanoue, et avec lui Morisson et Dumortier, à la place desquels on avait envoyé Strozzi comme otage, vont trouver le duc d'Anjou à Lafont, mais sans lui rien offrir de plus qu'on n'avait offert auparavant. Même, dans l'entretien ils dirent qu'ils avaient vu ce que les nôtres avaient fait sur l'Océan, mais qu'au moment des grandes

trahantur videre se dixerunt, sed tamen cum se summus maris æstus (1) (hoc autem verno equinoctio fieri consuevit), omnia in civitatem compellenda esse; hæc se illi longa experientia edocti pro comperto significare. Omnibus jam diu provisum esse respondit Imperator, nec sibi dubium esse quin brevi oppido potiatur.

Hac die, quæ reficiendis munitionibus data fuit, turrim hostes instaurant; subsequens autem longe gravior exstitit. Nam, sublatis induciis, prioribusque decem æneis tormentis totidem ingentibus additis, quassata turris omnino concidit; nec desistunt hostes munitiones nostras celeri cursu subire, quas quum audacius qui in equis prodierant adequitarent, ut tormentorum ora chalybeis clavis obstruerent, egressi ex nostris equites tredecim, quos Monsureus ducebat, trecentos ferme pedites, qui nostros ad pugnam provocabant, ut hostium equites obstruendorum tormentorum locum et spatium nanciscerentur, in fugam egerunt; quorum non nullis ense cæsis, nostri ad unum incolumes intra munitiones se recipiunt, quamvis duobus et amplius glandium millibus et fossa et mœnibus emissis undique peterentur. Hos pro concione laudatos Imperator, in cujus conspectu impigre se gesserant, comiter amplexatus est. In his Beossa fuit, genere Biturix, honesto loco natus. Interiit tamen ea die Londa, peditum præfectus, majori tormento ictus, dum intra vallum expatiaretur et Santæ-Colombæ digitus e dextra ablatus est.

Magna victoriæ vel certe compositionis spe, a nostris bello incumbebatur; crebris enim colloquiis ferociores civium animos remitti credebatur; cum Omalius ad munitiones accedens, ut quod ab hostibus in muris administraretur exploraret, munitione caput exerens, moschetti globo circa claviculos trajectus est: quo (2) casu universus repente exercitus consternatur, nec hostes interea diurnis nocturnisque eruptionibus abstinebant, ut nostros exercerent. Sed ut Omalio, qui fatalem hanc sibi obsidionem futuram ab urbe discedens jam diu prædixerat, justa de more fierent, bidui induciæ utrinque indictæ sunt: cujus funere magna pompa elato, ejus sortem graviter Imperator ingemuit. Vir enim clarissimo genere, rei bellicæ virtute insignis, multis rebus fortissime gestis, magno (3) erat in hac expeditione usui futurus.

(1) Non nihil deesse videtur. — (2) Mss. Quod. — (3) Mss. Magna.

marées, qui ont lieu habituellement à l'équinoxe du printemps, tout cela serait rejeté du côté de la ville : qu'une longue expérience ne leur laissait à cet égard aucun doute. Le général leur répondit qu'on avait dès longtemps pourvu à tout et qu'il ne doutait pas que la ville ne fût bientôt en son pouvoir.

Dans cette journée, qui fut donnée pour réparer les fortifications, les ennemis restaurèrent leur tour ; mais la suivante fut bien plus terrible. La trève ayant cessé, aux dix premiers canons de fonte on ajouta le même nombre de fortes pièces et la tour ainsi battue s'écroula tout-à-fait. Les ennemis ne cessaient cependant de s'élancer sur nos retranchements. Comme quelques-uns de leurs cavaliers chevauchaient avec audace pour enclouer nos canons, treize des nôtres sortirent sous la conduite de Montsoreau, et ayant été attaqués par près de 300 fantassins, qui voulaient ménager à leurs cavaliers le temps et l'espace pour leur opération, ils les mirent en fuite, en tuèrent quelques-uns à coups d'épée et rentrèrent tous sains et saufs dans les retranchements, quoique du fossé et des murailles ont leur eût tiré plus de deux mille balles. Le général, qui avait été témoin de leur intrépidité, les loua et les embrassa publiquement. Parmi eux se trouvait La Bausse, d'une bonne famille du Berry. Cependant ce jour là La Londe, officier d'infanterie, fut tué d'un coup de canon, en se promenant à l'intérieur de la tranchée, et Sainte-Colombe eut un doigt de la main droite emporté.

Les nôtres poursuivaient cette guerre avec bonne espérance de victoire ou du moins de capitulation, parcequ'il leur semblait que ces fréquentes conférences devaient adoucir l'humeur farouche des habitants, lorsque le duc d'Aumale, s'approchant du parapet pour examiner ce que faisaient les ennemis, ayant levé la tête au-dessus, fut frappé vers les clavicules par un boulet de mosquet. Cet accident jeta la consternation dans toute l'armée. Les ennemis, pendant ce temps, ne cessaient de fatiguer nos troupes par des sorties de nuit et de jour. Mais pour rendre à d'Aumale, qui dès son départ de Paris avait prédit que ce siège lui serait fatal, les honneurs qui lui étaient dus, on convint des deux côtés d'une trève de deux jours. Les funérailles eurent lieu avec grande pompe, et le duc d'Anjou déplora vivement cette perte. C'était en effet un homme illustre par sa naissance, fameux par ses talents militaires et par ses exploits

Induciis dictis, Strozza cum Batressio, equite Melitensi et commeatus supremo procuratore, obsides in oppidum mittuntur; Noeum ædiles aliquot comitati cum Vilequerio, comite Retensi et Vadagnio de conditionibus agunt; neque enim fieri poterat ut uno aut altero colloquio tanti momenti res ad exitum perduceretur, cum præsertim ad universam Galliam in perpetuum pacandam Rupellana compositio pertineret. Noeum Retensis monuit ut quod in regis commodum præstiturum sese pollicitus fuerat fideliter tandem efficeret, et in eo ita laboraret ut suborientem apud nostros odii plenam suspicionem deleret; aut, si id fieri non posset, Rupellanis protinus ejectis, exiret; satis jam amicis et sociis esse datum, dandum etiam esse regi petenti aliquid. Colloquio ad multas horas producto eoque inani, cives cum Noeo ad oppidum revertuntur, in quos Spirotæ quidam, ex Guisii turma, qui in statione positi fuerant ac colloquium habitum esse ignorabant, impetum facturi (1) erant, nisi nostrorum vocibus ac minis substitissent.

At Noeus, Rupellam reversus, modo singulos prehensando, modo cunctos convocando, ut ad compositionem animum adjungerent vehementer laborabat. Verba vero in hunc modum fecisse fertur, cum prætorem et ædiles pro concione alloqueretur.

« Viri, inquit, opibus et prudentia clari, cum humanæ vitæ casus mecum reputo, nihil gravius unquam accidere posse arbitror eo quod bello victis a victoribus evenire consuevit; nam diripi bona, incendi ædes, virgines violari, in servitutem abduci liberos, urbes everti, omnia cæde ac sanguine compleri perspexi, quod victoria labore ac periculo parta elatos iracundia victores, dei atque hominum oblitos, ad hæc impia facinora impellat, vitiosaque consuetudine fuit ut qui vicerint victis (2) quemadmodum velint utantur.

(1) *Facturi* deest in mss. — (2) Mss. Vitiis.

antérieurs, et qui devait rendre de grands services dans cette expédition.

Une trève étant conclue, Strozzi et La Batresse, chevalier de Malte, commissaire général des vivres, furent envoyés comme otages à la Rochelle. Quelques membres du corps de ville accompagnèrent Lanoue pour traiter avec Villequier, le comte de Retz et Gadagne, des conditions de la paix; une ou deux entrevues ne pouvaient suffire à conduire à fin une négociation si importante, d'autant plus que la capitulation de la Rochelle devait amener une pacification perpétuelle pour toute la France. Le comte de Retz fit sentir à Lanoue qu'il était temps qu'il tînt fidèlement au Roi la promesse qu'il lui avait faite, et qu'il cherchât à dissiper les soupçons odieux qu'on commençait parmi nous à former contre lui ; ou, s'il ne le pouvait, qu'il laissât là les Rochelais et sortît de leur ville, qu'il avait assez fait pour ses compagnons d'armes et ses amis, et qu'il fallait faire aussi quelque chose pour le Roi qui l'en sommait. L'entretien s'étant prolongé plusieurs heures sans aucun résultat, les Rochelais rentrèrent en ville avec Lanoue ; quelques Épirotes de l'escadron de Guise, qui avaient été mis de garde et qui ne savaient pas qu'il y eût eu une conférence, se jetaient sur eux, si les cris et les menaces des nôtres ne les eussent retenus.

Lanoue cependant, rentré à la Rochelle, s'adressant tantôt à chacun en particulier, tantôt aux citoyens réunis, faisait les plus grands efforts pour amener les esprits à accepter une composition. On dit que s'adressant dans un conseil au Maire et au corps municipal, il parla à peu près en ces termes :

« Citoyens distingués par votre autorité et vos lumières, lorsque je réfléchis aux divers accidents de la vie humaine, je n'aperçois rien de plus terrible que ce que souffrent les vaincus dans la guerre. J'ai vu les biens pillés, les maisons incendiées, les filles violées, les enfants emmenés en servitude, les villes renversées ; partout le sang, partout le carnage. C'est que les travaux et les périls qui ont acheté la victoire, irritant la colère des vainqueurs, leur font oublier Dieu et les hommes, et les poussent à ces actions impies ; c'est qu'une coutume dépravée a prévalu qui livre les vaincus à la discrétion d'un ennemi victorieux.

» Quæ cum per se gravia si audiantur esse solent, tum vero gravissima si cernantur oculis, ut sit nemo tam barbarus qui non perhorrescat, proinde prudenter mihi facere videntur qui, priusquam de bello cogitent, suas hostiumque vires diligenter expendunt; homines enim animorum perturbatione aliquando ducti, maximarum rerum factis initiis, exitu vero minime perspecto, consilia ineunt, prava sibi, luctuosa posteris, omnibus perniciosa. Vos igitur, qui hanc urbem obsidendam atque oppugnandam scitis regisque signa pro portis explicata cernitis, nescio an satis attente bellorum incommoda vobiscum reputaveritis. Ego (1) certe dum præsidium, munitiones, auxiliorum spem, stipendia, commeatum, atque omnem consiliorum vestrorum rationem diligenter considero, non video quam diu bellum gerere aut sustinere possitis.

» Duodecim enim tantum cohortibus, vel fortissimorum militum pro patria ac salute pugnantium, integro exercitui diu resisti posse non arbitror. Vos si non adversariorum virtus, at certe incommoda quæ obsessis impendent paulatim superabunt. Alii enim valetudine et vulneribus tentati, alii obsidionis impatientia victi, alii fortunarum suarum jactura percussi, alii morte sublati, bellicis tandem laboribus fessi omnes conclusi loco debilitantur. Quod si eadem obsidentibus acciderint, aut si cum ignominia quidquam ab hoste geratur, uno aut fugato aut amisso exercitu, conscribitur alter, et recentes atque integri fessis perpetuo militibus succedunt; qua una re maxime obsessi destituuntur. Quid igitur futurum putatis? An existimatis sumptibus parsurum regem, ut vos subigat? Quid! Si vi capta urbe intromittatur miles, cædi ac direptioni impositurasne (2) unquam finem feras ac avaras cohortes creditis, donec ære atque nece mulctatis civibus dirutisque mœnibus nova deducatur colonia inaneque tantum Rupellæ nomen relinquatur?

» Sed obsidionem fortissime sustineatis, deleatis unum atque alte-

(1) Mss. Ergo. — (2) Mss. Ve.

» Puisque ces maux sont terribles à entendre raconter, plus terribles lorsqu'on en est témoin, et qu'il n'y a pas d'homme si barbare qu'ils ne fassent frémir, ceux-là me paraissent agir prudemment qui, avant de songer à une guerre, pèsent avec grand soin leurs forces et celles de leurs ennemis. Car souvent entraîné par la passion, on entame de grandes choses sans en avoir considéré la fin et l'on entre dans des desseins funestes pour soi, déplorables pour la postérité, pernicieux pour tout le monde. Quand donc vous savez que cette ville doit supporter un siège et des assauts, quand vous voyez les drapeaux du Roi déployés devant vos portes, je me demande si vous avez suffisamment pensé aux calamités de la guerre. Pour moi du moins, lorsque j'examine votre garnison, vos fortifications, les secours que vous pouvez attendre, vos finances, vos munitions, et tout enfin ce qui peut seconder vos projets, je doute que vous puissiez longtemps faire ou soutenir la guerre.

» Quelque braves que soient des soldats qui combattent pour leur patrie et pour leur salut, je ne crois pas que douze compagnies seulement puissent longtemps résister à une armée tout entière. Si ce n'est pas le courage de nos adversaires, ce sont les maux qui menacent des assiégés qui vous vaincront à la fin. Pour les uns les maladies et les blessures, pour d'autres la lenteur du siège, pour d'autres la perte imminente de leur fortune, pour d'autres la mort, pour tous les fatigues de la guerre, épuisent des hommes enfermés dans une place. Que si les mêmes souffrances éprouvent les assiégeants, si l'ennemi reçoit quelque honteux échec, qu'une armée soit battue ou détruite, on en lève une autre et de nouvelles troupes toutes fraîches succèdent continuellement à des troupes fatiguées. C'est là le principal désavantage des assiégés. Or que pensez-vous qui doive arriver ? Croyez-vous que le Roi épargne les dépenses pour vous soumettre ? Et si le soldat entre dans votre ville prise d'assaut, croyez-vous que des cohortes farouches et avides mettent un terme au pillage et au meurtre avant que les citoyens tombés sous le plomb ou le fer, que les murailles détruites aient fait place à une nouvelle colonie, et qu'il ne reste plus de la Rochelle qu'un vain nom.

» Mais je veux que vous souteniez heureusement le siège, que vous détruisiez une armée, puis une autre, puis une troisième et une

rum exercitum, tertium item et quartum, quid postremum? An in dubium revocatis quin, gravius in vos incitatus externisque vel barbaris etiam conductis auxiliis, luctuoso et memorabili vestræ calamitatis exitu vos tandem proterat? Mortuo vero jam communi parente Amirallo, sublato Rupefugata, cæsis Pila ac Sobisio, interempto affine et amico meo Theligneo, tot eodem die stratis fortissimis ducibus ac centurionibus, omnes ejus factionis reliquias tandem aut armis aut honestis conditionibus superare contendit.

» Unum hoc de vobis existimare non desino, quod, ut sunt hominum res variis fortunæ eventibus obnoxiæ, sic illius inconstantiæ vehementer fiditis. Nam regis aut reginæ aut ipsius Andegavensis obitum, qui obsidionis tempore contingere posset, expectatis, ducum controversias, militum ignaviam et perfidiam, æris angustias, commeatus et rei frumentariæ inopiam, nobilitatis item erga regem non satis constantem benevolentiam et voluntatem esse judicatis, quod necessarios alii, cognatos nonnulli, amicos reliqui urbana internecione amiserunt, quorum memoria (1) superstitum animis deleri nequeat; Galliæ item novum tumultum, ejusdem depopulationes, barbarorum in eamdem ingressum et si quid gravius dici aut excogitari potest, quibus vos ab omni incommodo tutos fore speratis. Sed horum accidant pleraque, reginæ et Andegavensis interitus, ducum dissensiones, militum socordia, stipendiorum et commeatus angustiæ, nobilium infirma benevolentia. Num qui in demortui locum suffectus fuerit, vos illius imperia spernentes diutius feret? An cum pacatam Galliam velit, integros (2) vos, cæterorum conditionibus exemptos, relinquet? Quis est, obsecro, qui id sibi persuadeat? An si is per ætatem hæc deliberare nequeat, deerunt consiliarii ac monitores qui suadeant? Ego vero compertum habere vos velim, non nullos esse qui vos ament et clam foveant, et quam plurimos repiriri, qui maximo contra odio prosequantur, vestramque istam virtutem (quam superbiam vocant) repressam velint, quæ (ut cætera humana omnia) desinat tandem necesse est.

» At de stipendiis quæ militibus debentur, quid loquar? Nec enim vereor quin intelligatis longe magis belli gerendi occasionem quam

(1) Mss. Memoriæ. — (2) Mss. Integro.

quatrième ; après ? Doutez-vous que le Roi, de plus en plus irrité contre vous, n'achète des soldats aux étrangers et même aux barbares pour vous écraser enfin sous une chûte terrible et mémorable. Après que notre père commun, l'Amiral, est mort, que nous avons perdu La Rochefoucault, que Depile et Soubise ont été tués, que mon allié et mon ami Téligny nous a été enlevé, qu'un seul jour a vu tomber tant de braves chefs et de généreux capitaines, il veut que les restes de ce parti cèdent enfin à ses armes ou à d'honorables conditions.

» Il y a, je crois, un espoir qui vous soutient. Comme les choses humaines sont toujours sujettes aux caprices de la fortune, vous vous fiez à son inconstance. Vous comptez sur la mort ou du Roi, ou de la Reine, ou même du duc d'Anjou, qui peut arriver pendant le siège, sur les rivalités des généraux, la lâcheté ou la trahison des soldats, l'épuisement du trésor, la disette de blé et de vivres ; vous pensez que de la part de la noblesse même le Roi ne doit pas attendre un zèle et un dévouement bien constants, car presque tous ont perdu par le massacre de Paris des parents, des alliés ou des amis, dont le souvenir ne saurait s'effacer du cœur des survivants ; que la France elle-même peut souffrir de nouveaux troubles, des ravages, une invasion des étrangers, tous les maux enfin qu'on peut énoncer ou rêver, et qui vous semblent devoir assurer votre salut. Mais que tout cela arrive : la mort de la Reine et du duc d'Anjou, les dissensions des chefs, l'indiscipline des soldats, le manque d'argent et de vivres, la tiédeur de la noblesse ; est-ce que celui qui prendra la place du mort vous laissera impunément mépriser ses ordres ? Est-ce que, voulant assurer la paix de la France, il vous laissera plus longtemps dans une condition exceptionnelle ? Qui, je vous le demande, pourra se le persuader ? Et si son âge ne lui permet pas de telles pensées, manquera-t-il de conseillers pour les lui donner ? Il faut que vous le sachiez bien ; s'il y a des gens qui vous aiment et vous favorisent en secret, il y en a bien plus qui vous haïssent et qui voudraient voir abattu ce courage qu'ils appellent orgueil, et qui, comme toutes les choses humaines, doit enfin trouver son terme.

» Faut-il vous parler de la solde due aux troupes ? Mais vous ne pouvez l'ignorer ; l'occasion de faire la guerre manquerait plutôt aux rois que l'argent, surtout lorsqu'ils marchent contre un ennemi plus

pecuniam regibus deesse, præsertim cum adversus infirmiorem hostem expeditionem suscipiant. Quominus nec milites iisdem unquam defuturos vos arbitrari existimo; nam si qui nomina dederint parere noluerint, conscribentur (1) alii, submittetque equites Germania et Italia, pedites Hispania et Helvetia, quorum fidei ac virtuti, si necesse sit, salutem suam rex committere malet quam iis quos habet (2). Regibus vero nihil unquam defuit. Nec enim jam cum Thurcis aut Scythis bella gerit, ut vastatis ab his undique agris, quo exercitus adducendus sit, de re frumentaria ac pabulatione sit verendum. Vos autem equitatu cum careatis, quinam commeatum intercipietis? Nusquam non congestum est in horreis frumentum, nusquam non segetes; sementes vero quam maxime ubique factæ, ut frumenti copia suppetat, si fortassis obsidio producatur. Multa etiam suppeditabit Oceanus, multa Ligeris, plurima Aquitania; denique sublevandæ inopiæ, si qua est, quæque regio suas copias transmittet.

» Infirmam autem nobilium benevolentiam ac fidem, regis prudentia et justitia confirmabit; nec enim rex ad nostrum arbitrium, sed nos ad ipsius præscriptum vivere cogimur. At ducum controversiæ, quæ unico regis intuitu sedari possunt, vestram pertinaciam nequaquam juvant; vestri etiam ordinis hominum nova apud Allobrogas et Aquitanos collecta manus, quæ regiis interclusa præsidiis huc minime perveniet, quidnam aliud efficere potest, quam regem, cum tot negocia facessere velle videmini, vobis acerbiorem atque infestiorem reddere?

» Quo igitur in statu res vestræ sint vobiscum reputate, easque multo etiam infirmiores futuras existimate, ubi regio exercitu ita fuerit circumvallatum oppidum ut nullis ad vos neque Germanicis neque Britannicis auxiliis (si ulla tamen veniant) aditus esse possit; Germani cum sine magno ære et obsidibus datis Renum trajicere nolint, jamque veteranorum militum et ducum animi regia pecunia sint occupati. Britanniæ vero regina, studiosa pacis, nihil minus quam bellum, hoc potissimum tempore, meditatur, quo Alenconiorum dux in uxorem sibi eam dari postulat. Sed vos juvent omnes illi studiose et gnaviter; num Philippum, Pontificem Italosque principes omnes hanc causam, quæ ipsorum æque ac regis est, deserturos creditis?

(1) Mss. Conscribuntur. — (2) Loc. vid. corruptus.

faible, et vous ne pouvez vous imaginer qu'ils ne trouvent pas de soldats. Si ceux qui se sont enrôlés leur refusent l'obéissance, ils en enrôleront d'autres ; l'Allemagne et l'Italie leur fourniront des cavaliers, l'Espagne et la Suisse des fantassins, à la fidélité et à la valeur desquels le Roi, à défaut des siens, pourra confier son salut ; mais jamais rien ne manque aux Rois. Il ne fait pas la guerre aux Turcs et aux Scythes, pour que la dévastation des campagnes au travers desquelles il faut mener l'armée lui fasse craindre la disette de vivres ou de fourrages. Pour vous, qui manquez de cavalerie, comment pourriez-vous intercepter ses convois ? Partout il y a des blés dans les greniers, partout des moissons ; des semailles considérables ont été faites de tous côtés, pour fournir des grains si le siège se prolonge. Beaucoup d'approvisionnements viendront par l'Océan, beaucoup par la Loire ; il en viendra de la Guienne. En un mot, si la disette se fait sentir, toutes les régions concourront à la faire disparaître.

» Le zèle de la noblesse vous paraît faible et sa fidélité douteuse ; la prudence et la justice du Roi les affermiront bientôt. Car le Roi ne dépend pas de nos caprices, et c'est nous qui sommes forcés de vivre sous ses ordres. Ces débats entre les grands, qu'il peut apaiser d'un seul regard, ne sont qu'un soutien trompeur de votre opiniâtreté. Les nouvelles levées faites parmi les hommes de votre parti en Dauphiné et en Gascogne, arrêtées par les armées royales, ne pourront arriver jusqu'à vous et ne serviront qu'à montrer au Roi quelles affaires vous lui suscitez et à accroître sa colère et sa sévérité envers vous.

» Considérez donc en quel état sont vos affaires, et songez que cet état sera bien plus mauvais encore, quand tout le pays soulevé contre vous aura entouré vos murs de manière à fermer tout accès aux secours d'Allemagne et d'Angleterre, si toutefois il vous en vient. Car les Allemands ne traverseront pas le Rhin avant d'avoir reçu de fortes sommes d'argent et des otages, et déjà leurs vieilles bandes et leurs généraux ont été gagnés par l'argent du Roi. La reine d'Angleterre, amoureuse de la paix, ne songe à rien moins qu'à la guerre, aujourd'hui surtout que le duc d'Alençon la demande en mariage. Mais eussiez-vous de ces deux parts des secours actifs et énergiques, pensez-vous que Philippe, que le Pape, que les Princes italiens abandonneront une cause qui est la leur aussi bien que celle du Roi?

» Quid vero de iis dicam qui omnia potius incommoda sustinenda et vitam vel oleribus tolerandam suadent quam ut deditionis aut pacis conditionem ullam accipiatis! Crudeles profecto illi consiliarii sunt et ab omni prorsus humanitate alieni, qui liberorum vos atque conjugum misereri non sinunt, et quos honestis conditionibus servare possent, insontes excruciandos victori objicere malunt. Quid! omnis spes quam in mœnibus, urbis situ ac navali posuistis, ea sine auxiliorum accessione inanis tota futura est. Duræ enim in Menapiis eversæ, Terouannæ in Morinis expugnatæ, Theonvillæ, ab Henrico rege captæ, recentique memoria Famagustæ a Turca devictæ, exempla satis vos docere possunt quam non sit mœnibus atque aggeri fidendum; nam ut bellum inchoare cujusvis est, infirmorum etiam, ita id sustinere et diutius producere regum proprium est, quanquam et ipsos interdum hac de re ad extremam inopiam redigi contingit.

» Belli vero casus, qui infiniti sunt, si vobiscum reputaveritis, ad honestas conditiones accipiendas fortassis adducemini. Hæc cum ita sint, diligenter vobis providendum censeo qua ratione rex leniri possit, qui, utrumvis sors tulerit, ferro aut fame vos superabit. Deditionem igitur, dum integrum est, ego quidem vobis faciendam suadeo, modo illa honesta sit et periculi expers, cujus etiam gratia ad vos veni, ut mature eam deligatis ad quam postremo tandem, sed nimium sero, confugietis.

» Hoc consilium si probaveritis, rex, aliorum supplicio contentus, vos incolumes servabit. Tria vero sunt, quæ vos imprimis expetere audio. Communis omnium salus, religionis dogmata vestræque antiquissimæ immunitates. His in rebus patronum vestrum futurum esse me profiteor, seduloque acturum ut ex æquo omnia transigantur. Hanc enim urbem quam mea vita chariorem duco, et pro qua eadem multa pericula subii, non committam hoc tempore ut aliquo modo neglexisse videar. De compositione igitur aliquando cogitate, illudque sæpenumero memoria repetite, nequicquam sapere qui sibi non sapiunt, et quoniam ita contigit ut, tot e medio sublatis fortissimis viris vestræ causæ studiosis, ego beneficio Dei supersim, cedendum

» Quant à ceux qui vous conseillent de souffrir toutes les extrémités et de vous nourrir de racines plutôt que d'entendre à aucune condition de capitulation ou de paix, qu'en dirai-je? Certes ce sont de rudes conseillers, étrangers à tout sentiment d'humanité, que ceux qui ne vous permettent point la pitié pour vos femmes et vos enfants et qui, lorsque vous pouvez les sauver à des conditions honorables, veulent que vous exposiez ces innocentes victimes à toute la furie du vainqueur. Eh! toutes les espérances que vous mettez dans vos murailles, dans la situation de votre ville, dans votre marine, toutes seront vaines, s'il ne vous arrive des secours. Dures, en Westphalie, renversée; Térouane, en Artois, enlevée d'assaut; Thionville, prise par le roi Henri, et naguère Famagouste, vaincue par le Turc, sont des exemples (1) qui vous montrent assez combien peu on doit se fier à des murailles et à des remparts. Si tous les hommes, et même les plus faibles, peuvent commencer la guerre, il n'appartient qu'aux rois de la soutenir quand elle se prolonge beaucoup; encore eux-mêmes sont-ils souvent réduits par elle aux dernières extrémités.

» Si donc vous réfléchissez aux malheurs infinis de la guerre, peut-être serez-vous amenés à accepter des conditions honorables. Dans cet état de choses, je vous engage à chercher avec soin comment vous pourrez apaiser un roi qui, de quelque manière que les choses tournent, par le fer ou par la faim, viendra à bout de vous. Oui, je vous engage, pendant que vous le pouvez, à traiter d'une capitulation, pourvu qu'elle soit honorable et sûre. Et c'est pour cela que je suis venu vous parler, pour que vous choisissiez à temps un parti auquel il faudrait toujours enfin recourir, mais trop tard.

» Si vous vous rendez à ce conseil, le Roi se contentant du supplice des autres, assurera votre sûreté. Il y a trois points auxquels je sais que vous vous attachez par dessus tout; le salut commun, les dogmes de la religion, vos anciens privilèges. Sur ces trois points, je promets de défendre fortement votre cause et de tout faire pour obtenir une juste transaction. Car cette ville m'est plus chère que la vie, et après avoir affronté pour elle tant de dangers, je me garderai bien de rien faire aujourd'hui qui me fasse accuser de négligence.

(1) Dures ou Duren, sur la Roër, prise et saccagée par Charles-Quint, en 1543.— Térouane, prise et rasée par le même prince, en 1553. — Thionville, prise en 1558. — Famagouste, le 9 août 1571.

equidem duco, et quod sors tulit æquo animo ferendum. Cæterum quantum opera, labore, consilio, apud regem vos juvare potero, deum testor gnaviter me in vestram gratiam præstiturum. Quid enim honorificentius laudabiliusque mihi contingere potest quam si meo studio in regis gratiam redeatis, ita ut vos libertatem vestram, ille antiquum in vos imperium retinere possit? »

Hac oratione commoti ædiles et senatus principes, quod vera Noeus proferret, mutare cœperant, cum ministri popularium animos inclinantes, maxima verborum contentione in adversam (1) partem rapiunt, atque ad omnia vel animi vel corporis incommoda, potius quam ut sese dedant, sustinenda obfirmant.

Ea nocte Gonzaga, Imperatoris jussu, ad vallum excubavit, quod omnibus regulis ac principibus viris vicissim faciendum erat, ut milites in officio continerentur, et sibi mature a diligentissimi hostis cavendi labore (2) nusquam intermitterent.

Induciis postridie renovatis, biduum triduumque colloquuntur. Colloquii vero authores nostri fuerunt; nam quod multorum fortium virorum morte victoriam constare necesse erat, quos temere periculis objicere Imperator nolebat, recuperandæ sine cæde urbis omnes vias tentabat, quarum omnium perutilis et maxime tuta deditio credebatur. Sed colloquio nec oppidani nec nostri ab opere revocabantur, et quantum nos crebra ejaculatione superioribus diebus disjeceramus, tantum diurnis nocturnisque laboribus in civitate reficiebatur.

Vasconum interea cohortes, diutussime expectatæ, demum in castra venerunt; quarum censu habito, sclopetariorum quatuor millium numerus inibatur. Harum adventu, nostri vallum proferre cœperunt, ut at fossam proxime accederent. Ita denuo, quod induciæ præteriissent, triginta tormentis propugnacula concussa sunt ut defensoribus nudarentur. Quibus magno si unquam alias conatu verberatur. Propugnatores ea die in muris nullos prospeximus, suborta enim in

(1) Mss. Adversa. — (2) Mss. Laborem.

Songez-donc sérieusement à une capitulation, et ne perdez pas de vue que c'est être vainement sage que n'être pas sage dans ses affaires. Puisqu'après la perte de tant d'hommes de cœur dévoués à votre cause, Dieu a permis que je restasse seul, je pense qu'il faut céder et supporter avec égalité d'âme ce qu'il a voulu. Mais je prends ce Dieu à témoin que j'emploierai en votre faveur tout ce que les soins, les efforts, la prudence pourront faire auprès du Roi. Quelle chose pourrait m'être plus honorable et plus glorieuse que de réussir par mon zèle à vous rendre sa faveur et à concilier votre liberté avec son ancienne autorité sur vous. »

Émus de ce discours, sentant la vérité de ce que disait Lanoue, les magistrats et les premiers du corps de ville étaient près de changer; mais les ministres, excitant par leurs déclamations l'esprit du peuple, le font pencher du côté opposé et le décident à supporter tous les tourments du corps et de l'esprit plutôt que de se rendre.

Cette nuit là, par l'ordre du général en chef, Gonzague veilla à la tranchée ; ce que devaient faire tour à tour tous les princes et les principaux chefs, pour contenir les soldats dans le devoir et ne jamais cesser d'être en garde contre un ennemi plein d'activité.

La trève recommença le lendemain, et deux, trois jours furent consacrés aux conférences ; elles étaient demandées par les nôtres, car voyant bien que la victoire serait achetée par la mort de quantité de braves gens, qu'il ne voulait pas exposer sans nécessité, le duc d'Anjou cherchait toutes les voies de recouvrer la Rochelle sans verser de sang, et aucune ne paraissait plus utile et plus sûre qu'une capitulation. Mais ces pourparlers n'interrompaient les travaux ni d'un côté ni de l'autre, et tout ce que nos fréquentes décharges avaient renversé les jours précédents se relevait par les travaux de jour et de nuit de ceux de la ville.

Cependant les compagnies de Gascons si longtemps attendues arrivèrent enfin au camp, et l'appel en ayant été fait, il s'y trouva quatre mille arquebusiers. A leur arrivée on poussa les tranchées de sorte qu'elles joignaient presque le fossé de la ville, et la trève ayant cessé, trente canons battirent les forts de manière à en balayer tous les défenseurs. Jamais on n'avait tiré si activement. Ce jour là nous ne vîmes pas un ennemi sur les murailles ; une sédition qui s'était élevée dans la ville en avait à peine laissé quelques-uns à leur poste.

urbe seditione, vix quisquam ad stationes conveniret. Hanc vero nobilitas excitarat, quæ æquis conditionibus, a quibus tamen cives plane abhorrebant, Imperatori sese dedere constituisset.

Propugnaculis egregie quassatis valloque in horas producto, ut jam fossæ marginem ferme contingeret, Birono significari Noeus curat quassationem tantisper intermittat, dum eum alloquatur; sperare se aliquid e communi utriusque re constitui posse. Petenti liberaliter concessum est; nil tamen aliud memoratu dignum attulit, quam quod Rupenardius, nobilitatis princeps, fide publica ab imperatore impetrata, cum liberis et uxore nonnullisque amicis suis exire cuperet. Quod petebat Imperatoris concessu Rupernardio Noeus detulit. Ille igitur, prætore advocato, cum morbum, quo jam diu cruciabatur, aliter superari non posse quam loci mutatione, seque ad diuturnam obsidionem ferendam minime idoneum esse diceret, ut illius venia discedere liceret etiam atque etiam petiit. Consolari primum Rupenardium ac de salute sua bene sperare jubet prætor, recusare deinde honeste exeundi facultatem, monere demum ut a nostris caveret; postremo cum precibus se fatigari videret hominem dimittit.

Quæ res maximum in civitate tumultum excitavit; nam a nobilitate non modo deseri, sed plane circumveniri se tunc primum plebs sensit, cujus saluti ministri veluti præsides invigilabant, quorum turbulentissimus et maxime atrox Plancius, Noeo ad se vocato, cum eo multis de rebus gravissime expostulavit, plurimaque cum objecisset, sic illum tandem alloquitur: Noee, si qualem te a teneris annis cognovi in hunc usque diem perstitisses, egregiam admodum et gloriæ et dignitatis plenam provinciam tibi reservarem, qua administranda si mihi reddidisses (1) magnum illum Alexandrum, Scipionem ac Cæsarem superasses, sed cum te regiis promissis corruptum de recta via decessisse et communi saluti prodendæ attentum videam, longe abest ut te tanto honore cohonestandum putem. Abi igitur in malam rem; abi, inquit. Ibi cum aliud quidpiam dicturus substitisset, fu-

(1) Locum, qui aut corruptus aut implicitus videbatur, paululum in vertendo mutavimus.

Elle avait pour auteurs la noblesse qui avait résolu de se rendre à des conditions équitables, ce que les bourgeois repoussaient complètement.

Pendant qu'on canonnait vigoureusement les murs et que les tranchées s'avançaient d'heure en heure, jusque là qu'elles touchaient presque le bord du fossé, Lanoue fit dire à Biron qu'il le priait de suspendre le feu quelques instants et de lui accorder une entrevue, et qu'il espérait lui communiquer quelque chose d'utile aux deux partis. On lui accorda libéralement sa demande. Ses ouvertures n'eurent cependant rien qui vaille d'être rapporté, sinon qu'il fit connaître que La Roche-Esnard, un des chefs de la noblesse, désirait obtenir du duc d'Anjou un sauf-conduit, pour sortir avec sa femme, ses enfants et quelques amis. Il l'obtint du prince et le rapporta à La Roche-Esnard. Celui-ci alla trouver le Maire et lui dit que la maladie dont il souffrait depuis longtemps ne pouvait être guérie que par le changement de lieu et qu'il était tout-à-fait incapable de supporter un long siège ; en conséquence il lui demanda avec instance l'autorisation de partir. Le Maire commença par adresser à La Roche-Esnard des paroles de consolation et d'encouragement sur sa santé, puis il lui refusa en termes convenables la permission de sortir, en l'engageant à se méfier des nôtres. Enfin, sur les prières réitérées de ce gentilhomme, il le laissa aller.

Ce fait jeta dans la ville un grand trouble, car le peuple s'aperçut alors qu'il était non seulement abandonné, mais tout-à-fait trahi par la noblesse. Les ministres s'étaient donné la charge de veiller à sa sûreté. Le plus turbulent et le plus hautain d'entre eux, Laplace, ayant fait venir Lanoue, lui adressa des questions sur plusieurs points et après lui avoir fait de graves reproches, lui parla enfin ainsi : Lanoue, si tu fusses resté jusqu'à ce jour tel que je t'ai vu dans ta jeunesse, je te réserverais certainement une mission pleine de grandeur et de gloire, et si tu te montrais digne de l'accomplir, tu surpasserais Alexandre-le-Grand, Scipion et César. Mais lorsque je te vois, corrompu par les promesses du Roi, sortir de la droite voie et prêt à trahir la sûreté commune, il s'en faut bien que je te juge digne de tant d'honneur. Va-t-en donc au diable, va-t-en, ajouta-t-il. Puis, après s'être arrêté comme pour dire quelque chose, il se mit à crier comme un furieux : O crime ! ô impiété ! Après ces

rentis instar exclamare cœpit : O impium et nefandum facinus ! Quo dicto, bis terve cubiculo decurso, illata manu Noeum expulit, qui, biduo post, colloquii cum Birono et comite Retensi simulatione, cum delectis duobus ducibus, Vadornio, Sala, egreditur seque ad Imperatorem adduci postulat. Ab eo hilari admodum vultu exceptus, quid peteret, qua de causa veniret, et quam pertinaciter Rupellani in malitia hærerent copiose docuit.

Oppidani de Noei discessu moniti cum se ab eo deceptos cernerent, tota illico civitate ad prætorium accurritur, ac veluti capta urbs esset omnes perturbantur, cum ex iis qui Birono primum, Imperatori deinde se dederant, et ex illis qui Noeum et Rupenardium secuti fuerant, delecta nobilium et militum manus censeretur, quotidieque ad nos nonnulli profugerent.

Hac tamen communi omnium perturbatione, qui se a Noeo proditos dicerent, desperatione veniæ et vindictæ rabie adducti, audax facinus tentant. Magna quippe suborta tempestate, cum, densissimo duorum dierum imbre, qui nondum desierat, terra sic maduisset ut limoso solo incedentium pedes vix extraherentur, confestim secunda inita vigilia, 300 circiter sclopetarii fossa erumpentes ad munitiones nostras tripartito convolant, non temere rati tempestate impeditos vigiles diligentiam nequaquam præstituros, tormentariumque pulverem ambientis aeris humiditate ignem minime concepturum et centuriones sua munia cunctanter administraturos. Igitur munitiones illico conscendere tentant; nostri ad arma convolant et sese tuentur, quamvis, hostium audacia atque inopinata præsentia concussi, nequaquam composite sua munia obirent. Ad multum tempus cum in tenebris utrinque pugnatum esset, Sirilliacus, quem saucium IX cal. mart. certamine excessisse docui, interficitur. Cossinus suorum testitudine facta erumpit, dum alii vallum tuentur, alii in acie subsistunt, atque ita strenue res gesta ut loricatorum et hastatorum manu quam eduxerat hostes ex munitione præcipites actos in fossam compulerit. Orta deinde luce , stratos pro vallo duodeviginti ex hostibus vidimus ; bina autem scuta e solo sublata sunt, centurionum aut interfectorum aut fugentium nota.

paroles, il fit deux ou trois fois le tour de la chambre, et portant la main sur Lanoue, il le chassa. Celui-ci, deux jours après, prétextant un entretien avec Biron et le comte de Retz, sortit avec deux de ses meilleurs lieutenants, Vadorgne et Lasalle, et se fit conduire devant le Général en chef. Reçu par lui avec un visage souriant, il lui fit amplement connaître ce qu'il demandait, pour quelle cause il venait et avec quel entêtement les Rochelais persistaient dans leurs mauvais desseins.

Lorsque le départ de Lanoue fut connu des habitants et qu'ils se virent trompés par lui, on accourut de toute part à la Mairie ; tout le monde était troublé comme si la ville eût été prise. Car ceux qui s'étaient rendus d'abord à Biron, puis au duc d'Anjou, et ceux qui venaient de suivre La Roche-Esnard et Lanoue, formaient l'élite de la noblesse et des soldats ; et tous les jours il s'en réfugiait quelques-uns chez nous.

Cependant au milieu de ce trouble général, ceux qui criaient que Lanoue les avait trahis, désespérant de leur pardon et poussés par une rage de vengeance, tentèrent une action hardie. Une tempête s'étant élevée, par une grosse pluie qui durait encore après plus de deux jours et qui avait détrempé le sol au point qu'on pouvait à peine arracher ses pieds de la boue, à plus de neuf heures du soir, environ 300 arquebusiers sortent tout-à-coup par le fossé, et se divisant en trois groupes courent sur nos retranchements. Ils avaient conjecturé avec raison que, par un pareil temps, les sentinelles ne feraient pas bonne garde, la poudre imbibée de l'humidité de l'air prendrait difficilement feu et les officiers ne rempliraient que mollement leurs fonctions. Ils s'efforcent donc d'escalader nos retranchements. Les nôtres courent aux armes et se défendent, bien que mal en ordre, troublés qu'ils étaient par l'audace de cette attaque inattendue. Après qu'on eut assez longtemps combattu dans les ténèbres, Sérillac, qui avait, comme je l'ai dit, été blessé au combat du 21 février, fut tué. Cossin fait faire la tortue aux siens et les mène en avant ; les uns défendent les tranchées, les autres se rangent en bataille, et il fit si bien que la troupe de cuirassiers et de piquiers qu'il avait amenée rejeta les assaillants des retranchements dans le fossé. Au lever du jour on trouva dix-huit des leurs couchés devant le parapet, et on ramassa par terre deux boucliers qui annonçaient la mort ou la fuite de deux de leurs officiers.

Ministri quorum in proximis causa agebatur, cum rempublicam labescere oppidoque in angustum Rupellanorum copias concludi viderent, quod aut nostrorum armis aut illata sibi morte intereundum brevi esset, diris omnibus precibus Noeum insectabantur, quem ignominioso mortis genere cruce non mulctasse (ut eorum plerisque faciendum esse in mentem aliquando venerat) gravissime dolebant. Parum enim integra fide suis cum Bironio sermonibus Rupellanorum saluti consuluisse dicebant. Eoque tandem eorum furor atque amentia pervenit ut, tribus ex omnibus cohortibus delectis audacissimis ac peritissimis sclopetariis, maximisque propositis præmiis, si Imperatorem, Gonzagam et Guisium interficerent, nihil intentatum relinquebant. Hi quasi transfugæ inter nostros versabantur, quo majori fiducia atque opportunitate tantum facinus perficerent. At is cui Gonzagæ interficiendi provincia tradita fuerat, tanti sceleris religione perculsus, ipsum sponte adit, rem aperit, ab eoque accepta pecunia duos etiam reliquos inquirit si forte inveniret; sed frustra labore suscepto, tametsi oppido illos exiisse sciret, apud Gonzagam gratissimus semper fuit. Erat is obscuro nomine miles, poetevino centurione, rothomacensi patre natus, ad omnia facinora peridoneus. Dolis itaque et insidiis ministri non minus ac virtute utendum ducebant.

At Imperator omnia belli incommoda perpessurus videbatur ut vel deditione vel expugnatione Rupellam in suam potestatem redigeret; quam rem consecuturum sese tandem confidebat cum vix tantum frumenti, vel in communi vel in privatis horreis, congestum esse quotidie, at falso, referretur, ut alendis militibus ac civibus ad tres menses sufficeret; Britanniæ vero reginam auxilia minime transmissuram sciret, quæ, fœdere cum rege icto, ipsius amicitiam desertura non crederetur; maris æstum, quo magnam victoriæ spem repositam habebant, deferbuisse; præsidiarios quam plures, et nobiles multos in dies profugere; tumultus, ac suspicionis plena illic esse omnia; strenuos quosque aut discessisse aut interiisse; cives cum valida quidem, at exigua militum manu sine ducibus relictos esse.

Les ministres qui étaient de tous les plus compromis, voyant les affaires en mauvais état et les troupes des Rochelais de plus en plus resserrées, persuadés qu'ils ne pourraient bientôt plus échapper à nos armes qu'en se donnant la mort, accablaient Lanoue de toutes sortes de malédictions et se désolaient de ne l'avoir pas ignominieusement fait pendre, comme plusieurs d'entre eux en avaient quelquefois eu l'idée. Car, disaient-ils, dans tous ses colloques avec Biron, il ne s'était pas franchement occupé du salut des Rochelais. Leur fureur et leur délire en vinrent à ce point que, ne respectant plus rien, ils choisirent trois hommes, les plus audacieux de toute l'armée, arquebusiers adroits, auxquels ils promirent les plus grandes récompenses s'ils parvenaient à tuer les ducs d'Anjou, de Nevers et de Guise. Ces hommes passèrent chez nous comme transfuges pour obtenir quelque confiance et trouver une occasion d'accomplir un si grand attentat. Mais celui qui avait été chargé d'assassiner Gonzague, frappé de l'horreur de ce crime, va trouver ce duc, lui découvre tout, et après en avoir reçu de l'argent, fait tous ses efforts pour trouver les deux autres; toutefois il n'en put venir à bout, quoiqu'il fût sûr qu'ils étaient sortis de la ville. Il fut toujours en faveur auprès de Gonzague. C'était un soldat d'un nom obscur, dont le père était de Rouen, et qui servait sous un capitaine Poitevin : il était propre à toute action hardie. Ainsi les ministres pensaient pouvoir employer la ruse et les pièges aussi bien que le courage.

Le Général en chef paraissait disposé à souffrir tous les maux de la guerre, pour réduire, soit par composition soit de vive force, la Rochelle en son pouvoir, et il espérait y arriver parce qu'on lui assurait tous les jours, mais à tort, que les greniers, soit publics soit particuliers, contenaient à peine assez de blé pour nourrir pendant trois mois les soldats et les habitants; qu'il savait que la reine d'Angleterre, liée par un traité au Roi, à l'amitié duquel on ne pensait pas qu'elle voulût renoncer, n'enverrait aucun secours aux assiégés; que la grande marée, sur laquelle ils avaient placé tant d'espérances, était passée; que la plupart des soldats de la garnison et beaucoup de gentilshommes désertaient tous les jours; que tout dans la ville était plein de trouble et de soupçon; que les plus braves étaient partis ou morts; qu'il ne restait plus que les bourgeois Rochelais avec une troupe vaillante, mais bien exigüe, de soldats sans chefs.

Hæc incommoda, quæ oppidanos deterrebant, prætoris astu vehementer levabantur, qui novos rumores affingeret (1), eosque in militum et civium vulgus spargendo, adfuturos brevi ex Britannia socios cum bene instructa classe, ipso Montgomerio duce, jactabat, cui amplissimas totius civitatis ædes hospitio designarat. Ita per omnes regiones ac compita Britannorum procerum ac ducum nomina in foribus legebantur, qui ab urbis primoribus hospitio excipiendi erant : Orangium principem adversus Hispanos feliciter pugnasse, mox cum ingenti exercitu sociorum causa Rhenum trajecturum ; Helvetios delectum apud se fieri passos non esse, quo auxilio sibi maxime fideli rex nudaretur ; Genevenses milites conscribere, Aquitanos, Normanos et Britones occasionibus minime defuturos : Germanos tumultuare cœpisse, qui suæ religioni addictos desertos jacere non patientur. Complura hujus modi, quæ cives cupere intelligebat, productis in concione litteris, ut eorum animi in certam victoriæ spem erigerentur, opportune docebat : et quoniam homines id facile credunt quod maxime cupiunt, alacriores ad omnia munia reddebantur. Ad hæc ministrorum aculei accessere, quibus illi acerrime perciti in pericula ultro ruebant ; multum enim apud omnes imperitosque præsertim, cum paululum commoti sunt, eloquentia potest.

Eo res nostræ productæ erant ut, Cunea turri eversa veterisque Fontanæ propugnaculo ita labefactato ut munitiones erigentibus nocere nihil posset, Evangelii molem diruere et fossæ solum hostibus adimere constitueremus. Igitur communi omnium ducum sententia bina, sed exigua, ex glebis castella Brandæ proxima eriguntur, muris ad 300 passus vicina ; in his tormenta quindecim constituta, quibus in fossam et utrinque secundum muros, ad Cuneam et novam portam, ita recti globi emittebantur ut tota illa ferme mœnium corona defensoribus nudaretur. Tripartito et triduo, at ex magnis temporis intervallis, adversis semper ictibus concussus murus tandem corruit, aggerque conspiciebatur, cum Evangelii propugnaculum summo pluteo

(1) Mss. Affingerent.

Ces désastres si propres à décourager les assiégés étaient fortement atténués par la ruse du Maire qui, inventant sans cesse de nouveaux bruits, les semait parmi les soldats et le peuple. Il se vantait que le secours d'Angleterre allait bientôt arriver, sur une flotte bien équipée, conduite par Montgommery lui-même. Il avait même désigné pour le recevoir la plus belle maison de la ville, et dans tous les quartiers et sur toutes les places on lisait les noms des seigneurs et des capitaines anglais inscrits sur les portes des premiers de la ville, qui devaient les loger. Il disait que le prince d'Orange avait battu les Espagnols et qu'il allait, dans l'intérêt de ses alliés, passer le Rhin avec une grande armée ; que les Suisses n'avaient pas permis qu'on fît de levée chez eux, et qu'ainsi le Roi se trouvait privé de ses auxiliaires les plus sûrs ; que les Genevois enrôlaient des soldats; qu'on pouvait compter sur les Gascons, les Normands et les Bretons ; que des mouvements se manifestaient parmi les Allemands qui ne pouvaient souffrir qu'on abandonnât leurs coreligionnaires. Il allait ainsi au devant de tous les désirs qu'il savait formés par ses concitoyens et produisait, à l'appui, des lettres dans l'assemblée, relevant les courages par l'espoir d'une victoire assurée. Et comme les hommes sont prompts à croire ce qu'ils désirent, ils en accomplissaient avec plus de zèle tous leurs devoirs. Ils étaient en outre excités par les discours des ministres et, pressés par ces aiguillons, se jetaient d'eux-mêmes au devant de tous les dangers. Car l'éloquence exerce un grand empire sur les hommes et surtout sur les hommes sans expérience qu'elle a une fois remués.

Nos affaires en étaient à ce point. La tour de Cougne étant renversée et le fort de la Vieille-Fontaine mis hors d'état de nuire à nos travailleurs, nous avions résolu d'abattre le bastion de l'Évangile et d'enlever aux ennemis le bord même de leur fossé. On éleva donc, d'un avis unanime, deux forts mais petits, en gazon, auprès du fort de la Brande, à trois cents pas des murs. On y établit quinze canons, dont les boulets arrivaient des deux côtés si directement dans le fossé le long du mur, jusqu'à la porte de Cougne et à la Porte-Neuve, que dans toute cette partie il était presque impossible aux assiégés de se montrer sur les murailles. Battu à trois reprises et pendant trois jours, mais à de grands intervalles de temps, par des coups tirés de face, le mur s'écroula enfin, et laissa voir la terrasse, tandis

jam dejecto egerrime defenderetur. Nam collocatis ad stationes opportune sclopetariis, certis semper ictibus propugnatores petebantur, quibus de veteri sua audacia nihil unquam defuit.

Hujus autem loci oppugnationi maximo studio a nostris, non minori vero industria ab oppidanis, ductis ex adverso munitionibus, defensioni incumbebatur ; quod muri angulus ille, si a reliquo sejungi potuisset, aditum in civitatem nostris militibus percommodum parabat, ut, aggere et muro solo æquatis eoque deinde adductis tormentis universa civitas subjecta ab editiori loco verberabatur. Vitium autem in ipso propugnaculo deprehensum est, quod nullum aliud compar, pro more ac scientia militari, ex adverso extructum esset quod illud defenderet; qua re a civibus animadversa interscindere murum constituerant, ut alius ab Evangelio ad portæ novæ propugnaculum oblique duceretur, quo sese hæc duo vicissim tuerentur, tormentariæque fenestræ sibi invicem opem ferrent. Sed quoniam longiori tempore hujus modi opera egebant et recens extructus murus facillime diruitur obsidioque imminebat, quæ constituerant non modo non perficere sed neque inchoare potuerunt.

Ab Aquitania interim pro rege cohortes aliquot, in earum quas paulo ante miserat supplementum, nostris auxilio venerunt. Cujus diei nocte erumpentes hostes ut munitiones nostras occuparent, pari fere utrimque accepta clade, quod in tenebris pugnaretur, rejiciuntur; ea re minime perterriti, prima luce denuo egressi, manus conserunt, de suisque perpaucissimis amissis, cæsis de nostris duodecim, et in his quibusdam qui proximos ordines duxerant, in civitatem contenderunt.

Dum lignatum universo educto equitatu Imperator profectus esset, ut perficiendis munitionibus materia supportaretur, quod, omnibus ædificiis ad decem passuum millia incensis, cæsis silvis ac arboribus omnia late paterent, ejus studio ac diligentia factum est ut, non multo accepto incommodo, ad fossam quam proxime perductis munitionibus, easdem in ipsius margine erigere decreverimus, si in muros erumpere vellemus. Hoc nocturno tempore aggressi nostri; perficere

que le bastion de l'Évangile, dont le parapet était aussi renversé, n'était que difficilement défendu. Car des arquebusiers habilement postés dirigeaient des coups presque toujours assurés contre ses défenseurs, auquel leur vieille audace ne fit pas un instant défaut.

Si ce point était attaqué par les nôtres avec une grande ardeur, les assiégés aussi mettaient tous leurs soins à nous opposer de nouveaux travaux pour sa défense. C'est que si ce coin de mur eût pu être séparé du reste, il préparait à nos soldats une entrée commode dans la place, et qu'une fois le rempart et le mur mis au niveau du sol, il n'y avait plus qu'à amener des canons qui auraient dominé et foudroyé d'en haut toute la ville. On apercevait alors un défaut dans le bastion lui-même : c'est qu'on n'avait pas, selon les préceptes de la science militaire, construit en face un pendant qui le protégeât. Les habitants, qui l'avaient remarqué, voulaient couper le mur, pour en conduire un autre obliquement du bastion de l'Évangile à celui de la Porte-Neuve, parce que tous deux se défendraient mutuellement et que leurs embrasures se prêteraient un appui réciproque. Mais comme de pareils travaux demandent beaucoup de temps, qu'un mur récemment construit est plus facile à abattre et que le siège était imminent, ils ne purent pas, non seulement les achever, mais même les commencer.

Cependant quelques compagnies levées en Gascogne pour le Roi vinrent se joindre à celles qu'il nous avait envoyées peu auparavant. La nuit de ce même jour, les ennemis firent une sortie pour détruire nos ouvrages, et furent repoussés, après des pertes à peu près égales des deux parts, parce qu'on combattait dans les ténèbres. Sans se décourager, le lendemain au point du jour ils attaquent de nouveau, n'ont que très peu de morts, et rentrent en ville après nous avoir tué douze hommes, entre autres quelques-uns de ceux qui avaient amené les nouveaux bataillons.

Le Général était parti avec toute la cavalerie pour aller chercher le bois nécessaire à la continuation des travaux ; car à dix mille pas à la ronde toutes les maisons avaient été brûlées, tous les arbres arrachés ; tout était nu. Par ses soins et son activité, on put après avoir, sans éprouver grand dommage, conduit les tranchées jusque bien près des fossés, songer à construire sur leur bord même, pour pouvoir s'élancer sur les murs. Les nôtres essayèrent de le faire pendant

hostes non passi sunt; quin, egressi confertissima acie, ita strenue rem cominus gesserunt, ut in multas horas producto certamine, quod non pro laude aut decore sed pro vita dimicaretur, desideratis de nostris amplius quinquaginta, locum deserere coacti fuerimus, tametsi veteres munitiones aliquantulum promovissemus. Eo tempore Retensis comes cum e vallo discederet, illo ferme loco quo sauciatum Savinæum docuimus, glande plumbea ilio sinistro vulneratus est.

Noctu vero de mœnibus oppidani cum nostris colloquebantur, joco alii et veteris amicitiæ memoria, alii ut ad exeundum publicam ab Imperatore fidem impetrarent, quorum numero Challous fuit, penes quem, discedente Lanna, præsidiariorum equitum imperium fuit, ut apud Essarsium, virum impigrum et rei militaris valde peritum, totius belli summa. Hic Goasium Aquitanum peditum tribunum, qui ea nocte ad vallum excubias ducebat, vocari curat, magnaque familiaritate hominem sibi conjunctum orare cœpit ut ab Imperatore egrediendi copiam sibi impetraret. Nil sua autoritate perficere se posse respondit Goasius, sed, si velit, adesse Nivernensem qui hoc commode impetrare queat : annuente Challoo, Goasius Nivernensem adit et amici expostulata exponit. Polliceri hic operam suam, modo, hostium partibus omnino relictis, fideli opere Challous serviat regi. Hoc quum ipsum facturum affirmaret, Imperatorem Nivernensis alloquitur et ad exeundum fidem publicam obtinet, sicque regi Challoum conciliat. Normannus aliquid istius exemplo tentaturus semel e muris noctu de deditione egisse visus est, sed sive joco, sive dolo malo, sive alia ratione id fecisset, sive quod a prætore et ædilibus prohiberetur (ut deinde compertum fuit), minime egressus est, neque ullum in multos deinde dies de pace aut deditione verbum.

At in civitate magnus metus a proditoribus singulos occuparat. Præsidiarii civibus, cives nobilitati, quæ vehementer imminuta et debilitata erat, sese aut consilia sua credere non audebant (1). Itaque omnia tametsi prudenter, maxima tamen suspicione, administraban-

(1) Mss. Audebat.

la nuit; mais les ennemis ne le souffrirent pas. Bien plus, sortant en rangs serrés, ils en vinrent aux mains de près et si bravement, qu'après une lutte de plusieurs heures, car on ne combattait plus pour l'honneur et pour la gloire, mais pour la vie; après avoir tué plus de cinquante des nôtres, ils forcèrent les autres de se retirer, quoique nous eussions quelque peu avancé les anciennes fortifications. Dans le même temps, le comte de Retz, en quittant la tranchée, à peu près au même endroit où nous avons dit qu'avait été blessé Savigny, reçut une balle dans le côté gauche du ventre.

Pendant la nuit les assiégés causaient du haut des remparts avec les nôtres, les uns pour se distraire et par souvenir d'une ancienne amitié, d'autres pour obtenir du Général un sauf-conduit pour sortir de la ville. Du nombre de ceux-ci fut Chaillou, auquel, après le départ de Lanoue (1), on avait donné le commandement des cavaliers de la garnison, comme on avait remis à Desessarts, officier actif et expérimenté, la conduite générale de la guerre. Il fait appeler Goas, de la Guienne, colonel d'infanterie, qui cette nuit là commandait les gardes de tranchée, et au nom de leur vieille amitié le prie d'obtenir pour lui du duc d'Anjou l'autorisation de sortir. Goas répondit qu'il ne pouvait rien par lui-même, mais que s'il le voulait il en parlerait au duc de Nevers, qui l'obtiendrait sans peine. Sur son consentement, il va en effet trouver ce duc et lui expose la demande de son ami. Le duc promet de s'entremettre, pourvu qu'abandonnant le parti des ennemis, Chaillou se donne franchement au Roi, et sur l'engagement qu'en prit celui-ci, il demanda et obtint du Général un sauf-conduit et acquit ainsi Chaillou au Roi. Normand, à son exemple, sembla une nuit du haut des remparts traiter aussi de sa reddition; mais soit qu'il ne l'eût fait que pour s'amuser, par ruse ou par toute autre raison, soit que le Maire et les Échevins y eussent mis obstacle, comme on l'a su plus tard, il ne sortit point, et dans la suite, pendant bien des jours, il ne fut plus question de paix ni de capitulation.

Néanmoins dans la ville tous les esprits étaient occupés de la crainte de la trahison; on ne se fiait pas, on ne s'ouvrait pas de ses desseins les uns aux autres, les hommes de la garnison aux citoyens,

(1) Au nom inconnu que porte le texte, j'ai substitué celui de Lanoue, quelque difficile que paraisse l'altération *Lanna* pour *Noeo*.

tur, quod non æque omnes ad pericula mortemque subeundam forti et obstinato essent animo ; sed alii laboribus ac vigiliis frangerentur, alii liberorum et conjugum absentia periculoque mœrerent ; alii ingratis hominibus operam suam navare se scirent, plerique, ut est hominum ingenium, regis iram pace et venia petita deditioneque facta leniri posse sperarent (1), et nisi ministri, quotidianis propemodum concionibus suorum animos exacuentes, eos in victoriæ spe fideque continuissent (2), ut beatitudinem si fortiter occumberent adepturos pollicerentur, varium hoc hominum genus, diversis studiis ductum, usque ad belli exitum ad pericula non obduruisset.

Interim ductis aliis fossis, extructo novo aggere, erecto ex saccis lana completis, fimo atque materia interiori vallo, congestis in vetere muro saxis prægrandibus, elaborato igne, ardentibus tubis piceque multa fervefacta, dispositis etiam opportune tormentis et oppugnationibus, diem omni abjecto mortis metu ferocissimi expectabant. Nostra etiam opera interdiu noctuque erumpendo aut remorabantur aut dejiciebant, ut omnia quæ ad sese defendendos profutura scirent nequaquam prætermitterent ; singulari mehercule feminarum studio hac in re perspecto, quæ, in segnes aut pavidos sævientes, certantibus animos addebant. Atque in eo res perducta erat ut, tametsi præsidiarii ad nos quotidie profugerent civiumque fortunas ad extremum ductas esse docerent, nemo tamen ad deditionem animum applicuisse ferretur, quod hoc capitale apud eos verbum haberetur.

Nos interea fossas ducere et munitiones perpetuo proferre, de soloque semper aliquid hostibus demere, quod sensim in labro, inde in fossæ solo, deinde ad propugnaculi radices, postremo in ejus summo munitiones collocare institueramus, ut collocato cum his pede dimicaremus ; cum interea tormenta nunquam cessarent, quibus modo murus quateretur, modo ipsorum tormenta quocumque loco promi-

(1) Mss. Speraret. — (2) Mss. Continuisset.

les citoyens à la noblesse, qui était singulièrement diminuée et affaiblie. Aussi tout s'administrait avec prudence, mais avec une grande méfiance, car tout le monde n'apportait pas le même courage et la même détermination à braver les périls et la mort; mais les uns étaient épuisés par les travaux et les veilles, les autres attristés par l'absence et les dangers de leurs femmes et de leurs enfants; d'autres savaient qu'ils se sacrifiaient pour des hommes qui seraient ingrats; la plupart, par un mouvement naturel à l'homme, se disaient qu'en implorant du Roi paix et pardon et en se rendant on apaiserait sa colère, et si les ministres n'eussent à peu près tous les jours enflammé par leurs prêches le cœur de leurs coreligionnaires, s'ils n'eussent entretenu l'espérance et la foi dans la victoire, s'ils n'eussent promis à ceux qui tomberaient en braves la béatitude éternelle, ces hommes d'esprit et d'intérêt différents ne fussent pas restés endurcis jusqu'à la fin de la guerre.

Cependant ils creusaient de nouveaux fossés; construisaient de nouveaux remparts; élevaient avec des sacs remplis de laine, de fumier, de toutes sortes de matériaux, des retranchements intérieurs; entassaient sur les anciens murs des pierres énormes; préparaient le feu, le fer rougi, la poix bouillante; plaçaient habilement les canons; disposaient tout pour la défense et, sans nul souci de la mort, attendaient le jour d'un cœur résolu: souvent même par des sorties de nuit ou de jour ils retardaient ou renversaient nos travaux, et ne négligeaient rien de ce qui pouvait les protéger. Et en cela, sur ma foi, les femmes faisaient voir une singulière ardeur; gourmandant les tièdes et les peureux, elles ajoutèrent au courage des combattants, en sorte que, bien qu'il nous arrivât tous les jours des déserteurs de la garnison et qu'ils assurassent que les Rochelais en étaient réduits aux dernières extrémités, on ne pouvait dire que personne pensât à se rendre, car ce mot était chez eux regardé comme un crime capital.

Pendant ce temps-là, nous continuions à pousser nos fossés et nos retranchements et à enlever tous les jours du terrain aux ennemis, car nous avions résolu de porter peu à peu nos travaux sur le bord, puis sur le sol du fossé, puis au pied, puis enfin au sommet du bastion, pour les combattre de pied ferme. Les canons, en attendant, ne cessaient de tirer, tantôt démolissant le mur, tantôt démontant leurs pièces partout où elles se montraient. Et déjà il ne pouvaient plus

nerent dejicerentur. Nec jam amplius quam Cunea porta prodibant; undique enim de nostris castellis petebantur, atque bini modo, modo terni, deni, duodeni, viginti et amplius, singulis pene momentis, modo equites, modo pedites manum cum nostris conserebant, ut tumultuariis (1) certaminibus plurimi, et audaciores, aut vulnerarentur aut interficerentur; quemadmodum Lossio natu minimo accidit, cujus pater prætoriarum cohortium est præfectus, qui, cum hoste congressus, minori glande plumbea trajectus, occubuit : cum, meliori sorte socius ipsius Lavardinus eodem certamine usus, Navarræ regis gratissimus, aulicus impubes, ferme tyro, hoste vulnerato et capto, honesto etiam vulnere altero brachio excepto, in castra rediisset.

Gonzaga qui post Omalii obitum munitionibus præpositus fuerat, cum in summo fossæ labro eas erigere constituisset, vimineos corbes 30 cespitibus refertos 400 que milites hujus operis custodiis destinatos ibidem noctu collocat. Jamque vallo ad fossam usque tuto ibatur; dumque Evangelii, veteris Fontanæ, et portæ novæ propugnacula diu noctuque contulerentur, murus ex quadrato lapide, qui aggerem vestiebat, totus corruit. Tum (2) occupare nonnullas in fossæ solo latentes domunculas, quas casamattas architecti vocant, sclopetariis plenas necesse erat, cum agger fodi, cuniculi agi, et cominus res geri aliter non posset. Hæ septem erant, quarum nonnullæ sex pedum altitudine a solo extantes et fenestratæ neminem in fossam descendere aut ex ejusdem labro despicere patiebantur, quin certo ictu peteretur : aliæ vero nobis vix conspicuæ, exiguo a se invicem intervallo dissitæ, ad quas e (3) Cunea porta subterraneis viis de muris ibatur. At maximæ difficultatis erat his potiri; aqua enim quibusdam locis ad femoris altitudinem, et luculento solo, et tabulis ferreis in eam connectis transire nitentes impediebantur. Nulla vero dies præterierat, qua non signifer aliquis aut præfectus aut primorum ordinum miles in fossæ margine interficeretur. Quamobrem Imperator, qui militum vitæ quam maxime parcendum decreverat, tribus locis domunculis tamen objectis interscindi fossæ labrum jubet, ut, totidem factis ad aquæ usque superficiem meatibus, armati milites in eam sese demitterent. Meatus autem vix sex pedum in latitudinem patebant, quod margo ægre (4) scalpellis (rupis enim est)

(1) Mss. Tumultuari iis. — (2) Mss. Cum. — (3) Mss. Et. — (4) Mss. Ægro.

sortir que par la porte de Cougne, car partout ils étaient serrés par nos batteries. A tout moment, sortant par deux, par trois, par dix, par douze, par vingt, tantôt à cheval, tantôt à pied, ils attaquaient nos hommes, et dans ces escarmouches beaucoup, et des plus braves, étaient blessés ou tués. C'est ce qui arriva à de Losse, le plus jeune, dont le père est capitaine dans la garde du Roi, qui fut tué d'une balle, tandis que dans la même rencontre, plus heureux, son camarade Lavardin, jeune courtisan cher au roi de Navarre, encore sans barbe, à peu près à son début, rentra dans le camp blessé à un bras, ramenant un ennemi blessé et prisonnier.

Gonzague, qui, depuis la mort du duc d'Aumale, dirigeait les travaux, voulant les porter jusque sur le haut du fossé, y fait placer trente corbeilles d'osier remplies de gazon et les fait garder pendant la nuit par 400 hommes. Déjà on arrivait en sûreté par la tranchée jusqu'au fossé. Comme on battait jour et nuit les bastions de l'Évangile, de la Vieille-Fontaine et de la Porte-Neuve, le mur en pierre de taille qui revêtait le rempart s'écroula tout entier. Il devint alors nécessaire d'occuper quelques petites maisons cachées dans le sol du fossé, que les architectes appellent casemates, qui étaient remplies d'arquebusiers ; on ne pouvait sans cela percer le rempart, creuser des mines et combattre de près. Elles étaient au nombre de sept ; quelques-unes s'élevant de six pieds au-dessus du sol et ayant des ouvertures, ne laissaient personne descendre dans le fossé ou même regarder du haut du bord sans s'exposer à des coups certains ; les autres, presque invisibles, n'étaient séparées entre elles que par de courts intervalles, et l'on pouvait, depuis la porte de Cougne, s'y rendre des murs par des chemins souterrains. Mais il était difficile de s'en emparer, car pour y arriver on trouvait de l'eau quelquefois jusqu'à la hauteur de la cuisse et un sol glissant où étaient enfoncées des pointes de fer. Il ne se passait pas de jour que quelque enseigne, quelque capitaine, quelque officier supérieur ne fût tué sur le haut du fossé. C'est pourquoi le Général, qui voulait épargner autant que possible la vie du soldat, ordonna qu'on entaillât le bord du fossé en trois endroits, vis-à-vis de ces maisonnettes, pour que trois ouvertures pratiquées au niveau de l'eau permissent à des soldats armés

nisi longo tempore scindi posset, saccos autem lanæ plenos, storeas, asseres pedali ferme crassitudine, altitudine vero pedum sex, atque hujusce generis materiam permultam comportari jussit, ut, cum se milites in fossam demitterent, objectis saccis et asseribus pluteos referentibus, qui portatilis valli loco essent, nec a latere nec a fronte peti possent, atque ad domuncularum fenestellas, et muri radicem tuto accedentes, hunc quidem foderent, illas vero obstruerent. Tria item majora tormenta ita apposite in fossæ margine collocata fuerant, ut defensores a mœnium corona summoverentur. Proinde majoribus minoribusque saxis, quæ liberalibus jaciebant, igne elaborato, et currulibus tormentis, quæ latentibus fenestellis in aggere pro tempore patefactis displodebantur, nostrorum impetum sustinebant. Vasa quoque vinaria supra 200 ad vallum conferri mandavit, ut lapidibus et arena completa per meatus in fossam protruderentur (1), ac faciliorem ad urbem aditum præberent.

Hisce omnibus comparatis, casamattas occupandi et quam acclivis propugnaculi ascensus esset quantumque loci ad irrumpendum tormenta patefecissent explorandi provincia illis ab Imperatore data est qui eo die stationem ad vallum habuerant, Cossino nempe et Gassio, Delphinati, peditum tribunis castrorumque magistris. Utrique delectorum militum centuria attributa; duæ vero ad hiatus in subsidiis erant, cujus rei, quod clam fieri nequisset, celeriter ad omnes fama defertur. Strozza Cossino sese conjungit. Nobilitas, suopte ingenio incensa et ad omnia pericula fortis, cujus principes Melitensis, Henrici nothus, Guisius et Meneus ea die fuerant, inscio Imperatore ad meatum convolant. Gonzaga, qui in mandatis habuerat ne quemquam præter operi destinatos et eos qui in stationem haberent eo accedere pateretur, orare primum (2) ut discederent (3), cum sciret homines audaces pugnæ et gloriæ studio facile commissuros ut tumultuarie omnia agerentur; prohibere deinde aditu nonnullos. Postremo cum undique accurreretur, ad Imperatorem contendit, docet, nisi nobilitas revocetur, eam illi diem exitialem futuram. Imperator precibus primum agit; his ubi se parum proficere intelligit, minas addit, indi-

(1) Mss. Protunderentur. — (2) Mss. Primus. — (3) Mss. Discederet.

de s'y élancer. Mais ces ouvertures n'avaient guère que six pieds de large, parce que le bord du fossé étant le roc même ne pouvait s'entamer qu'avec peine et à force de temps. Il ordonna aussi qu'on apportât des sacs pleins de laine, des claies, des ais épais d'un pied et hauts de six, et beaucoup de matériaux de ce genre, afin que, lorsque les soldats se jetteraient dans le fossé, les sacs et les ais les couvrant comme un mantelet et formant comme un rempart portatif, ils pussent, sans être frappés ni de front ni en flanc, s'avancer en sûreté jusqu'aux meurtrières des casemates et au pied des murailles, pour saper celles-ci et boucher celles-là. On avait en outre placé sur le bord du fossé trois gros canons, bien à point pour empêcher les assiégés de s'avancer sur le haut des murailles. Des pierres grosses et petites qu'on lançait avec des machines (1), des feux préparés, des pièces légères qui tiraient par des ouvertures cachées dans les retranchements qu'on avait pratiquées pour la circonstance, soutenaient l'attaque des nôtres. Enfin on avait fait apporter à la tranchée plus de 200 tonneaux, pour les remplir de pierres et de sable, les lancer par les ouvertures dans le fossé, et faciliter ainsi l'accès de la ville.

Ces préparatifs faits, le Général charge ceux qui étaient ce jour là de garde à la tranchée de s'emparer des casemates et de reconnaître les difficultés de l'escalade du bastion et la largeur de la brèche. C'étaient Cossin et Dugast, du Dauphiné, colonels d'infanterie et mestres de camp. Chacun d'eux avait une compagnie de cent hommes d'élite. Deux autres restaient comme réserve aux ouvertures. Ce dessein, qui n'avait pu être préparé secrètement, est bientôt le bruit de l'armée. Strozzi vient se joindre à Cossin. La noblesse, obéissant à son ardeur naturelle et à son courage ami du danger, ayant pour chef ce jour-là le bâtard de Henri, chevalier de Malte, Guise et Mayenne, accourt à l'insu du duc d'Anjou. Gonzague qui avait ordre de ne laisser approcher personne que ceux qui devaient prendre part à l'attaque et ceux qui devaient rester à la garde de la tranchée, sachant bien que l'audace de ces gentilshommes, avides de batailles et de gloire, jetterait facilement le trouble partout, les prie d'abord de s'éloigner, puis fait refuser le passage à plusieurs. Puis, comme on accourait de toutes parts, il va trouver le Général et lui prédit que, s'il ne rappelle pas la noblesse, cette journée lui sera funeste. Le Général emploie

(1) Je rends ainsi le *Liberalibus* du texte, peut-être corrompu.

gne sese laturum ait, si imperata negligerent; usque adeo sibi caros esse docet, ut periculis inconsulto objici nolit. Hæc per Longavillium, Bullonium, Bellagardiumque Aquitanum, et Antonium Alegrium a Meillando, fortem æque ac eruditum equitem, iterum atque iterum cum illis agit, qui, abitum simulando, ad meatus tamen rediere (1), a quibus nulla ratione divelli potuerunt.

Inclinabat jam dies cum militibus immixti nobiles, scutis tecti et gladiis strictis, per angustos illos meatus fossam intrant. Mox ad casamattas contendunt, ubi egregium suæ virtutis specimen præbuerunt. Etsi enim partim loci iniquitate magno opere impedirentur, quo omnia limi et aquæ plena essent, partim glandibus, saxis, igni missili ab hostibus pertinacissime vexarentur, hæc tamen omnia incommoda ita superarunt ut tandem casamattam unam vi ceperint, quam deinde, custodiis impositis, aliquot dies tenuerunt : alteram Evangelio propriorem ab illis antea desertam una occuparunt. Interea ex aggere et materia pons extruere (2), qui a meatu ad primam casamattam pertineret, ut ad eam tutius aditus patere posset; proinde pluteis utraque ex parte instructus fuit.

Ab oppidanis interim, quamvis agger perpetuo quateretur, magnus eo loco ex fervente pice fumus excitatus est, qui flante vento secundum muros delatus diruti muri et propugnaculi conspectum nostris ademit. Ejus tamen summum fastigium quinque legionarii, totidem nobiles certatim conscenderant, de quo præcipites repente dejiciuntur. In his fuere Montagudettus et Valus, Aquitani audacissimi centuriones, Gasius tribunus, Sansuplicius natu minimus, Alenconio gratissimus, idemque Strozzei aquilifer, et Castrovetus corporis forma et genere nobilis. Cum, interfectis vulneratisque quam plurimis, turbate omnia administrarentur audaciterque præeuntes perpauci sequerentur, noxque advenisset, receptui tandem cecinimus, atque ita audax illud et nimium intempestivo nostrorum ardore susceptum facinus (3) multorum cæde, vulneribus mulctatum est, feruntque rei militaris periti occupandi ea die propugnaculi occasionem nostros neglexisse videri, qui (4) tumultuarie omnia gesserint. Nam, cum verberati diu-

(1) Mss. Redire. — (2) Supp. Cœptus est. — (3) Mss. Facimus. — (4) Mss. Quæ.

d'abord les prières ; les voyant inutiles, il y ajoute des menaces, déclare qu'il serait mécontent de voir ses ordres méconnus et que sa noblesse lui est trop chère pour qu'il l'expose inconsidérément aux dangers. Il leur fait dire et redire tout cela par les ducs de Longueville et de Bouillon, par Bellegarde, de Guienne, et par Antoine d'Alègre de Meilland, chevalier aussi brave que savant. Ils feignirent de partir, mais revinrent aux débouchés sur le fossé, d'où il ne fut plus possible de les écarter.

Le soleil baissait déjà lorsque les gentilshommes mêlés aux soldats, couverts de leur bouclier, l'épée à la main, entrent dans le fossé par ces étroites ouvertures et marchent aux casemates où ils donnèrent un bel échantillon de leur valeur. Car malgré les difficultés d'un terrain inégal, tout couvert de boue et d'eau, malgré les balles, les pierres, le feu que leur lançaient continuellement les ennemis, ils surmontèrent tous les obstacles, prirent de force une des casemates où ils mirent des gardes qui s'y maintinrent quelques jours, et en occupèrent une autre, plus voisine du bastion de l'Évangile, que les assiégés avaient abandonnée. On se mit immédiatement à construire, en terre et en bois, un pont qui allait de l'ouverture à la première casemate, pour en rendre l'accès plus facile et on le garnit des deux côtés de parapets.

Pendant ce temps les assiégés, quoique le rempart fût constamment canonné, y avaient fait avec de la poix bouillante une épaisse fumée qui, poussée par le vent le long des murs, dérobait aux nôtres l'aspect de la brèche et du bastion. Cependant cinq soldats et autant de gentilshommes l'avaient à l'envi escaladé, mais ils en furent tout à coup précipités. Parmi eux se trouvaient Montagudet et Devaux, hardis capitaines Gascons, le colonnel Duguast, Saint-Sulpice le jeune, fort ami du duc d'Alençon, enseigne de Strozzi, et Châteauvieux, remarquable par sa beauté comme par sa naissance. Comme tant de morts et de blessures avaient mis partout le trouble, que ceux qui s'avançaient intrépidement n'étaient plus suivis que d'un petit nombre et que la nuit était venue, on sonna chez nous la retraite. Cette attaque hardie, entreprise de la part des nôtres avec une ardeur intempestive, fut payée par beaucoup de morts et de blessures et les militaires expérimentés disent que par leur fougue indisciplinée ils manquèrent ce jour-là l'occasion de s'emparer du bastion.

tissime muri pars quædam inopinato collapsa magnam ad irrumpendum viam patefecisset (1), acclamante imperatore ut (2) manipuli aliquot illac irrumperent iisque parum obtemperantibus, unus tantum miles eo conscendit, ubi paululum commoratus neminem præter feminas resistentes offendit, quæ in ipsum saxa et arte laboratum ignem certatim immittebant : eo tandem hostes cognito periculo advolant, hastasque vibrando nostros in locum invitant, qui magna audacia fossam ingressi, duabus casamattis potiti, propugnaculum etiam cum ascendissent, nihil tamen effecisse visi sunt, cum casamattæ ab iisdem desererentur : nam ex humili quadam turri ad propugnaculi radices sita majoribus pilis petebantur, ut nemo in fossæ solo consistere auderet.

Obiere eo loco tum signiferi et centuriones tum delecti milites ferme 60, vulnerati amplius quam centum, quorum multi affectarum deinde partium motu destituti, multi etiam mortui sunt. Qui vulnera exceperunt principes sex fuerunt. Gonzaga sinistro brachio, cum Guisio laboranti opem laturus fossam intraret, et Meneus marchio, averso crure, cum sese ad suos recipit. Primorum vero ordinum duces nobilissimi Claramonsius, Talardus, Delphinas, antiquo genere et magna virtute adolescens, cum casamattam oppugnarent Strozzei, Bellagardia, Gasius, Castrovetus, Sanctasolena et Sansuplicius multi item alii magna existimatione et virtute præfecti, qui glandibus plumbeis vulnerati sunt ; at Claromonsius et Sansuplicius ex iisdem interiere.

Hujus diei laus, si ulla nostris, Claramonsio profecto debetur, qui, nobilium magna et strenua manu secum adducta, primus casamattarum maximam occupavit ; ibique tandem pugnando constitit, donec ex latentis turriculæ fenestella validissimæ colubrinæ pila depelleretur. Guisius quoque, e duabus altera casamatta potitus, inter saxa et ignes strenue se gessit ; maximoque in discrimine constitutus per Cossinum et duos alios nobiles auxilium a Gonzaga petierat, qui ad vallum omnia administrabat, et iniquo loco male initum a nostris certamen majori longe prudentia quam rerum necessariarum facultate dirigebat. Sabalianus et Portus, Ancelinus, Bastida, præfecti,

(1) Mss. Patefecisse et. — (2) Mss. Et.

Car une partie de ce mur si longtemps battu, étant inopinément tombée, ouvrit une large voie à l'attaque : le Général cria qu'il fallait y lancer quelques pelotons ; mais on n'obéit pas et un seul soldat y monta. Il put y rester quelques instants sans y rencontrer d'autres adversaires que des femmes qui lui jetèrent des pierres et des artifices tout préparés. Enfin les ennemis informés de ce péril accoururent et en agitant leurs piques défiaient les nôtres de monter. Après être entrés dans le fossé avec une grande bravoure, s'être emparés de deux casemates, avoir même escaladé le bastion, les nôtres parurent pourtant n'avoir rien fait, forcés qu'ils furent d'abandonner les casemates, car d'une sorte de tour basse, située au pied du bastion, on leur envoyait des balles de fort calibre qui ne permettaient à personne d'occuper le sol du fossé.

Là furent tués environ soixante hommes, soit enseignes, soit capitaines, soit soldats d'élite ; plus de cent furent blessés, dont beaucoup restèrent estropiés, beaucoup moururent. Parmi les blessés, on compta six princes ; Gonzague, atteint au bras gauche lorsqu'il entrait dans le fossé pour secourir le duc de Guise en danger, et le marquis de Mayenne, atteint derrière la jambe lorsqu'il se retirait vers les siens ; plusieurs officiers distingués du premier rang, Clermont-Talard, du Dauphiné, jeune homme d'une vieille famille et d'un grand courage, blessé quand les troupes de Strozzi attaquèrent la casemate, Bellegarde, Duguast, Châteauvieux, Sainte-Solenne, Saint-Sulpice, beaucoup d'autres officiers, braves et estimés, qui reçurent des balles. Parmi eux Clermont et Saint-Sulpice succombèrent à leurs blessures.

Si quelqu'un des nôtres mérita l'honneur de cette journée, ce fut Clermont-Talard, qui, entraînant avec lui une troupe considérable et éprouvée de gentilshommes, entra le premier dans la plus grande des casemates, et s'y maintint jusqu'à ce que le feu d'une forte coulevrine, tirant par l'embrasure de la tour cachée, l'en chassât. Guise aussi, s'étant emparé de l'autre casemate, y tint énergiquement contre les pierres et le feu. Se trouvant dans le plus grand danger, il fit demander par Cossin et deux autres gentilshommes du secours à Gonzague, qui commandait dans la tranchée, et qui dans une position défavorable, dans un combat mal entamé par nos troupes, dépourvu de beaucoup de choses nécessaires, déployait la plus grande habileté.

impigre ad casamattas pugnarunt. Gasius propugnaculum bis ascendit, et secundo vulneratus est.

Imperator moleste admodum ferens quod duarum horarum spatio, inter saxa, glandes ardentesque pice cupas, nostri fortissime pugnando parum tamen profecissent, cum fossæ solum tueri non possent et hostes audaciores redderentur, alia tentat : cuniculos (1) imprimis ad propugnaculi radicem agi jussit, ut, illius ruina fossa completa, milites acie instructa summum murum ascenderent, ibique vallo erecto, tormentis in ordinem dispositis, recens interius ab oppidanis ductæ munitiones verberarentur : scalas deinde quam plurimas adferri, quibus cohortes in oppidum tripartito intrarent, ad Deumolineæ nempe portæ propugnacula et ad Catenam. Nam decedente (2) maris æstu decrescenteque luna non modo alveus exarescebat, sed quæ in fossæ claustris coercita detinebatur aqua, æstivo presertim tempore, vehementer decrescebat, ut (3) ad hunc locum admotis scalis haud magno negotio in muri pinnas scandi posse crederetur. Etenim, aquarum copia et æstuariis freti, hostes illius loci nondum absolutum aggerem et murum residuo humiliorem reliquerant. Ad portus vero fauces oblique collocata navi oneraria et in ea castello ex tabulis extructo aditum tormentis prohibebant. Bipartito autem ob hanc causam in mœnia impetum faciebamus, quod oppidani, et præsidiariorum fuga et quotidianis eruptionibus vehementer imminuti, vix uni loco defendendo sufficerent.

Huic igitur rei proficiendæ Bajordanum vasconum tribunum et Bironium duces constituit. Hic ad Catenam administrabat, ille ad Deumolineam portam. Nox tempus operi dicatum ; signum tormento diploso dandum erat, ut eodem temporis momento scalas utrobique admoverent. Bajordanus cum suis prope Deumolineam portam cum venisset, scandendi signum expectans, scalas et milites humi collocat, ut nullo pacto, quamtumvis lucente luna, a civibus conspici possent. Bironus, magno circuitu facto, multam post lucem ad Catenam venit,

(1) Mss. Cuniculi. — (2) Mss. Decendente. — (3) Mss. Et.

Savaillan, Duport, Ancelin, Labastide, officiers, combattirent bravement aux casemates. Duguast monta deux fois sur le bastion et fut blessé à la seconde.

Le Général voyant avec peine que deux heures d'un combat vaillamment soutenu au milieu des pierres, des balles, de la poix bouillante n'eussent rien produit, sentant qu'on ne pouvait conserver le sol du fossé, que l'audace de l'ennemi s'accroissait, eut recours à d'autres moyens. Il ordonna d'abord de creuser une mine aux pieds du bastion, pour que ses ruines comblant le fossé permissent aux soldats d'arriver sur le haut du mur rangés en bataille, qu'on pût y élever des retranchements et y placer des rangs de canon qui battraient les fortifications intérieures récemment construites par les assiégés. Il fit ensuite rassembler le plus grand nombre possible d'échelles, pour que les troupes entrassent dans la ville par trois endroits, à savoir par les forts de la porte des Deux-Moulins et auprès de la Chaîne. Car lorsque la mer se retire, au déclin de la lune, non seulement le hâvre assèche, mais même l'eau qui y est retenue par des écluses dans les fossés décroît sensiblement, surtout l'été, et l'on pouvait en conclure qu'en appliquant des échelles on n'aurait pas trop de peine à arriver jusqu'aux créneaux des murs; les Rochelais en effet comptant sur la profondeur et sur le mouvement de l'eau, avaient laissé de ce côté les remparts inachevés et le mur plus bas que partout ailleurs. Un navire de charge placé en travers à l'entrée du port et sur lequel on avait construit un fort avec des planches empêchait l'accès des canons. Nous attaquions en deux corps parce que les assiégés, singulièrement diminués par la désertion des soldats de la garnison et par leurs sorties quotidiennes, étaient à peine en nombre suffisant pour repousser une seule attaque.

On chargea donc de cette expédition Bajourdan, colonel des Gascons, et Biron; celui-ci commandait à la Chaîne, l'autre à la porte des Deux-Moulins; on devait agir de nuit; un coup de canon devait servir de signal pour que les échelles fussent dressées au même moment des deux côtés. Bajourdan, arrivé avec les siens auprès de la porte des Deux-Moulins, en attendant le signal, fait coucher par terre ses échelles et ses soldats, pour que malgré le clair de lune ils ne puissent être aperçus des Rochelais. Biron, ayant fait un grand détour, n'arriva à la Chaîne qu'au grand jour, trompé, dit-on, par la

ducis, ut ferebatur, incuria et inscitia deceptus. Tunc signo facto, Bajordanus, licet tanta luce temere id tentari sciret, scalas tamen ex mandato erigere et propugnaculum subire conatur. Hostes magna glandium procella multos vulnerant, nonnullos cædunt, reliquos in fugam agunt, quibus rejectis fœde relictas scalas asportant et exanimes aliquot humi stratos vestibus et armis exuunt. At Bironus, cum detectas insidias intelligeret, nulla re tentata abiit. Sic non magna laude ea res inchoata, minimaque perfecta fuit.

At cuniculo instituto (1), cujus ignari hostes non erant (nam per indices ac multos qui hac de causa ad expeditionem venerant plurima de nobis quotidie accipiebant), pulvere tormentario flammam concipiente, propugnaculi partem extimam magno quidem fragore et maximo nostrorum detrimento disjici vidimus. Nam quadrati muri lapides ad quingentos passus citra munitiones delati multos sauciarunt, plures discerpserunt et amplius 200 ea die desideravimus (2). Hostium autem plures quam 30 et in his Morterius (ut de transfugis audivimus) lapidibus obruti sunt. Ita multorum dierum opera ad expugnationem a nobis instituta temporis momento corruerunt. Quamobrem cuniculorum magistros jure vituperatos accepi, qui nimiam pulveris copiam in cuniculis temere posuissent, quo subverti ac dirui murum necesse esset : id autem tunc nequaquam expectabamus, cum hiscere paulisper aggerem, viamque nobis ad ascendendum parari cuperemus, quæ res duobus pulveris cadis commodissime perficiebatur.

Hinc Rupellæ feminæ elatæ, conscensis mœnibus, multa nobis exprobrando suisque igneam materiam subministrando eamdemque per intervalla in nostros conjiciendo, viriliter patriam tuebantur, quod perspectæ audaciæ exemplum biduo post majori gloria cumularunt. Nam expulsis a præsidiariis de fossa nostris, in quam denuo descenderant, vulnerato Sabelliano et Bastiliæ legato, operibus quæ renovarunt ignem intulerunt, ut ea jam deserere cogeremur.

(1) Mss. Instituit. — (2) Mss. Desideraremus.

négligence et l'ignorance de son guide. Le signal ayant alors été donné, Bajourdan, bien qu'il sentît toute l'imprudence d'une pareille tentative, à une pareille heure, fit cependant, selon l'ordre reçu, dresser les échelles. Il s'efforce d'entrer dans le bastion; les ennemis font pleuvoir une grêle de balles, qui blessent beaucoup d'hommes, en tuent quelques-uns, forcent les autres à la fuite, et, après nous avoir ainsi repoussés, emportent les échelles comme un trophée et dépouillent de leurs habits et de leurs armes quelques hommes restés à terre. Quant à Biron, voyant le piège découvert, il se retira sans rien tenter. Ainsi cette entreprise, commencée avec peu de gloire, finit moins glorieusement encore.

On avait creusé une mine, ce que n'ignoraient pas les ennemis, car ils recevaient chaque jour de nos nouvelles par des espions et par beaucoup de gens qui n'avaient pris que pour cela part à l'expédition. La poudre ayant pris feu, nous vîmes l'extrémité du bastion sauter avec grand bruit et à notre grand détriment. Car les pierres de taille du mur, portées au-dedans de nos retranchements, à plus de 500 pas, blessèrent beaucoup de monde, en contusionnèrent plus encore, et nous perdîmes ce jour-là plus de 200 hommes. Plus de trente des ennemis furent écrasés par les pierres, et, comme nous l'apprîmes par les transfuges, parmi eux Dumortier. Ainsi des travaux d'attaque qui avaient coûté plusieurs jours s'écroulèrent en un moment. J'ai entendu dire qu'à ce sujet les directeurs des mines méritaient des reproches, parce qu'ils y avaient inconsidérément entassé une quantité excessive de poudre, capable de renverser et faire sauter le mur, ce dont nous n'avions nul besoin, puisqu'il ne nous fallait qu'une ouverture médiocre aux remparts qui nous frayât un chemin pour l'assaut, résultat pour lequel il suffisait de deux barils de poudre.

Animées par ces circonstances, les femmes Rochelaises montaient sur les murailles, nous accablaient de reproches, apportaient aux leurs les artifices et parfois les lançaient elles-mêmes sur nous, défendant ainsi virilement leur patrie. Mais deux jours après elles dépassèrent glorieusement cet exemple remarquable d'audace; car la garnison ayant chassé du fossé les nôtres qui y étaient enfin descendus, après avoir blessé Savaillan et le lieutenant de Labastide (1),

(1) J'ai reproduit les noms déjà cités quelques pages plus haut, quoiqu'ils offrent de légères différences dans le texte de Cauriana.

Cossinus et Verganus paucos post dies plumbeis glandibus ad vallum interempti sunt. Cossini casu hostes vehementer gavisos accepimus, cum eum jure sublatum affirmarent, quem in socios Bartholomei festo, cædis et prædæ studio, plus cæteris sævisse dicerent.

Erat tunc de Britannicæ classis ad Rupellam navigatione constans rumor, quæ ad XIII calendas majas, vento et æstu ita secundis in nostrum conspectum, inclinante die, sese dedit, ut in portum plenis velis, vel nobis invitis, sine ullo detrimento ingressura crederetur. Naves tres et quinquaginta numeravimus, quæ, ut nostras numero superabant, ita celeritate, armamento, militum virtute multo erant inferiores. Harum viginti, quæ majores erant et onerariæ, primam aciem ducebant. In his insignis prætoria fuit, quam tamen Mongomerius præfectus minime conscenderat; cæteræ minores triremis magnitudine singulæ longo ordine primam aciem sequebantur, ut, quantum prospicere possemus, constratum navibus ac velis mare videretur. Sclopetariorum vero duo millia ex Belgis, Britannis, et Gallis in iisdem adducebantur, quibuscum Sora et Lorettus, veteres duces præ cæteris maxime clari.

At non æque omnes cum e Britannia solverent prælio destinatæ fuerant : pleræque enim commeatum pulveremque bellicum advehebant, quæ, dum Mongomerius prælium cum nostris iniret, elapsæ, in oppidum remis contenderent. Harum magistri erant mercatores, qui, dudum accepta a Rupellanis pecunia, frumentum importabant, ut deinde sale exportato in Britanniam Mongomerio duce reverterentur. Id vero factu minime difficile videbatur. Rupellanorum enim illi litteris cognoverant sex esse tantum de nostris in Rupellæ sinu quassatas et fractas triremes, totidem onerarias naves, sine ducibus, sine nautis, sine armis : alveum haud ita arcte obstructum, quin ad carracam disjectis navibus facile patefiat, exercitum nostrum fame contabescere, omnia in summa navigaturis secunda fore.

elles mirent le feu aux travaux qu'on avait recommencés, en sorte que nous fûmes forcés de les abandonner.

Peu de jours après, Cossin et Vergano furent tués dans la tranchée par des balles. Nous sûmes que la mort de Cossin avait causé une grande joie aux assiégés, qui disaient qu'il l'avait bien méritée, lui qui, par amour du butin et du carnage, avait, le jour de la saint Barthélémy, montré contre leurs frères plus de rage que tout autre.

Un bruit général annonçait alors l'arrivée de la flotte anglaise à la Rochelle. En effet, le 19 avril, comme le jour baissait, elle se montra à nous, tellement secondée par le vent et par le flot, que nous crûmes que, quoique nous fissions, elle entrerait à pleines voiles dans le port, sans aucun dommage. Nous comptâmes 53 navires; mais s'ils l'emportaient sur les nôtres par le nombre, ils leur étaient bien inférieurs par la célérité, l'armement et le courage des soldats. Les vingt plus grands, qui étaient des navires de charge, formaient le premier corps. On y remarquait le vaisseau amiral, que cependant Montgomery, qui commandait la flotte, n'avait pas monté. Les autres plus petits, de la grandeur d'une galère, suivaient un à un, dans une longue ligne, cette première division, de sorte qu'aussi loin que notre regard pouvait s'étendre, nous voyions la mer couverte de navires et de voiles. Cette flotte portait deux mille arquebusiers Flamands, Anglais ou Français, et avec eux Sore et Loret, vieux capitaines, beaucoup plus renommés que les autres.

Mais tous ces bâtiments n'étaient pas partis d'Angleterre, également destinés à combattre; la plupart portaient des vivres et de la poudre, et devaient, pendant que Montgomery nous livrerait bataille, faire force de rames pour entrer dans la ville. Ils avaient pour patrons des marchands qui avaient dès longtemps reçu de l'argent des Rochelais pour importer du blé, et qui devaient ensuite charger de sel et retourner avec Montgomery en Angleterre. Cela ne semblait pas difficile à faire : car les Rochelais leur avaient écrit que nous n'avions dans la baie de la Rochelle que six galères fatiguées et brisées et autant de navires de charge, sans chefs, sans matelots, sans armes; que le hâvre n'était pas fermé si étroitement qu'on ne pût passer auprès de la Carraque, à travers les navires dispersés; que notre armée mourait de faim; qu'en un mot tout seconderait leur navigation.

Cum primum igitur in oppidanorum conspectum sese dedit classis, qui eam ex speculis adventantem prospiciebant fumum in turribus excitant, quo signo nos ejus adventum cognovimus. Illa simul atque Boschi promontorium attigit, et ad pugnam instructam nostram classem longe quam existimabatur validiorem reperit, magno spatio circumventa procul a nostris navibus ea die atque nocte in anchoris substitit; nam non onerariæ modo, sed longæ etiam multæ in hunc sinum sese receperunt, ut aditu hostilem classem prohiberent. Imperator item longa equitum acie, expeditisque sclopetariis universam oram qua descendere hostes possent repente compleverat. Tormenta item muralia sex in littore constituta displodi jusserat : nec cives oppido prodire; nam auctis præsidiis et geminatis custodiis eorum eruptiones impediebamus.

Ea nocte accidit ut duæ naves, quæ reliquæ classis cursum adæquare non poterant, Britonum navibus quæ nobis suppetias ferebant occurrerent. Has hostes conspicati et socias esse credentes, sine ulla suspicione, quam proxime adnavigare cœperunt, quibus repente ferreis harpaginibus injectis eas consistere cogunt. Ita deprehensæ mane ad Imperatorem adducuntur. Hæ frumento onustæ quæstus gratia Mongomerium secutæ fuerant.

Interea binæ trimeres, quas Brouagium Gardæus miserat, revocantur; mittuntur Burdegalam qui Aquitanicam classem sollicitent; Xantonica ora de hostium adventu monetur, ne descensione inopinato facta aut prædas agant, aut ibi sese muniant, aut maritima loca occupent. Trierarchis naviumque magistris accessit animus, qui Mongomerium egregiam pugnandi occasionem prætermisisse viderent. Hanc vero suo adventu repente si arripuisset, ut id cujus gratia venerat perficeret maxime verebamur; milite enim vacuis triremibus ac navibus, navarchis tantæ classis repentino adventu perturbatis, quid primum agendum esset non sat commode deliberabamus. Tunc delecto militum robore egregiisque ducibus naves complentur.

Postridie hujus diei quam eo ventum est, cum nemo ab urbe egrederetur, binæ triremes, Scipionis Flisci comitis altera, Bastiæ altera, hostilem classem ad pugnam provocarunt, quam Fliscus proxime adnavigans, Isabellæ Austriacæ reginæ aulicis nobilibus

Dès que la flotte fut en vue, ceux que les assiégés avaient postés pour la découvrir firent au haut des tours une grande fumée, signal qui nous apprit son arrivée. Dès qu'elle eut dépassé la pointe du Bois (1), et qu'elle vit notre escadre rangée pour le combat, bien plus forte qu'elle ne s'y attendait, et la débordant de toutes parts, elle resta ce jour et la nuit suivante loin de nos vaisseaux et se tint à l'ancre. Car non seulement les navires de charge, mais aussi beaucoup de navires longs s'étaient réunis dans la baie pour en interdire l'entrée à la flotte ennemie. Le Général avait en outre garni toute la côte d'une ligne de cavalerie et d'arquebusiers d'infanterie légère, pour empêcher toute descente. Il faisait tirer six canons de rempart, qu'on avait établis sur le rivage, et les postes renforcés, les gardes doublées, empêchaient toute sortie des assiégés.

Il arriva cette nuit-là que deux bâtiments qui n'avaient pu suivre le reste de la flotte rencontrèrent des navires Bretons qui venaient à notre secours. Ils crurent qu'ils étaient des leurs et naviguèrent sans aucun soupçon tout près d'eux, si bien qu'on les saisit avec des harpons de fer et qu'après les avoir pris ainsi on les amena le matin au Général. Ils étaient chargés de blé et avaient suivi Montgomery dans l'espoir d'un beau bénéfice.

En même temps on rappelait deux galères que Lagarde avait envoyées à Brouage; on envoyait à Bordeaux pour demander la flotte de Gascogne; on prévenait sur toute la côte de Saintonge de l'arrivée des ennemis, de peur que, par une descente imprévue, ils ne pussent ou piller ou se fortifier quelque part ou s'emparer de quelque position maritime. Les chefs des galères et les capitaines des navires reprirent courage en voyant que Montgomery avait manqué une belle occasion de combattre. S'il l'eût saisie dès son arrivée, il était bien à craindre qu'il n'atteignît le but de son expédition ; car avec des galères et des vaisseaux dénués de soldats et des officiers marins tout troublés de la venue d'une si grande flotte, nous ne savions guère d'abord comment faire. Maintenant les navires étaient montés par des soldats en force et d'excellents chefs.

Le lendemain de cette arrivée, comme personne ne sortait de la ville, deux galères, celle de Scipion, comte de Fiesque, et celle de

(1) *Boschi promontorium* est certainement la pointe de Chef-de-Baie, mais certainement aussi sous un autre nom.

comitatus, ingentis colubrinæ ictibus prior lacessit (1). Mox Bastiana sequitur, vicissimque Fliscana, mutuamque sibi utraque operam præstando et modo fugam, modo congressum cum hoste simulando, hostiles tamen naves agmine elicere non potuerunt, quæ paulo post, multis tormentorum pilis nostros excipiendo, sublatis anchoris paululum recedunt.

Inclinato jam die accersitæ triremes Brouagio redeunt; ad eas oppugnandas quinque hostium naves velis ac ramis contendunt. Triremes vento et remis adjutæ hostium impetum egregie eludunt, ita ut multis utrinque emissis globis effugerent, directoque ad prætoriam cursu magnis ac crebis ictibus eam concuterent, quæ, si a cæteris auxilium allatum non esset, profecto demersa fuisset. Ita egregio certamine a triremibus, spectante Imperatore, pugnatum est, celeritateque sua incolumes ad reliquam classem rediere. Fuerunt hæ Marchesia, Retensis comitis, et Regina, Gardei, qui tametsi abscessu in femore laboraret (2) præfecti tamen munus obibat.

Hoc noctu commutato vento, velificatione usi hostes discessere, ut orta luce neminem adesse oppidanorumque extinctas in turre faces cerneremus. Nam Mongomerius, cum præter opinionem ad pugnam instructam classem nostram reperisset, dubiæ Martis aleæ tanto labore ac sumptu comparatas a se naves committendas minime duxit. Nostri vero, qui se satis egregie pugnasse scirent si aditu hostilem classem prohiberent, de statione nequaquam discedendum judicarunt. Æque cum multæ naves ad nos undique convenirent, ingens et firma admodum nostra classis facta esse videbatur.

Interea ad Britanniæ reginam (3) litteræ a rege perscribuntur, quibus de Britannorum ad Rupellam adventu expostularet, cum rubra cruce, Britannorum insignibus, ipsorum navium mala picta essent. Illa, sibi bene conscia, tumultuandi voluntatem potius quam facultatem sibi defuisse respondit; a quam plurimis enim sollicitatam (4)

(1) Mss. Lucessit. — (2) Mss. Laborarent. — (3) Mss. Reginœ. — (4) Mss. Sollicitata.

Labastie, provoquèrent au combat la flotte ennemie. Fiesque, accompagné des nobles de la cour de la reine Isabelle d'Autriche, s'approche le premier et attaque en tirant une grande coulevrine : la galère de Labastie la suit, puis celle de Fiesque la remplace à son tour; elles se prêtent ainsi un mutuel appui, feignant tantôt de fuir, tantôt d'engager la lutte : elles ne purent cependant pas décider les navires ennemis à rompre leur ligne, et peu après, tout en nous tirant beaucoup de coups de canon, ils levèrent l'ancre et se reculèrent un peu.

Au déclin du jour, les galères qu'on avait rappelées de Brouage arrivant, cinq des navires ennemis se portèrent sur elles à la voile et à la rame. Mais celles-ci se servant adroitement de leurs rames et du vent éludent le choc, s'échappent après avoir échangé bon nombre de coups de canon et dirigeant leur course sur le vaisseau amiral le criblent d'une vive et forte canonnade, si bien que, si les autres ne lui eussent porté secours, il eût coulé bas. Après avoir livré ce beau combat, sous les yeux du Général, les galères, grâce à leur rapidité, rejoignirent la flotte sans avoir souffert. C'étaient la *Marquise,* galère du comte de Retz, et la *Reine,* galère de Lagarde, qui, bien qu'il souffrît d'un abcès à la cuisse, remplissait pourtant ses fonctions de commandant.

Le vent ayant changé pendant la nuit, les ennemis mirent à la voile et partirent, en sorte qu'au lever du jour nous n'aperçûmes plus personne, et nous vîmes que les assiégés avaient éteint les feux allumés sur la tour. Montgomery trouvant, contre son attente, notre escadre équipée pour le combat, n'avait pas voulu exposer aux hasards d'une bataille des navires rassemblés avec tant de peines et tant de frais. Les nôtres, de leur côté, sachant qu'ils avaient assez fait en empêchant la flotte ennemie d'entrer à la Rochelle, ne crurent point devoir quitter leur poste. Toutefois notre flotte ayant reçu des renforts de tous côtés, était devenue très considérable et très forte.

Cependant le Roi adressa des lettres à la Reine d'Angleterre, pour lui demander des explications sur l'apparition des Anglais devant la Rochelle ; car les vaisseaux avaient arboré à leurs mâts la croix rouge, drapeau de l'Angleterre. Celle-ci, forte de sa conscience, répondit que ce n'étaient pas les moyens, mais la volonté de faire du mal au Roi qui lui avait manqué ; qu'en effet, souvent sollicitée de faire la guerre à la France ou de soutenir celle que d'autres lui fai-

ut Galliæ bellum inferret aut ab aliis illatum foveret, a sua tamen vetere consuetudine et recenti cum Gallis conjunctione discedendum non duxisse, neque adduci potuisse ut quos incolumes cuperet opprimere studeret. Quod (1) vero sub Mongomerio Britanni quam plurimi mereant, si diligenter quæratur, prædones atque exules esse reperiri posse, quos supplicio quovis dignos, rem sibi gratam futuram si ut de latronibus pœnas rex sumpserit, dum in ejus potestatem illos venire contingat. Excusatione rex accepta, ejus in se benevolentiam agnovit, quæ, cum posset bellum tamen tam iniquo sibi tempore indicere aut suos subjectos juvare, nollet.

Nos, ex more custodiis ubique locorum dispositis, obsidionem arctius prosecuti sumus, ut Mongomerii adventu hostes nihil aliud præter aspectum adepti essent. Cæterum quæ in fossa propugnaculique radice a nostris hactenus opera administrata fuerant, igni ab hostibus immisso e vestigio, conflagrarunt, et quantum nos tormentis ligonibus cuniculisque ejiciebamus, tantumdem illi (2) sua solertia nostris consiliis occurrendo reficiebant. At milites nostri partim fame enecti (3) frequentes interibant, partim squalidi pannisque obsiti, obsessi magis quam obsidentes videbantur; eos etiam magnus ab hostibus timor incesserat, cum ad ducum sese imperia nequaquam accommodarent. Nobilitas vero, belli diuturnitate fracta, domum redibat, ac tunc accidit ut bini equites Xantones, statione nostra, æstuariis fossaque superatis, ipsa meridie, in civitatem Deumolinea porta ingrederentur; dum cuniculum alterum ad propugnaculum denuo ageremus; cujus operis hic fuit exitus ut incenso prima nocte pulvere, disclusisque tormentis omnibus quæ adversus ipsum collocata fuerant, collapsa exigua ejus parte, haud incommodius ad irrumpendum aditus pararetur.

Igitur, ære campano dato signo, oppidani ad muros undique convolant frequentique ejaculatione nostros arcent; ac tum propagnaculum scandere noluimus, novo enim meatu, eoque amplissimo, Imperatoris jussu facto et novo acto cuniculo, segniorem adhuc ascensum quærebamus. Nec oppidanis consilium deest, qui locum nunquam deserendo, tormenta ibidem quam fieri potuit opportunissime retrahendo ac promovendo collocant, a quibus maximo detrimento pete-

(1) Mss. Quid. — (2) Mss. Tantum de illis. — (3) Mss. Evecti.

saient, elle n'avait pas voulu dévier de ses anciennes relations et de son alliance récente avec les Français, et se laisser persuader de chercher à accabler ceux dont elle désirait le salut. Que si beaucoup d'Anglais servaient sous Montgomery, on verrait, en examinant bien, que c'étaient tous des bandits et des exilés, dignes du dernier supplice, et que le Roi ferait chose agréable pour elle en les faisant pendre comme pirates dès qu'il les aurait pris. Le Roi, en recevant ces excuses, reconnut toute la bienveillance qu'elle lui montrait, puisque pouvant dans des circonstances si défavorables pour lui, lui déclarer la guerre ou soutenir ses sujets révoltés, elle ne le voulait pas.

Pour nous, ayant selon l'usage placé des gardes partout, nous serrions la ville de plus près, de sorte que l'arrivée de Montgomery ne procura aux assiégés d'autre avantage que celui de le voir. Du reste tous les travaux que les nôtres avaient faits dans le fossé et au pied du bastion furent incendiés par les feux qu'y jeta l'ennemi, et tout ce que nous pouvions renverser par le canon, le hoyau et la mine, était rétabli par l'habile activité avec laquelle il contrecarrait nos desseins. Nos soldats épuisés par la faim mouraient en grand nombre, ou sales, couverts de haillons, avaient l'air d'assiégés plutôt que d'assiégeants. Ils se laissaient même aller à une grande crainte de l'ennemi et n'exécutaient plus les ordres de leurs chefs. Quant à la noblesse, lassée de la longueur de cette guerre, elle retournait chez elle, et il arriva alors que deux cavaliers saintongeois, traversant un de nos postes, la grève et le fossé, entrèrent en plein midi dans la ville, par la porte des Deux-Moulins. Cependant nous conduisions sous le bastion une autre mine, et le feu y ayant été mis au commencement de la nuit, pendant qu'on tirait contre lui tous les canons, il en tomba une faible partie, qui formait une brèche assez praticable.

Au signal donné par la cloche, les habitants arrivent de tous côtés sur la muraille, et éloignent nos troupes par un feu bien nourri, et nous ne voulûmes pas ce jour-là donner l'assaut; car le Général ayant ordonné d'ouvrir une brèche nouvelle et plus large et de faire une autre mine, nous attendions que l'escalade fût encore plus facile. Les habitants ne perdirent pas la tête. N'abandonnant pas un instant la place, retirant ou avançant fort à propos leurs canons, ils les plaçaient de manière à nous faire le plus grand mal. Du reste nous

8

bamur. Cæterum ab illis qui in cuniculis versabantur accepimus, cum adversus hos alii ab oppidanis agerentur, ut irritus esset nostri pulveris usus, per ipsaque terræ viscera ad imas propugnaculi radices ventum esset sibique invicem occurrissent, lanceis ardentibus, brevioribus gladiis, brevissimisque tormentis pugnatum esse, feminarumque audaciam eo loco omnibus fuisse perspectam, quæ, dimicando et stationes agendo, non secus ac viri ad aggerem et cuniculos excubabant.

Per hos dies Campettus cum ex vinculis profugisset, in Aquitaniam transgressus, suorum hominum studio Royanum, maritimum oppidulum, rei frumentariæ causa occupat; quo tamen paucos post dies a nostris recuperato expellitur.

De compositione nihilominus agere non destitimus, nam Vartisius, vir nobilis, qui Rupellanorum partes olim fuerat secutus, ad ipsos missus multa egit ut ad deditionem illi animum adjungerent, quam libentissime facturos dicebant, modo pactiones, datis prædibus, fideliter servatum iri (1) intelligerent. Itaque nihil amplius quam quod superioribus colloquiis actum fuerat, ab iis extorqueri potuit. Harum rerum litteris in aula cognitis, Pinardus, non vulgari prudentia vir, regis a secretis, ad exercitum cum mandatis mittitur ut firmata pace ab armis tandem discederetur. Sed oppidanorum disputatione et nostrorum severitate res extracta est.

Interim diuturniori obsidione nostri debilitati videbantur. Nam alii rerum pene omnium egentes, alii vulneribus et morbo confecti, alii liberorum absentia sollicitati, laborum impatientes nonnulli, ad bellum minime idonei quidam, ex æquo tamen omnes dimitti postulabant. Igitur novo acto cuniculo propugnaculum rursus evertere, casamattam quoque a Claramontio oppugnatam recuperare constitueramus, qua nos nocturna eruptione oppidani expulerant. Cuniculo acto et imminente hora qua succendi pulverem oportebat, nonnullas sclopetariorum centurias Imperator in acie disposuit, ut, hiante terra, e vestigio in summum propugnaculum occurrerent, ibique vallo erecto consisterent. Incenso pulvere elataque ignea vi multa in sublimi terra, propugnaculum segnius ascendere (2) milites cœperunt, nec

(1) Mss. Illi. — (2) Mss. Accendere.

apprîmes de ceux qui avaient travaillé à la mine, que les assiégés en avaient creusé une autre dans un sens opposé pour anéantir l'effet de notre poudre, et qu'arrivé dans les entrailles mêmes de la terre sous les fondations du fort, on s'était rencontré et qu'on avait combattu à coups de lances rougies, de poignards et de pistolets. Là les femmes avaient fait remarquer leur bravoure, combattant et défendant leur poste, le jour ou la nuit, sous les murs ou dans les mines, aussi bien que les hommes.

Dans ce temps là, Campet s'étant échappé de prison et étant passé en Aquitaine, anima les siens et s'empara de Royan, petite ville maritime, pour se procurer du blé : mais peu de jours après, les nôtres l'en chassèrent et la reprirent.

On ne cessait pas cependant de traiter d'une capitulation. Ouarty, gentilhomme qui avait autrefois suivi le parti des Rochelais, fut envoyé vers eux et fit tout ce qu'il put pour y disposer leurs esprits, et ils déclaraient qu'ils y étaient tout prêts, pourvu qu'on leur donnât des garanties que les promesses qu'on leur ferait seraient tenues. En sorte qu'on ne put rien leur arracher de plus que ce qu'on avait obtenu dans les pourparlers précédents. Informée par lettres de cet état de choses, la cour envoya un homme d'une prudence peu ordinaire, Pinard, secrétaire du Roi, à l'armée, avec la mission spéciale de mettre fin à la guerre par une paix solide. Mais la constance des Rochelais dans leurs demandes, des nôtres dans leurs refus, ne permit d'arriver à rien.

Cependant les nôtres semblaient épuisés par l'excessive durée de ce siège. Les uns manquaient de presque tout, d'autres succombaient sous leurs blessures ou sous les maladies, d'autres étaient tourmentés de l'absence de leurs enfants, certains ne savaient pas supporter la fatigue, quelques-uns étaient peu faits pour la guerre ; tous demandaient également à s'en aller. On résolut donc de creuser une nouvelle mine pour renverser encore le bastion et de reprendre la casemate que Clermont avait enlevée et dont les assiégés nous avaient chassés dans une sortie. Cette mine assez avancée, vers l'heure où l'on devait y mettre le feu, le Général fit ranger en bataille quelques compagnies d'arquebusiers, qui devaient, aussitôt après l'explosion, s'élancer sur le haut du rempart, s'y fortifier et s'y maintenir. Mais la poudre ayant pris feu et fait sauter une grande

ad cohortantium præfectorum imperium procedebant, cum ab oppidanis et elaborato igne et tormentis minoribus strenue arcerentur. Strozza et Goasius legionariorum ignaviam impatienter ferentes, cum ad præeundum sese adornarent, ab Imperatore, certis de causis, retinentur. Itaque ea dies sine laude transacta est. Nam non solum propugnaculum conscendere, sed in eo etiam consistere oportebat, quorum alterum facile admodum, difficillimum alterum videbatur. Neque enim de solo quicquam hostibus adimere potuimus; nam sive dejicerentur sacci, quorum multos ordines pro munimento instituerant, sive storea perforaretur, sive plutea vallumque incenderetur, mox alium eodem loco audacissime reponi videbamus, ut non perpetua propugnaculi quassatione, non ignis missilis injectione, non perpetuis glandibus deterrerentur.

Sed ut in propugnaculo ascendendo turpiter nostri sese gesserant, ita in fossæ solo et casamatta recuperanda strenue et feliciter dimicarunt. Bis millies enim et amplius disclusis minoribus tormentis, casamatta potiti sunt, quam ad diem tenuerunt; nam postridie, et Cunea porta et casamatta secundæ proxima, erumpentes hostes præsidium depulerunt. Qua re Imperator vehementissime commotus, eamdem magno et multorum periculo recuperari mandat. Poliana, peditum præfectus, ex Delphinati agro, saucius ea die in castra reductus, postridie obiit.

Interim Mongomerius, cum profugisse visus esset, Bellinsulam, ad Ligeris ostia, rerum omnium feracissimam, de repente occupat, nostrumque exercitum commeatu quem Britannia celtica suppeditabat prohibet. Dies ibi nonnullos commoratus, cum ab incolis nihil novi, nec a suis in continenti quicquam designari videret, et Rupellanos obsidione minime levari intelligeret, quod suo adventu nil egregii præstitisset, sese muniit.

Ac per hos dies Bironus in fossæ labro de mœnibus minori tormento in femore ictus est.

Erant non Galli modo, sed cæteri omnes ad quos Rupellæ nomen pervenerat, obsidionis exitum expectando defessi. Quippe tanto bel-

masse de terre, les soldats ne se portèrent que mollement à l'assaut, et ni les exhortations ni les ordres de leurs officiers ne pouvaient les décider à avancer contre les artifices et les pièces légères à l'aide desquels les assiégés les repoussaient vigoureusement. Indignés de la lâcheté de leurs soldats, Strozzi et Goas voulaient marcher devant eux, mais pour des raisons particulières le duc d'Anjou les retint. De sorte que cette journée se passa sans gloire. Il ne s'agissait pas seulement en effet d'arriver sur le bastion, mais de s'y maintenir; or si l'un paraissait aisé, l'autre semblait fort difficile, et nous n'avions pas pu enlever aux ennemis un pouce de terrain. Renversait-on les sacs, dont ils avaient dressé plusieurs rangs pour s'en faire un rempart, perçait-on leurs clayonnages, jetait-on des matières enflammées sur le parapet et dans les retranchements? on voyait tout remplacé à l'instant avec la plus grande audace, et ni l'ébranlement continu du bastion, ni les feux qu'on lançait, ni une pluie de balles ne pouvaient les faire reculer.

Mais si l'assaut donné au bastion tourna à notre honte, l'attaque faite dans le fossé pour la reprise de la casemate fut conduite avec énergie et bonheur. Après avoir tiré plus de deux mille coups de pièces légères, on s'en empara et on la garda jusqu'au jour. Car le lendemain les ennemis sortant de la porte de Cougnes et de la casemate à côté de la seconde, en chassèrent le poste que nous y avions laissé, ce qui fâcha fort le général; aussi ordonna-t-il qu'on la recouvrât à tout prix. Poliane, du Dauphiné, officier d'infanterie, fut blessé ce jour là et ramené au camp où il mourut le lendemain.

Montgomery qu'on croyait avoir pris la fuite, se saisit tout à coup de Belle-Ile, à l'embouchure de la Loire, île abondante en toutes choses, d'où il interceptait les vivres que la Bretagne fournissait à notre armée. S'y étant arrêté quelques jours, voyant qu'il n'y avait rien de nouveau de la part des habitants, que les siens n'entreprenaient rien sur le continent, comprenant bien que sa venue n'avait pas servi à la délivrance des Rochelais et n'avait rien produit de beau, il s'y fortifia.

Vers ce même temps, Biron, étant sur le bord du fossé, fut blessé à la cuisse d'un coup d'une pièce légère tiré des murailles.

Ce n'étaient pas les Français seuls, mais tous les peuples auxquels étaient parvenu le nom de la Rochelle, qui se fatiguaient d'at-

lico apparatu coacto, Andegavense præsertim Imperatore, ac veteranis evocatis, et regulis omnibus in expeditionem profectis, diutius produci bellum, tantulis maxime hostibus, videretur. Etiam complurium existimatio vulgo carpi cœperat : nam dubiæ fidei præfecti nonnulli, avari alii, militiæ ignari multi, insani aliquot, extrahere illud cupiebant, ut aut quæstum facerent, aut hostes crescerent aut ipsi plus cæteris sapere crederentur, cum ipsorum opera Imperator uti cogeretur, qui, reipub. æque ac suæ existimationis cum satageret, convocato consilio, inquit :

« Quando, viri fortissimi, nec cuniculis, nec tormentis, neque obsidione Rupellanos hactenus non modo non vicimus, sed nec commovimus quidem, alia oppugnandæ civitatis jucunda nobis ratio est. Propugnaculum igitur, cujus radices tenemus, ligonibus suffodiendum censeo. Id autem tuto perficietur cum ab hoste prohiberi nullo modo possimus, qui sese mœnibus exerere non audebit, dum a majoribus tormentis in ipsius munitiones globi emittantur. Everso propugnaculo fossaque cratibus et aggere completa, armatæ acies locum conscendent unde, vallo ibidem erecto, interiores munitiones verberabuntur, cominusque (ut optamus) fortassis res geretur. Illud difficile videtur statuere, quinam in veteris Fontanæ propugnaculo collocata tormenta, quæ Evangelii summum feriunt, dejici vel everti possint; sed huic rei qua ratione providendum sit docebo. Est casamatta fossæ labro contigua; aditus ad eam, ut antea fecimus, ejusdem inciso margine parandus est; ea occupata ibidemque collocato tormento, fossa potiemur, quamvis absque multorum interitu perfici nequeat. Mox ad muri radices sub veteris fontanæ propugnaculo cuniculum agi volo, qui secundum omnem murum ad Evangelium usque producatur. Eo corruere aggerem necesse est; quo everso in civitatem irrumpemus. Hæc expugnandæ Rupellæ ratio, aut plane nulla, nisi vehementer fallor. »

Nova et inusitata expugnationis species compluribus visa est. Nam

tendre l'issue de ce siège. On trouvait qu'après tant de préparatifs militaires, après le choix du duc d'Anjou pour général, l'appel fait aux vieux soldats, l'arrivée de tous les princes à l'expédition, la guerre se prolongeait outre mesure, surtout contre de si faibles ennemis. Il y avait même beaucoup de gens dont on commençait à attaquer la réputation. On disait qu'il y avait bien des officiers d'une fidélité douteuse, qu'il y en avait d'avides, d'ignorants, d'étourdis ; qu'il y en avait qui désiraient faire traîner les choses en longueur pour y faire leur profit, pour augmenter les forces des ennemis, pour donner une haute opinion de leur habileté en forçant le Général à revenir à leur avis. Celui-ci, également préoccupé des intérêts de l'État et de sa réputation, réunit son conseil et y parla ainsi :

« Braves officiers, puisque nos mines, nos canons, nos tranchées n'ont pu jusqu'ici ni réduire, ni seulement ébranler les Rochelais, je crois qu'il faut aviser à un autre moyen d'attaque. Nous sommes maîtres du pied du bastion ; je pense qu'il faut le ruiner à la sape. L'opération ne sera pas dangereuse et l'ennemi ne pourra y mettre obstacle, car il n'osera jamais sortir tandis que le feu de nos grosses pièces sera dirigé contre ses remparts. Le bastion renversé, le fossé comblé avec de la terre et des fascines, nous monterons en bataille sur un endroit où nous pourrons élever nos retranchements et battre les fortifications intérieures, et peut-être, selon nos désirs, pourrons-nous les voir de près. Ce qui paraît difficile, c'est d'arrêter les moyens de démonter ou de renverser les canons du bastion de la Vieille-Fontaine qui commandent celui de l'Évangile ; mais voici comment il faut vaincre cette difficulté. Il y a une casemate qui touche au revers du fossé ; nous en préparerons l'accès, comme nous l'avons déjà fait, en entaillant le rebord ; après l'avoir prise, en y plaçant du canon, nous serons maîtres du fossé, quoique cela ne puisse se faire sans perdre bien du monde. Je veux qu'alors on creuse une mine sous les fondements mêmes du mur, au pied du bastion de la Vieille-Fontaine, et qu'on la conduise sous tout le mur jusqu'à celui de l'Évangile ; il faudra bien ainsi que les remparts s'écroulent et nous entrerons dans la ville. C'est là, si je ne me trompe fort, le moyen de prendre la Rochelle, ou il n'y en a pas. »

Ce mode d'attaque parut à beaucoup de gens nouveau et insolite,

quod alii tormentis solent, id rastris (1) ac ligonibus conficere velle plerique insanum existimabant; quod tum optimum extitisse usus deinde docuit. Ita factum est ut, cum ab omnibus multis de causis probaretur, subruendo a radicibus propugnaculo et occupandæ fossæ summo studio incumberetur. Hostes, sui periculi nequaquam obliti, cuniculum a nobis institutum avertunt, fossaque interius (2) obducta et puteis in propugnaculis excavatis opera nostra remorantur; atque pugnæ studio non secus ardere videbantur atque obsidionis initio visi fuerant. Nam frequenter, et Cunea porta et Evangilii ruinis ante lucem prodeuntes, præsidia nostra trucidarunt, quæ, turpi fuga accepta, vix signa servarunt, ex quibus nonnulli capti et armis exuti verberibusque cæsi contumeliose dimissi, nonnulli liberaliter remissi fuerunt.

Sed hanc ignominiam delevisse visi sumus cum Santacolumba, Evangelii propugnaculo (3) conscenso, occiso vigile, cæsis custodiis, ablato signo uno et hastis ferme 100, oppidanorum præsidium in fugam vertit. Id vero hac ratione factum est. Goasius, binis sclopetariorum manipulis advocatis iisque loricatis XV nobilibus adjunctis, de tertia vigilia propugnaculum scandi jubet. His omnibus Santacolumba præerat, qui vigilem ad arma exclamantem interficit. Mox perreptantes subsistunt ut, mora interposita, inanis fuisse vigilis (4) vox crederetur, cum neminem procedere viderent : itaque ad horam humi strati deinde surgunt, suspensoque gradu et magno silentio ad interiorem propugnaculi partem sese demittunt, stationem somno ac quotidianis laboribus oppressam interficiunt. Eo strepitu proximi excitati nocturnoque metu, qui gravior esse consuevit, concussi, per urbanos vicos et regiones fugam capiunt. Cæteri, suorum periculo cognito, accurrunt, fugientes sistunt et ad Evangelium conglobati convolant. Quos cum nostri agnovissent, haud levi commisso certamine, eo unde venerant rejiciuntur, cum ne unus quidem de nostris, de hostibus vero amplius 20 cecidissent, qui tamen in fossam et ad casamattas perforato muro descendebant, ut alteram ab Evangelio remotiorem vix defenderemus. Ac licet de transfugis summa illos rei

(1) Mss. Castris.—(2) Mss. Internis.—(3) Mss. Propugnaculi.—(4) Mss. Vigiliis.

et ils trouvaient insensé de vouloir faire par la pioche et le hoyau ce qu'on fait ordinairement par le canon. L'expérience montra cependant que c'était alors le meilleur parti. Cette proposition ayant, par beaucoup de motifs, obtenu l'assentiment général, on consacra tous ses efforts à ruiner les fondements du bastion et à se rendre maître du fossé. Les ennemis, n'oubliant pas un instant leur péril, éventent la mine que nous avions commencée, et en conduisant à l'intérieur une contre-mine, en creusant des puits dans les forts, retardent nos travaux. Ils montraient pour combattre autant d'ardeur qu'ils en avaient montré au commencement de la guerre ; dans de fréquentes sorties, faites avant le jour soit par la porte de Cougnes, soit par les ruines du boulevard de l'Évangile, ils égorgèrent nos postes qui, fuyant honteusement, sauvèrent à peine leurs drapeaux ; quelques soldats y furent pris, dépouillés de leurs armes et renvoyés après avoir été outrageusement battus de verges : d'autres furent honorablement mis en liberté.

Mais nous parûmes avoir effacé cette ignominie, lorsque Sainte-Colombe, ayant escaladé le bastion de l'Évangile, tué la sentinelle, massacré la garde, enlevé un drapeau et près de cent piques, mit en déroute la garnison des assiégés. Voici comment cela se fit. Goas ayant pris deux compagnies d'arquebusiers et leur ayant adjoint quinze gentilshommes couverts de cuirasses, fait, vers minuit, escalader le bastion. Sainte-Colombe les commandait. Il tue la sentinelle au moment où elle criait aux armes. Ses soldats s'arrêtent, se couchent à terre, attendent assez longtemps pour qu'en ne voyant avancer personne on puisse prendre le cri de la sentinelle pour une fausse alerte. Puis après être restés ainsi étendus près d'une heure, ils se lèvent, s'avancent d'un pas prudent et en grand silence, jusque dans l'intérieur du bastion, où ils massacrent le corps-de-garde accablé par le sommeil et la fatigue de tous les jours. Les plus voisins, réveillés à ce bruit, troublés de cette crainte que la nuit rend toujours plus terrible, s'enfuient par tous les quartiers et toutes les rues de la ville. Les autres, apprenant le danger que courent les leurs, accourent, rallient les fuyards et reviennent serrés au boulevard de l'Évangile. Les nôtres en voyant cela livrèrent un combat assez vif, après lequel ils furent rejetés d'où ils étaient venus, mais sans avoir perdu un seul homme, tandis qu'ils avaient tué plus de

frumentariæ inopia laborare intelligeremus, ut etiam conjuges ac liberos cæterosque bello inutiles civitate expellere constituissent, nil tamen unquam ab ipsis forti milite indignum factum audivimus, qui, de conditionibus pacis cum ageretur, magna libertate in colloquiis utebantur.

At fortuna, quæ in bello plurimum potest, audax et egregium a nostris hesternæ noctis confectum facinus perendini diei cruenta cæde compensavit : nam Goasius cum Santacolumba, Stephanoque Castriotta, Urbinate, duce impigro, propugnaculum denuo ascendere cum statuisset, eductis ex omnibus cohortibus fortissimis quibusque, instructos (1) hostes reperit, quibuscum aliquantisper manum conserens multis demum glandibus cum suis deturbatur; tantique ausus duo præfecti, et signifer unus pœnas dederunt; nam Stephano et Santacolumba gravissime sauciis, complures legionarii cum Rancheo, nobile Biturige, ex Gonzagæ familia, signifero, ceciderunt. Stephanus, militum humeris in tabernaculum delatus, quod de hostili munitione cognovisset, qua esset forma et quo ordine acies instructæ essent seorsim perscripsit, advocatoque milite schedam Imperatori deferendam tradidit : abi, inquiens, nullamque ei amplius operam præstare me posse significato; ita enim graviter vulneratus sum ut medicis qui adsunt amputandum femur exhibeam. His dictis ultro exhibenti sine ullo gemitu femur abscisum est.

Magno equidem ausu, sed eventu dispari tentatum opus Imperatorem a proposito non revocat, qui continenti militum labore, propugnaculum a radicibus subruit, et, quinque aliis sub muro institutis cuniculis, quantum a vetere fontana ad Evangelium usque pertinet tantum ex eo diruere conatur; atque hoc, tribus nempe casamattis eversis, sat commode efficiebatur, quarum primam ab hostibus ultro relictam haud exigua tamen cæde occupavimus, alteram sæpius quoque recuperavimus, postremam curuli tormento ad meatus delato

(1) Mss. Instructo.

vingt des ennemis. Ceux-ci cependant descendaient par les ouvertures du mur dans le fossé et attaquaient les casemates, en sorte que nous pûmes à peine défendre celle qui était la plus éloignée du bastion de l'Évangile ; et, bien que nous apprissions par les transfuges qu'ils souffraient fortement du manque de blé, au point qu'ils avaient résolu de faire sortir de la ville leurs femmes, leurs enfants et toutes les bouches inutiles, nous n'entendîmes pourtant jamais raconter d'eux rien d'indigne d'un soldat courageux, et ceux qui traitaient des conditions de la paix parlaient toujours dans les conférences avec une grande liberté.

La fortune, qui peut beaucoup à la guerre, nous fit payer l'audacieux exploit nocturne de la veille par le cruel désastre du surlendemain. Goas ayant résolu avec Sainte-Colombe et Étienne Castriosto, d'Urbin, officier énergique, d'enlever enfin d'assaut le boulevard, réunit les hommes les plus hardis de toutes les compagnies. Il trouve les ennemis tout prêts et en vient aux mains avec eux; mais enfin les décharges multipliées d'arquebuses le forcent de s'éloigner. Deux capitaines et un enseigne furent victimes de cette téméraire entreprise. Car Étienne et Sainte-Colombe furent grièvement blessés ; beaucoup de soldats et avec eux l'enseigne Ranché, gentilhomme du Berry, de la maison du duc de Nevers, furent tués. Étienne, rapporté dans sa tente sur les épaules des soldats, retraça avec ordre ce qu'il avait reconnu des défenses de l'ennemi, de leur forme et des dispositions de l'armée ; il appela un soldat, et, lui donnant le papier à porter au général : « Va, ajouta-t-il, et dis-lui que c'est là le dernier service que je puisse lui rendre ; car je suis tellement blessé » que les chirurgiens sont ici pour me couper la cuisse. » Cela dit, il se fit faire l'amputation sans pousser un seul gémissement.

Cette tentative faite avec tant de courage et si peu de succès ne change pas les résolutions du Général. Par un travail assidu des soldats il sape à sa base le bastion, et, faisant ouvrir cinq autres mines, il s'efforce de renverser toute cette partie du mur qui va de la Vieille-Fontaine à l'Évangile. Et cela se faisait sans trop de peine, depuis la chûte de trois casemates, dont la première, abandonnée volontairement par l'ennemi, nous coûta pourtant beaucoup de sang ; la seconde fut plusieurs fois perdue et reprise, et la troisième fut renversée par une pièce de campagne qu'on apporta à l'ouverture

eversimus. Reliquæ, Cuneam portam versus sitæ, de fossæ labro muralibus tormentis verberabantur. Itaque dimidia tantum fossa hostibus reliqua erat. At illi, adducto in ejus solum murali tormento, nostras munitiones, quas ad muri radices erexeramus, egregie quassarunt.

Quo tempore Montpenserius, Britanniæ celticæ legatus, cum illius oram universam a Mongomerio, qui ad Bellinsulam consederat, infestari audivisset, Imperatoris jussu, magnis initeribus eo contendit. Tunc sulphereo pulvere (1) qua una re præ ceteris oppidanos vehementissime laborare Mongomerius acceperat, opportune venit. Nam speculatorium navigium eo onustum ad eos, magna usus calliditate, mittit. Nautæ enim, contecto pulvere, inter classem nostram libere versantes cum auxiliarii esse crederentur, nacti idoneam subeundi alveum facultatem, illico velis ac remis (classe et demersis ad carraccam navibus superatis) in oppidum contendunt. Ita astu atque ausu piratico navalibus sociis delusis, oppidani pulveris inopia sublevati plurimos postridie pessime exceperunt, nam cum triduo ante parce ejacularentur, nostrique ea de causa intra vallum otioso animo inambularent ac consuetudine timor imminueretur, repente magno glandium fragore feriuntur.

Interea Helvetiorum legio una in castra venit, quæ de pagis accersita vix ad imperium (ob eam causam quam superius docui) convenerat. Ii omnes hastati quidem erant, at non magno rei militaris usu præditi. Verum cum illorum egregia in regem fides ac benevolentia jam pridem cognita esset, voluptatumque illecebris minime dediti, ab ineunte ætate laboribus ac militiæ obduraverint ducumque imperiis obtemperaverint, magno gaudio Imperatorem affecerunt, qui eos ad munitiones instructa acie appropinquantes spectatum ivit. Eosdem videndi cupiditate adducti nostri stationes et vallum deserunt; qua re ab oppidanis animadversa, instructo peditum et equitum agmine extra muros procedunt, lineisque indiciis armis super inductis, ut sese in prælio agnoscerent, tanta celeritate atque audacia munitiones nostras invadunt, ut, fugata perexigua statione, obtruncatis quam plurimis, abreptis novem vexillis et quatuor majoribus

(1) Loc. vid. corrupt.

dont j'ai parlé. Les autres, situées vers la porte de Cougnes, étaient battues de la crête du fossé par des pièces de siège; si bien qu'il ne restait plus aux ennemis que la moitié du fossé. Mais eux, y ayant amené un canon de muraille, secouaient vigoureusement les fortifications que nous avions élevées au pied du mur.

Dans ce temps là, le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, reçut du Général l'ordre de s'y rendre à grandes journées, parce qu'on avait appris que de Belle-Ile, où il s'était fixé, Montgomery en infestait toutes les côtes. Au même moment, celui-ci sachant que les Rochelais étaient tourmentés par dessus tout du manque de poudre, leur vint en aide bien à propos. Car il leur envoya par une ruse habile une barque légère qui en était toute chargée. Les marins, ayant caché leur poudre, circulaient librement au milieu de nos navires, qui les prenaient pour des auxiliaires. Saisissant une occasion d'entrer dans le port, ils dépassèrent la flotte et les navires coulés auprès de la carraque, et se jetèrent en ville à force de voiles et de rames. Pourvus ainsi de poudre par une ruse et une audace de pirates qui dupa les navires alliés, les assiégés firent le lendemain bien du mal. Car, comme ils n'avaient tiré pendant trois jours que très rarement, les nôtres se promenant à loisir dans la tranchée s'habituaient à ne plus rien craindre, et ils furent tout-à-coup criblés de balles avec un grand fracas.

C'est alors qu'arriva au camp un régiment de Suisses, que pour les causes dont j'ai parlé plus haut, on avait eu grand peine à lever dans les cantons. Ils étaient tous armés de piques, mais n'avaient guère d'habitude de la guerre. Toutefois comme leur fidélité et leur dévouement au Roi étaient dès longtemps connus, qu'étrangers aux séductions des plaisirs, ils étaient dès leur enfance endurcis aux fatigues et au service et formés à l'obéissance, le duc d'Anjou fut charmé de leur arrivée, et lorsqu'ils approchèrent des retranchements, rangés en bataille, il alla au devant d'eux. Emportés par le même désir de les voir, les nôtres abandonnent les postes et la tranchée; ce qu'ayant remarqué les assiégés, ils réunissent une troupe de fantassins et de cavaliers, s'avancent hors des murs après avoir mis par-dessus leurs armes des signes de reconnaissance en toile, pour se distinguer dans le combat, et s'élancent sur nos retranchements avec tant de promptitude et d'audace, qu'ils dissipent une

tormentis chalibeis clavis confixis, direptis multis tabernaculis, intra muros, paucis de suis interfectis, evaserint. Sic desideratis ea die 300 de nostris, funestus Helvetiorum adventus militum culpa fuit.

Postridie trophei loco signa (1) ab hostibus capta in vetere Fontana posita, summo nostro et Imperatoris dolore, conspicati sumus, qui supremo in exercitu judici attributis his quorum ignavia tantam calamitatem pridie accepissemus, decimari more majorum cohortes, loco moveri præfectos omnes jussit, ut hoc exemplo cæteri permoti turpem fugam dediscerent.

Dum hæc agerentur, Retensis comes, 20 onerariarum navium classe, cum Scipione Flisco, qui ea navigatione triremibus præerat, ad Bellinsulam recuperandam profectus est, e qua Mongomerius, vastatis agris, abductis armentis quibus illa abundat, dirutisque templis, Retensis discessu cognito, mature solvit.

At ex Sarmatia oratores ad Imperatorem missi de ejus in regem inauguratu lætissimum nobis nuntium attulerunt, qui, dum regis fratris sui hostes subigere conatur bellicisque laboribus majorum suorum laudes florenti ætate obscurat, Rex a Sarmatis ultro creatus est; tanto majori gloria, quanto frequentioribus suffragiis, cæterisque competitoribus qui complures, iique potentissimi, fuerunt, bellicæ virtutis laude ac rerum humanarum usu, antepositus fuit. Ita non fato magis quam sua virtute accidit ut bellicosæ provinciæ rex auctus imperaret.

Sessacchius, Guisii turmæ legatus, averso in humeris vulnere minori tormento ictus est, dum in fossa intra munitiones tamen versaretur; ubi plurimi, casu magis ac ipsorum temeritate quam adversariorum virtute, in dies vulnerati sunt.

Sed quoniam de compositione rursus agere velle hostes viderentur, ea de causa cum mandatis regis Brulardus a secretis, vir integer, ad exercitum magnis itineribus contendit. Agebatur utrinque sat callide,

(1) Mss. Si qua.

garde peu nombreuse, tuent beaucoup d'hommes, enlèvent neuf enseignes, enclouent quatre gros canons, pillent beaucoup de tentes et rentrent dans la ville, après n'avoir perdu qu'un petit nombre des leurs. Trois cents des nôtres périrent ce jour là et cette faute de nos soldats signala tristement l'arrivée des Suisses.

Le lendemain nous vîmes les drapeaux que l'ennemi nous avait pris arborés comme un trophée à la Vieille-Fontaine, à notre grande douleur et à celle du Général qui, livrant au grand prévôt de l'armée ceux dont la lâcheté nous avait attiré un tel malheur, fit décimer les compagnies, selon l'ancienne coutume, et ordonna de déplacer tous les officiers, pour que cet exemple détournât les autres d'une fuite honteuse.

Sur ces entrefaites, le comte de Retz partit avec une flotte de vingt navires de charge, et Scipion de Fiesque, qui dans cette expédition commandait les galères, pour reprendre Belle-Ile. Montgomery, à la nouvelle de son départ, ravagea les campagnes, enleva les troupeaux dont elles abondent, saccagea les églises et mit promptement à la voile.

Cependant des députés envoyés de Pologne au duc d'Anjou, lui apportèrent l'agréable nouvelle de son élection au trône. Pendant qu'il cherchait à soumettre les ennemis du Roi son frère et effaçait par ses exploits guerriers la gloire de ses ancêtres, il était choisi pour Roi par les Polonais, honneur d'autant plus grand qu'il réunit plus de suffrages et qu'il ne l'emporta sur ses compétiteurs, qui étaient nombreux et puissants, que par l'éclat de sa gloire militaire et son expérience des choses humaines. Ainsi il dut moins à la fortune qu'à sa valeur la couronne que lui décernait une nation belliqueuse.

Sessac, lieutenant dans le régiment de Guise, fut blessé derrière l'épaule par une pièce légère, dans le fossé, derrière le retranchement, où plusieurs recevaient chaque jour des blessures, moins par la bravoure de leurs adversaires que par hasard ou par leur propre imprudence.

Comme les assiégés semblaient de nouveau vouloir entrer en composition, Brulard, un des secrétaires du Roi, homme intègre, arrivait à grandes journées à l'armée avec une mission expresse. Des deux côtés on y mettait de la finesse, et tout en parlant de paix chaque

et utrique dum de pace colloquuntur propositum tenere cupiebant : illi ut, nostrorum interea exagitatis gravius controversiis, militum quotidianis laboribus et morbo (1) consumptis militarisque disciplinæ oblitis, ære ac fide deficientibus, Imperatore abitum in Sarmatiam parante, et novis Galliæ tumultibus excitatis (2), obsidione quam primum liberarentur (3); nostri ut quacumque ratione, seu vi seu certis conditionibus, in regis potestatem oppidum redigerent. Itaque magno studio in his ex privato commodo excogitandis utrinque laboratur.

Oppidum tamen magnis operibus et cuniculis actis circumdare non desistimus, in quibus excitata post meridiem flamma duobusque locis hiante muro, omnibus copiis sub signis ad irrumpendum constitutis, Goasii primum, et demortui Cossini veteranæ cohortes, duce Strozza, procurrunt, qui cum 30 centurionibus ac signiferis intrepide locum conscendit ; deinde cursum consequente Condeo et Longavillio, magna nobilium illustrium equitum manu comitatis, ac postremo subsequentibus, Imperatoris decreto, Guisio et Melitensi Henrici notho, milites turpi timore concussi cum timide pugnarent, neque ad imperium centurionum et tribunorum procederent, imperatoris ac centurionum omnium spem fefellerunt. Ita duobus horis conserta manu, cum sese strenue defenderent oppidani, nostri vero, duo de tringinta centurionibus aut amissis aut vulneratis, loco ad irrumpendum paululum iniquo suam fortitudinem temere ostentarent, item signiferis qui in muri fastigium, hostibus reluctantibus, pervenerant deturbatis, pedem demum referunt. Qua re ab Imperatore animadversa, revocari ab incœpto regulos et nobilitatem jussit, atque id eo citius faciendum duxit quod milites pugnam detrectantes videbat. Itaque fortissimæ nobilitatis sanguine abuti noluit.

Eodem tempore Poliachi et Gasii, Delphinatis, cohortes Evangelii oppugnationi destinatas Gonzaga, nobilium gallorum et italorum regis beneficiariorum conferto agmine, sequebatur ; sed cruenta eorum qui Evangelii ruinas primi ascenderant strage cæteri legionarii repelluntur; Imperatorisque consilio factum est ut quæ pridie signa amiserant cohortes primæ Evangelium scanderent, acceptamque

(1) Mss. Modo. — (2) Mss. Excitatus. — (3) Mss. Liberaretur.

parti poursuivait son dessein. Eux espéraient que l'accroissement des dissensions entre les nôtres, l'épuisement de nos soldats par les fatigues quotidiennes et par la maladie, l'oubli de la discipline militaire, le manque d'argent et de crédit, l'impatience du général de s'en aller en Pologne et de nouveaux troubles en France, amèneraient bientôt la levée du siège. Les nôtres voulaient par quelque moyen que ce fût, par force ou par capitulation, remettre la ville entre les mains du Roi. Ainsi chacun s'efforçait de conduire les choses selon ses vues particulières.

Nous ne cessions en attendant de resserrer la ville par nos ouvrages et par des mines, et le feu y ayant été mis après midi, deux brèches ayant été faites au mur, toutes les troupes ayant été réunies sous les drapeaux pour être prêtes à l'attaque, les vieilles cohortes de Goas et de feu Cossin s'avancèrent sous la conduite de Strozzi, qui monta bravement à l'assaut, accompagné de trente capitaines et enseignes. Après lui venaient les princes de Condé et de Longueville, escortés d'une grande troupe de gentilshommes distingués, et par l'ordre du Général, Guise et le chevalier de Malte, bâtard de Henri II, fermaient la marche. Les soldats, saisis d'une crainte honteuse, combattirent mollement, ne marchèrent pas à l'ordre de leurs capitaines et de leurs colonels, et trompèrent tout à fait l'espérance de leurs chefs et du Général. Aussi après un combat de deux heures, où les assiégés se défendirent vaillamment, où les nôtres, après avoir eu vingt-huit capitaines tués ou blessés, montrèrent vainement leur bravoure dans une attaque défavorable, lorsque des enseignes qui étaient parvenus malgré l'ennemi sur le faîte du mur en eurent été précipités, il fallut reculer. Le Général l'ayant bien vu, fit rappeler les princes et la noblesse, et il le fit d'autant plus tôt qu'il voyait que les soldats refusaient de combattre, et qu'il ne voulait pas prodiguer le sang de son héroïque noblesse.

En même temps, les corps de Pouillac et de Duguast, du Dauphiné, avaient été désignés pour donner l'assaut au bastion de l'Évangile. Ils étaient soutenus par Gonzague, avec une troupe serrée de gentilshommes Français et de nobles Italiens au service du Roi, mais il y eut un tel carnage de ceux qui escaladèrent les premiers les ruines du bastion, que le reste des soldats recula. Le duc d'Anjou avait voulu que les compagnies qui la veille avaient perdu leurs drapeaux

ignominiam aut egregio aliquo ausu delerent, aut inertiæ fructum ab hostibus ferrent. Itaque cecidere tunc plurimi, nec pauciores vulneribus inutiles sunt redditi. Ac nostras legiones tantus occuparat timor ut, prodeuntibus sub vesperam quatuor e muri radicibus sclopetariis qui præfecto suo in fossa gravissime vulnerato subsidium ferebant, stationes ultro ac præsidia desererent, multorumque nobilium præsentia, Helvetiis etiam et equitatu nostro in acie permanentibus, retineri non potuerint.

Ferunt Imperatorem nobilium sanguini ea die sponte pepercisse, cum mercenariorum virtus periclitanda prius videretur quam in tanti discriminis certamen nobilitas protrudenda, sine qua non modo ullum bellum unquam confectum est, sed ne egregium quidem ullum facinus tentatum aut secunda dimicatio suscepta, inanique ea cruentæ victoriæ gloria quam aliqui ambiunt carere maluisse quam nobilitatem perdere. Quamobrem militum periculo facto, cum ipsorum ignavia nobilitatis periculo delenda non videretur, cohortes in castra reducit. At Strozza, qui inter primos murum irrepserat ad Sanxium nobilem adolescentem, qui subsequebatur profuso risu conversus (1) utinam, inquit, Riverius noster adesset, et nos videret. Ita otioso animo eum locum conscenderat ut absentis Riverii, unguentarii regii, viri faceti, lepores potius quam præsentis periculi cogitatio animo observarentur.

Hæc VI calend. junii gesta (2) sunt, qua die Rupellanæ feminæ satis in muris conspicuæ, multis in nostros conjectis lapidibus, ferventibusque globis plurimos sauciarunt ac, nostra tormenta negligentes quæ ipsarum multos ordines absumpserant, diu in mœnibus consistere. Nam quod in illius diei casu omnium suarum fortunarum eventum consistere hostes existimabant, non minori animo ac fiducia quam antea pugnaverant ad propugnationem sese confirmarant.

Eo ferme tempore Mongomerius direpta Bellinsula cum ad Vec-

(1) Mss. Conversu. — (2) Mss. Gestæ.

montassent les premières à l'assaut, pour effacer leur ignominie par quelque exploit ou recevoir de la main des ennemis le prix de leur lâcheté. Nous perdîmes là beaucoup d'hommes et il y en eut encore plus mis hors de combat par leurs blessures. Et telle était la terreur qui s'était emparée de nos régiments que, vers le soir, quatre arquebusiers s'étant montrés au pied du mur, où ils étaient descendus pour porter secours à un de leurs officiers grièvement blessé dans le fossé, nos soldats abandonnèrent leur faction et leur poste, sans pouvoir être retenus par la présence de plusieurs gentilshommes, et quoique les Suisses et notre cavalerie fussent encore en bataille.

On dit que, dans cette journée, le Général épargna à dessein le sang de la noblesse, voulant obtenir ses succès par l'emploi des soldats mercenaires, plutôt que de jeter en avant, dans une lutte si acharnée, des gentilshommes sans lesquels on ne saurait non-seulement achever aucune guerre, mais même tenter aucune grande action ou espérer aucun succès, et qu'il aima mieux renoncer à la vaine gloire d'une victoire sanglante que d'y perdre de pareils hommes. C'est pourquoi, après avoir essayé ses soldats, voyant à quels dangers il faudrait exposer sa noblesse pour couvrir leur lâcheté, il les fit rentrer au camp. Pour Strozzi, qui était arrivé des premiers sur le mur, s'étant retourné vers Sanzio, jeune gentilhomme qui venait derrière lui : Pourquoi, lui dit-il en éclatant de rire, notre ami Rivière n'est-il pas ici pour nous voir. Ainsi au milieu de cet assaut il avait l'esprit si calme qu'il songeait aux bons mots de Rivière, parfumeur du Roi et plaisant de cour, plus qu'aux périls qui l'entouraient.

Ces choses se passèrent le 27 mai, jour où les femmes rochelaises se firent remarquer sur la brèche ; elles lançaient contre nous des pierres et des artifices qui blessèrent plusieurs hommes, et, sans s'occuper de notre artillerie qui ravageait leurs rangs, elles tinrent longtemps sur les murailles. Persuadés que l'évènement de ce jour devait décider de leur destinée, les assiégés montrèrent dans leur défense la même résolution, le même courage et la même confiance que dans les combats précédents.

Vers le même temps, Montgomery, qui après avoir pillé Belle-Ile, faisait voile vers Wight et Guernesey, petites îles qui font face à la côte

tem (1) et Granesiam perexiguas insulas Britanniæ objectas cursum teneret, obvias sibi aliquot naves factas cepit, auroque signato et hominum non exiguo numero potitus, oceani navigationem infestam reddidit.

Interim Villegerius, acri ingenio vir, regis a secretis, ad Imperatorem missus, ut compositionis extremas conditiones exponeret. At Imperator, difficili oppugnationis provincia toties incerta, militumque virtutis, maxima ipsorum infamia, periculo facto, cum res frustra procederet, segniter enim a quam plurimis ipsius mandata administrabantur, statuit ad oppidanorum copias diducendas ad alteram urbis partem quæ ad meridiem vergit, Tado pago objecta est, nova instituta oppugnatione, muros concutere; hunc enim locum, quantum conjicere licebat, haud egregie oppidani munierant (2), qui æstuariis atque alveo quibus circumvallatus est ab omni tormentorum et militum impetu sese tutos fore sperarent. Ludeo igitur comiti inchoandarum munitionum injuncto negotio, Johannique Petro Peloia (3) (de quo superiori commentario in Carnutum obsidione mentionem fecimus), machinationum singulari artifice, adjuncto, opus auspicati sumus. Ac tum ingens mulierum multitudo portis expulsa, quo facilius milites et oppidani famem tolerarent, in urbem a nostris compellitur : quæ tamen quanta fuerit, nemo est qui dicere possit; tanto enim silentio, tantaque prudentia et industria ædiles res gerebant, ut quantum haberent commeatus, quantum pulveris tormentarii et quo loco hæc reposita essent non cæteri modo omnes ignorarent, sed ne ipse quidem..... (4) cognosceret.

Accidit eo tempore ut, cum Ouartisius in urbem intromissus, nonnullis secum adductis nobilibus, deditionem ultro sollicitare videri vellet, Prætor facete (5) diceret, non sua sponte sed Imperatoris mandato ea illum dicere jampridem sibi compertum esse, proinde inanem esse omnem de deditione sermonem cogitaret, nisi exercitus deducatur ipsisque pristina libertate frui permittatur; id porro si fiat, fideles non secus atque antea regi fore, portasque aperituros et regium præfectum admissuros.

(1) Mss. Vestem. — (2) Minuerant. — (3) Mss. Peloïæ. — (4) Dubium in mss. nomen. — (5) Mss. Facere.

d'Angleterre, rencontra quelques navires qu'il prit et où il s'empara de beaucoup d'or monnayé et d'un assez grand nombre d'hommes; tant il rendait dangereuse la navigation de l'Océan.

Villequier, l'un des secrétaires du Roi, homme fort habile, avait été envoyé au duc d'Anjou, pour lui faire connaître les dernières clauses de capitulation. Mais ce général, après avoir si souvent reconnu les difficultés et l'incertitude d'un assaut, après avoir mis à l'épreuve, à leur grande honte, le courage de ses soldats, voyant qu'on n'avançait à rien et que ses ordres n'étaient le plus souvent que mollement exécutés, résolut de détourner les forces des assiégés sur la partie méridionale de la ville, qui a devant elle le bourg de Tasdon, et de les y attaquer par une nouvelle canonnade ou un nouvel assaut. Ce côté, autant qu'on pouvait le conjecturer, n'avait pas été très-fortifié, parce qu'on avait compté, pour le mettre à l'abri de toute insulte des canons et des hommes, sur la protection des marais et de la mer. Le comte du Lude fut donc chargé d'y commencer les fortifications, et on lui adjoignit Jean-Pierre Péloïa, ingénieur fort distingué, dont j'ai déjà fait mention dans mon histoire du siége de Chartres. En commençant, on refoula dans la ville un grand nombre de femmes que les assiégés en avaient fait sortir, afin de diminuer, pour les soldats et les habitants, les souffrances de la disette; et pourtant personne ne pourrait dire à quel degré elle fut portée; car les magistrats municipaux mettaient dans leur administration tant de discrétion, tant de soin et de prudence, que non-seulement on ignorait en général, mais que Lanoue même ne sut jamais ce qu'ils avaient de vivres et de poudre et en quel lieu ils les serraient.

Il arriva alors que Douarty, introduit dans la ville avec quelques gentilshommes à sa suite, ayant voulu paraître jeter comme de lui-même quelques propos de capitulation, le maire lui répondit en raillant: qu'il y avait longtemps qu'il savait qu'il ne disait point tout cela spontanément, mais par l'ordre du duc d'Anjou; qu'il fallait donc qu'il sût bien que toute offre de composition serait vaine, à moins que l'armée ne se retirât et qu'on ne leur laissât la jouissance de leur ancienne liberté; qu'à ces conditions ils se montreraient aussi fidèles au Roi qu'ils l'avaient toujours été, ils ouvriraient leurs portes et recevraient son gouverneur.

Qui cum Ouartisio erant Branium, peditum præfectum, sibi jam diu notum, alloqui se velle dixerunt. A statione ubi erat Branius evocatur, qui, multis ultro amplexibus datis et acceptis, vinum et bellaria afferri jubet ut (1) nostros excipiat. Postea cum abitum pararent : si apud nos, ait, triduum aut quatriduum esse vultis, indulgebimus genio et veneri perbelle; in castra deinde, si videbitur, redibitis. Id si vobis minus probatur, vobiscum ibo, modo fidem detis fore ut nihil vestra culpa adversi mihi contingat, hilareque ac liberaliter biduum vobiscum absumam. Utrum vultis eligite. Cum hærerent animo, Prætor supervenit, qui reditum ad stationem Branio, nobilibus exitum oppido, necis pœna imperat, et protrahi tam diu sermonem indigne ferens, nulla prorsus ejus quæsita causa, in posterum eos oppido prohibuit, satis esse dicens, si qui (2) colloquendi mandata habeant, cum delectis ab ædilibus colloquantur, cæteri qui comites venerint recedant (3) nec sermones cum præsidiariis aut civibus serant. Ita colloquium dimittitur.

Tanta enim erat Prætoris authoritas ut omnes eum pertimescerent, nec cuique interrogare liceret quid in urbe ageretur aut qua ratione bellum administraretur, quidve novi de deditione aut de nostro exercitu allatum esset; quod singulis centurionibus suis attributis locis nusquam proficisci, aut quicquam suscitari permitteretur. Ita respublica prudenter instituta : ab uno tantum principe, cum perexiguo eoque fideli senatu, omnia deliberabantur, qui certos de rebus nostris nuntios in singula prope momenta habebat; nam, ex belli civilis natura, plurimi erant in exercitu propinqui et necessarii hostium, qui illorum partes clam cum tuerentur, eorum salutem ac dignitatem conservatam cupiebant. Institutis (4) ibidem per vicos ac plateas diurnis nocturnisque ignibus, ut aerem perpurgarent, suorum valetudini sapienter consulebant. Senatum etiam quotidie habebant, militesque omni alia re quam oppidi defensione, gravi indicta pœna, prohibebant. Itaque non ut victoriam desperantes, sed qui ejusdem certa spe freti videri possent, cum nostri sese turpiter gererent, urbis munitioni apprime incumbebant. Res profecto ut in hostibus

(1) Mss. Et. — (2) Mss. Quæ. — (3) Mss. Recedebant. — (4) Mss. Institutus.

Ceux qui accompagnaient Douarty demandèrent à parler à Bragneau, officier des gens de pied, qu'ils connaissaient depuis longtemps. On le fait venir de son poste. Après beaucoup d'embrassades réciproques, il fait apporter du vin et des friandises pour faire fête aux nôtres; puis, comme ils songeaient à partir: si vous voulez, dit-il, passer trois ou quatre jours avec nous, nous mènerons joliment les plaisirs et l'amour, et vous retournerez ensuite à votre camp, s'il vous convient. Si vous ne voulez pas, j'irai avec vous, pourvu que vous me donniez votre parole qu'il ne m'arrivera rien par votre faute, et je passerai librement et joyeusement avec vous une couple de jours. Choisissez. Pendant qu'ils causaient ainsi, le Maire survient, il ordonne à Bragneau de retourner à son poste, aux gentilshommes de sortir de la ville sous peine de mort, s'indignant qu'on prolongeât autant des conversations, et sans plus d'enquête il leur défendit d'entrer désormais dans la place, disant qu'il suffisait bien que ceux qui avaient quelque mission en traitassent avec des gens choisis par les magistrats, et que les autres, venus comme cortège, devaient se tenir à l'écart et ne point semer des propos dans la garnison ou parmi les citoyens. Ainsi fut rompu l'entretien.

L'autorité du Maire était si grande en effet que tout le monde le redoutait, et qu'il n'était permis à personne de s'informer de ce qui se passait dans la ville, de la manière dont la guerre était conduite, de ce qu'il y avait de nouveau dans les négociations ou dans notre armée : chaque capitaine devait rester au quartier qui lui était assigné, sans s'en éloigner et sans rien demander. Telle était la prudente administration de la République : tout se décidait entre un seul chef et un conseil peu nombreux et dévoué, qui avait, presque à tout moment, des avis certains sur nos affaires. Car, par la nature même de la guerre civile, il se trouvait dans notre armée bien des proches et des amis intimes de nos adversaires, qui, restant en secret leurs partisans, désiraient assurer leur salut et leur honneur. Des feux étaient allumés jour et nuit dans les rues et sur les places pour purifier l'air et maintenir la santé publique. Le conseil se réunissait tous les jours. Il était interdit aux militaires, sous des peines sévères, de s'occuper d'autre chose que de la défense de la place. Ainsi, en présence de la honteuse conduite des nôtres, ce n'était pas en hommes qui désespèrent de la victoire, mais en gens qui y comptent, qu'ils

laude digna ita nostris pristinæ virtutis nimium oblitis non mediocriter perciniosa fuit; nam non plerique modo milites, sed et præfecti et nobiles aliquot, Imperatoris ingenio severiori, plurimorum ducum imperio neglecto, et sacramento violato, multa perfidiæ et ignaviæ exempla dederunt; quorum dubia fides nos magis quam hostium arma vexarunt, enuntiatisque per hos nostris consiliis, et produci obsidionem et multa in eadem nobis adversa contingere necesse fuit, parumque aut tribunorum aut Imperatoris virtus hac de causa elucere potuit.

At hostes ad inopiam minuendam magnum pecoris numerum in fossas ad pabulum egerunt.

Hæc dum a Rupellanis geruntur, certis legationibus ex Sarmatia missis, Imperatoris profectio vehementissime accelerebatur. Igitur omnia tentans, aliis actis cuniculis in oppidum irrumpere parat, classemque quam proxime admoveri jubet, ut in portum naviliaque perpetuis ictibus tormenta emittantur. Bipartito oppugnatio fit, eodemque temporis momento admotis scalis duobus locis aggerem aggreditur, ut distractis utrobique præsidiariis, ægre nostrum impetum qui toto se undique muro circumfundunt sustinere possint. Subruto enim muro, et multo aggere completa fossa, quemadmodum antea constitutum fuerat, percommodus ascensus fore videbatur. At prudenter ab Imperatore institutum opus militum præpropera festinatio inane reddidit. Nam prope veteris fontanæ propugnaculum appositis scalis, scandentibus ferme octoginta audacioribus viris seseque nimis magna voce ad ingrediendum cohortantibus, ut hostes pene oppressi ea audita moverentur, partam propemodum victoriam nostri prosecuti non sunt. Nam plerisque in ipsis scalis subsistentibus saxisque et clamore omnia complentibus, aliis præeuntes minime subsequentibus, qui in muri tamen coronam pervenerant, oppidanorum celeri in (1) eum locum accursu, multis glandibus dejiciuntur, multisque interfectis et compluribus vulneratis, Bussius Ambrosius, Julius Centurio, Genuensis, nobiles equites, et nonnulli alii saucii in tabernacula referuntur. Tametsi totidem ferme de hostibus cecidissent

In mss. *In* non legitur.

s'appliquaient à la protection de leur ville ; chose louable sans contredit dans les ennemis, mais qui ne nuisit pas peu aux nôtres, si dégénérés de leur ancienne vertu : car non-seulement beaucoup de soldats, mais même des officiers et des gentilshommes, malgré le caractère sévère du Général, au mépris des ordres de leurs chefs et de leur serment, donnèrent de nombreux exemples de perfidie et de lâcheté. Leur manque de foi nous fit autant de mal que les armes des ennemis ; en faisant connaître nos projets, ils furent cause de la prolongation du siège et de beaucoup de revers que nous éprouvâmes, et ne laissèrent pas briller de son légitime éclat la valeur des colonels et du Général.

Les ennemis, pour parer à la disette, menèrent paître un grand nombre de troupeaux sur les fossés.

Pendant que ces choses se passaient à la Rochelle, des députations envoyées de Pologne, au duc d'Anjou, pressaient son départ. Résolu donc de tout tenter pour entrer dans la ville, il fait creuser de nouvelles mines, et ordonne de faire avancer la flotte le plus près possible pour diriger un feu continu contre le port et les navires. Un double assaut a lieu, et dans le même moment on dresse les échelles et on monte sur le rempart en deux endroits, afin que les défenseurs, forcés de s'étendre sur toute l'étendue de la muraille, aient plus de peine à résister à notre attaque. Le mur en effet étant miné et les fossés remplis des décombres, comme il avait été réglé auparavant, l'escalade paraissait devoir être facile. Mais les prudentes combinaisons du Général furent rendues vaines par la précipitation inconsidérée des troupes. Les échelles avaient été appliquées auprès du boulevard de la Vieille-Fontaine, et quatre-vingts environ des plus hardis combattants y étaient montés ; mais comme ils s'encourageaient à trop haute voix à entrer dans la ville, les ennemis sur le point d'être écrasés les entendirent, s'en émurent et les nôtres ne surent pas achever cette victoire qu'ils tenaient. Tandis que le plus grand nombre reste sur les échelles, remplissant tout de pierres et de cris, mais sans suivre ceux qui marchaient en avant, ceux qui étaient déjà arrivés sur le faîte du mur sont renversés par les balles des assiégés qui accouraient à cet endroit ; beaucoup furent tués, beaucoup blessés. Deux braves cavaliers, Bussy d'Amboise et Jules

cum in ipso propugnaculo inopinato a nostris deprehensi fuissent, plures tamen fuga in interiorem urbis partem texit.

Quo tempore hoc ad veteris Fontanæ propugnaculum administrabatur, idem ad Evangelii institutum erat. Sed Imperatoris mandata haud strenue milites exsecuti sunt; quorum ignavia hostibus vehementer profuit. His igitur tentatis, delectas ad oppugnationem cohortes, ipsum Guisium, qui eo tempore per cunicolorum ruinas irrupturus erat, ad se venire jubet. Sed tamen nobiles quidam, qui cum eo venerant, animi quadam alacritate incitati, præter ipsius et Imperatoris mandatum in murum irrepserant, qui ab hostibus interfecti sunt. Postridie sexaginta ferme peditum signa exautoravit, et præfectos multos ignominia notavit; regulisque tantum, Helvetiis ac delectis cohortibus, valli et munitionum custodiam attribuit. Nam superioribus diebus rebus a nostris turpissime gestis militum animos tantus tremor incesserat ut vel inani injecta rei cujuspiam suspicione signa desererent et terga verterent armaque projicerent. Igitur tanti momenti res tantæ socordiæ committendas non duxit, ac renovatis operibus, castigata ignavia, institutis aliis cuniculis, directis 12 muralibus tormentis in objecta Tado mænia, de vetere sua spe potiundæ urbis nihil remisit.

Tum Montalbanensibus legatis, qui pacem et veniam a se petitum venerant alloquendi Rupellanos copiam fecit, reconciliatumque cum his Noeum, ejus fide cognita, eodem mittit, qui Prætorem et ædiles appellando, cum eos suo exemplo ad easdem conditiones quas obtinuerant accipiendas hortarentur, liberius paulo nescio quid de rege obloquentes Montalbanensium rationibus oppidani responderunt. Sed cum illis volucris occasionis inconstantia a nostris in memoria revocaretur, quam semel elapsam temereque neglectam fugientem frustra sequimur, ea de re amplius deliberandum esse dixerunt. Huc tamen deliberatio rediit ut corporum, animorum, fortunarumque sua-

Centurio, de Gênes, et quelques autres furent reportés blessés dans leur tente. Les ennemis n'avaient guère moins perdu de monde, lorsqu'ils furent saisis à l'improviste par l'attaque des nôtres dans le bastion même ; la plupart cependant échappèrent en se réfugiant dans l'intérieur de la ville.

Pendant que cela se passait au boulevard de la Vieille-Fontaine, la même chose devait se faire au boulevard de l'Évangile. Mais les ordres du Général furent exécutés sans énergie, et la lâcheté de nos soldats servit merveilleusement les ennemis. Après ces tentatives, il rappelle les cohortes choisies pour l'assaut et Guise lui-même, qui devait à ce moment attaquer à travers les décombres des mines. Mais quelques gentilshommes qui étaient avec lui, entraînés par leur ardente bravoure, malgré ses ordres et ceux du duc d'Anjou, s'élancèrent sur le mur et y furent tués. Le lendemain le duc cassa près de soixante compagnies de gens de pied et nota d'infamie plusieurs officiers. Il ne laissa plus la garde de la tranchée et des travaux qu'aux princes, aux Suisses et à quelques cohortes d'élite ; car depuis quelques jours ces honteuses défaites avaient jeté dans l'âme des soldats une telle terreur qu'au moindre bruit, au moindre soupçon ils abandonnaient leur drapeau, tournaient le dos et jetaient là leurs armes. Il pensa donc qu'il ne fallait pas laisser à tant de couardise des soins si importants. Du reste après avoir châtié la lâcheté, il renouvela les travaux, ouvrit d'autres mines, fit pointer douze canons de rempart contre les murailles qui sont devant Tasdon, et n'abandonna rien de son ancienne espérance de prendre la ville.

Des députés de Montauban étant alors venus implorer de lui paix et pardon, il leur ménagea une entrevue avec les Rochelais, et il leur adjoignit Lanoue, qui était réconcilié avec eux depuis qu'ils avaient reconnu sa fidélité. Comme les Montalbanais s'offraient en exemple et les exhortaient à accepter des conditions semblables à celles qu'eux mêmes avaient obtenues, les assiégés répondirent à ces raisons par je ne sais quels propos un peu trop libres contre le Roi. Mais les nôtres leur ayant rappelé l'inconstance de l'occasion toujours fugitive et après laquelle on court en vain lorsqu'on l'a une fois laissée échapper, ils dirent qu'ils avaient besoin d'une plus mûre délibé-

rum (1) libertatem tuendam sibi perpetuo dixerunt.

Remissis in castra legatis, Branius urbe profugiens magnam esse rerum inopiam docet; hanc commodius milites, ægrius cives tolerare, qui re frumentaria anguste uterentur. Hic, biduo post, cum, egressis Rupellanis et nostros terga vertentes acriter prementibus, eo casu intervenisset, stricto ense : consistite, milites, exclamat, nec perhorrescite. Quos enim videtis cadavera sunt fame enecta, Rupellano tyrocinio mihi nota; conserite aciem, et me ducem sequimini. His dictis agmen anteit, et, nonnullis pudore adductis strenue pugnantibus, Rupellanos in oppidum compellit; nostri (2) incolumes transfugæ virtute in castra reducuntur.

Nec multo post, cum scalis denuo muros aggredi constituissemus, ut inopinantes hostes opprimerentur, duorum nostri exercitus militum indicio ista expeditio oppidanis significatur, qui interiorem novam munitionem magis quam veterem aggerem tuebantur, in cujus summa corona nostri munitiones evexerant, ut aggeres tantum summa crassitudine invicem disjungerentur. Igitur ad mœnia, æreæ campanæ signo dato, oppidani accurrunt ipsiusque expeditionis exitus ea die inanis redditur.

Per hos dies vicecomes Usattius, navali scientia nobilis, maximo classiariorum incommodo, e morbo interiit. Poliaccus item et Goasius, viri fortes, vulneribus confecti periere. Quam sortem Adresius baro filius natione Allobrox, glande plumbea in caput accepta, secutus est, cum Gonzagæ officium suum in statione præstaret.

At fortuna virtutis plerumque æmula, spes omnes nostras inopinato admirandoque casu pene attrivit. Nam cum Imperator singula explorando intra munitiones obambularet, et ad muri radices, quo loco scalæ pridie appositæ fuerant, cum Alenconio fratre et Navarræ rege venisset, disclusis ilico ab opposita turricula duobus tormentis, altero (3) quod ipsum anteibat Vinsius in præcordiis transfoditur;

(1) In vertendo, addidimus *periculo*. — (2) Mss. Nostros. — (3) Mss. Alterum.

ration ; mais cette délibération n'aboutit qu'à déclarer qu'ils étaient toujours prêts à risquer leur fortune, leur corps et leur vie, pour défendre leur liberté.

Lorsque les députés revinrent au camp, Bragneau s'enfuit de la ville et nous apprit qu'on y était en grande disette de toute chose. Les soldats en souffraient moins que les habitants qui n'avaient que bien peu de blé. Deux jours après, ce même Bragneau étant survenu par hasard comme nos soldats fuyaient devant une sortie des Rochelais qui les poursuivaient vivement, tira son épée et s'écria : Arrêtez, soldats ; n'ayez pas peur. Ceux que vous fuyez sont des cadavres épuisés par la faim. J'ai servi à la Rochelle, et je les connais bien. Formez vos rangs et suivez-moi. Cela dit, il se mit à leur tête ; quelques-uns ramenés par la honte combattent bravement, et il rejette les Rochelais dans la ville. Les nôtres rentrèrent au camp sans perte, grâce à la bravoure d'un transfuge.

Peu de temps après, on avait résolu de tenter encore une escalade pour surprendre l'ennemi ; mais deux soldats de notre armée dénoncèrent ce projet aux assiégés, qui défendaient plus leur nouveau retranchement intérieur que le vieux rempart, sur le faîte duquel les nôtres avaient élevé des fortifications, de sorte que ces remparts n'étaient séparés l'un de l'autre que par leur grande épaisseur. Au signal donné par la cloche, les défenseurs accoururent sur les murailles, et l'expédition de ce jour là n'eut encore aucun résultat.

Vers les mêmes jours, la flotte fit une grande perte, le vicomte d'Uzat, renommé par son habileté comme marin, mourut de maladie. Deux braves, Pouillac et Goas, succombèrent à leurs blessures. Le baron des Adrets, le fils, du Dauphiné, eut le même sort, ayant reçu une balle à la tête, pendant qu'il remplissait au poste ses fonctions auprès du duc de Nevers.

Cependant la fortune, souvent jalouse de la valeur, faillit anéantir toutes nos espérances par un hasard singulier. Le Général se promenait en dedans des retranchements, en visitant tout ; lorsqu'il fut arrivé au pied du mur, au lieu où la veille on avait appliqué les échelles, ayant avec lui son frère le duc d'Alençon et le roi de Navarre, on tira tout à coup, d'une tourelle qui était vis à vis, deux canons, dont l'un frappa dans l'estomac De Vins, qui marchait devant

altero, quod pluribus perexiguis globulis completum esset, Imperator ipse in cervice, sinistra manu ac femore innoxie ictus est. Qua re minime perterritus, tantum abfuit ut obsidionem et oppugnationem intermitteret, ut incenderet potius et magis ad mœnia subruenda hostiumque pertinaci audacia superanda incitaretur. Nam excisis multis in locis a radice mœnibus turribusque nonnullis, quibus is murus interstructus est, peritioribusque actis cuniculis, per illorum ruinas irrumpere sperabat. Itaque expediendi sese brevi et honorifice ea provincia adventare tempus existimabat.

Sed cum jam imminutæ vehementer essent hostium copiæ, subsidii vero a suis aut ab exteris adferendi nulla prorsus spes aut significatio relinqueretur, Montalbanis oratoribus, (1) Noeo et Retensi comite cohortantibus de compositioneque agentibus, ad eam tandem descensuri omnino et sine dolo videbantur, nisi, exorta in scribenda fide publica controversia, eorum causa qui ex oppido cum Imperatore de pace acturi venerant, colloquium productum fuisset. Nihilominus sex deinde cum Montalbanensibus oratoribus oppido egressi sunt, in quorum numero Prætor fuit et Gargoloeus, peditum præfectus. De nostris vero Fisa, regis a secretis, humanissimus vir, Villequerius, Voghionus, Aymerius, de quibus superioribus commentariis egimus, Susa, Malicorneus, Retensis comes, Monslucius et Bironius. Cum oppidanis de pace diu locuti sunt; sed cum de religione plurimum, de Rupella minimum oppidani agerent, productoque colloquio novæ religionis in Gallia Rupellani sese principes profiterentur, demum ita abrumpitur ut nulla amplius spes pacis relinqueretur. Sed tamen necessitas ad illam accipiendam eos postremum impulit, paxque pactione Nemauso (2), Montalbano Rupellæque tantum parta est; quæ tamen non prius in exercitu est promulgata quam regi conditiones probatæ essent. Hæ perscriptæ, sunt ad urbem transmissæ.

Interea, cum induciis dictis tabellariorum reditum expectaremus, accidit ut, absente Imperatore, qui Marannum cum triremibus navigarat, adhortantibus quibusdam militibus, ex cuniculis unus concreperet magnaque aggeris ruina et crebris tormentorum globis ad

(1) Mss. Montalbani oratores. — (2) Mss. Emenso.

lui, et l'autre qui était chargé de plusieurs petites balles atteignit le prince lui-même à la tête, à la main gauche et à la cuisse, mais sans lui faire de blessure grave. Il n'en fut pas le moins du monde effrayé, et, loin d'interrompre pour cela le siège ou l'assaut, il l'en pressa plutôt et s'attacha plus vivement à renverser ces murailles et à venir à bout de l'audace obstinée des ennemis. Il comptait en sapant au pied en plusieurs endroits les murailles et quelques tours dont elles sont flanquées et en dirigeant plus habilement les mines, entrer au travers de ces décombres. Il croyait donc voir bientôt le moment où il sortirait à son honneur de cette mission.

Mais comme les troupes des assiégés étaient singulièrement diminuées, qu'il n'y avait plus ni espoir ni promesse de secours à recevoir des leurs ou des étrangers, que les députés de Montauban, Lanoue et le comte de Retz, les exhortaient toujours à accepter une composition, ils semblaient y condescendre enfin sans arrière pensée, si une difficulté qui s'éleva sur la rédaction du sauf-conduit pour ceux qui devaient venir traiter de la paix avec le duc d'Anjou, n'eût éloigné l'entrevue. Néanmoins six d'entre eux sortirent ensuite de la ville, avec les députés de Montauban ; parmi eux se trouvaient le Maire et Gargouilleau, commandant de leur infanterie. De notre côté étaient Fize, un des secrétaires du Roi, homme très instruit, Villequier, Vauguyon, Aymeri, desquels j'ai parlé dans les mémoires précédents, Lasuze, Malicorne, le comte de Retz, Montluc et Biron. Ils traitèrent longtemps de la paix avec les assiégés ; mais comme ceux-ci s'occupaient peu de la Rochelle, beaucoup de la religion, et que dans le cours de l'entretien ils déclarèrent que les Rochelais étaient les chefs de la religion protestante en France, la conférence fut rompue de manière à ne plus laisser d'espérance de paix. Toutefois la nécessité les amena enfin à la recevoir, et elle ne fut accordée par le traité qu'à Nismes, Montauban et la Rochelle. Elle ne fut cependant pas promulguée dans l'armée avant que le Roi en eût ratifié les conditions, qui furent rédigées et transmises à Paris.

Dans l'intervalle, pendant que, sous le régime d'une trêve, nous attendions le retour des courriers, il arriva que, dans l'absence du duc d'Anjou, qui était allé avec les galères à Marans, sur l'incitation de quelques soldats, on fit éclater une des mines et qu'un grand pan de remparts tombé et une forte canonnade ouvrirent une large brèche

irrumpendum perampla via patefacta fuerit. Sed nostri nil tentare ausi sunt, cum præter Imperatoris voluntatem hæc administrata essent. Hostes tamen eo loco cum scutis sese ostendere, ut certamen minime detrectare viderentur.

Verum Bellevillio, Imperatoris a cubiculo, ab urbe reverso, regisque compositionis modum probantis chyrographo allato, pax in exercitu tribus illis oppidis concessa pronuntiata est. Oppidani deinde, culpàm deprecaturi, supplices ad Imperatorem venerunt apud quem in hæc verba locuti sunt.

« Hominum gesta, rex et Imperator fortissime, quæ clementiam conjunctam habent, ea omnia obscurare solent quæ crudelitate perficiuntur, tametsi opimam victoriam secum advehunt. Nam illa ad divinam naturam eorum ingenium quam proxime accedere argumento sunt; hæc vero barbarum animum et ab omni prorsus humanitate alienum præ se ferre videntur. Ab hoc genere, cum præclarissimi Imperatores, non romani modo nominis, sed proavi tui omnes, valde fuerunt alieni, magnam sibi laudem nullo tempore delendam compararunt. Quorum ingenium tu, ut arbitramur, clementissime rex, æmulatus, cum miseræ patriæ nostræ dirutis mœnibus, obstructo alveo, interfectis plerisque præsidiariis, ac civibus rerum omnium summa inopia laborantibus, qui superstites remanserunt omni plane auxilio desperato in extremo periculo versarentur; tot miseris hominibus nobisque pene inermibus, qui victos esse fatemur, pace concessa, parcere maluisti, quam ad extremam rerum omnium desperationem compellere ut aut, Saguntinorum in morem, nos nostraque rogo facto conflagraremus, aut a milite tuo crudelissime necaremur. Hoc sane factum, te tuaque virtute dignum, non nostros homines tantum, sed et exteros omnes, et quo jam, tanto eorum commodo, nostro vero malo, contendis, Sarmatas non latebit, ut hac præsertim de causa, quod ex bellica laude nomen tibi comparasti illustrius multo atque præclarius reddatur; nam ut multi reperiantur qui belli scientia præstent, ita paucissimi qui mansuetudine ac clementia ibidem utantur : quod frequens in bello cædes, clamor, præda, jurgia, injuriæ Dei et hominum contemptus plerosque ad crudelitatem irritent. Itaque ut cæteris virtutibus clementia præstat, ita reliquos omnes magno intervallo gloria antecedunt qui ea pro tempore

à l'attaque. Mais comme cela avait été fait sans ordre du Général, les nôtres n'osèrent rien tenter. Du reste les ennemis se montrèrent en ce lieu sous leur bouclier et n'ayant pas du tout l'air de décliner le combat.

Belleville, de la chambre du duc d'Anjou, étant revenu de Paris et ayant rapporté la signature du Roi au bas des articles de la capitulation, on publia dans l'armée la paix accordée à ces trois villes. Ensuite les habitants vinrent trouver le Général en suppliants, pour demander pardon de leur faute, et s'exprimèrent ainsi :

« Roi, Général intrépide, les actions des hommes qui sont empreintes de clémence effacent ordinairement celles qui s'accomplissent par la cruauté, entraînassent-elles les plus brillantes victoires : car les unes montrent en eux un esprit qui approche le plus possible de la nature divine, tandis que les autres semblent dénoncer un cœur barbare, étranger à tout sentiment d'humanité. C'est en se tenant loin d'actions de ce genre que les plus illustres souverains, non seulement parmi les Romains, mais parmi vos ancêtres, ont acquis une gloire qui ne s'oubliera jamais. Et vous, Roi très clément, nous le sentons, émule de leurs vertus, lorsque notre malheureuse patrie voyait ses murailles renversées, son port obstrué, la plupart de ses défenseurs tués, ceux de ses citoyens qui survivaient manquant presque de tout, désespérant de recevoir aucun secours, jetés dans le plus extrême danger, vous avez mieux aimé nous épargner et avec nous tant d'hommes malheureux, presque sans défense et qui s'avouent vaincus, et nous accorder la paix, que de nous pousser au dernier désespoir et de nous forcer à nous brûler sur un bûcher, personnes et biens, comme on fit autrefois à Sagonte, ou à tomber victimes de la cruauté de vos soldats. Cette résolution, digne de vous et de votre vertu, sera connue non seulement des Français, mais aussi des étrangers et de ces Polonais chez lesquels, à notre grand détriment, leur bonheur vous conduit. C'est elle surtout qui fera briller d'un nouveau lustre le nom que vous ont acquis vos exploits ; car s'il y a beaucoup d'hommes que distingue la science de la guerre, il y en a peu qui se fassent remarquer par la douceur et la clémence. Le meurtre si fréquent dans la guerre, les cris, le pillage, les querelles, le mépris habituel de Dieu et des hommes les irritent presque

utuntur, ut non homines sed dii potius inquinatissimo hoc sæculo habeantur.

« Nos igitur qui septimum jam mensem obsidemur, cum impetrata a te venia vivamus, Deo plurimum, tibi vero non minimum debere profitemur, ad quem supplices venimus, ut, si qua est a nobis admissa culpa, quam tamen ignoramus, eam condones. Hanc unam rem deprecamur summisque precibus efflagitamus, et quæ tibi summissionis ac obedientiæ officia a nobis debentur, ea cumulatissime præstare cupimus, liberamque tibi civitatem concedimus tuæque fidei tradimus; quarum rerum causa claves et obsides adduximus. »

Ad hæc Imperator, quæ visa sunt respondit, qui, obsidibus acceptis, obsidionem solvit.

Ita pacem fecit, ad quam asperiores ab initio Rupellani cum viderentur, demum optatam et quæsitam perlubenter amplexati sunt. Ad eamdem etiam regem leniorem et multo antea procliviorem his de causis invenerunt. Cum enim in Belgis duos fortissimos exercitus adesse sciret, nec quantum sibi de utroque polliceri posset compertum haberet, quod dominandi libido homines jus et amicitiam violare sæpenumero cogit, ne duobus locis bello civili et externo laborare cogeretur, pacem cum Rupellanis fecit.

Noster deinde exercitus lethali febre aliisque morbis correptus, usque adeo adversa valetudine tenebatur, ut ne decimus quidem miles aut sine vulnere aut sine fœdis exanthematibus relictus videretur. Ita nobilitas, totius expeditionis columen, miserrima jacebat; magnis enim obsidionis tempore consecutis tempestatibus quæ corpora tentarant, non modo cum hostibus certare, sed ne animam quidem ducere poteramus. Quamobrem virtute magis quam corporibus plerique nitebantur, qui demum reversi vix evaserunt. Ergo eo loco diutius esse non licebat. Ad hæc regii ærarii tenuitas, plurimorum incerta fides, populorum insanis bellorum sumptibus confec-

tous jusqu'à la cruauté. Aussi comme la clémence l'emporte sur toutes les autres vertus, ceux là s'élèvent en gloire bien au-dessus de tous les autres qui savent l'écouter à temps, et parmi les souillures de notre siècle ils sont regardés moins comme des hommes que comme des Dieux.

» Pour nous, lorsque, après sept mois de siège, nous recevons la vie de votre indulgence, nous confessons que nous devons beaucoup à Dieu, beaucoup à vous, et nous venons en suppliants vous demander si nous avons commis quelque faute, ce dont pourtant nous n'avons pas conscience, de nous la pardonner. C'est là le seul objet de nos vœux, de nos prières ardentes, et nous désirons accomplir complètement envers vous nos devoirs de soumission et d'obéissance. Nous remettons entre vos mains notre cité libre, nous la livrons à votre foi, en témoignage de quoi nous vous apportons nos clés et nous vous amenons des otages. »

Après avoir répondu à cette harangue comme il le crut convenable, le duc d'Anjou reçut les otages et leva le siège.

Ainsi fut faite la paix. Les Rochelais qui y avaient dans le début opposé toutes sortes de difficultés, l'embrassèrent enfin avec grand plaisir et comme l'objet de leurs souhaits et de leurs efforts. Le Roi radouci s'y montra aussi bien plus disposé qu'auparavant. En voici les motifs. Il voyait se rassembler en Flandre deux puissantes armées, et ne savait pas bien ce qu'il devait en attendre ; car le désir de la domination fait souvent oublier aux hommes ce qu'ils doivent à l'amitié et à la justice. Pour ne pas avoir à souffrir, en deux lieux à la fois, de la guerre civile et de la guerre étrangère, il fit la paix avec les Rochelais.

En outre, des fièvres mortelles et d'autres maladies avaient réduit notre armée à un tel état que sur dix combattants à peine en pouvait-on trouver un qui ne fût accablé de blessures ou de hideux exanthèmes. Tant avait souffert la noblesse, la force de toute l'expédition. Des saisons rigoureuses étant survenues pendant le siège avaient épuisé les corps, et loin de pouvoir combattre l'ennemi à peine pouvions nous respirer. La plupart se soutenaient par leur courage bien plus que par leurs forces physiques, et n'échappèrent qu'à grand peine après leur retour. Il n'était donc pas possible de rester là plus longtemps. Ajoutez à cela l'épuisement du trésor royal,

torum egestas, qui vectigalia solvere non poterant, Imperatoris in Sarmatiam abitus, principium controversiæ; postremo id quod sapientes omnes semper indicarunt, bellorum civilium eam esse naturam ut compositione magis quam cæde perficiantur.

Ita Imperator, qui, ante abitum in Sarmatiam conciliatis regi Rupellanis, dignam sua virtute memoriam relinqueret, votis Cleriacæ virgini Mariæ in reditu persolutis, maxima omnium gratulatione Lutetiam ingressus est.

---

la fidélité douteuse de bien des gens, la pauvreté des peuples qui, écrasés par les dépenses folles de la guerre, ne pouvaient plus payer les impôts ; le départ du Général pour la Pologne, les rivalités entre les princes : enfin, comme l'ont toujours remarqué les sages, il est de la nature des guerres civiles de se terminer par transaction plutôt que de haute lutte.

Ainsi, le duc d'Anjou ayant, avant son départ pour la Pologne, ramené les Rochelais au Roi et laissant par là un souvenir digne de sa valeur, après avoir, dans son voyage de retour, accompli son vœu envers Notre-Dame de Cléry, entra à Paris au milieu des félicitations publiques.

NOTE.

Pour les raisons que nous avons exposées dans l'Introduction, nous reproduisons ici, d'après l'édition donnée *à Poitiers, par* Emé Mesnier, *tenant sa boutique en l'allée du Palais et par* Antoine Delacourt, 1573, *par commandement,* l'ordonnance rendue par le duc d'Anjou, à son arrivée à l'armée.

ORDONNANCES

Pour le fait de la Police et Réglement de l'armée étant au siége de la Rochelle.

De par Monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnois, fils et frère de Roi, et son lieutenant-général représentant sa personne par tout son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance.

Ayant été la présente armée mise sus, par le Roi, notre très-honoré seigneur et frère, pour la réduction en son obéissance de la ville de la Rochelle, et autres villes qui se sont élevées contre son autorité, dont il lui a plu nous commettre la charge et conduite, avons estimé devoir commencer à faire vivre toutes personnes de quelque qualité qu'ils soient étant à la solde dudit seigneur et suite de ladite armée, avec l'ordre, devoir et police qu'il convient et est nécessaire en l'armée d'un prince très-chrétien et amateur de la justice, tant pour le regard de l'honneur, service et crainte de Dieu, intégrité et exécution de justice, discipline militaire, que pour la police nécessaire en une armée bien réglée et ordonnée, à ce que sous le bénéfice de bonnes loix et constitutions d'icelle et la sévérité de justice, les subjets du Roi, notre dit seigneur et frère, soient préservés de toute oppression et violence, et demeurer en sûreté à l'encontre de ceux qui les voudroient fouler et opprimer, desquels et des infracteurs des ordonnances cy après déclarées : Nous voulons la punition être exactement faicte sans aucune connivence ne dissimulation, et afin que aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous voulons pareillement qu'elles soient publiées par tout ce dit camp et armée en la forme et manière accoutumée.

Premièrement, il est enjoint à tous capitaines de gens d'armes et collonnels de gens de pied qu'ils ayent chacun en leurs compagnies un prestre qui dira chacun jour la messe, à laquelle les capitaines et principaux chefs de leurs compagnies seront tenus d'assister le plus souvent qu'ils pourront, à tout le moins les dimanches et autres fêtes, et pour donner moyen que chacun se puisse trouver à certaine heure à ladite messe, lesdits capitaines en feront advertir par le tabourin.

Et à celle fin que lesdits gens de guerre puissent par la parole de Dieu être incités à suivre la vertu et à fuir les vices que la licence de la guerre produit ordinairement, nous avons ordonné que notre prédicateur annoncera et prêchera chacun jour à notre suite la parole de Dieu, où assisteront les chefs et gens de guerre de ladite armée le plus souvent qu'ils pourront, et à tout le moins trois fois la semaine; c'est à savoir, le dimanche, mercredi et vendredi, si d'ailleurs ils ne sont empêchés aux occasions qui se peuvent présenter pour le service du Roi.

Il est prohibé et défendu tant auxdits gens de guerre, vivandiers, que autres de quelque condition qu'ils soient, de ne loger ne se mettre dans les églises pour autre effet que pour prier Dieu, ni moins y loger leurs chevaux et autres bêtes, vendre ne débiter aucune chose dans lesdites églises, chapelles et oratoires, ne icelles profaner en aucune façon que ce soit, sur peine de la hart à ceux qui se trouveront y contrevenir.

Pareillement à toutes personnes étant en ladite armée, de ne jurer et blasphamer le nom de Dieu, sur peine d'être condamnés en une bonne amende pour la première fois, et pour la seconde, quant aux gens de guerre, d'être privés de leurs armes et chevaux; quant aux marchands, artisans, vivandiers et autres de pareille qualité, d'avoir la langue percée et après bannis du camp.

Et d'autant que durant ledit siège beaucoup de soldats, de gens de guerre, pourront tomber malades ou être blessés faisant leur devoir aux occasions qui se présenteront pour le service du Roi, avons ordonné certains logis être faits et arrêtés, pour retirer lesdits malades et blessés. Esquels logis seront mis bonne et grande quantité de lits, paillasses, couvertures, linges et autres meubles nécessaires pour les secourir. Et avons pour sur ce avoir égard ordonné notre grand aumônier et notre premier médecin, lesquels ordonneront à personnes capables, qui seront par nous nommés, ce qui sera besoin pour panser, traiter, nourrir, servir et médicamenter lesdits malades et blessés, et leur administrer toutes choses à ce nécessaires; auxquels assisteront notre prédicateur et autres nos aumôniers, et, pour l'entretenement desdits malades et blessés, sera par nous fait état du payement de la dépense qui y sera nécessaire, outre lequel néanmoins voulons que les deniers qui de tout temps ont accoutumé d'être levés par les compagnies des régiments des gens de pied soient employés à la nourriture desdits malades et blessés, sans que lesdits deniers soient divertis ailleurs, et seront tenus ceux qui sont commis à la levée d'iceux, donner état de la recette d'iceux, pour être employés à l'effet et entretenement dudit hôpital.

Tous vagabonds et sans aveu se retireront hors du camp et armée, sans plus y retourner, dedans vingt-quatre heures après la publication, sur peine de la hart et confiscation de leurs chevaux, armes et autres biens ; entre lesquels vagabonds voulons être jugés et réputés toutes personnes n'étant enrollés sous quelques enseignes ou cornettes : excepté toutesfois les serviteurs domestiques étant avoués par les princes, seigneurs, gentilshommes et autres étant à la suite de ladite armée pour le service de Sa Majesté, vivandiers, cabaretiers et autres apportant vivres en ladite armée.

Et pour ce est enjoint à toutes personnes, tant de cheval que de pied, de se ranger et faire enrôler sous notre cornette ou quelque autre cornette ou enseigne qu'ils voudront choisir, pour faire le serment ainsi qu'il sera ordonné, et ce dedans huit jours après qu'ils seront arrivés en ladite armée ; autrement, et faute d'y obéir dedans ledit temps, seront leurs armes et chevaux déclarés, adjugés et acquis à celui ou ceux qui les auront déférés à nous ou aux maréchaux de camp de ladite armée.

Et pour donner ordre aux plaintes qui se font d'infinis abus et voleries qui se commettent par les valets qui vont fourrager aux maisons des habitants des villages étans ès environs de ladite armée, sans aucune conduite, il est très-expressément défendu à tous capitaines, tant gens de cheval que de pied, ou autres étans en ladite armée, de permettre aucuns de leurs dits valets aller fourrager sans leur commandement, et qu'il ne soit envoyé pour leur conduite en escorte quelques-uns des hommes d'armes ou autres de ladite compagnie, à la discrétion du capitaine, et si aucuns se trouvent allans fourrager en autre façon seront punis corporellement, et leurs chevaux confisqués, applicable comme dessus.

Il est enjoint que tous meubles, chevaux et autre bestial qui auront été pris et amenés par ceux qui sont en ladite armée, seront incontinent rendus à ceux à qui ils appartiennent et qui en feront plainte, et à faute d'y avoir été satisfait, après la publication de cette ordonnance, ceux qui auront été refusans de ce faire, et qui se trouveront encore saisis desdits meubles, chevaux, bestial, seront contraints incontinent les rendre à ceux à qui justement ils appartiennent, et outre punis corporellement.

Et d'autant que la chose la plus nécessaire pour l'entretenement de ladite armée est donner libre et sûr accès à toutes personnes qui voudront apporter vivres et autres marchandises : il est très-expressément défendu à toutes personnes de quelque qualité qu'ils soient, de piller ou détrousser lesdits vivres et autres choses que l'on apportera de divers et plusieurs endroits audit camp et armée, pour le bien et commodité d'icelle, sur peine de la vie à ceux qui y contreviendront.

Il est aussi défendu à tous soldats, gens de guerre et autres, d'aller hors le camp au-devant des marchands, prendre ou acheter ce que lesdits marchands apporteront vendre en ladite armée ; et pareillement à tous pourvoyeurs et vivandiers suivant ledit camp d'aller au-devant desdits marchands qui apportent lesdits vivres pour les ache-

ter d'eux et en faire revente en ladite armée, et sur peine du fouet pour la première fois, et après d'être punis par mort s'ils y retournent.

Il est enjoint à tous gens d'armes et soldats et autres étans en ladite armée de payer comptant ce qu'ils viendront acheter desdits vivandiers et marchands, de gré à gré, sans user d'aucunes forces ou menaces auxdits marchands, sur peine d'être incontinent punis et châtiés.

Et pour contenir lesdits gens de guerre en leur devoir, et avoir plus prompte connoissance du mal qui se pourroit commettre par eux, les prévots étans dans ladite armée se pourmeneront par les régiments et assiettes de logis de ladite armée pour faire incontinent punir ceux qu'ils trouveront contrevenir aux présentes ordonnances, et envoieront cependant d'autre côté leurs lieutenants avec partie de leurs archers pour exécuter le semblable, et faire prompte justice de ceux qui seront trouvés en flagrant délit.

Il est pareillement ordonné que à l'entour du camp et régiments des gens de pieds, il y aura toujours quelque capitaine ou chef desdits gens de guerre qui se pourmeneront, pour pourvoir aux désordres qui pourroient survenir entre leurs soldats.

Et s'il advenoit quelque tumulte en faisant justice, et qu'il y eût quelque chef qui empêchât l'exécution d'icelle, il sera puni par mort sans aucune grâce ou rémission, et est enjoint à tous capitaines et soldats étans en corps de garde près le lieu où se fera l'exécution de ladite justice de tenir la main-forte, tant pour l'exécution d'icelle que pour la punition desdits chefs ou autres qui la voudroient empêcher, lesquels, au cas qu'ils se montrassent lents ou négligents à s'y employer, seront privés de leurs armes et constitués prisonniers par l'espace de trois jours au pain et à l'eau, et le caporal et chef de ladite garde grièvement puni.

S'il advient quelque querelle ou débat devant ou auprès du corps de garde, il est enjoint aux chefs et autres ayant charge de ladite garde d'y aller promptement pour y pourvoir et appréhender les auteurs d'icelle, pour après y être pourvu, et où les soldats ne feroient leur devoir d'y aller promptement, il en sera fait telle punition que leur malice ou négligence le méritera.

Il est très-expressément défendu à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'ils soient, étans audit camp et armée, de mettre la main à l'épée pour offenser autrui, sur peine de la vie, encore qu'ils pussent prétendre leur avoir été fait tort; auquel cas se retireront par devers leur collonnel ou maître-de-camp, pour leur être fait raison, et si par lesdits collonnels ou maîtres-de-camp ne leur est satisfait, se retireront par devers nous, pour en être ordonné ce qu'il appartiendra.

Et d'autant qu'il pourroit advenir qu'en ladite armée il se trouveroit plusieurs gentilshommes et autres ayant par ci-devant querelles particulières, par le moyen desquelles pourroient renouveler ou apporter quelque tumulte ou émotion, leur est très-expressément inhibé et défendu de ne quereller ne se demander aucune chose les uns aux

autres, tant et si longuement que ladite armée demeurera, sur peine de la vie, sans espérance d'en obtenir aucune grâce, et après ledit siége se retireront par devers nous pour leur faire raison.

Et afin qu'il ne se commette aucun désordre par les capitaines et autres gens de guerre de ladite armée changeant les logis qui leur auront été baillés par les maréchaux de camp, et fût malaisé aux maréchaux de les faire marcher ou avertir de ce qu'ils auroient à faire advenant une prompte occasion, il est très-expressément défendu à tous capitaines et gens de guerre de ne se départir ni déloger des lieux et endroits qui leur auront été assignés par lesdits maréchaux de camp, sur peine d'être cassés. Et sur même peine est enjoint auxdits capitaines et gens de guerre d'obéir et exécuter promptement tout ce que par lesdits maréchaux de camp leur sera mandé et ordonné en ce qui concernera desdits logis.

Et s'il advient qu'en ladite armée y ait quelques-uns qui entreprennent de déloger les chevaux d'artillerie ou ceux qui sont ordonnés pour la conduite des vivres, seront grièvement et exemplairement punis ; lesquels chevaux d'artillerie et vivres seront logés en quelque lieu et endroit que ce soit, ayant mandement de ce faire desdits maréchaux de camp, encore qu'il y en eut déjà d'autres logés. Auxquels est ordonné de promptement déloger sans aucune excuse, sur peine d'être punis.

Il est défendu très-expressément, sur peine de la vie, à tous hommes d'armes, archers ou soldats, qu'ils n'aient à se départir ni abandonner leurs enseignes, sans congé de leur capitaine et pour empêcher et pourvoir que lesdits gens de guerre arrivans au camp n'aillent courir et vaguer, prenans, accordant de se débander, les capitaines donneront ordre que leurs compagnies soient averties de leurs logis.

Et de peur qu'il n'advienne confusion et désordre si les soldats étoient mêlés et logés parmi le bagage, et que advenant une soudaine occasion ils ne se pussent ranger et assembler promptement avec leurs compagnies, il est enjoint expressément à tous collonnels de gens de pied et maîtres de camp qu'ils n'aient à souffrir que aucuns de leurs soldats demeurent avec ledit bagage, et qu'à cette fin ils y en commettent quelques-uns qui en aient charge de la garde et conduite, et où il s'en trouveroit d'autres que ceux que lesdits capitaines y auroient commis, ils seront incontinent pendus et étranglés pour donner exemple aux autres.

Et pour les grandes plaintes qui nous ont été faites des pilleries et rançonnements faits sur les chemins par les soldats venans en cette armée, avons ordonné qu'il en sera de toutes parts enquis et informé pour en être fait justice et réparation à qui il appartiendra, et dorénavant pour donner ordre que telles faussetés ne se puissent plus commettre, soit en conduisant par nous l'armée, plus avoir si besoin est, ou revenant lesdites compagnies aux garnisons, voulons et ordonnons que les capitaines, lieutenants, enseignes ou autres qui auront charge de ne conduire ladite compagnie, respondront les fautes qui auront été commises par les soldats ou bien les représen-

teront qu'ils en seront requis pour en être fait justice, et quant aux soldats qui sont à présent en ladite armée ou enrolés en quelque compagnie leur défendons de partir ou laisser aucunement leurs enseignes sans leur congé signé de leur collonnel, sur peine d'être pendus et étranglés, et sera mandé à tous gouverneurs, baillifs, sénéchaux ou leurs lieutenants que où ils trouveront lesdits soldats partis sans ledit congé que incontinent sans forme et figure de procès ils aient à exécuter ladite ordonnance.

Et parce que nous sommes avertis que aux montres qui se font des compagnies tant de gens de cheval que de pied, il y a accoutumé d'avoir plusieurs passevolants, et par ce moyen les ordonnances du Roi notre dit seigneur et frère mal gardées, qui importe grandement pour son service, nous voulons et ordonnons que aux montres qui se feront les commissaires et contrerôleurs qui seront commis à faire lesdites montres soient si diligens observateurs desdits abus qu'ils nous en puissent rendre bon et fidèle compte, sur peine de nous en prendre à eux; enjoignant aux capitaines, lieutenants, maîtres de camp et colonnels d'en user de tel devoir et fidélité que le serment qu'ils ont au Roi notredit seigneur et frère le requiert. Et au cas qu'il se trouve qu'il y ait faute desdits capitaines seront incontinent cassés et lesdits passevolans pendus et étranglés.

Et sur ce que nous avons entendu à notre arrivée en cette armée qu'il y a quelques capitaines et soldats qui prennent charge de servir sur les navires et galères, et néanmoins s'obligent en d'autres charges qui sont en l'armée de terre, fraudant par là le serment auquel ils sont tenus; avons ordonné qu'ils feront choix et option de l'un ou de l'autre; pour vaquer à celui dont ils auront fait élection et quitter l'autre, et à faute d'y avoir satisfait dedans trois jours après la publication, y sera par nous pourvu.

Que aucun capitaine des ordonnances ne pourront donner congé à aucuns hommes d'armes ou archers de leurs compagnies sans le nous demander, et que leur dit congé soit signé de nous. Et où ils partiront sans avoir ladite permission, seront privés de leurs armes et punis, et sera écrit aux baillis et sénéchaux où seront assis leurs biens de les faire saisir et les mettre en la main du Roi.

Et à celle fin que lesdits gens d'armes, archers et soldats ni pareillements les seigneurs, gentilshommes et autres étans en ladite armée pour le service du Roi notre dit seigneur et frère, ne puissent prétendre aucun prétexte de demander congé sous couleur d'affaires ou procès qu'ils pourroient avoir; sur la remontrance qui en a été par nous faite à notre dit seigneur et frère, il a été par lui ordonné qu'ils auront lettres d'Etat et surséance de leur procès pour tant et si longtemps que ledit siége durera, et en a commandé ses lettres patentes être expédiées, en prenant toutesfois par eux certification de nous du service qu'ils feront actuellement en cette armée, sur laquelle certification lesdites lettres patentes leur seront octroyées.

Et pour ce que les sauvegardes du Roi et nôtres sont quelquefois tenues en mépris, sans y avoir aucun égard, il est enjoint à tous gens de guerre étans au service du Roi qu'ils aient à respecter lesdites

sauvegardes, sur peine de la vie, et pour faire entretenir le contenu en ces présentes ordonnances, il est enjoint très-expressément à notre grand Prévôt et autres Prévôts qui seront en ladite armée, leurs lieutenants et archers, de marcher et se pourmener ordinairement aux environs et avenues dudit camp, pour entendre les plaintes qui leur seront faites et en faire bonne et prompte justice, sur peine de s'en prendre à eux-mêmes, et pour savoir de quelle diligence qu'ils y auront usé nous rapporteront par chacun jour ce qui aura été par eux fait et exécuté.

Fait au camp de Nyeul, près la Rochelle, le quinzième jour de février mil cinq cent soixante et treize.

Ainsi signé, HENRY. Et plus bas : FIZE.

Collation à l'original a été faite de cette présente copie, icelle lue et publiée par tous les quantons du camp et armée du Roi notre dit Seigneur, étans à Nyeul, près la Rochelle, par moi greffier-commis au greffe de la grand prévôté de France, à la suite de mondit Seigneur, le vingtième jour de février mil cinq cent soixante et treize.

Signé : VIAL.

DES PLANS.

En reproduisant le croquis qui accompagne la relation de Cauriana, on a imité jusqu'à l'écriture de son temps. Dans la crainte qu'elle ne soit pas lisible pour tout le monde, nous transcrivons et traduisons ici toutes ses indications.

Il faut aussi remarquer qu'en traçant la direction des quartiers de l'armée assiégeante, il n'a tenu aucun compte des distances ; Pilboreau n'eût pas pu, sans cela, figurer sur sa carte.

Pilborau, duove allogiano li Gasconi. — Pilboreau, quartier des Gascons.

Salini, salinæ. — Marais salants.

La Fonte, Fons, dove allogia una parte del campo. — Lafont, où loge une partie de l'armée.

Maceries. — Vieille muraille.

Via. — Route.

Labrum fossæ. — Bord du fossé.

Vallum. — Retranchement.

Tado. — Tasdon.

Coreilliæ castellum. — Fort de Coreilles.

Brandæ castellum. — Fort de la Brande.

Castellum novum. — Fort neuf.

Quant au second plan, il donne la Rochelle telle qu'elle était en 1573. Il serait trop long de citer les nombreux documents qui ont servi à sa confection. On a poussé l'exactitude jusqu'à conserver l'orthographe du temps dans la dénomination des rues et des lieux, sans penser toutefois qu'elle dût exiger la suppression des faubourgs du Colombier, de Lafont, de Saint-Eloy et de Tasdon, que les assiégés avaient presque entièrement détruits, pour éviter que les assiégeants ne s'y missent à couvert contre le feu de la place.

Ce plan diffère en beaucoup de points de celui que le père Arcère

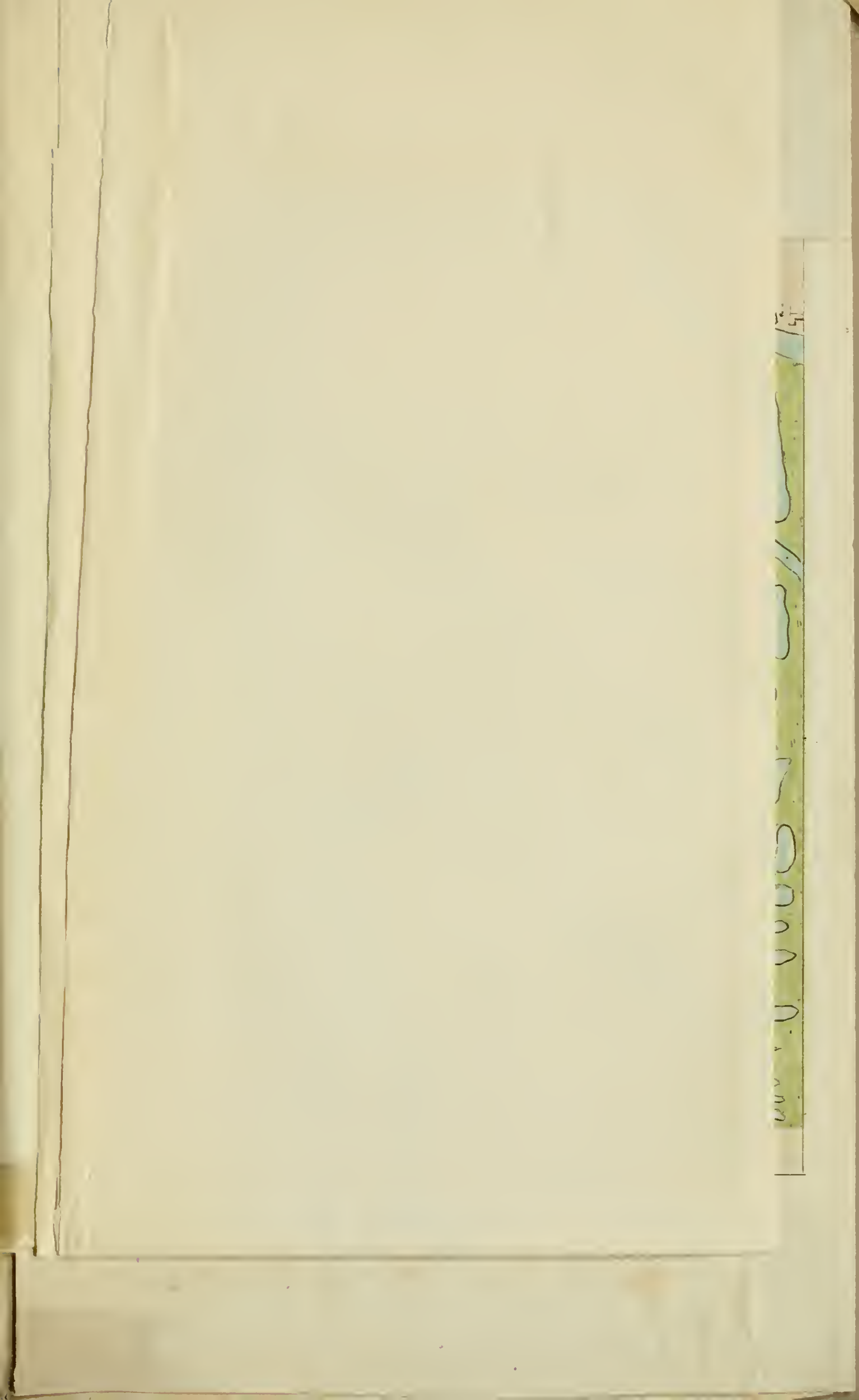
a publié sur le dessin de Masse, sans que l'historien eût pris le soin de rectifier les nombreux anachronismes échappés à l'ingénieur (1).

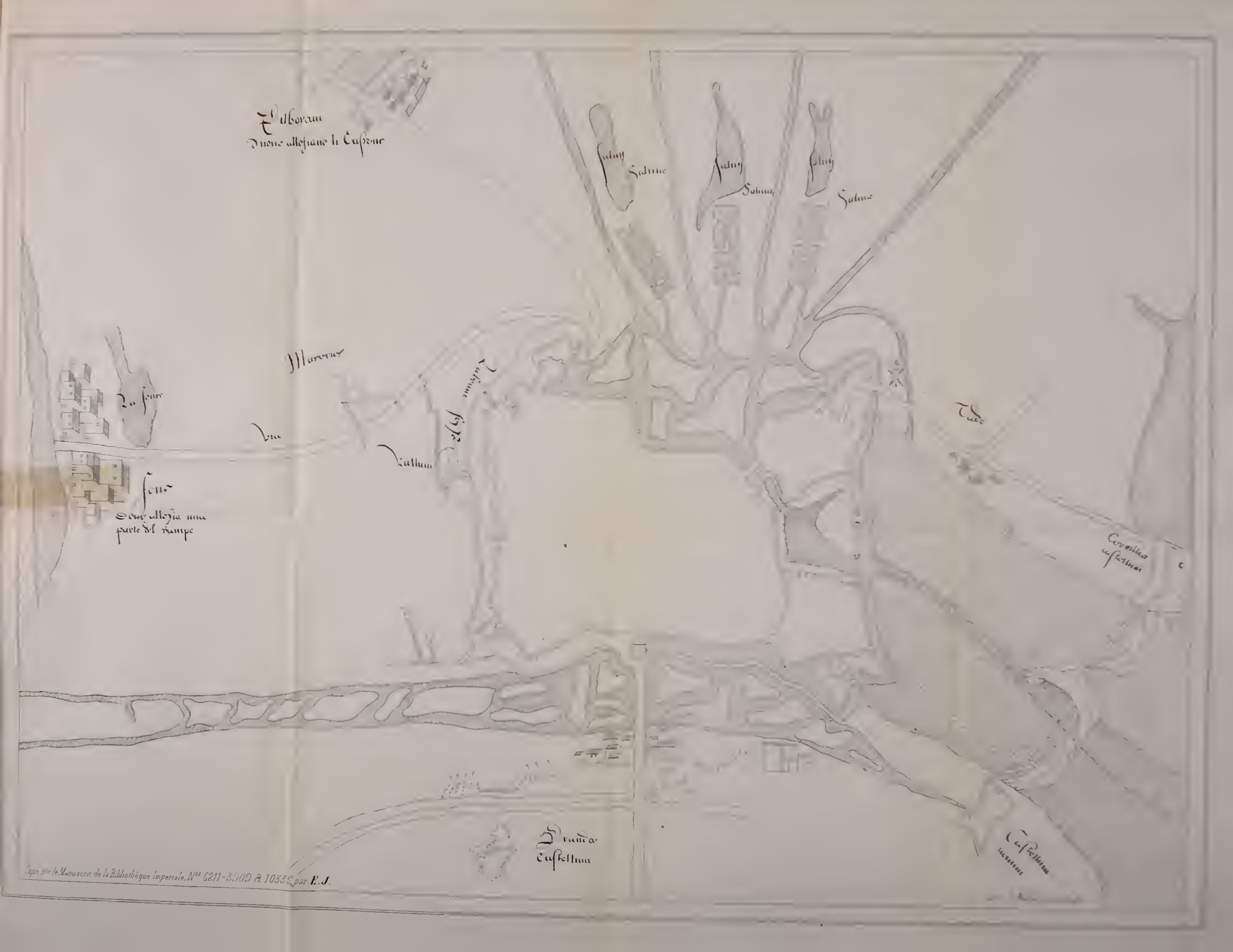
Le signe ? annonce que l'indication donnée est probable plutôt que certaine.

Il a paru intéressant d'indiquer non seulement, comme l'avait fait Arcère, l'enceinte primitive de la Rochelle, avant l'adjonction successive des faubourgs Saint-Jean-du-Perrot, Saint-Nicolas et de Cougnes, que distinguent des couleurs différentes, mais aussi l'enceinte actuelle ; de façon à ce que l'on puisse saisir d'un seul coup-d'œil les divers accroissements de notre ville. La crainte de tomber dans la confusion a empêché d'y faire figurer l'enceinte commencée en 1596 et terminée plusieurs années avant le dernier siége, et qui enfermait dans la ville le pré de Maubec et une partie des terrains environnants, sous le nom de Ville-Neuve, conservé par l'une de nos rues.

Les lignes ponctuées marquent l'emplacement auquel correspondent les rues nouvelles.

(1) Les rues des Carmes et de Saint-Dominique, par exemple, n'existaient pas encore en 1573 ; il n'est pas fait non plus mention de la rue de la Cloche avant cette époque. Le grand temple ne fut commencé qu'en 1600; la boucherie de la ligue, qu'en 1597, la fontaine de la place du château, qu'en 1650, &., &.




Copie sur le Manuscrit de la Bibliothèque Impériale, Nos 6211-3909 & 10333, par E.J.

Plan de la Rochelle en M·D·LXXII.

Marois de La Fons
La Fons
Marois de Festilly
Marais doux
La Brande
LA JAUDON
Village de Fronsac
Beaulieu
FAUBG DE COIGNES
Satines ou Marois de St Eloy
La Prée de Maubecq
Marois salans de Maubecq
Chenal de Maubecq
Emplacement
FAUBOURG DU COLOMBIER
Marois salans
Marois salans de Saint-Nicolas
FAUBG ST NICOLAS
Le Havre
Place de la petite rive
La Grave
Tour de St Nicolas
FAUBG DU PERROT
LES VAZES
Satines de Tasdon
Tasdon
Balise

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE :

RAPPORT SUR LE TUMULUS, découvert au Peux-Poiroux, commune du Bois (Ile-de-Ré). 1853.

CHOIX DE PIÈCES lues aux séances. 1855.

ÉLOGE DU MARÉCHAL DE SÉNECTÈRE, gouverneur de l'Aunis, ouvrage postume de l'abbé Gervaud. 1855.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ en 1855-1856.